



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

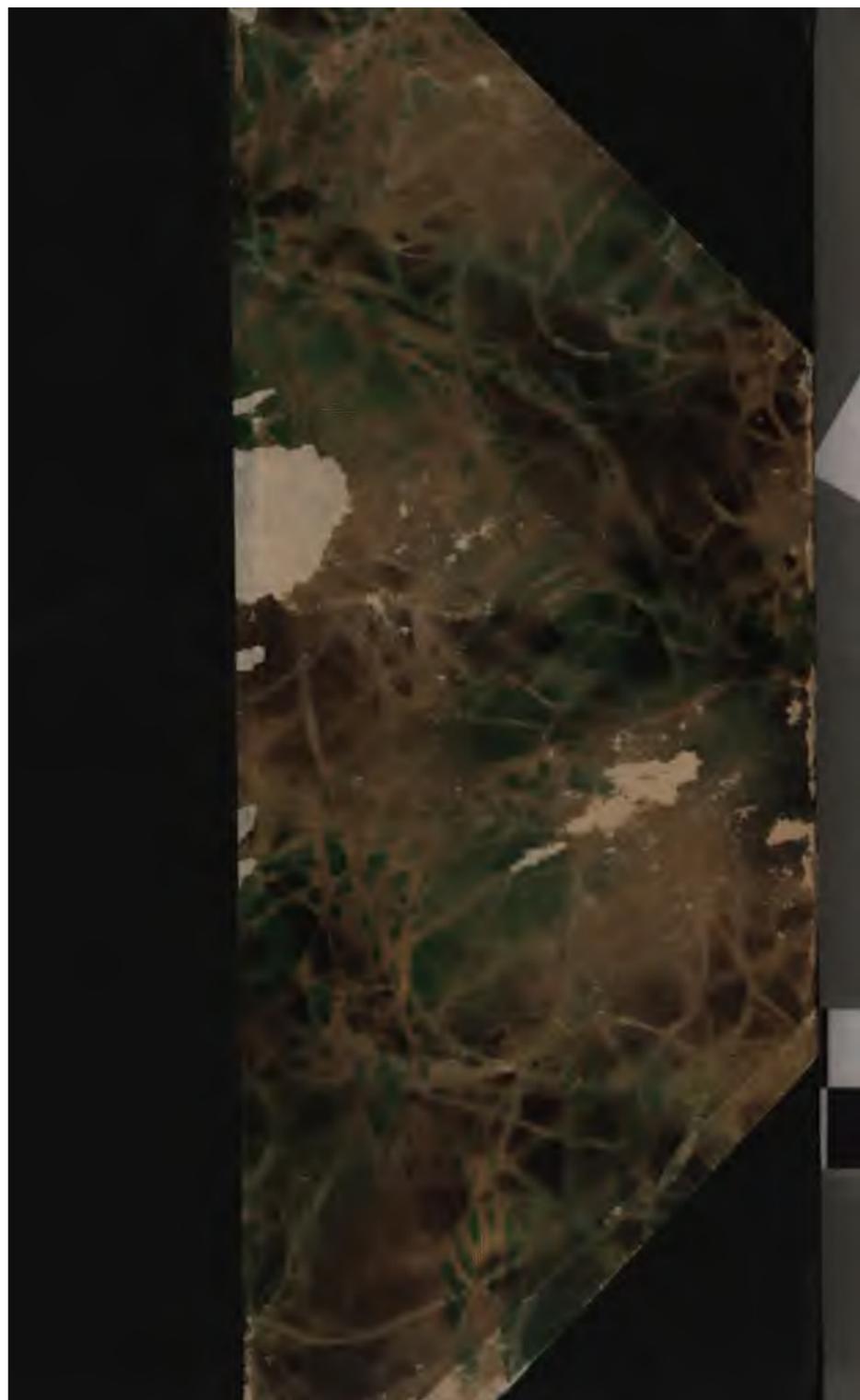
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Mr. & Mrs. E. M. Grieder
Chez Booz
Yvoire, Haute-Savoie
France



In memory of
Elmer Grieder

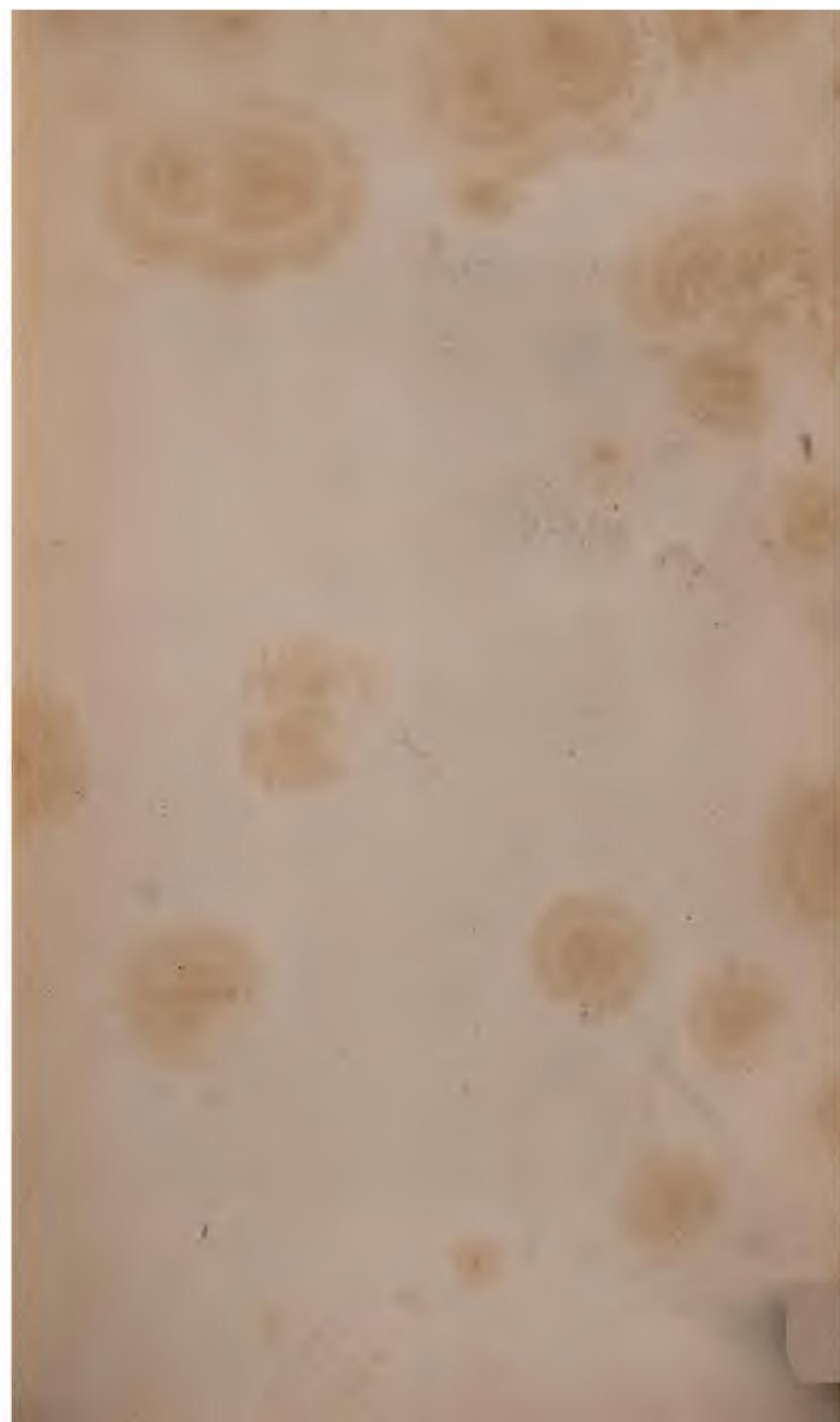
from a gift by

STANFORD UNIVERSITY

To Daddy with love from
Wendy.

Budapest, Hungary
January 22, 1966





Coliseum de Culliacan.

Revised and enlarged







CHILLON

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

L. VULLIEMIN

Professeur honoraire à l'Académie de Lausanne, ancien Président de la Société suisse d'histoire, et Président honoraire de la Société d'histoire de la Suisse romande.

« *Inferno in paradiso.* »

« *Un enfer dans un paradis.* »

TROISIÈME ÉDITION

avec une vue gravée sur acier par Martens, et un plan du château de Chillon.



LAUSANNE
GEORGES BRIDEL ÉDITEUR
1863

ALM 2722

DÉDICACE.

D'autres ont présenté leur livre à des grands ; c'est aux captifs que j'offre le mien. Je le dédie aux hommes qui, pour une juste cause, ont été condamnés à gémir dans des cachots, privés de la terre et de l'air. Je le dédie à ceux auxquels l'avenir peut réserver une semblable infortune. J'aurai satisfait à mon vœu, s'ils trouvent dans ces pages quelque sympathie pour leurs souffrances et quelque allègement à leurs douleurs.

L. V.

Mont-Rose, 1^{er} mars 1851.

AVANT-PROPOS

Comme une goutte de rosée reflète à la surface de son cristal, ciel, terre, toute la scène qui l'environne, l'histoire particulière doit aussi réfléchir celle des faits généraux. Elle n'est vraiment digne d'intérêt qu'à la condition d'être, à la fois, l'histoire de l'homme, sur une scène limitée, et l'histoire de l'humanité. Celle de Chillon a, par-dessus beaucoup d'autres, le privilège de reproduire chacun des âges de l'histoire moderne dans un événement mémorable, chacun des grands développements de la société européenne sous la figure d'un de ses représentants les plus illustres ou les plus dignes de l'être. Les temps barbares, cet âge d'enfance, se retracent dans les aventures d'un premier prisonnier, le comte Wala. Les temps féodaux et chevaleresques se rattachent au souvenir du comte Pierre de Savoie. L'âge de renaissance et de la réforme revit

sous l'image de Bonivard. Les derniers temps, enfin, se montrent en ces lieux sous les traits de J.-J. Rousseau, de Byron et des prisonniers que la révolution helvétique a précipités dans les cachots de Chillon. Nous nous trouvons donc, en offrant au public une histoire de Chillon, lui présenter en même temps une histoire de l'humanité dans les âges modernes, réfléchie dans les scènes dont ces murs ont été les témoins.

I

UN PREMIER PRISONNIER

« C'était un chaos, mais un souffle fécondant
s'agitait à la surface de la terre. »

UN PREMIER PRISONNIER.

SOMMAIRE. — Première mention de Chillon. — La Société barbare : le roi et les grands, l'Etat et l'Eglise. — Charlemagne. — Le comte Wala. — Sa haute position. — Sa politique est celle de Charlemagne. — Il prête hommage à Louis-le-Débonnaire, qui l'exile à Corbie. — Insurrection des grands et des peuples. — Intervention de Wala. — Prise d'armes des fils de Louis. — Wala prisonnier à Chillon. — Ses dernières destinées.

Sur le rocher que couvre aujourd'hui le château de Chillon s'élevait, il y a mille ans, une tour massive, baignée de tous côtés par les eaux, et qu'aucun pont-levis ne liait au rivage. Cette tour, qui était caverneuse, étroite et de difficile accès ¹, servait de prison politique. Elle n'avait pas de nom, du moins elle n'en a laissé aucun dans l'histoire ². De ces murs, le captif ne pouvait apercevoir que le ciel, les sommets des Alpes pennines et le miroir du Léman ³. Le chemin par lequel on arrivait en ce lieu serpentait au pied des Alpes abruptes qui descendent des hautes cimes de Naie jusques au rivage. Il était si resserré par le lac et les monts, que deux cavaliers ne pouvaient qu'à grand'peine s'avancer de front dans ces Thermopiles.

Un jour, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, et

dans le cours de l'an 830 ⁴, une troupe d'hommes armés s'avança vers ce passage, en cherchant à cacher sa marche, et elle jeta, le plus secrètement qu'elle put, un prisonnier dans la sombre tour. Elle ne put toutefois s'envelopper d'assez de mystère pour que le nom du prisonnier ne fût pas bientôt après murmuré de bouche en bouche. C'était celui d'un des premiers personnages de l'empire ; d'un homme qui avait commandé les armées de Charlemagne, gouverné la Saxe, et qui, dans les dernières années de ce prince, avait eu le premier rang dans sa confiance et dans son palais ⁵. Mais comment l'oncle de l'empereur Louis, le cousin de Charles-le-Grand, le petit-fils de Charles-le-Martel, le comte Wala ⁶, avait-il pu tomber, du haut rang qu'il occupait, dans la condition d'un captif? Pour le faire comprendre, il est nécessaire de se rappeler quelles étaient les conditions de la société, et surtout quels étaient les rapports des pouvoirs civils et ecclésiastiques dans l'empire des Francs, sous les rois carlovingiens.

I

L'empire romain, tombé dans la décrépitude, avait été mis en lambeaux par les Barbares. Ils avaient renversé sur leur passage lois, monuments, institutions, ce qui restait de la civilisation du monde ancien. Un seul pouvoir avait résisté. Tandis que les légions fuyaient, les prêtres du Christ, jeunes de cœur aussi bien que les peuples du nord, comme eux étrangers à la crainte, quoique leur intrépidité découlât d'une source différente, s'étaient portés au devant des vainqueurs ; ils s'étaient

interposés entre le glaive barbare et les têtes des populations subjuguées, et les Barbares étonnés, vaincus à leur tour, s'étaient inclinés devant un héroïsme d'une nature inconnue. Ils avaient fléchi le genou devant la croix du Christ. Depuis ce moment, deux puissances s'étaient assises l'une auprès de l'autre ; l'une qui ne connaissait que le glaive, l'autre qui ne prêchait que la paix, et le monde moderne avait commencé dans l'union de l'Eglise et de l'Empire.

Bientôt Romains et Barbares, ou dans leur reconnaissance, ou dans leur soif d'acheter le ciel, s'empressèrent d'enrichir l'Eglise. Ils lui apportèrent l'or, les vases précieux ; ils lui donnèrent des terres considérables. Vainement les évêques les plus religieux cherchèrent-ils à persuader les paroisses de refuser ces dons d'une foi le plus souvent superstitieuse ; elles reçurent des trésors considérables et devinrent propriétaires d'une grande partie du sol. Alors l'Eglise offrit aux yeux un aspect nouveau. Elle était une puissance morale, elle se trouva devenue une puissance civile et politique. Elle avait une religion à prêcher, elle eut des intérêts à défendre. On la vit édifier d'une main la cité de Dieu, et de l'autre couvrir la cité qu'elle possédait sur la terre. Elle se montra bienfaitrice dans ce champ nouveau. Elle protégea les serfs, les colons ; de *chose* qu'ils étaient, elle en fit des hommes ; le sol, cultivé par des mains ennoblies, redevint fécond ; néanmoins, la double tâche qu'avait acceptée l'Eglise était pour elle pleine de péril, car elle n'avait pu s'engager dans les soins du siècle sans perdre du caractère spirituel propre à l'empire du Christ.

Cette situation devint plus périlleuse encore quand les rois des Francs, après avoir distribué successivement toutes les terres qui formaient le domaine public en récompense à leurs braves, furent réduits, pour rémunérer de nouveaux services, à jeter les yeux sur les biens de l'Eglise enrichie. Charles-le-Martel, quand il eut vaincu les Sarrasins à Poitiers, ne sachant comment payer le courage de ses leudes, leur donna pour solde des évêchés et des monastères. On vit alors des chefs de bandes guerrières se couvrir de la mitre ou se transformer en abbés, et ces soldats, qui savaient lire à peine, porter dans l'Eglise la rudesse inculte de leurs mœurs. La discipline fut ruinée. Les conciles cessèrent. L'Eglise se confondit avec le camp barbare. Au premier son du cor qui appelait les preux aux combats, les prélats, couverts du casque et de la cotte de mailles, coururent des premiers se ranger sous le drapeau des batailles.

Telle était devenue l'Eglise chrétienne lorsque Charlemagne monta sur le trône des Francs. La grande figure de Charles s'élève avec majesté entre le monde ancien et nos âges modernes. Elle remplit à elle seule tout un âge d'homme. Il nous souvient, du moins à ceux de nous qui ont vu les premières années du dix-neuvième siècle, de la manière dont ces années furent remplies d'un seul nom. Tout se résumait dans ce nom de Napoléon, que, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, on prononçait au réveil, qui remplissait le jour, et que l'on répétait encore dans les entretiens du soir. Il en fut ainsi, durant un demi-siècle, du nom de Charlemagne. Une révolution était en marche. Les Francs subissaient impatiem-

ment la loi d'un homme. C'était en vain que les Mérovingiens s'étaient efforcés de relever l'état arrien ; c'était en vain qu'ils avaient tenté de composer, des débris du vieux monde et des éléments du nouveau, un ordre de choses régulier ; leurs efforts avaient échoué contre l'orgueil du libre Germain, qui ne voulait recevoir de loi que de lui-même. Toujours la lance ou la francisque à la main, le leudé ne reconnaissait dans le roi que le premier des braves. Tout courait donc à la décentralisation de tous les pouvoirs, quand Charlemagne, après Charles-le-Martel et Pepin, les releva tous, pour les réunir en sa personne, et suspendit ainsi, par la vigueur de son bras, l'avènement de l'âge féodal. Il entraîna au dehors les forces qui se heurtaient à l'intérieur de l'empire. Les Saxons et les Slaves s'agitaient au nord, les Grecs et les Sarrasins au midi. Charles, multipliant sa présence, comme nous avons vu Napoléon le faire de nos jours, recula les limites du royaume des Francs, au midi jusqu'à l'Ebre et au Garigliano, au nord jusqu'à l'Eider et à la Vistule. Tolérant dans ses rapports avec les peuples du sud, il frappa jusqu'à l'extermination les Barbares du nord, toujours menaçants, toujours prêts à de nouvelles invasions. Ce fut par là qu'il mit un terme aux migrations de ces peuples, et qu'il prépara le sol sur lequel la société moderne devait commencer.

Cependant Charles ne portait pas sans tristesse les yeux sur son œuvre. L'histoire, comme la terre qui en est le théâtre, repose sur deux pôles, et les pouvoirs sociaux courent sans cesse de l'un à l'autre. Les besoins d'ordre luttent avec les besoins d'indépendance, la tendance qui

ramène les forces au centre avec celle qui les rappelle aux extrémités. Or, à l'époque dont nous parlons, les instincts individuels étaient énergiques. Les cœurs étaient jeunes, violents, les esprits indomptés. La grande épée de Charles les retenait avec peine dans l'obéissance. Les éléments de la société devaient se décomposer pour donner naissance à une société nouvelle ; Charlemagne en avait la conscience et prévoyait que son œuvre ne lui survivrait pas. Vainement il avait multiplié les rouages de l'administration ; vainement il les avait simplifiés ; tout s'agitait sous sa main puissante. Voyant tous ses efforts pour faire reflourir la civilisation se perdre dans le bruit des armes, il tourna ses regards vers l'Eglise comme vers la seule force qui pût pacifier les esprits et opposer une digue au torrent des volontés individuelles. Encore fallait-il, pour qu'elle pût reprendre sa mission de paix, qu'elle se dégagât de l'élément féodal, avec lequel elle s'était plus ou moins confondue, qu'elle abandonnât les armes séculières et qu'elle reprît les mœurs propres à une institution religieuse. Charles travailla donc à la ramener dans cette voie.

Un jour qu'il tenait à Aix son plaid de Mai, entouré des grands et des prélats de l'empire, une pétition du peuple franc fut déposée devant son trône⁸. On demandait qu'il fût interdit aux gens d'église de servir dans les rangs de l'armée. On rappelait que, tandis que Moïse avait prié, les mains élevées au ciel, Israël avait été victorieux, et que, quand les mains de l'homme de Dieu s'étaient abaissées vers la terre, Israël avait perdu le cœur en face de ses ennemis. Les guerriers assuraient que la

présence des clercs dans leurs rangs en affaiblissait le nerf : que, lorsqu'on voyait couler le sang d'un évêque, on s'émouvait, et qu'aussitôt le désordre se répandait dans l'armée. Les évêques n'entendirent pas avec plaisir ce langage. Ils savaient qu'aucun honneur n'égalait chez les Francs celui des armes, et que les armes seules pouvaient protéger les biens de l'Eglise contre les envahissements des seigneurs laïques, dont les yeux étaient toujours fixés avec envie sur les richesses du clergé. Les laïques, de leur côté, crurent devoir se justifier des intentions qu'on leur supposait. « Les choses vouées à Dieu, dirent-ils, appartiennent à Dieu. Elles sont le prix du péché. C'est se rendre sacrilège que d'y porter la main ; aussi n'en ferons-nous rien ; nous le jurons devant Dieu, devant l'empereur et devant le peuple des Francs. » L'empereur, selon sa coutume, ne précipita point sa résolution ; il consulta le pape, persuada les évêques et finit par porter, « avec le consentement de tous les Francs, » un capitulaire conforme aux vœux exprimés dans la pétition qu'il s'était fait présenter.

C'est dans la correspondance de Charles, dans l'étude de ses capitulaires et dans celle des actes de son règne, que l'on apprend comment, après avoir rendu l'Eglise à elle-même, il en consolida l'unité, releva les conciles, ramena la discipline, et protégea les lettres. Toutefois il est, dans cette étude, des précautions à observer.

On a généralement reçu les capitulaires, dans la forme sous laquelle ils sont parvenus jusqu'à nous, comme l'expression fidèle de la volonté de Charlemagne. Confondant ce qui se passe dans les sociétés avancées avec ce qui se

fait à leur berceau, on a supposé des archives accessibles, une promulgation régulière, une collection officielle de la loi ; nous éprouvons quelques doutes sur la légitimité de cette manière de voir. Notre collection des capitulaires a été composée une vingtaine d'années après la mort de Charlemagne. Elle est l'œuvre d'un homme d'église. Rien d'officiel. Les matériaux ont été recueillis dans les archives épiscopales. On a complété ce que l'on a trouvé dans l'une par ce que l'on a trouvé dans d'autres. De bien des années, il n'est resté aucun document⁹. Mais encore, par quelle main ces pièces ont-elles été déposées dans les archives épiscopales ? Très probablement par celle des évêques eux-mêmes, à leur retour des grands plaids. Tandis que les seigneurs laïques partaient pour la guerre, les ecclésiastiques rapportaient dans leurs diocèses, ou conservées dans leur mémoire, ou notées par écrit, les résolutions de l'assemblée. Mais ont-ils toujours rendu fidèlement la pensée du prince ? Nous n'en avons point la certitude. L'abbé Adalgise, à son tour, qui a fait le recueil des capitulaires, ne les a-t-il jamais altérés ? Nous l'ignorons pareillement. Il a composé son recueil dans les lieux mêmes où, vers le même temps, a été fait celui des décrétales des papes ; l'auteur de l'une des collections n'a-t-il point été, comme celui de l'autre, l'instrument de la politique contemporaine, et n'a-t-il point, comme lui, mêlé le faux au vrai ? La critique a tout un travail à faire pour arriver à connaître, et peut-être encore bien imparfaitement, ce qui, dans l'œuvre qui porte le nom de Charlemagne, est l'expression fidèle de la pensée de ce prince. En tout cas, il ne nous est point permis de

conclure, comme l'ont fait tous les historiens, et comme la laisse entendre M. Guizot lui-même, du nombre des capitulaires relatifs à l'Église qui nous sont parvenus, que la législation de Charlemagne ait été dominée par une pensée ecclésiastique ; on ne peut en déduire autre chose sinon que les gens d'église presque seuls, à cette époque, savaient écrire et mettaient du prix à la conservation des documents.

Mais l'étude des actes du règne de Charlemagne ne doit pas être faite avec moins de précaution que celle des capitulaires. Il suffira pour le montrer d'un exemple qui tient de fort près au sujet qui nous occupe.

La question du sacre du roi par l'évêque de Rome touchait à tout ce qu'il y avait, dans la politique de cet âge, de plus délicat et de plus grave. A cette question se rattachait celle de la prédominance de l'un ou de l'autre des deux grands pouvoirs sur lesquels reposait la société chrétienne. En voyant leur chef recevoir l'onction sainte de la main du pape, les peuples se demandaient si celui qui conférait l'onction n'exerçait pas une puissance supérieure à celle du roi ; ils s'accoutumaient à l'idée d'un représentant de Dieu sur la terre, d'un dispensateur des couronnes terrestres, d'un juge souverain des peuples et des trônes. Cependant Pepin, persuadé par le missionnaire Winfried, avait reçu l'onction sainte. Roi par les armes, il avait éprouvé le besoin de faire consacrer son titre par la religion. Charles, en lui succédant, ne crut pas devoir suivre son exemple. Trente ans se passèrent sans qu'il fût sacré. Le jour vint, toutefois, qu'il reçut l'onction avec la couronne impériale, de la main du pape

Léon III. Ce fut l'acte du pape, à ce qu'assure Eginhard ; Charles y fut étranger, et même, ajoute son secrétaire et son ami, il déclara au retour du temple, que, s'il eût deviné ce qui devait s'y passer, il ne s'y fût pas rendu ¹⁰. On a généralement, il est vrai, douté, sinon de la véracité d'Eginhard, du moins de la sincérité de Charles. On a cru le pape d'intelligence avec le roi, et l'on n'a vu, dans la scène que nous venons de retracer, qu'un jeu de leur politique. Mais nous hésitons à acquiescer à ce jugement de l'histoire. Nos doutes viennent de deux sources : de l'idée que nous nous sommes formée du caractère de Charlemagne et de celle que nous nous sommes faite de sa politique.

Plus nous nous sommes approchés de Charles, et plus la comédie que lui prêtent les historiens nous paraît étrangère à la grandeur de son caractère. Plus aussi nous avons fait l'étude de sa politique, et plus il nous a paru qu'elle était, avant tout, celle d'un roi des Francs ¹¹. Voltaire l'a bien peu compris, qui le blâme de n'avoir pas transporté à Rome le siège de son empire ¹². La résidence de Charlemagne devait être non loin du cours du grand fleuve, au coeur des populations les plus belliqueuses, au milieu des tribus qui faisaient sa force. Or, aux yeux de ces peuples le titre d'empereur, bien loin d'élever leur maître, le faisait déchoir. Les chroniques des couvents nous apprennent quels furent les murmures des Francs à la nouvelle de ce qui s'était passé à Rome ¹³. Quant aux Romains, Charles n'avait besoin d'aucun titre nouveau pour être assuré de leur obéissance. Celui d'empereur devait, dans le cours des temps, acquérir un pouvoir réel ; mais il ne le renfer-

mait pas lorsque Charles le reçut. La politique conseillait au pape ce qu'il fit, mais elle déconseillait à Charles de subir un acte qui abaissait le sceptre devant la tiare. Il savait ce qu'il devait à son épée. Aussi se garda-t-il de faire intervenir l'évêque de Rome lorsque, sentant sa fin venir et ses forces l'abandonner, il convoqua, une dernière fois, autour de sa personne son fils, Louis-le-débonnaire, et les grands de son empire¹⁴. La couronne était devant lui; il ordonna à son fils de la placer lui-même sur sa tête. « Prends ma couronne, dit-il, Christ consentant, et reçois avec elle les marques de la puissance. Fils cher à ton Dieu, à ton père et à ces peuples, toi que Dieu m'a laissé pour ma consolation, tu le vois, mon âge se hâte, ma vieillesse même m'échappe. Christ, qui m'a fait cet honneur de me faire naître dans le pays des Francs, a permis que je possédasse avec gloire les royaumes paternels. Je te les transmets non moins florissants que je ne les ai reçus. » Il dit, et peu de temps après, sentant la mort venir, il se coucha, reçut le sacrement, chanta tout bas : « Mon père, je remets mon esprit entre tes mains, » et, fermant les yeux, il rendit l'esprit.

II

Dès que la nouvelle de la mort de Charles-le-Grand se fut répandue, des comtes, des barons, des évêques prirent, de toutes les contrées de l'empire, le chemin d'Aix-la-Chapelle, chacun avec un nombreux cortège. Quand ces bandes se rencontraient, elles s'interrogeaient du regard et de la voix. « Allait-on prêter hommage à Louis-le-dé-

bonnaire? Allait-on secouer un joug que l'on avait longtemps impatiemment porté? » L'on ne savait pas encore. Tous arrêtaient les yeux sur l'homme que, dans les dernières années de son règne, Charles avait honoré de sa confiance particulière; tous se demandaient ce que ferait le comte Wala⁴⁵. Vrai, juste, prudent et d'une inébranlable fermeté⁴⁶, l'on savait que Wala avait été le dépositaire des pensées du grand prince, dont il était l'ami. Il vint au-devant de Louis-le-débonnaire, prêta hommage, et tous les grands suivirent, sans plus hésiter, son exemple⁴⁷.

Le nouveau roi des Francs était, comme son père, d'une haute taille. Ses traits étaient beaux et majestueux. Il était chaste, fidèle, instruit, mais il manquait de fermeté, et les moines qui l'avaient élevé, avaient moins développé chez lui la force de vouloir que le respect pour l'Eglise. Aussi Louis ne fut-il jamais homme. Il se montra timide devant les seigneurs laïques, anxieux devant les évêques. On ne pouvoit le voir sans éprouver du respect pour sa personne, mais sa faiblesse ne permettait pas qu'on lui accordât la confiance. Ses premières démarches firent voir que, trop faible pour porter le sceptre en des temps difficiles, il serait l'instrument de ses conseillers et bientôt le jouet des intrigues de la cour. Cédant aux hommes qui le gouvernaient, il éloigna de lui les ministres de son père. Adelhard, frère de Wala, fut exilé dans l'île de Noirmoutier, à l'embouchure de la Loire. Leydrade, Wala, les amis de Charlemagne, furent relégués dans des monastères. Wala se retira dans celui de Corbie, fondation de sa maison⁴⁸.

Ce fut pour les moines un jour d'inquiète impatience

que celui de l'arrivée du personnage illustre dont la renommée avait souvent apporté le nom à leurs oreilles. Hochant la tête, ils se demandaient quelle place allait prendre au milieu d'eux, gens de labeur et d'austérité, un homme d'un rang aussi élevé¹⁹. Comme ils s'interrogeaient, Wala sa présenta, le cœur léger, le front serein. Il avait quitté le glaive, dépouillé les vêtements de cour, et ne tarda pas à se confondre dans les rangs des religieux, enveloppé de la caracalle, sorte de blouse, le vêtement des serfs et des moines²⁰. Il s'assit à la table des conventuels et partagea leurs simples aliments. Aucune distinction, sinon que, comme novice, il se montra le plus humble et le plus soumis des frères²¹. Ce ne fut bientôt qu'un éloge de sa vertu. Il était sobre, grave, sévère pour lui-même, d'un rare support pour les faibles, d'une grande douceur envers tous. Son sérieux était celui du chrétien qui, apprenant à connaître son propre cœur, s'instruit à ne vivre que dans l'espérance²², son activité celle du fidèle qui sait qu'il a charge d'âmes. Lorsqu'il se fut fait connaître, on le nomma abbé. Alors il déploya dans l'administration du couvent le talent qu'il avait naguère fait valoir dans une plus vaste administration, heureux de travailler dans un champ où le bien n'était pas impossible à faire. On le vit ne négliger rien, ne laisser aucune place à la tiédeur, en même temps qu'il portait ses frères comme le Christ ses brebis²³. Il se gardait surtout de charger les pauvres d'entre eux. Visitait-il les fermes, dépendances du couvent, plutôt que d'être incommode aux colons, il couchait, sans même se couvrir d'une tente, dans les champs et dans les creux d'un sillon²⁴. « Heureuse, dirent

les moines, la communauté à laquelle il est donné de vivre sous le patronage d'un homme qui sait allier à tant de simplicité, tant de sagesse et de vertu ! » Et ce langage se répandit du couvent de Corbie dans les provinces de l'empire.

Cependant la paix de cette vie religieuse était troublée par les nouvelles que l'on recevait de tous lieux et particulièrement par celles qui venaient de la cour. A ces nouvelles, le cœur de Wala s'aigrissait, et, confiant sa douleur à ses frères, particulièrement à son fidèle ami le moine Pascase Radbert : « Le règne de la ruse et de la violence, leur disait-il, succède à celui de la sagesse. Les fondements de la société sont renversés. L'audace tient de plus en plus lieu de vertu. Les derniers des hommes élèvent leurs têtes par-dessus celles des hommes les plus honorables. Le vertige s'est emparé d'un empire où l'on ne parvient plus au pouvoir que par le crime et la damnation. Quelque temps j'ai nourri l'espoir que les nobles, en s'associant, le peuple, en serrant ses rangs, opposeraient une barrière à l'envahissement du mal ²⁵ ; mais cet espoir même a été trompé. » Alors il retraçait à ses amis quelles avaient été les intentions pures de l'empereur et comment la faiblesse du prince l'avait trahi ; comment Louis, après avoir éloigné de sa cour les hommes dont il craignait le génie, s'était livré tour à tour, tantôt à des hommes religieux, mais sans expérience des affaires, et tantôt à des ministres perfides, qui abusaient de sa débonnairété. Charlemagne avait aimé l'Eglise, sans s'abaisser devant elle ²⁶. Il avait légué le titre d'empereur à son fils, sans l'humilier devant l'évêque de Rome. Mais Louis s'était laissé enlacer

dans les filets qu'on lui avait tendus d'une main habile. Le pape Etienne IV était venu en France, la bouche pleine de paroles flatteuses. « Loué soit le Seigneur notre Dieu, s'était-il écrié en s'approchant du roi, de ce qu'il a donné à nos yeux de voir un second David ! » Puis, il avait su persuader à Louis que, avant d'avoir reçu l'onction sainte, il ne pouvait porter le titre d'empereur sans iniquité. Louis avait cédé ; il avait ployé les genoux devant le pape, et reconnu à l'Eglise le droit de conférer des pouvoirs civils²⁷. Des mesures imprudentes avaient achevé de soulever les seigneurs laïques²⁸, qui dès lors se montraient partout disposés à l'insurrection. Ils se conduisaient comme indépendants des lois. Vainement les envoyés du prince, ses Missi²⁹, parcouraient les comtés, comme naguère le faisaient ceux de son père ; ceux-ci représentaient Charlemagne et ceux-là la faiblesse de Louis-le-débonnaire. Tout se précipitait donc dans l'anarchie. Déjà, pour éviter d'y tomber, les peuples de l'empire les plus éloignés du centre, l'Aquitaine, l'Italie et la Bavière demandaient à l'empereur de leur donner, dans la personne de ses fils, des rois, qui vécussent au milieu d'eux, et pussent maintenir l'ordre public.

L'on ne tarda pas à apprendre à Corbie que, cédant au vœu de son peuple, Louis avait donné l'Italie à gouverner à Lothaire, l'aîné de ses fils, l'Allemagne à Louis et l'Aquitaine à Pepin³⁰. Dans ce partage, il avait méconnu les droits de Bernard, son neveu, à qui les dispositions de Charlemagne assuraient le gouvernement de l'Italie. Bernard ayant recouru à l'insurrection, on l'avait trompé ; on l'avait attiré à la cour, et l'ayant fait prisonnier, on lui

avait fait crever les yeux ; trois jours après , il avait été trouvé mort dans sa prison. Tout s'était fait à l'insu de l'empereur. Il n'en fut que plus profondément affligé lorsqu'il apprit l'attentat qui venait de souiller son règne. Ses larmes coulèrent abondamment. Il songea à se retirer, loin des hommes, dans une profonde retraite. Courbé, suppliant, couvert d'un cilice, dans tout le costume d'un pénitent, il demanda de faire une confession publique d'un crime qui n'était pas le sien ³¹. Puis, toujours conseillé par le remords, il se ressouvint des amis de son père, qui avaient été ceux de Bernard ; Adelhard, Wala, furent rappelés auprès de sa personne. Ne croyant pas devoir se fier à ce retour du soleil, ils étaient allés fonder en Saxe un second monastère de Corbie ³², qui devint le foyer de la civilisation du Nord, lorsque Wala fut pressé de se rendre à la cour. Louis qui, même en l'éloignant de sa personne, n'avait pas cessé de lui porter un singulier respect, et qui venait de passer en peu de temps d'une extrême défiance à une confiance extrême, le pria d'accompagner en Italie le roi Lothaire, et de le diriger par ses conseils.

L'abbé de Corbie crut devoir obéir. La dissolution de l'empire, qui s'accomplit à la fin du siècle, semblait imminente. Peut-être même se fût-elle réalisée dès cette époque, si quelqu'une de ces idées qui ébranlent les peuples les eût mis en mouvement. Dans l'absence d'idées générales, tout était égoïsme, rivalité, confusion. Wala se mit en chemin, résolu de tenter ce qu'il pourrait pour le relèvement et la pacification de l'empire.

III

Pascase Radbert, qui, dans un style emphatique et confus, nous a laissé le panégyrique plutôt que la vie du comte Wala, son ami, nous apprend peu sur ce que fit Lothaire, aidé de Wala, pour rétablir quelque ordre au delà des monts ⁵⁵. La question qui divisait toujours le plus profondément les esprits était celle qui s'agitait sur les limites de l'Eglise et de l'Etat. Les évêchés, les abbayes, étaient des fiefs qui ne mouraient pas et héritaient toujours. Leurs domaines n'avaient donc pas cessé de s'accroître. On citait des monastères qui, moins d'un siècle après leur fondation, possédaient quatre ou cinq mille manses ou fermes. Tandis que la paix faisait fleurir ces maisons, les seigneurs laïques, appauvris par les charges militaires, souvent aussi par le désordre et la superstition, s'étaient accoutumés à reprendre par l'épée ce dont ils s'étaient vus dépouillés par la dévotion. Ils rançonnaient, ils pillaient les terres de l'Eglise. Plusieurs avaient obtenu de la faiblesse du prince, des évêchés, des abbayes, comme au temps de Charles-le-Martel. En les leur donnant, Louis avait irrité les clercs, comme par son indulgence pour les clercs il avait soulevé les grands. La plaie faite à la chose publique ne faisait que s'accroître, lorsque Wala, voulant essayer d'arrêter le mal, se rendit à la cour, se présenta devant l'empereur, et, s'efforçant de l'enhardir à prendre une ferme résolution, s'exprima devant lui avec la rude franchise qui était le langage de ces temps ⁵⁴.

« La chose publique, dit-il, ne se soutient pas par elle-même ; elle repose sur l'Eglise et sur la Milice ; c'est ce que l'empereur ne doit jamais oublier. Le prince méconnaît ses attributions lorsqu'il croit pouvoir conférer aux laïques les dons du Saint-Esprit. Il n'est pas moins dans l'erreur lorsque , lâchant le frein à la violence, il laisse détourner de l'usage des clercs et des pauvres les biens une fois donnés à Christ. D'une autre part, il est juste que l'Eglise contribue à la défense de l'empire , et ce qu'elle doit elle le fera ; que l'on se garde seulement d'arracher par la violence ce qui doit être le produit de dons volontaires. Renoncez donc , ô mon prince ! à jeter les églises dans les voies du monde en les donnant à vos hommes d'armes. Séparez avec soin la religion de l'Etat, car l'apôtre a dit : nul serviteur de Dieu ne doit s'ingérer dans le siècle, s'il ne veut avoir sa part avec le diable. Veillez enfin à ne pas permettre le dépouillement de l'Eglise, de peur d'attirer sur vous la malédiction des saints pères. » Wala conclut en proposant le prélèvement d'une imposition, semblable à celle que Charlemagne avait levée sous le nom de *none*, ou semblable aux *dons gratuits* qui furent imposés au clergé dans des siècles plus rapprochés de nous ³⁵.

Inutiles efforts. Comme un innocent agneau , Louis était conduit où le menaient les hommes qui avaient surpris sa confiance , et c'étaient les plus adroits et les plus violents qui avaient pris sur lui cet empire. Il n'avait pu faire que la société ne se scindât en deux camps. Lorsqu'elle est ainsi brisée, aucune des deux factions ne comprend le langage de l'autre. La voix de l'équité se perd.

Celui qui la parle est rejeté par les deux partis avec un égal repoussement. L'empereur l'avait éprouvé lorsque, commençant à régner, il avait essayé d'agir comme on lui conseillait de le faire encore. La démarche de Wala fut donc inutile. Il ne réussit qu'à soulever contre lui les gens d'église aussi bien que les grands. Les plus perfides l'accusèrent d'être venu jeter l'incendie au sein de la cour, et d'être la cause de tous les maux de l'empire; la foule ignorante répéta ces discours après eux, et bientôt celui dont chacun louait autrefois la sagesse et la justice ne passa plus que pour être un homme de discorde et un ennemi public. Il ne lui resta que de se retirer à Corbie, d'aller verser sa douleur dans le sein de ses moines, et de pleurer, comme un autre Jérémie, sur les malheurs de Sion ³⁶.

IV

Cependant, le cours des événements ne devait pas tarder à ramener l'abbé de Corbie sur la scène politique. Ces événements appartiennent à l'histoire générale. Personne n'ignore le mariage de Louis avec Judith de Bavière ³⁷, la naissance d'un prince connu sous le nom de Charles-le-Chauve, et les guerres que les prétentions de l'impératrice allumèrent entre le père et ses trois fils, nés d'une première union. Louis fut pressé d'assurer un trône au jeune prince, et de le lui donner au cœur de l'empire, sur le Rhin, dans les pays qui, par leur position, dominaient tout le royaume des Francs. Ces prétentions alarmèrent les rois d'Italie, d'Allemagne et d'Aquitaine. On

répandait que l'ambition de Judith pour son fils allait plus loin encore, et qu'elle ne serait satisfaite qu'alors qu'elle aurait fait de Charles l'unique héritier de son père. D'autres bruits coururent avec ceux-là. On accusait les mœurs de l'impératrice et la légitimité de la naissance de Charles. On allait jusqu'à soupçonner Judith de songer à se défaire de l'empereur pour épouser l'homme qu'elle recevait dans son lit. Toutes les rumeurs répandues par la méfiance étaient accueillies par la haine. Alors les trois princes s'entendirent. Il se levèrent en armes. Abandonné de tous, Louis tomba dans leurs mains.

Mais autant ils avaient remporté une facile victoire, autant ils eurent de peine à s'entendre après le succès. Ils s'adressèrent à Wala ³⁸. « Bannissez loin de l'empereur les hommes qui le trompent, leur répondit-il. Bannissez loin de lui l'homme et la femme adultère, et, avec eux, la foule des aruspices, des débiteurs de songes, et tous ceux qui pratiquent les arts du malin. Puis, rendez le trône à votre père ; libre de leur joug, il sera, comme il l'a été, le meilleur des princes ³⁹. » Conseils aussi inutiles que ceux qu'il avait déposés devant l'empereur lui-même. Les princes se défiaient de leur père et ne se fiaient point l'un à l'autre. Cependant l'empire restait sans chef. Le désordre gagnait de proche en proche. Le mécontentement finit par éclater. Le vent de l'opinion, changeant brusquement, reporta Louis sur le trône et mit ses fils à ses pieds.

C'est alors que Wala fut relégué à Chillon. L'impératrice et son ministre Bernard dictèrent à Louis-le-débonnaire l'ordre qui frappait un homme d'une religion au-

stère, l'ami du roi d'Italie et l'adversaire de leur politique. Tous les principaux conseillers des rois vaincus furent pareillement exilés. On leur eût fait subir un sort plus sévère si la bonté de l'empereur l'eût permis ⁴⁰.

V

La contrée vers laquelle on entraîna l'abbé de Corbie ne ressemblait point, dans le onzième siècle, à ce qu'elle est aujourd'hui. Les chroniqueurs de cet âge n'en parlent que comme d'une terre lointaine, perdue, reléguée dans la région des nuages ⁴¹. La culture n'avait point encore adouci le climat de Montreux. Des villes, des villages en grand nombre ne décoraient pas les coteaux. On ne rencontrait sur les monts de Lavaux que de rares habitations. Les plantes sauvages s'élevaient de rochers en rochers. Des ermites faisaient leur demeure dans les cavités des monts. Les moines de Hautcrêt n'avaient pas rendu fertiles les pentes du Désaley. Vevey n'était qu'un bourg de peu d'importance. Le souvenir de dernières révolutions de la nature ne permettait pas que les habitants s'établissent avec sécurité sur le rivage du lac; car on racontait encore avec effroi comment la chute du Taure-tunum avait refoulé brusquement le cours du Rhône, et comment, rompant sa digue et se précipitant avec fureur dans le lac, le fleuve avait renversé sur le rivage les murs, les villages et les villes ⁴². On ne voyait qu'une chapelle où s'élève aujourd'hui le village de Montreux; les habitations se dessinaient sur un gradin plus élevé des Alpes. Les grands chênes et les grands châtaigniers descendaient

jusques au Léman, en des lieux où murissent maintenant des vins généreux. Même la plaine féconde du Rhône n'était que faiblement peuplée. Les dévastations des Lombards, et celles des seigneurs de la contrée, avaient porté les colons à se réfugier dans les vallées alpestres. Echangeant la vie agricole contre les mœurs pastorales, ils s'étaient répandus jusques aux lieux où leurs tribus, celtiques d'origine, avaient rencontré, dans le voisinage des sources de la Torneresse et des rochers de Saxiéma, les troupeaux des tribus germanes qui avaient occupé la Gruyère. Les voyageurs ne prenaient que rarement, pour se rendre en Italie, la route de la vallée du Rhône ; car le Simplon n'était pas ouvert, et le passage du Saint-Bernard était difficile et plein de périls. Quant à la tour de Chillon, elle passait alors pour un lieu de solitude, de désolation et d'effroi.

Toutefois l'abbé de Corbie ne reçut pas cette impression sinistre à la vue de la sombre tour. « Beauté ancienne et toujours nouvelle, s'écriait St. Augustin après s'être recueilli dans les retraites de sa conscience, je vous aime, et je sais avec certitude que je vous aime. Vous m'êtes une clarté, une voix, un parfum, un aliment, mais que je goûte dans cette partie de moi-même, tout intérieure et invisible, où brille aux yeux de mon âme une lumière que ne borne point l'espace ; où je m'attache à un objet infiniment aimable sans qu'il y ait jamais satiété dans les délices dont m'enivre sa possession⁴⁵. » Comme Augustin, Wala croyait une parole éternelle en constante communication avec l'âme humaine, et la foi qu'il avait en Dieu, source inépuisable

de consolation, le gardait de tout abattement ⁴⁴. Comme, sept siècles plus tard, un autre prisonnier de Chillon, il vécut plusieurs années renfermé dans ces murs. « Il n'y reçut nulle visite, nous dit son biographe ⁴⁵, sinon celle des anges qui savent pénétrer en tous lieux jusques au cœur de l'homme de bien. » Un jour cependant, ce même écrivain, Pascase Radbert, réussit à se faire ouvrir les portes de Chillon. Peut-être Louis s'était-il souvenu de Wala, peut-être Radbert avait-il obtenu par ses sollicitations de pouvoir échanger quelques paroles avec son supérieur et son ami. Quoi qu'il en soit, il se présenta chargé d'un message bienveillant de l'empereur. C'est à lui-même qu'il appartient de retracer ce qui se passa dans l'entretien qu'il lui fut donné d'avoir avec l'abbé de Corbie.

« Nous fûmes un jour ensemble, dit-il, un jour de bonheur et de tristesse, durant lequel nous mêlâmes bien des larmes de joie avec les larmes d'une amère douleur ⁴⁶. Comment n'être pas heureux ! Notre conscience était pure et nous étions dans les bras l'un de l'autre. Comment n'être pas dans le deuil ! Pour prix de ses vertus, celui que j'aimais avait été condamné à l'exil ; il était poursuivi par la haine et traînait ses jours dans les rigueurs d'une longue captivité. Nous échangeâmes bien des paroles, nous affligeant et nous consolant tour à tour. — L'empereur, lui dis-je, désire vous rendre à la liberté ; il ne demande de vous que l'aveu d'un tort. Convenez d'avoir en quelque chose failli par un excès de zèle ⁴⁷, et promettez de vous ranger à l'avenir à la volonté du maître de l'empire. Il vous suffit d'un mot pour obtenir

votre pardon. — Et ce mot, me répondit-il, c'est toi qui m'encourages à le proférer ! toi, mon ami, qui as lu dans le fond de ma pensée ! Tu doutes, par conséquent, de ma droiture ! Je croyais que tu venais m'exhorter à continuer de combattre pour la justice⁴⁸. Mais ce que je n'eusse jamais cru, c'est que tu vinsses ici m'engager à faiblir, à conniver au mal et à faire un aveu que l'honneur condamne⁴⁹. — Non, répondis-je aussitôt, votre innocence n'a jamais été pour moi l'objet d'aucun doute ; aussi ne demandé-je de vous qu'une expression de regret et d'assentiment ; vos amis sont certains qu'il n'en faudra pas davantage pour vous faire rendre, non-seulement la liberté, mais la faveur de l'empereur et un rang supérieur à tous ceux que vous avez occupés dans l'Etat ; vous obtiendrez du retour de la bienveillance royale tout ce qu'il vous plaira de demander. — A ces mots il sourit, et, du ton d'une légère ironie⁵⁰ : Tu crois donc, dit-il, avoir en ton pouvoir le prince et ceux qui le gouvernent ; mais as-tu circonvenu le tribunal de Dieu comme tu crois m'avoir rendu favorable celui du prince ? Qu'en serait-il cependant devant le juge suprême quand j'aurais porté contre moi-même une sentence mensongère ? quand j'aurais, selon ton conseil, abandonné la voie de la justice et de la vérité ? Ne pourrait-il pas arriver que, Dieu confondant notre sagesse, les choses ne se passassent autrement que tu ne penses ? que, voulant fuir les ennuis où je suis, je n'eusse fait, tout en mentant à ma conscience, qu'aggraver mes périls et me précipiter au-devant d'une condamnation à mort ? N'en pourrait-il être ainsi lorsque je me serais condamné de ma propre bouche ? Mais

quelques chances que j'eusse à la cour du roi, dois-je, pour échapper à des peines passagères et regagner de vains honneurs, m'exposer à encourir la mort éternelle par une juste dispensation de Dieu ? Serait-ce, selon toi, agir en homme avisé ? Crois-moi, mon frère, nous ferons mieux de demeurer dans la voie où Dieu nous a fait la grâce d'entrer, et de garder dans nos cœurs l'espérance, afin d'avoir pour fin la vie éternelle ⁵¹.

» Je me tus, couvert de confusion, après avoir entendu Wala tenir ce langage. Je vis bien que, insouciant de ses propres intérêts, il ne songeait qu'à ce qui faisait l'objet de son ardente affection : Dieu, la patrie, l'Eglise, le salut du peuple, et que, dans tout ce qu'il avait fait, il n'avait voulu que sauver l'unité de la monarchie, laver la souillure de la maison impériale, rendre des fils à leur père et faire respecter les serments reçus par le roi Lothaire ⁵². Pendant notre entretien, les eaux du Léman se brisaient contre les murs de la prison. Wala porta les yeux sur l'agitation des flots. Accoutumé qu'il était à chercher Dieu dans la nature aussi bien que dans son cœur, ce fut de Dieu que les vagues écumantes lui firent entendre le langage. Leur flux et leur reflux lui dirent celui des choses humaines, l'immobilité du rocher, sur lequel reposait Chillon, l'assurance dont jouit l'homme qu'il a plu à Dieu de placer hors du combat de la vie. Plein de cette pensée, l'air heureux et le front serein : « Vous irez jusqu'ici, dit-il aux eaux soulevées, et vous briserez contre ces murs l'orgueil de vos flots. » Tel l'exilé de Patmos, l'ami du Christ, captif aussi, revenait sur les choses passées, perçait les voiles de l'avenir, et,

nourri de divins mystères, tressaillait de joie comme s'il eût déjà franchi les portes du ciel ⁵³. »

VI

La fin de l'histoire de Wala ne touche plus qu'indirectement à celle de la patrie suisse et cependant elle nous a paru mériter d'être ici retracée.

L'abbé de Corbie demeura dans Chillon jusqu'à ce que les trois fils de l'empereur se remirent en campagne contre leur père. Lothaire se leva le premier. Alors Chillon, trop voisin de l'Italie, ne parut plus une demeure assez sûre pour un prisonnier d'état ⁵⁴. On enleva donc Wala de ces murs, qu'il avait su se rendre chers, et, lui faisant traverser la France, on le jeta dans des prisons récemment érigées dans l'île de Noirmoutier, située à l'embouchure de la Loire et aux extrémités de la terre alors habitée ⁵⁵. Mais il n'y fut pas plus tôt arrivé que, les armées du roi d'Aquitaine s'étant mises en mouvement dans l'ouest de la France, on se hâta d'arracher le captif de sa prison nouvelle ⁵⁶, et de le transporter, à travers tout l'empire, jusques aux extrémités de la Germanie ⁵⁷, dans l'abbaye de Fulde, dans laquelle il n'était pas destiné non plus à trouver le repos. Louis de Bavière, le troisième des fils de l'empereur, s'étant aussi mis en marche, les ennemis de Wala, ne sachant plus désormais quelles murailles pouvaient leur répondre de leur prisonnier, lui permirent de rentrer dans l'abbaye de Corbie, à la condition qu'il y vivrait en

simple moine, et dans la soumission à la règle du monastère ⁵⁸.

Cependant Wala ne devait pas trouver, même à Corbie, une tranquillité qui ne l'attendait nulle part sur la terre. A peine venait-il d'arriver dans ces lieux que se présentèrent devant lui des envoyés du saint Père, accompagnés d'envoyés des rois, fils de l'empereur, et de quelques-uns des premiers seigneurs de l'empire. Tous venaient supplier Wala de tenter ce qu'il pourrait pour le salut de l'Etat ⁵⁹. Ils savaient ce qu'il avait souffert pour n'obtenir aucun fruit de ses précédents efforts, et néanmoins ils le conjuraient de ne pas abandonner une cause sacrée. Wala repoussant toutes leurs instances, ils lui signifièrent l'ordre qu'ils avaient d'user, s'il le fallait, de violence, pour l'emmener à Lothaire. Déjà même la cour se remplissait d'hommes armés, et les religieux, ne sachant ce qu'on allait entreprendre, étaient glacés d'épouvante, quand les délégués du souverain pontife, se jetant aux pieds de Wala, le conjurèrent, au nom de ce qu'il y a de plus saint, de ne pas repousser la demande du père des fidèles, de ne pas abandonner le roi Lothaire, son ami, dans une situation aussi grave, et de ne point lui refuser l'appui de ses conseils. Ils firent intervenir la voix de Dieu, qui, disaient-ils, venait de se prononcer pour leur cause, en abaissant devant les pas du souverain pontife les sentiers des Alpes. En effet, Grégoire IV avait passé les monts dans une saison avancée, pour se présenter comme un père aux peuples soulevés, et c'était sa voix qui demandait un dernier sacrifice à l'homme dont l'autorité lui paraissait pouvoir con-

tribuer puissamment à la paix du monde⁸⁰. A la fin se sentant vaincu : « Je me sou mets, dit Wala, je ne donnerai pas l'exemple de la désobéissance aux ordres de l'évêque de Rome. » Il s'achemina donc avec les envoyés, accompagné de son fidèle Radbert.

Le voyage ne fut pas sans péril. De toutes les parties de l'empire des flots d'hommes armés se portaient vers le Rhin, pour se ranger, les uns autour de l'empereur, les autres autour des princes. Ces flots se croisaient, et parfois aussi se heurtaient. On ne faisait plus reposer de dernières espérances de paix que sur l'approche de l'évêque de Rome, dont tous les partis s'accordaient pour invoquer la médiation. Arrivé sur les bords du Rhin, il se rendit auprès de l'empereur, et aussitôt des ecclésiastiques en grand nombre, parmi lesquels se rangea Radbert, se groupèrent autour de sa personne. Ces conducteurs de l'Eglise étaient divisés en deux camps. Les uns invoquaient, les autres repoussaient l'intervention pontificale. Ceux-ci disposaient Louis à la rejeter, ceux-là proclamaient le pape le souverain des souverains, le tuteur des princes et des peuples. Ce langage est remarquable à une époque où les évêques de Rome n'avaient pas pris encore la haute position à laquelle les porta plus tard le besoin qu'avaient les peuples d'une protection contre la violence et d'un juge dans leurs différends. Il marque dans le cours de l'histoire un moment important. Grégoire hésitait à se laisser conférer le rang que ses successeurs ont regardé comme inséparable de leur qualité de représentants du Christ sur la terre. « Il fallut, dit Radbert, que nous missions sous les yeux du pontife

des documents⁶¹ qui lui prouvassent, par l'autorité des saints pères, qu'il avait pouvoir d'aller et d'envoyer à toutes les nations, pour y faire régner l'Évangile ; qu'il était revêtu d'une autorité divine, pareille à celle dont le Christ avait revêtu St. Pierre, et que, par conséquent, il lui appartenait de juger tous les hommes, sans qu'il pût être lui-même jugé par aucun. » Le pape, assure-t-on, sourit à la vue des documents⁶². Il y prit plaisir et se sentit le cœur rempli d'un nouveau courage.

Toutefois ce n'était pas lui qui, dans cette circonstance, devait résoudre les nœuds ourdis par la politique. Tandis qu'il poursuivait son œuvre dans la tente royale, le drame se dénouait au dehors, et par d'autres mains que la sienne. Les camps ennemis s'étaient rapprochés. Des hommes d'armes qui, sous Charlemagne, avaient combattu dans les mêmes rangs, étaient allés les uns au-devant des autres. Ils avaient mangé, bu ensemble. Ils avaient échangé, comme frères d'armes, de bienveillants propos. On dit aussi que de l'or avait été répandu. Ce qui seul est certain, c'est que les deux camps avaient fini par se confondre, les deux armées par n'en former qu'une, et que, lorsque Louis se réveilla comme d'un songe, il se trouva le prisonnier de ses fils. Un petit nombre d'amis fidèles étaient seuls demeurés auprès de sa personne. « Allez, leur dit-il, allez aussi à mes fils ; je ne veux pas que personne perde un membre, bien moins la vie, pour l'amour de moi. » Il finit lui-même par les suivre et par aller se livrer aux mains des trois princes⁶³.

L'histoire a raconté les événements qui suivirent. Elle

a retracé le calme de Louis, son refus persévérant d'abdiquer l'empire, le retour des sentiments d'intérêt et de respect pour sa personne, et les divisions qui recommencèrent entre ses fils. Wala s'efforça vainement de faire entendre aux partis qui se heurtaient des paroles de conciliation; il en était de la société, retombée dans l'anarchie, comme de ces scènes nocturnes, dans lesquelles chacun combat en aveugle, sans même reconnaître son ennemi, et sans bien savoir sur quelle tête il fera tomber ses coups ⁶⁴. Alors, plus pénétré que jamais de l'inutilité de ses efforts pour conjurer la tempête populaire, brisé de fatigue et de douleur, l'abbé de Corbie résolut de reprendre, sans plus tarder, les chemins de la solitude. Ce fut inutilement que Louis s'efforça de le retenir, inutilement que Lothaire le supplia de demeurer à sa cour; il s'arracha du milieu d'eux ⁶⁵. Ce ne fut pas toutefois pour porter ses pas vers Corbie. Peut-être craignait-il d'y être poursuivi par l'inimitié de la reine. Ce fut de l'Italie que cette fois il prit les sentiers. Il passa, non plus en prisonnier, mais en fugitif, sous la tour de Chillon, et, descendant les Alpes, il alla cacher de nouveau sa vie dans des murs habités par la religion.

Il était à Bobbio, à seize lieues de Milan, un monastère, fondé deux siècles auparavant, par un homme dont la vie avait été, comme celle de Wala, une longue agitation. Ainsi que l'abbé de Corbie, Colomban avait dû fuir devant la colère d'une femme, et poursuivi jusque dans l'Helvétie par la haine de Brunehaut, il avait fini, lui aussi, par passer les Alpes et par aller chercher une retraite au milieu de religieux qu'il avait réunis sous une

règle commune. Ce furent les successeurs de ces religieux qui accueillirent Wala. Leur maison avait eu beaucoup à souffrir de la confusion des temps. Les seigneurs du voisinage la pillaient et la rançonnaient à plaisir. Les moines nommèrent Wala leur abbé, et son nom les protégea contre des attaques nouvelles. En même temps il fit revivre la règle de leur fondateur. Il semblait que, comme celle du missionnaire irlandais, sa vieillesse eût trouvé un abri, et que, près de franchir le seuil de la vie, il rejoignit dans les soins d'une paisible activité, quand un nouvel appel lui fut adressé, de s'interposer encore dans les querelles des rois. Courbé par de récents revers, le roi d'Italie souhaitait de se réconcilier avec son père. Dans cette disposition d'esprit, il suppliait Wala de se rendre auprès de l'empereur, de le fléchir et de lui faire agréer tel accord qui paraîtrait équitable. Il attendait de son ami cette dernière marque de dévouement. Il était digne d'une aussi belle vie, assurait-il, de se terminer par une aussi belle œuvre que celle de la réconciliation des partis.

Les hommes, suivant le point de vue dont ils considèrent la vie, se font du repos des idées bien différentes. Les uns le cherchent au dehors, les autres au dedans d'eux-mêmes. Ceux-ci le font reposer sur Dieu, ceux-là le font dépendre des événements. Le nouvel abbé de Bobbio, pour qui la loi du devoir était le chemin de la paix, et qui crut reconnaître cette loi dans l'appel que venait de lui adresser Lothaire, secoua le poids des ans, et, recueillant ses forces, il n'hésita pas à se mettre en marche. Il revit la cour, et, cette fois, l'accueil qu'il y reçut fut

plein de déférence et de bonté⁶⁶. Celui même de l'impératrice fut cordial et respectueux. On était las de discordes. Tout fut pardonné. Les négociations ne furent ni longues, ni difficiles. Lothaire avait donné des pleins pouvoirs ; les termes d'un accord furent bientôt arrêtés. Une diète de l'empire devait être convoquée à Worms, et les résolutions que l'on venait de prendre allaient être rendues publiques dans cette assemblée des Francs⁶⁷. Heureux d'avoir ainsi vu le succès couronner ses longs efforts, Wala repartit, plein de joie, pour l'Italie. Il lui tardait de se retrouver auprès du roi Lothaire et d'avoir obtenu l'assentiment de ce prince. Mais ce dernier espoir d'une pacification de l'empire devait être trompé comme tous ceux qu'il avait précédemment conçus. Une épidémie régnait au delà des monts. C'était une de ces fièvres malignes, que l'on a généralement, dans le moyen âge, désignées sous le nom de peste. Wala n'eut pas plus tôt passé les Alpes que la fièvre le saisit⁶⁸. Son âge lui laissait peu de ressources à opposer à la maladie. Il ne put qu'arriver à Bobbio, pour y rendre le dernier soupir au milieu de ses frères. Il ne craignait pas les approches de la mort ; mais ses derniers instants furent troublés par la soif qu'il avait d'accomplir sa mission de paix. Il croyait que, s'il ne pouvait achever son œuvre, les discordes soulevées allaient reprendre possession du champ des combats. Il mourut, poursuivi par ce dernier rêve et songeant moins à lui-même qu'à l'empire et au roi Lothaire⁶⁹. Il expira le dernier jour du mois d'août de l'an 836⁷⁰. Ses restes furent déposés auprès de ceux de Colomban. Hommes de religion l'un et l'autre, l'un et l'autre fugitifs,

ils furent réunis l'un à l'autre dans leur mort ⁷¹. « Heureux, dit en terminant le biographe de Wala, heureux l'homme qui, ayant regardé la vie comme une épreuve, est demeuré inébranlable, car une couronne de gloire lui est préparée dans les cieux ⁷². »

II

PIERRE DE SAVOIE

« Chaque jour on sonnait les clairons, et il y avait grands coups d'épée et pillage des vaincus. Les clercs même s'en mêlaient et portaient salade en tête. Mais quand le comte se fut montré, tous se rangèrent autour de sa personne, criant à l'envi : Vive notre redouté seigneur ! »

PIERRE DE SAVOIE.

SOMMAIRE. — Passage de la féodalité à la monarchie moderne. — Les Habsbourg et les Savoie. — Pierre de Savoie apanagé dans le Chablais. — Seconde fondation de Chillon. — Parti savoisien et parti féodal. — Guerre de Lausanne. — Pierre en Angleterre. — Réduction du Valais. — Paix d'Evian. — Pierre reçoit l'hommage de la plupart des seigneurs de l'Helvétie occidentale, et celui des villes de Berne et de Morat. — Ses institutions. — Pierre élu comte de Savoie. — Sa puissance. — Insurrection des barons en Angleterre. — Insurrection des seigneurs dans l'Helvétie burgonde. — Rodolphe de Habsbourg. — Bataille de Chillon. — Paix de Lœwenberg. — Derniers moments du comte Pierre.

I

Des débris de l'empire de Charlemagne se formèrent des états en aussi grand nombre qu'il se trouva de seigneurs assez puissants pour se créer une existence indépendante à l'abri des murs d'un château fort ; et, comme les aspérités d'un sol de montagnes se prêtaient à ces constructions hardies, les habitations féodales s'élevèrent plus nombreuses encore qu'ailleurs au pied des Alpes qui dominant le bassin du Léman.

Vainement l'Eglise, se considérant comme la mère des sociétés politiques, et comme le tuteur des peuples en-

core dans l'enfance, s'efforça-t-elle de relever, sinon l'empire, du moins des administrations provinciales. Vainement réussit-elle quelque temps à rallier la nation burgonde des deux côtés du Jura, sous un chef du sang de Charlemagne, sous Rodolphe, qu'elle sacra dans Saint-Maurice, le centre religieux du pays. Rodolphe et les princes qui lui succédèrent ne conservèrent leur autorité qu'aussi longtemps qu'un chef fut nécessaire à la défense du pays contre l'invasion étrangère, et qu'il sut ensuite occuper la noblesse à des expéditions aventureuses. Déjà sous le troisième de ces princes, les seigneurs féodaux se conduisirent comme indépendants. Le quatrième et le dernier, si misérable, selon le récit des chroniques, que « onc ne fut roi comme ce roi, » et si pauvre, que les évêques étaient obligés de pourvoir à sa subsistance, finit par se voir réduit à s'enfuir et à déposer le sceptre aux mains de l'empereur d'Allemagne.

Mais l'empereur, en des temps de confusion, était lui-même trop faible pour faire craindre son bras dans des provinces lointaines. Aussi les seigneurs de l'Helvétie burgonde se considérèrent-ils dès ce moment comme libres, chacun dans son domaine. Les premiers d'entre eux en rang, les évêques, essayèrent de profiter des circonstances pour réunir, comme l'ont fait ceux des bords du Rhin, les pouvoirs civils à ceux de princes de l'Eglise. Non-seulement ils travaillèrent à l'agrandissement de leurs territoires temporels, mais ils cherchèrent à se faire reconnaître en qualité de comtes, dans toute l'étendue de leurs diocèses. Toutefois celui de Sion fut le seul, qui, grâce à l'isolement du Valais, réussit à quelque de-

gré dans ce dessein. Celui de Genève échoua contre la résistance des comtes du Genevois, et celui de Lausanne contre celle qu'il rencontra dans la noblesse du pays.

Cependant l'empereur trouva le moyen de relever, du moins pendant quelque temps, son pouvoir dans l'Helvétie occidentale, en le conférant à la maison puissante des Zæhringen. S'appuyant sur la noblesse inférieure, et sur les villes, dont ils protégèrent la naissance, les Zæhringen s'efforcèrent de réduire à l'obéissance la haute aristocratie. Mais, à la mort du dernier prince de cette maison, évêques et seigneurs féodaux proclamèrent à l'envi leur immédiate de l'empire, en d'autres termes, leur indépendance. Tous s'en mirent en possession de fait. Ils se donnèrent le droit de paix et de guerre, celui de haute et basse justice ; ils se comportèrent comme souverains. Quelques-uns d'entre eux, les comtes de Genevois, les Grandson, les Estavayer, les Neuchâtel, les Gruyère, étaient à la tête de familles puissantes. Tous étaient divisés en factions qui troublaient la contrée par leurs rivalités et leurs guerres.

Mais déjà commençait le mouvement qui, vers la fin du moyen âge, a transformé les sociétés européennes. Déjà se montrait l'élan des communes, et se manifestait la tendance des peuples à se ranger autour de la personne du monarque, comme d'un pouvoir tutélaire. Ce mouvement se fit sentir en Helvétie ainsi que dans le reste de l'Europe. Dès le onzième siècle, il s'était révélé par l'absorption de petites seigneuries dans des seigneuries plus puissantes. Dans le treizième, il prit un nouveau caractère et une nouvelle extension. Deux familles

de comtes, celles des Kybourg et des Savoie, travaillèrent, l'une dans l'Helvétie burgonde et l'autre dans l'Helvétie allémanique, à fonder un état puissant sur les débris des existences féodales. Dans les premières années du siècle, les seigneurs lèvent haut la tête; un demi-siècle plus tard, tous ils l'ont inclinée devant Pierre de Savoie. Peu s'en faut même que ce prince n'ait réuni toute l'Helvétie burgonde en un corps d'état, et que, du haut de son château de Chillon, sa résidence aimée, il n'ait fait reconnaître son autorité souveraine du sommet des Alpes au rivage de l'Aar. Essayons de raconter cette révolution, et de dire quelle fut en ces pays, dans un âge de jeunesse et d'énergie, l'œuvre du prince que son siècle a honoré du nom de « petit Charlemagne. »

II

Notre tâche est difficile. Il le serait moins, à la distance où nous sommes du treizième siècle, d'écrire une épopée, dont Pierre serait le héros, que d'essayer de renouer la chaîne des faits dont se compose son histoire. Pierre appartient à ces âges où l'intelligence humaine commençait à peine à se dégager des régions merveilleuses où se complait l'enfance des peuples; où les événements n'apparaissent qu'à travers la nuée vaporeuse où se jouent la poésie et la légende. Ne sachant bien distinguer ce qui, dans ces âges, est le domaine de la vérité, nos historiens ont la plupart puisé, sans beaucoup d'examen, leurs récits aux sources légendaires. Cependant l'étude, faite en 1837, des

pièces relatives à notre sujet, renfermées dans les archives royales de Turin, nous avait déjà révélé toute une histoire nouvelle de Pierre de Savoie, quand M. Cibrario, ces documents en main, a, le premier, fait descendre l'histoire du comte Pierre de la région des choses merveilleuses sur un sol moins incertain. Après lui, M. le colonel Wurstemberger a recueilli, avec un soin consciencieux, les matériaux d'une histoire plus complète du prince, le second fondateur de Berne. Il a apporté à cette étude un œil lucide, un esprit mâle et une connaissance approfondie du moyen âge. La société d'histoire de la Suisse romane espère pouvoir prochainement publier l'œuvre, inédite encore, du savant bernois, dans la collection de ses mémoires ¹. Mais l'on aurait tort d'attendre de M. Wurstemberger lui-même la réponse à des questions nombreuses, insolubles à la rare clarté des chartes et à la lumière vacillante de la tradition. Après que l'historien se trouve avoir soumis à l'épreuve des pièces authentiques les récits des chroniqueurs, il reste encore sous sa main des narrations en grand nombre, qu'il ne peut, ni recevoir avec une pleine confiance, ni rejeter absolument dans les régions de la fable. Il ne peut recevoir comme certain ce dont il n'a pour garant que ces rumeurs vagues, qui ont pris dans les siècles suivants la forme sous laquelle nous les possédons. Il ne peut, non plus, rejeter la tradition, sans s'exposer à fermer l'oreille à des échos, qui, pour ne rendre que confusément la voix du passé, n'en sont peut-être pas moins son expression la plus naïve et la plus fidèle. Mais s'il lui donne une place dans sa narration, il la distinguera des faits puisés aux sources authentiques, et mettra tou-

jours le lecteur en position de juger de la crédibilité de ce qu'il raconte.

III

Sans remonter à l'origine, encore entourée de nuages, de la maison de Savoie, rappelons-nous que, dès les premiers temps où les princes de cette maison descendirent de la Maurienne, leur berceau, pour se répandre sur l'un et l'autre versant des Alpes, on les vit déployer un courage instinctif, une politique habile et une froide intelligence des avantages qu'ils devaient à leur position. Maîtres des passages des monts, ils sont l'objet des égards des papes, des empereurs et des rois. Dans le commencement du treizième siècle, la cour de Thomas I^{er} de Savoie est en haut renom, comme école de vertus héroïques et chevaleresques. Sage, vaillant, généreux, Thomas voit croître autour de son trône huit fils et deux filles, qui tous ont, à quelque degré, attiré l'attention de leurs contemporains. L'aînée de ses filles, Marguerite, avait épousé Hartmann, connu dans nos histoires sous le nom de Hartmann-le-vieux, le dernier des comtes de Kibourg². La cadette, Béatrix, épouse du comte de Provence, était destinée à donner le jour à quatre filles, lesquelles devaient monter sur quatre des premiers trônes de l'Europe, et mêler le sang des comtes de Savoie à celui des premières maisons de la chrétienté. Eléonore, l'aînée des quatre sœurs, devait épouser Henri III d'Angleterre, Marguerite Louis IX de France, Béatrix Charles d'Anjou, qui la fit monter sur le trône de Naples, et Sanchie Richard de Cornouailles, qui

l'éleva à la dignité impériale. Des fils de Thomas I^{er}, l'ainé, Amédée, devait porter le sceptre après lui. La plupart des autres avaient été voués à l'Eglise; Guillaume fut évêque de Valence et de Liège, Philippe archevêque de Lyon, Boniface archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre.

Pierre était, comme eux, destiné par son père à porter la mitre en même temps qu'à servir la politique de la maison de Savoie. Comte de Maurienne, de Tarentaise et de Savoie, prince de Suze, et d'une grande partie du Piémont, en possession du Chablais et de la Val d'Aost, Thomas avait, à la fois, les yeux sur l'Italie et sur les contrées qui se déploient en amphithéâtre autour du Léman. Pendant la lutte des Zæhringen contre la noblesse de l'Helvétie burgonde, il avait jeté dans ce pays les fondements d'une puissance nouvelle. L'allié des seigneurs dans cette guerre, il s'était fait un parti dans leurs rangs, et, pour prix de son intervention, il s'était fait céder, à la paix, la ville de Moudon. Cette première acquisition des princes de Savoie dans le pays de Vaud mérite d'être remarquée. Moudon n'était pas contiguë à leur territoire. Elle est située au sortir du Jorat, à l'entrée de la plaine fertile arrosée par la Broie, au centre du pays dont ils méditaient la conquête. Ce point obtenu, il s'agissait, d'un côté, d'entretenir les bonnes dispositions du parti savoisien dans la noblesse et dans les villes; de l'autre, de chercher à soumettre les sièges indépendants de Genève, de Lausanne et de Sion, et de réduire les évêques de ces diocèses à la qualité de sujets. Trois moyens se présentaient d'y parvenir dans Lausanne et dans Genève: celui de se faire conférer les droits d'avouerie, ou de vidomat, dans les murs de ces

viles, celui de s'ériger en protecteur des bourgeoisies naissantes, et celui de travailler à faire monter des cadets de la maison de Savoie sur le siège de l'évêque. C'était dans ce triple but que Thomas avait fait entrer deux de ses fils, Pierre et Thomas, dans les rangs des chanoines de Lausanne. Déjà Pierre avait été deux ans administrateur du diocèse, pendant l'interrègne qui suivit la mort de l'évêque Guillaume d'Ecublens (1229-1231). A la mort de Thomas I^{er}, il joignait au titre de prévôt de Lausanne ceux de prévôt de l'église d'Aost et de prévôt de la cathédrale de Genève.

Mais Pierre n'était pas de caractère à demeurer dans la voie où la politique de son père l'avait fait entrer. Aussi celui-ci n'eut-il pas plus tôt fermé les yeux, que, déposant les vêtements de l'homme d'église, le jeune prince s'élança dans la voie séculière, et, pour première démarche, jeta, par un mariage avec l'héritière d'une maison redoutée, les bases de sa puissance personnelle ³. En face de la plaine du Genevois s'ouvre une vallée large et profonde, à laquelle un château, s'élevant fièrement sur les champs de Condamine ⁴, a donné le nom de Faucigny ⁵. Plus haut, cette vallée se partage en deux gorges alpestres; l'une, arrosée par le Giffre, finit aux pieds de l'amphithéâtre formé par les monts neigeux de Tenneverge, qui la séparent du Valais; l'autre, plus sauvage que la première, se perd dans les hauts sommets et les glaces éternelles du Mont-Blanc, longtemps nommé la Montagne-Maudite, et dont les flancs ont passé pour inaccessibles jusqu'au jour où, sur les pas de de Saussure, l'Europe a fait de ces lieux un but annuel de pèlerinage. Ces vallées étaient alors sous

la domination d'une famille de barons puissants, laquelle avait donné deux évêques à Genève, un à Lausanne et un archevêque à Lyon ⁶. Aymon, le dernier de ces seigneurs, avait trois filles. Après avoir marié les deux aînées aux sires de Gex et de Thoire-Villars, il donna la main de la troisième, du nom d'Agnès, à Pierre de Savoie, et, vaincu par l'ascendant que ce prince exerçait sur tout ce qui l'approchait, confondant, dès ce moment, toute son ambition avec celle du gendre, objet de sa haute estime, il lui destina sa succession.

Dès que Pierre se fut assuré par cette alliance la possession d'une contrée sauvage, hérissée de châteaux forts et peuplée d'hommes intrépides, il se tourna vers son frère Amé, qui venait de s'asseoir sur le trône de Savoie, et lui demanda sa part de l'héritage paternel. L'usage des premiers rois barbares, de partager leur royaume à leurs fils comme un héritage ordinaire, avait été abandonné pour un usage nouveau, conseillé par une politique plus intelligente. Le droit de l'aîné des fils, de monter sur le trône de son père, était reconnu, du moins s'il avait la main capable de porter le sceptre en des temps toujours orageux ; mais les princes ses frères, s'ils n'étaient entrés dans l'Eglise, avaient coutume de recevoir quelque province à titre apanager. En ce siècle, où nulle part encore le pouvoir royal n'était bien affermi, les princes apanagés, quoiqu'ils affectassent volontiers l'indépendance, faisaient cependant rayonner la majesté du trône sur les contrées où l'autorité rencontrait de la résistance; ils les formaient à la soumission, et préparaient ainsi la fusion, qui devait s'opérer un jour, des membres dans le

corps de l'Etat. S'étayant de la coutume qui avait prévalu, Pierre s'était allié avec Aymon, l'un de ses frères, pour demander en apanage le Chablais et la Val d'Aost. Déjà les deux frères avaient pris les armes, et ils se disposaient à franchir le St. Bernard, lorsque les autres princes de la maison de Savoie interposèrent leur médiation et se firent accepter comme arbitres dans la cause. Aymon reçut le Chablais, Pierre des châteaux en Bugey et dans les environs de Genève ; le retour à la maison de Savoie des fiefs concédés fut spécialement réservé⁷.

Mais en cédant le Chablais à son frère Aymon, c'était à Pierre que le comte Amé venait de le donner en réalité. Miné par un mal dartreux qui le disposait à la mélancolie et à l'abattement, Aymon se reposait sur son frère et n'agissait que par son impulsion. C'était Pierre qui allait déployer son activité dans cette province, laquelle, du sommet du St-Bernard, se prolongeait le long du Rhône, et embrassait les deux rives du Léman, au nord, jusqu'au torrent de la Veveyse, au midi jusqu'à celui de l'Arve. Les Romains avaient nommé *Caput lacis*, la *Tête du lac*, ces rives d'une beauté ravissante, et de ce nom, corrompu par l'usage, s'était formé celui de *Chablais*, par lequel on désignait la contrée. Le Grand-Chablais s'étendait le long du lac, et le Petit, que l'on nommait aussi province d'Agaune, dans les gorges de St. Maurice et de Martigny. L'on ne sait pas d'une manière certaine comment les comtes de Savoie avaient étendu leur domination sur ces lieux ; néanmoins l'on croit vulgairement qu'ils la reçurent pour prix du passage accordé à l'empereur Henri IV, lorsqu'il franchit les Alpes, seul,

sans cortège, pour aller se jeter aux pieds du pape Grégoire, et les expressions du chroniqueur Lambert d'Aschaffembourg, sur lesquelles cette opinion repose, n'ont pas d'interprétation plus naturelle⁸. Bien certainement, les comtes de Savoie sont, dans le douzième siècle, seigneurs du Chablais. Mais, avant eux, les évêques de Sion, se fondant sur une donation de l'empereur Conrad le Salique, de l'an 1024⁹, s'étaient mis en possession de fiefs nombreux situés sur les deux rives du Rhône et sur celles du lac, entre autres du fief du Chatelard, ou de Montreux. Lorsque les princes de Savoie ajoutent aux fortifications de Chillon, ils reconnaissent tenir le sol en fief des princes-évêques du Valais. Mais c'était dans toute la vallée que se croisaient les droits de l'évêque et ceux du comte. Ici, l'un se trouvait relever de l'autre ; là, c'était celui-ci qui relevait de celui-là. Plusieurs hommes liges du comte tenaient des fiefs de l'évêque, plusieurs hommes liges de l'évêque tenaient des fiefs du comte. Il était d'autant plus difficile que ce croisement de juridiction ne fût pas l'occasion de démêlés nombreux, que les comtes mettaient un grand prix à demeurer les maîtres d'un passage, l'une des portes de l'Italie. Aussi les hostilités, engagées dès le moment où ces princes avaient mis le pied dans la contrée, n'avaient-elles été interrompues que par des trêves de courte durée. Les derniers traités de paix, conclus en 1224 et en 1233¹⁰, n'avaient pas empêché le différend de renaître. C'est dans ces circonstances que Pierre avait recherché la possession du Chablais. Si tôt qu'il y fut maître, laissant son frère Aymon se livrer tout entier à des soins religieux, et fonder, à l'extrémité du

lac, sur un lieu de passage alors très fréquenté, l'hôpital de *Villeneuve de Chillon* ¹¹, il ne songea lui-même qu'à la couvrir de bons ouvrages militaires. Il y construisit, dans le cours d'un petit nombre d'années, plusieurs châteaux forts : celui de Martigny, à l'entrée du col du St.-Bernard ; celui d'Evian, qui devait dominer la rive méridionale du lac, et, sur les ruines de l'ancien fort, le château de Chillon, qui devait à la fois commander au lac, et fermer ou ouvrir la route qui en suit la rive septentrionale. Quelque temps après, il éleva encore, non loin de Vevey, la Tour, jadis nommée tour de Vevey, et qui, de son nom, a pris celui de la Tour de Pierre ou de Peilz ¹².

IV

En élevant ces châteaux forts, Pierre manifestait la volonté de continuer dans ces contrées la politique de son père. Il vivait à une époque où les peuples, cherchant à se dégager de dessous la féodalité, s'attachaient au bras qui leur promettait un appui ; il comprenait son siècle, et il avait en lui les qualités qui le rendaient propre à jouer un rôle sur la scène, quelle qu'elle fût, sur laquelle il serait appelé à se montrer. On nous le représente « fier, hardi et terrible comme un lion ; si preux qu'on l'appelait le second Charles Maygne et sachant se tenir tellement qu'il devait mettre à subjection moultz de gens ¹³. » Sage, prudent, discret, affable envers chacun, abondant en mots heureux et courtois, dans lesquels se réfléchissaient la vivacité de son esprit et la générosité de son âme, il gagnait aussitôt les cœurs. Il alliait aux vertus chevaleres-

ques le coup d'œil du capitaine et celui de l'homme d'état. Il ne tarda pas à se mettre à la tête du parti savoisien dans le pays de Vaud, et, fort de son appui, il chercha les moyens de se rendre maître des deux villes importantes du pays, de Lausanne et de Genève.

Ce fut d'abord du côté de Genève qu'il se dirigea. Des trois pouvoirs existants dans cette ville, l'évêque, la commune et le comte, il ménagea le premier, s'attacha le second et attaqua le troisième. Le comte du Genevois, contre lequel il avait d'anciens griefs, fut réduit à implorer l'assistance du comte Amé de Savoie, comme du suzerain des parties belligérentes. Amé le condamna à payer 20 000 marcs d'argent de dommages-intérêts ¹⁴, et à livrer, en gage d'exécution de la sentence, le château d'Arlod, situé dans cette région tourmentée et sauvage, où le Rhône, cessant d'être navigable, court au milieu de profonds abîmes et disparaît pour quelque temps dans le gouffre qu'il s'est creusé ¹⁵.

Après ce succès, Pierre se tourna vers Lausanne. L'évêque de Lausanne, las de porter la crosse au milieu d'une cité corrompue et déchirée par les factions, était allé à Rome résigner sa charge aux mains du souverain pontife ¹⁶. Il laissait derrière lui, dans le chapitre, le parti féodal et le parti savoisien en présence. Les savoisiens, à l'instigation de Pierre, élurent Philippe, son frère; le parti contraire lui opposa Jean de Cossonay. L'élection avait eu lieu la veille de Pâques; le lendemain, jour même de Pâques (1240), les deux villes dont se composait alors Lausanne se remplirent de gens armés. La cité fut, la première, occupée par une troupe qu'avait amenée

Aymon de Faucigny, le beau-père de Pierre de Savoie. Aymon justifiait son intervention par son titre d'avoué de l'Eglise, et il avait, en effet, porté ce titre, qu'il avait acquis des Kybourg, héritiers des Zæhringen ; mais l'évêque Guillaume d'Ecublens avait racheté l'avouerie pour le prix de 320 marcs d'argent, et il avait fait confirmer par l'archevêque métropolitain de Besançon l'acte qui devait affranchir à jamais le siège épiscopal de Lausanne de toute dépendance civile. Le baron de Faucigny n'en proclama pas moins son droit à rétablir l'ordre troublé dans le diocèse. Chacune des deux villes, la cité comme le bourg, avait son enceinte murée, et le ruisseau du Flon coulait entre les murailles. Aymon s'empara des ponts et fortifia les hauts-lieux. Ses adversaires, à leur tour, se retranchèrent sur la colline du bourg. Les hostilités s'engagèrent dans le vallon. Le fer, le feu, furent tournés contre l'ennemi. Tout à coup, pendant l'obscurité de la nuit, un incendie se déclare ; il monte, et gagnant de proche en proche, ne s'arrête qu'après avoir consumé la ville entière, la cité seule exceptée. Un moment, la stupeur suspendit le combat. Mais bientôt il recommença sur les ruines fumantes des habitations. Tous les jours, les deux partis recevaient des auxiliaires. Mille hommes de Berne et de Morat vinrent prendre position autour du petit château du Chable, en face de Saint-Maire. Pierre de Savoie accourut, de son côté, avec six mille hommes ¹⁷. Le pays ne tarda pas à se trouver tout entier en armes. Les Wufflens, les Grandson, les Champvent, se levèrent pour Savoie. Les Cossonay, les Gruyères, les Fruence, les Estavayer, le plus grand nombre des sei-

gneurs de la contrée, s'armèrent pour défendre l'indépendance de leurs fiefs. Cette levée de boucliers contraignit Philippe de Savoie à abandonner Lausanne à son concurrent¹⁸. La guerre continua telle qu'elle se faisait à cet âge, de château à château, de seigneur à seigneur. C'étaient de brusques équipées, dont le but était le *gast* ou le butin, des irruptions soudaines, des armistices, le plus souvent mal gardés, des combats journaliers sans qu'il se livrât jamais de bataille décisive. C'est ainsi que les hostilités se poursuivaient lorsque Pierre quitta ces champs de bataille pour se rendre en Angleterre, où l'appela sa nièce, la reine Eléonore ; il partit, persuadé sans doute qu'il trouverait dans le voyage qu'il allait entreprendre les moyens de faire, à son retour, une guerre plus sérieuse et plus décisive à ses ennemis.

V

L'entrée du prince de Savoie dans Londres fut triomphale. La ville était ornée comme pour une fête publique. Les bourgeois, formés en procession, et vêtus de leurs plus beaux habits, les plus riches d'entre eux à cheval, et le roi en tête, se portèrent au-devant du noble étranger. Pierre n'était encore, il est vrai, qu'un simple gentilhomme, cadet d'une famille de comtes, mais sa renommée lui tenait lieu de couronne. Comme il n'était pas encore armé chevalier, le roi voulut lui conférer de sa main l'ordre de la chevalerie, et choisit, pour le faire, le jour de la Saint-Edouard, 5 janvier 1241. La cour fut convoquée à Westminster. Les bourgeois furent invités à

se rendre à la fête en grand galas, sous peine d'un schelling d'amende pour les contrevenants. Telle était l'ivresse du roi qu'elle fit oublier un moment à Pierre de Savoie sa prudence accoutumée. Ne connaissant pas les mœurs du pays sur lequel il venait de mettre le pied, ni le repoussement instinctif de l'insulaire pour les étrangers, il pria le roi, son neveu, de vouloir ordonner un tournoi, dans lequel les seigneurs savoisiens et vaudois, qu'il avait amenés avec lui, essaieraient leurs forces contre les fils de l'Angleterre, jusqu'à ce que l'on sût à qui devait appartenir la palme de la vaillance. La proposition fut agréée par le roi, qui choisit Northampton pour le lieu de l'arène, et le 14 avril pour le jour du combat. Mais, dans l'intervalle, les esprits se soulevèrent, l'indignation populaire se fit jour, et Henri III, en présence de deux camps formés, craignant que l'arène ne fût ensanglantée, comprit la faute qu'il avait commise; il fit publier que le tournoi n'aurait pas lieu. Pierre, de son côté, ne tarda pas à réparer un moment d'oubli par une manière d'agir pleine à la fois de noblesse et de simplicité. Il n'avait rien de la fierté française. Les chroniqueurs anglais eux-mêmes, quelle que soit, en général, leur irritation contre les étrangers accueillis trop bienveillamment par Henri III, ne parlent qu'avec respect du comte Pierre¹⁹. Le peuple se prit, pour l'oncle du roi, d'une telle affection que, dans un jour d'émeute, il suffit de la présence de Pierre, de son attitude imposante, et de quelques paroles de sa bouche pour apaiser la sédition. Mais ce fut surtout de la part du roi que Pierre devint l'objet d'une haute faveur. Henri ne se contenta pas de lui ouvrir son trésor, il lui

donna rang parmi les pairs du royaume, le nomma comte de Richmond ²⁰, et, au don de ce comté, il ajouta celui de manoirs nombreux, et la garde de plusieurs châteaux, entre autres de celui de Douvres. Boniface, frère de Pierre, fut élevé au siège de Cantorbéry, et à la dignité de primat du royaume. Le roi passa bientôt pour ne rien entreprendre sans le conseil de son oncle. Telle était la haute fortune à laquelle il avait suffi de peu de temps à Pierre pour parvenir en Angleterre, lorsque la nouvelle du progrès de la guerre allumée sur les bords du Léman le rappela sur ce rivage, et qu'il y reparut en possession des moyens de recommencer la guerre avec de nouvelles chances de succès ²¹.

VI

La guerre engagée dans l'Helvétie occidentale avait, selon le récit des chroniqueurs savoisiens et allemands, changé de caractère pendant l'absence de Pierre, en même temps qu'elle avait pris une grande extension. Les ennemis de la maison de Savoie s'étaient adressés aux lieutenants de l'empereur dans la Haute-Allemagne, et ils avaient obtenu d'eux qu'ils fissent valoir les droits de l'empire sur la Val d'Aost et sur le Chablais, provinces importantes, dont la cession avait été de nature à pouvoir être contestée ²². Choisisant le moment où Pierre, en lutte avec l'évêque de Lausanne, était à l'étranger, tandis que le comte Amé se trouvait retenu en Italie par le siège de Turin, ces lieutenants étaient intervenus ²³. Un chef impérial s'était montré à la tête d'une petite armée. Quel

qu'ait été le nom de ce chef, que les chroniques savoisiennes nomment Eberard de Nidove ²⁴, il avait franchi le lac, et lors du retour de Pierre en Savoie, il avait, avec ses gens, occupé le Grand-Chablais, et pris position près d'Evian, sur un pan de rocher nommé le Bret ²⁵, qui domine le lac et commande le chemin de Genève. En même temps, tous les anciens ennemis de Pierre s'étaient mis en campagne. Le comte du Genevois avait pris les armes. Les Valaisans, ayant à leur tête leur belliqueux évêque Landry, s'étaient partagés en deux corps; les uns avaient franchi le Saint-Bernard ²⁶, pour se répandre dans la Val d'Aost, et les autres avaient pris possession du Petit-Chablais.

A la nouvelle de cette prise d'armes, le comte Amé se hâta de faire la paix avec la ville de Turin, et, laissant cette ville presque indépendante, il marcha en hâte sur la Val d'Aost, que les Valaisans abandonnèrent devant lui. Les suivant de près, il descendit à Martigny, où il attendit Pierre de Savoie ²⁷.

Pierre avait, de son côté, levé une armée, à la tête de laquelle il avait commencé par dicter au comte de Genève une suspension d'hostilités ²⁸, et s'était ensuite avancé jusques à Evian. Arrivé en présence des Impériaux et des Valaisans, campés sur le Bret, il avait détaché une partie de ses gens, qui, gravissant le Val d'Abondance, et redescendant dans la plaine par le Val Morgin, prirent les ennemis à dos ²⁹. Attaqués des deux côtés à la fois, les Impériaux reculèrent jusqu'à Portvalais. Là se voit un monticule isolé, semblable à celui de Saint-Triphon dans la plaine du Rhône, et sur lequel on découvre en-

core des restes d'anciennes fortifications ; ces rochers offrant aux fugitifs un appui , ils se rallièrent à la voix de leur chef. Des deux parts, selon la chronique , on fit de merveilleuses prouesses. Cependant les Valaisans finirent par lever le pied. Abandonnés par eux , le chef impérial et des nobles en grand nombre ne purent non plus tenir davantage. La fuite devint générale , et Pierre se pressant sur les pas des fuyards , joignit à Martigny le comte Amé. Tous deux alors marchèrent sur Sion. Les Valaisans combattirent sur les remparts de cette ville comme ils l'ont toujours fait lorsqu'ils ont cru leurs libertés populaires ou leur foi en péril. Les échelles furent dressées. On allait livrer l'assaut, quand l'évêque , armé de pied en cap, se jeta hors des portes, et, par une sortie furieuse, contraignit les assaillants à abandonner la brèche. Que devint-il ? Périt-il dans le combat ? Ce que l'on sait, c'est que depuis cette heure on ne l'a jamais revu. La lutte se prolongea jusqu'à ce qu'un détachement savoisien, attaquant la ville par un point nouveau, eut pénétré dans les murs. Alors tout s'enfuit. Sion fut emportée d'assaut. Puis Pierre de Savoie, poursuivant son succès, attaquant châteaux après châteaux ⁵⁰, et dispersant l'ennemi partout où il essayait de se rallier, s'avança, toujours combattant , jusque près des neiges de la Fourche et des lieux où le Rhône prend naissance , achevant ainsi la réduction du Valais ⁵¹.

VII

Mais ce n'était pas le Valais, qu'il remit quelques mois plus tard aux mains d'un nouvel évêque, qui devait être le prix de cette rapide campagne. Le fruit réel et durable de la conquête du Valais, fut celle du Pays de Vaud. Jusqu'à la victoire que Pierre venait de remporter, ses armes n'avaient pas obtenu, sur les bords du Léman, d'avantage décisif. La guerre avait inutilement dévasté la rive et les campagnes⁵²; inutilement Aymon de Faucigny s'était montré de nouveau dans Lausanne, le fer à la main. Mais tout changea dès le jour où Pierre, vainqueur sur les bords du Rhône, reparut sur la rive du lac. Le voyant revenir triomphant, ses ennemis laissèrent, l'un après l'autre, tomber les armes de leurs mains. L'évêque de Lausanne ploya le premier. Il fit sa paix particulière à Evian, le 29 mai 1244. Il cédait ses droits sur Romont, dont Philippe de Savoie, pendant qu'il avait porté le titre contesté d'évêque de Lausanne, avait fait don à son frère Pierre. Il abandonnait tout le territoire situé entre les deux Glâne et tout ce qu'il avait acquis de Guillaume d'Estavayer. Pierre lui rendait le château de Lucens, conquis dans la guerre, mais à la condition d'y conserver libre entrée pour lui-même et pour ses descendants⁵³.

En signant ce traité, qui semblait ne concerner que lui, l'évêque signait réellement la renonciation de la noblesse vaudoise à l'indépendance; en l'abandonnant, il la livrait à un maître. Dès ce moment s'accomplit la soumission

lente, successive, mais poursuivie avec persévérance pendant les vingt ans qui suivirent, des seigneurs et des villes du Pays de Vaud à un nouveau suzerain. Lors de la paix d'Evian, Pierre de Savoie ne possédait encore que Moudon, par l'abandon que lui en avait fait le comte Amé, Romont, par donation de Philippe, et l'avouerie du prieuré de Payerne, que le prieur Etienne lui avait conférée pendant le cours de la guerre ³⁴. Le jour même de la signature de la paix, Humbert de Cossonay, le premier, prêta foi et hommage. Quarante jours après, le comte de Gruyères ploya, dans Romont, le genou devant Pierre de Savoie ³⁵. Les Vufflens, les Fruence ³⁶, les Saint-Martin ³⁷, les Estavayer ³⁸ suivirent l'exemple donné. Comme c'était, à cette époque, le cas de beaucoup de seigneurs, le sire de Biolay se trouvait chargé de dettes; il vendit à Pierre son château de Bioley, et ses villages d'Orzens, d'Oppens et de Correvon ³⁹. Toujours de nouvelles soumissions. Pierre repartira pour l'Angleterre; il y passera la plus grande partie de ses années, et cependant le cours de ses acquisitions ne s'arrêtera pas. Il en sera des châteaux et des villes du Pays de Vaud comme de ces molécules qui se repoussaient naguère et qui, sous la main du chimiste, attirées par une force nouvelle, s'agglomèrent en un corps. Les actes d'hommage diffèrent dans leur forme. Il en est qui sont le résultat d'une vente ⁴⁰. Il en est qui le sont d'une contrainte plus ou moins déguisée. Parfois Pierre dépouille le père pour investir l'un des fils. Parfois son nouveau vassal déclare agir de son franc vouloir, « libre de toute crainte, de toute ruse et de toute violence, » et cependant ces expressions d'un loyal dévoue-

ment sont suivies de prestations de gages et de sévères conditions, qui jamais ne lient celui qui reçoit l'hommage et n'attestent une réciprocité. Jamais mention de l'empereur. En recevant d'Anselme de Billens une maison forte dans Romont, et la lui rendant par acte de revers, Pierre reconnaît n'avoir aucune prétention sur les possessions de ce seigneur hors de la ville ; « toutefois, ajoute-t-il, sont réservées les peines contre les brigands, les traîtres, les meurtriers et les turbateurs de la paix publique, dont le crime est capital, et dont le cas nous regarde ⁴¹. » C'était déclarer ouvertement qu'il tenait le lieu de l'empereur, et qu'il ne voyait, en Helvétie, que le ciel au dessus de sa tête.

Cependant il restait encore à surmonter bien des résistances. La plus opiniâtre était celle des évêques du pays et celle des comtes de Genève. La maison de Savoie continuait, il est vrai, de gagner du terrain dans Genève et dans Lausanne. A la suite d'une guerre nouvelle, qu'il fit en 1250 au comte de Genève, Pierre ne se borna pas à ajouter 10 000 marcs au poids de la dette qui pesait sur son ennemi, mais il se fit céder, à titre de nantissement, le château de Genève, avec tout ce que le comte possédait dans la ville, et dans le territoire qui s'étend de l'Arve à la Dranse, de la Cluse de Genève au pont de Barges ; il n'exceptait que les possessions du comte dans le pays de Vaud ⁴². Dix ans après, le comte ayant cru pouvoir profiter des troubles de l'Angleterre, qui semblaient devoir retenir Pierre de Savoie dans ce royaume, pour tenter encore une levée de boucliers, Pierre accourut, à la tête d'un corps de gentilshommes et d'archers an-

glais, tomba sur son vieil ennemi, l'accabla du poids d'une nouvelle dette, et prit en gage tout ce que le comte possédait au delà du Rhône, de Seyssel à Lausanne ⁴⁵. En même temps, il s'érigea en protecteur de la commune de Genève et la prit sous sa garde spéciale ⁴⁴. Puis, se précipitant comme un torrent dans le Valais, où l'évêque s'était mis en mouvement, il l'eut bientôt contraint à demander la paix. Des arbitres donnèrent le cours de la Morge pour limite aux deux États ⁴⁵. A la suite de ces succès, Pierre reçut, à Chillon, l'hommage des seigneurs des hautes vallées de l'Oberland, des Strætlingen, des Kien ⁴⁶, des Frutigen, des Wyssenbourg ⁴⁷; ils s'engagèrent à le servir envers et contre tous, à lui ouvrir leurs châteaux et à tenir toutes leur forces à sa disposition ⁴⁸. Il ne suffisait pas à Pierre d'avoir réduit le Valais à l'impuissance, il fallait qu'il commandât dans ces monts dont les cols descendent vers la plaine du Rhône. A son retour, il réduisit Lausanne à une condition peu différente de celle de Genève; l'évêque, dans sa faiblesse, fut contraint de partager avec lui la juridiction de la ville.

Déjà, dans l'intervalle de ces rapides campagnes, les regards de Pierre de Savoie s'étaient portés sur les villes libres que les Zæhringen avaient fondées pour lier leur château de Berthoud, et leurs possessions dans l'Helvétie allemande, avec celles qu'ils avaient dans l'Helvétie romande. Ces villes étaient celles de Berne, de Morat et de Fribourg. Elles avaient été construites dans un but commun, celui de servir de point de résistance contre la noblesse. Mais, à la mort du dernier des Zæhringen, un changement s'était fait dans leur condition. Tandis que

les Kibourg avaient hérité de la ville de Fribourg, Berne et Morat, comme cités impériales, avaient levé l'étendard de l'indépendance. Il en était résulté que ces villes, situées entre Fribourg et Berthoud, séparaient les deux cités qu'elles étaient, dans l'origine, destinées à lier entre elles, et que, jetées dans de nouveaux rangs, elles s'appuyaient sur la maison de Savoie, pendant que Fribourg, fidèle à la cause des Kibourg, se trouvait demeurée dans les pays romands leur place avancée, position d'autant plus menacée que Pierre avait porté plus loin les limites de ses états et multiplié ses points de contact avec la maison de Kibourg ⁴⁹.

Il était impossible que des différends ne naquissent d'un pareil état de choses. Aussi les nouveaux vassaux de Pierre de Savoie dans le Pays de Vaud n'avaient-ils pas eu de peine à trouver un prétexte pour venir mettre le siège devant Fribourg. Hartmann de Kibourg, de son côté, s'était porté sur Berne et sur Morat. Pierre, qui se trouvait en Angleterre accourut en hâte à la nouvelle des hostilités engagées. Déjà les villes de Berne et de Morat étaient réduites aux abois. Serrées de toutes parts, elles imploraient un prompt secours ⁵⁰. Elles offraient à Pierre de se donner à lui comme à leur avoué; de lui conférer, sa vie durant ⁵¹, péages, justice, régale, tous les droits de l'empire dans leurs murs. Bientôt Pierre s'avança, battit Hartmann le jeune, délivra Morat, la reçut à hommage, se fit, en passant, jurer fidélité par tous les bourgeois de Berne âgés de plus de quatorze ans ⁵², et continuant à chasser son ennemi devant lui, il le contraignit à signer la paix, non loin des murs de

Berthoud, dans le village de Bollingen, assis sur les pentes fertiles de la vallée de Worbl (1255)⁵⁵.

VIII

Dès ce jour, il s'en fallut peu que le pouvoir de Pierre de Savoie ne fût reconnu dans toute l'Helvétie occidentale. Les Estavayer, les Neufchâtel d'Arberg⁵⁴, les Montagny, seigneurs de Belp, s'étaient soumis; du Mont Joux au Jura, du Mont-Maudit à l'Aar, il restait peu de seigneurs qui n'eussent ouvert à Pierre leurs châteaux, et il n'était pas de villes qui ne se fussent placées sous sa protection. Ainsi les bases d'une monarchie se trouvaient jetées, d'une monarchie, dans le sens que ce mot pouvait revêtir au treizième siècle. Nos lecteurs n'ignorent pas combien, dans le cours de l'histoire, varie le sens de ce nom de prince, ou de roi, auquel on donne vulgairement une signification si déterminée. Telle qu'elle se dégageait alors du sein de la féodalité, l'idée monarchique répondait à celle d'un appui pour les faibles, d'une justice, d'un recours, d'un pouvoir pacificateur et tutélaire. Tel aussi se montra le pouvoir de Pierre de Savoie dans nos contrées et particulièrement dans le pays qui s'étendait de la rive du Léman jusqu'à la Sarine, Fribourg excepté; dans ce pays que l'on commença à nommer la « patrie de Vaud, » lorsque se fut opérée la fusion de cette multitude d'existences qui naguère s'agitaient à la surface du sol.

Ce n'était pas chose facile que de faire régner une loi commune où n'existaient naguère que des institutions

locales. Il fallait savoir, à la fois, gagner l'affection des grands, seconder le développement des libertés communales, et protéger une administration régulière par de bons établissements militaires. Pour assouplir au joug d'une loi supérieure des hommes qui n'avaient jusqu'alors connu de volonté que la leur, Pierre les associa à sa gloire ; il parcourait le pays, « se faisant amer, disent les chroniques, festoyant les dames et les femmes, et gaygnant le cœur d'un chacun. » Il donnait peu de banquets, mais sa table était toujours hospitalière. Il prenait la nuit pour les travaux de la pensée, afin d'avoir le jour pour l'action. La douceur de son caractère se réfléchit dans ce qui nous reste de ses lois. Après qu'il eut privé les grands du droit de se faire la guerre entre eux, et qu'il les eut déclarés responsables des violences qui se commettraient sur leurs terres, il les laissa régler leurs différends par arbitres et se juger entre pairs. Voulant, sans blesser les coutumes du pays, les faire converger insensiblement vers un coutumier commun, il établit des juges mages dans les provinces, et l'appel à un juge suprême. La procédure fut simplifiée, l'enquête établie. Aucune trace d'emploi de la torture. C'est à Pierre que remonte cette disposition de la législation savoisienne qui donne à l'indigent un avocat, et lui garantit, sans frais, une justice sommaire ⁵⁵.

Une discussion s'est ouverte, à la fin du siècle passé, sur la question de savoir si le pays de Vaud avait reçu de Pierre de Savoie une constitution régulière ⁵⁶. Cette querelle, engagée avec chaleur sur un terrain politique, ne s'en est dégagée que lentement, et, replacée enfin sur le sol de l'histoire, elle n'est point aussi facile à résoudre

qu'elle a paru l'être aux hommes qui avaient intérêt à la trancher dans l'un ou dans l'autre sens. Pour parvenir à une solution historique, il est nécessaire, avant tout, d'écartier de l'idée d'une constitution, si l'on veut employer ce mot en parlant du treizième siècle, les idées que cette expression réveille dans le siècle où nous sommes. Un état constitué, tel que nos yeux le voient réalisé, est le fruit de la lente assimilation des éléments, qui, dans le moyen âge, ne faisaient que commencer à se rapprocher sous un chef commun. Quand un comte de Savoie se nommait alors duc de Chablais, marchion d'Italie, et prenait, à la suite de ces titres, tous ceux des diverses souverainetés qu'il avait successivement ralliées à la sienne, ce n'était point une vaine parade qu'il faisait de noms accumulés, mais il exprimait avec vérité la différente nature de son autorité sur des pays régis par des coutumes différentes. Pareillement Pierre de Savoie, au milieu des existences qu'il s'était subordonnées, ne méconnut point leurs caractères divers; il ne procéda pas autrement que ne faisaient alors les princes qui, ailleurs en Europe, accomplissaient une tâche semblable à la sienne. En présence d'une noblesse encore puissante, de villes en formation, et d'états ecclésiastiques, il reconnut les faits existants; il prit les points d'appui de son pouvoir où il les trouva, et sans confondre clercs, nobles, bourgeois et communiers, il les appela à descendre sur un même champ, à prendre part à une délibération commune, et à tendre vers un but commun.

On a cru pouvoir inférer davantage d'une charte donnée en résumé par Quisard dans son Introduction au Coutu-

mier du Pays de Vaud, publié en 1562. On a vu dans cette charte les bases d'une organisation arrêtée. La première question soulevée par cette assertion est celle de savoir si la pièce invoquée est authentique; la seconde, celle d'examiner quel en est le sens et la valeur.

La charte est-elle authentique? — Elle ne nous paraît pas avoir le caractère d'une pièce imaginée. L'écrivain des siècles postérieurs qui l'eût inventée ne l'eût point composée telle que nous l'avons⁵⁷. Il eût recherché la vraisemblance. Il n'eût point fait siéger dans les Etats l'évêque de Lausanne, ni les députés d'Avenches, ville épiscopale, moins encore ceux de Saint-Oyens de Joux⁵⁸, tandis qu'il se fût gardé d'oublier les noms des Grandson, des Palézieux, des Blonay, des Saint-Martin, des Champvent, de seigneurs connus comme puissants au moyen âge. Une composition des Etats telle qu'il la présente eût paru trop extraordinaire à ses contemporains. — Mais fut-il jamais, dans notre passé, un moment auquel une assemblée nationale ainsi composée ait été possible? — S'il en est un, c'est celui-là même que Quisard a donné pour date à son document; c'est le moment qui suivit l'occupation du pays par Pierre de Savoie. Tout ployait. Tout accourait se ranger autour du héros. L'évêque de Lausanne était lui-même bien près d'être réduit à la condition d'un sujet. Sa présence, en ces circonstances, se comprend naturellement. L'absence de certains seigneurs, les familiers du prince, s'explique par des missions reçues. Cependant, nous le reconnaissons, supposant l'authenticité du document, bien des difficultés seraient à lever encore, et même d'assez importantes pour

qu'il fût nécessaire d'admettre qu'il renferme des erreurs, ou qu'il a subi des altérations.

Mais en recevant, sous ces réserves, comme historique l'acte publié par Quisard, il reste à en déterminer la signification. Que ressort-il de cette pièce? Rien, ce nous semble, qui ne ressorte naturellement de la marche des événements dans l'Helvétie romane. Il était dans le cours des choses que Pierre réunit les nobles et les non-nobles du Pays de Vaud, comme il réunissait, dans ses Grands Jours, ceux du Faucigny, ceux de la Val d'Aost; qu'il travaillât à rapprocher seigneurs, clers⁵⁹, moines et bourgeois; que, dans ces âges où le prince ne s'appuyait point encore sur une armée permanente, il recherchât l'amitié de tous; que, dans ce but, il les rassemblât autour de sa personne; que le petit Charlemagne eût ses plaids, comme Charles-le-Grand avait eu les siens, et que, commel'illustre empereur, il fit servir ses plaids de moyen de gouvernement.

Mais ici nous nous arrêtons. Si nous pouvons reconnaître dans le document qui nous occupe le rôle d'une assemblée, nous ne saurions y voir les caractères d'une charte constitutionnelle. Nous croyons au fait, sans pouvoir du fait conclure à l'institution. Les écrivains qui, comme notre Jean de Muller l'avait fait d'abord, ont attribué à Pierre de Savoie l'organisation régulière des états de Vaud, sont tombés dans l'erreur de transporter à l'origine des états tout ce que ces assemblées sont devenues plus tard, sous la faible administration des princes successeurs d'Amédée VIII⁶⁰. Muller a reconnu son erreur; mais, voulant la corriger, il a, je le crois, dépassé la limite

du vrai, et il l'a franchie en sens opposé. Il n'établit pas que si, sous Pierre de Savoie, les états de Vaud ne se trouvent point sous une forme stable et déterminée, ils doivent s'être montrés sous la forme vague d'une institution naissante. Pierre a dû les convoquer, pour recevoir des soumissions, prendre des conseils, distribuer des exhortations, travailler à l'unité du pays. Ses compagnons d'armes, de retour d'Angleterre, où barons et communes conquéraient à cette heure la Grande charte, ont dû prendre plaisir à retrouver dans leur patrie ce qu'ils avaient vu par delà les mers. Toutefois, gardons-nous de confondre les états naissants de nos pays avec les libertés anglaises. La charte anglaise était le fruit d'une lutte entre le monarque et ses sujets; elle reposait sur un contrat entre deux parties, tandis que, dans le Pays de Vaud, les actes passés successivement entre Pierre et ses vassaux ne lient que les inférieurs et n'obligent pas le prince. Pierre demeure donc l'arbitre de la situation. Sans doute il a besoin de l'affection de son peuple, mais celui-ci n'a pas, comme celui d'Angleterre, acquis par le droit des armes celui d'une représentation. Les états de Vaud existent, mais en germe. Aux-temps qui suivront de faire connaître si ce germe doit, ou non, se développer et devenir pour la contrée une institution libre et tutélaire.

Telles que furent ces premières assemblées, elles étaient le fruit d'une grande révolution accomplie. C'en était une assurément que celle qui avait remplacé la précédente anarchie par une administration régulière, et le pouvoir nominal de l'empereur par celui d'un prince actif, partout présent, dont les baillis surveillaient les seigneurs, dont les

châtelains secondaient l'essor des bourgeois⁶¹, et dont les lois favorisaient et modéraient, tour à tour, l'élan qui, dans ce siècle, élevait la condition de la classe inférieure de la servitude au servage⁶².

En même temps qu'il avait ainsi jeté dans l'Helvétie romane les bases d'un Etat, Pierre s'était mis en position de défendre son œuvre par de fortes institutions militaires. C'était peu pour lui d'avoir accoutumé la noblesse à combattre sous ses ordres, à le suivre dans des expéditions lointaines, et à se former, sous lui, dans l'art des combats; c'était peu d'avoir, plus d'une fois, grâce à l'or du roi Henri III, pris à sa solde une troupe nombreuse d'aventuriers anglais, premier exemple de ces armées de condottieri qui jouèrent un si grand rôle dans le moyen-âge; Pierre, qui voulait donner à ses chevaliers l'appui d'une bonne infanterie, encouragea la formation des bourgeois des villes en corps d'archers et de hallebardiers⁶³. C'est à lui que remontent nos sociétés de tir, semblables à celles des villes anglaises, et dotées de privilèges d'origine évidemment princière. C'est depuis Pierre de Savoie que, chaque année, le roi du papegay fut, pendant l'année de sa royauté, franc de lods et libre d'impôts. La société des archers de Berne⁶⁴ célèbre encore annuellement comme son fondateur le prince dont ses emblèmes perpétuent la mémoire. Pierre acheva aussi de se rendre maître de tous les lieux forts et de tous les passages importants de la contrée. Il s'était mis en possession du château de Joux, qui ouvrait et fermait une des gorges du Jura⁶⁵; il s'était fait céder par les Montfaucon la ville d'Yverdon, tête du lac qui portait alors le nom de cette ville forte⁶⁶, et il avait

ordonné la construction d'un nouveau château dans ses murs, ainsi que dans la ville naissante de Morges ⁶⁷, située de manière à commander tout le bassin du Léman. Enfin, il avait placé des garnisons soldées dans tous ses châteaux, mais particulièrement dans celui de Chillon, dont il avait fait son arsenal ⁶⁸. Tours, balistes, mantelles de siège, fléchons pour arcs, fléchons pour balistes, Pierre avait rempli sa principale forteresse d'un puissant attirail de guerre. Il en avait défendu les approches au moyen d'une tour élevée au pied du Sonchaux ⁶⁹. Lorsqu'il séjournait en Angleterre, il laissait ses forces militaires sous le commandement du châtelain de Chillon, de son fidèle Hugues de Grammont. En l'absence de son maître et de son ami, Hugues promenait un œil attentif sur la contrée, employait l'or qu'il recevait d'Angleterre à de nouvelles acquisitions, et continuait l'œuvre commencée de la soumission du pays.

IX

Cependant ces mesures militaires, tournées bien autant contre l'intérieur que contre le dehors, témoignaient assez que Pierre ne regardait pas son pouvoir comme affermi dans l'état qu'il s'était créé ⁷⁰. Bien des têtes, qui s'étaient courbées devant lui, n'attendaient que le jour de pouvoir se relever avec quelque chance de succès, et Pierre, qui déjà sentait décliner ses forces, ne devait pas tarder à se trouver engagé dans une lutte nouvelle, plus sérieuse qu'aucune de celles qu'il avait jusqu'alors soutenues.

Il semble que jusqu'à cette heure il n'ait eu qu'à se

montrer pour remporter la victoire, et que le succès ait constamment couronné ses desseins. Tandis qu'il triomphait en Helvétie, il avait donné sa fille à Guigues, de la puissante maison des dauphins du Viennois, et marié Philippe, son frère, à la veuve du comte de Bourgogne. On eût dit la maison de Savoie destinée à relever, sur de nouvelles bases, l'ancien royaume des Burgondes. La prospérité de cette maison parut prendre un nouvel éclat lorsque, à la mort de Boniface, comte de Savoie et successeur d'Amé IV, les grands et le peuple se tournèrent vers Pierre, comme vers le prince de sa famille le plus capable de porter le sceptre en des temps agités, et que, l'un devant l'autre, ils coururent lui prêter hommage à Chambéry ⁷¹. Boniface avait succombé dans une guerre malheureuse en Italie; Pierre commença son règne en passant les Alpes et vengeant l'honneur de sa maison; il prit Turin et laissa cette ville aux mains d'un des fils de son frère Thomas ⁷².

Il venait d'atteindre le plus haut degré de sa puissance. Le pape et l'empereur recherchaient à l'envi son amitié. Son influence à Paris et à Londres maintenait entre les deux cours une union difficile. L'histoire n'a point assez remarqué l'office de médiation que les princes de Savoie, en haute considération dans les principales cours de l'Europe, ont rempli dans la politique de cet âge. En Angleterre, Pierre recevait, chaque année, de nouveaux témoignages de la faveur royale. Henri III l'avait donné pour guide à son fils Edouard, lorsqu'il avait envoyé ce jeune prince commander en Irlande. Il le chargeait de négociations qui demandaient une confiance entière ⁷³. Chaque

année aussi Pierre recevait de nouveaux dons de la munificence du roi. Ce fut sur un sol que le monarque lui avait donné qu'il bâtit le *palais de Savoie* (*Savoy palace*), rasé dernièrement lorsque l'on a construit le pont de Waterloo, mais dont un quartier de Londres a conservé le nom ⁷⁴. De nombreux gentilshommes savoisiens et vaudois avaient suivi Pierre en Angleterre. Il usa du privilège de tutelle, que le roi lui avait conféré sur plusieurs nobles héritières, pour marier ses pupilles à des fils de nos montagnes. C'est ainsi qu'un Chalant épousa l'héritière de l'illustre maison des Vascy. D'autres encore de ces gentilshommes s'allièrent à de grandes familles d'Angleterre et se fixèrent dans ce royaume. Les La Porte y sont devenus des Porter, les Boutillier des Butiller, les La Fléchère, des Fletscher. Les Grandson (de Grandisson) ont joué quelque rôle sous le nom de Grandisson ⁷⁵. Les Maréchal sont la tige de laquelle sont descendus les lords Mareschall. Des Charrons, des Wuippens renoncèrent aussi à leur patrie pour une patrie nouvelle. Ebal de Mont s'attacha à la personne du prince Edouard ⁷⁶. Le chroniqueur anglais Matthieu Paris nous apprend que le comte de Savoie avait aussi, dans ses fréquents voyages à travers l'Océan, amené de belles filles du pays de Vaud, et qu'il avait uni leur sort à celui de gentilshommes anglais, comme s'il eût voulu rapprocher ses deux patries par tous les liens du sang. On cite au nombre des Anglais qui épousèrent de belles Vaudoises Jean, fils de la comtesse Mathilde de Varennes, et Balduin, comte de Devon et seigneur de l'île de Wight.

Mais en même temps que Pierre élevait si haut sa for-

tune en Angleterre, ce royaume était en proie aux agitations intérieures, qui devaient aboutir à la constitution de ses libertés politiques, et à la transaction connue sous le nom de Grande charte. La faiblesse du roi, ses prodigalités envers de nouveaux étrangers venus de France, le désordre de ses finances, et le manque d'égards pour les instincts nationaux de la vieille Angleterre, avaient soulevé le peuple et les barons. L'orage grossissait. Cependant il n'avait pas encore éclaté lorsque parut un étranger, un de ces hommes, mélange de bassesse et de génie, de froideur et de passion, de ruse et d'audace, caractères à cent faces diverses, souples, rampants, audacieux, dont la Providence se sert pour châtier les nations et les amener par l'épreuve à la liberté. Simon de Montfort se trouva le chef qu'attendaient, pour se soulever, les lords et les communes. Alors commença la guerre civile. Tant que les partis se balancèrent, l'office de Pierre de Savoie fut celui de médiateur entre eux. Il fit partie du Conseil provisoire, placé par la défiance auprès du roi, à la suite de la pacification d'Oxford. Mais la guerre ayant recommencé pendant que le comte de Savoie était absent, et le roi, après la bataille de Lewes ⁷⁷, étant tombé au pouvoir de ses ennemis, Pierre ne songe plus dès lors qu'à relever la couronne du monarque son neveu. Il emprunte des sommes considérables; il équipe une flotte sur les côtes de la Flandre et il lève une armée. A sa voix, des hommes d'armes accourent en foule du pied des Alpes : des d'Aubonne, des Saint-Martin, des Montagny, des Corbières, des Rovéréa; à leur suite marchent les hommes des communes, Jean de Berne, Guy de Lutry, deux frères, Pierre et Ro-

bert Carra, et beaucoup d'autres encore. On s'embarque; mais les vents s'étant déchainés, dispersent les vaisseaux et contraignent la flotte à rentrer dans le port.

C'est à ce moment que le comte de Savoie reçut la nouvelle d'événements qui le rappelaient en hâte dans sa patrie. Ses efforts pour réplacer le roi d'Angleterre sur le trône de ses pères avaient échoué. Les biens qu'il possédait dans ce royaume avaient été saisis. Les dettes qu'il venait de contracter pour tenter une entreprise inutile avaient épuisé ses ressources. Ce fut dans ces circonstances qu'il dut reprendre le chemin de l'Helvétie, où ses anciens ennemis s'étaient tous levés et de nouveaux adversaires s'étaient mis en campagne pour lui ravir le fruit de sa laborieuse carrière.

X

Le chef qui s'était mis à la tête d'une nouvelle levée de boucliers contre le comte Pierre était Rodolphe de Habsbourg. Rodolphe préludait par une activité remuante et guerrière à la gloire qui l'attendait, et il avait commencé à jouer dans l'Helvétie orientale le rôle que Pierre remplissait depuis un demi-siècle dans l'Helvétie romane. Déjà, sur tout le pied des Alpes, on l'estimait comme un héros et le craignait comme un mauvais voisin, lorsque moururent, à un an de distance, les deux comtes de Kibourg, Hartmann-le-Jeune à Berthoud, et Hartmann-le-Vieux dans le château de ses pères ⁷⁸.

Hartmann-le-Jeune avait laissé pour héritière de tous ses biens allodiaux une fille, jeune encore. Quant aux

biens qu'il tenait de l'empire, Pierre, fort de l'amitié de son neveu, l'empereur Richard, s'en était fait donner l'investiture. Se présentant, s'il est permis d'en croire la chronique, dans un costume moitié d'or et moitié de fer, symbole des deux moyens par lesquels il avait fondé sa puissance, il avait reçu le vicariat de l'empire dans des limites étendues, l'inféodation des pays soumis à son sceptre, et celle de tous les fiefs impériaux compris dans l'héritage de Hartmann-le-Jeune ⁷⁹.

Lorsque Hartmann-le-Vieux mourut à son tour, il fut enseveli dans les tombeaux de ses pères avec casque et bouclier, comme étant le dernier de sa race. La paix de ses derniers jours avait été troublée par la sollicitude que lui inspirait le sort de sa veuve, Marguerite de Savoie, qu'il avait tendrement aimée ⁸⁰. Les faits ne tardèrent pas à montrer que ces craintes n'étaient que trop fondées. Rodolphe de Habsbourg, son neveu et son héritier naturel, ne se fut pas mis plutôt en possession de ses biens, que, sans égards pour les dernières intentions du vieillard, il déposséda Marguerite des châteaux qui formaient son douaire. Puis, s'avancant sur Berthoud, il s'empara de cette ville, dans laquelle il s'était ménagé des intelligences, se proclama tuteur de la famille de Hartmann-le-Jeune, et sachant bien qu'il venait par ses actes de déclarer la guerre à la maison de Savoie, il marcha sans hésiter sur le Pays de Vaud, à la tête de 1500 chevaliers et d'une redoutable infanterie ⁸¹.

Il n'eut pas plutôt posé le pied dans ces contrées, que tous les anciens ennemis de Pierre, reprenant confiance, crurent pouvoir reconquérir ce qu'ils avaient perdu dans

une succession de guerres malheureuses. Tous se montrèrent à la fois, les évêques de Sion, de Lausanne et de Genève, le comte du Genevois, et tout ce qui, dans le Pays de Vaud, n'avait subi qu'à regret le joug de Savoie. Les villes mêmes furent entraînées dans l'élan de l'insurrection. En même temps les villes de Turin, d'Asti, le prince de Montferrat, avaient pris les armes de l'autre côté des Alpes, et le duc d'Anjou, depuis peu comte de Provence, avait joint ses forces aux leurs. Le Dauphiné même manifestait des dispositions à la révolte.

Cependant Pierre de Savoie, lorsqu'il accourut pour combattre tant d'ennemis conjurés, n'était plus ce prince, dans la vigueur de l'âge, qui puisait largement dans le trésor d'un roi, son ami. Seul, endetté, brisé par la double lutte qu'il avait constamment soutenue, il arrivait sans autres ressources que celles qu'il avait en son génie. Il n'en fit pas moins front de toutes parts. Après avoir envoyé quelque gens-d'armes au-delà des Alpes, sous son frère Philippe, il se tourna d'abord du côté de Genève. Il lui suffit de renforcer ses garnisons pour amener l'évêque, qui s'était joint à ses ennemis, à traiter à des conditions avantageuses. Pressé par le besoin d'argent et par la nécessité de courir à d'autres adversaires, Pierre reconnut, en échange d'une somme de 2250 livres genevoises, le droit suzerain du prélat dans Genève; il se désista de l'avouerie, que les bourgeois lui avaient conférée, et se réduisit aux droits qu'il possédait en nantissement de la dette imposée au comte de Genève. Il amena le comte lui-même à signer cet accommodement ⁸². Puis, libre de ce

côté, il marcha contre l'évêque de Sion, qui venait de s'emparer de Martigny, reprit cette place, refoula les Valaisans⁸³, et laissant ses lieutenants, Aymon de Salle-neufve et Guillaume de Lucinge, continuer la guerre sur ces frontières, il se porta sur Fribourg, la place d'arme de Rodolphe, et sur Berne, que le comte de Habsbourg tenait étroitement serrée.

Nous connaissons peu les événements de la guerre qui, pendant tout le cours de l'an 1265 et dans les premiers mois de l'année suivante, ravagea l'Helvétie occidentale. Ce fut sans doute une de ces guerres de ruses, de surprises et de dévastation, pareille à la plupart de celles du moyen âge. Pierre avait trop peu de monde et trop d'ennemis sur les bras pour pouvoir remporter des avantages décisifs. Cependant il réussit à réduire quelques-uns des seigneurs soulevés contre lui. Le jeune comte de Nidau vint lui faire hommage à Morat⁸⁴. Les seigneurs d'Estavayer jurèrent, dans le château de Font⁸⁵, de demeurer neutres jusqu'à la fin de la guerre. Pierre avait recherché l'appui du pape Clément IV, protecteur naturel de la cause d'une veuve; il en avait obtenu la reconnaissance des droits de sa sœur Marguerite, et l'envoi d'un légat chargé de signifier à Rodolphe le jugement du père des chrétiens. Giffre⁸⁶, abbé de Notre-Dame d'Abondance, qui se trouva porteur de ce message, se présenta sous les murs de Fribourg. Il y rencontra Godefroy de Lauffenbourg⁸⁷, lequel, s'enflammant à la vue du moine, répandit sa fureur en accents si terribles dans son allemand suisse, que l'abbé, étranger à cette langue, se retira plein d'épouvante. Ce-

pendant on se pressa sur ses pas ; des négociations s'ouvrirent à quelque distance de la ville, mais elles n'amènèrent aucun résultat.

Alors le comte de Savoie prit la résolution de rassembler ses forces, et de donner à la guerre un nouveau caractère par quelque entreprise hardie. Il renforça sa fidèle gend'armirie de cinq cents auxiliaires bernois, troupe solide et valeureuse, et, quittant brusquement les rives de l'Aar et de la Sarine, il s'engagea dans les gorges du Valais, où la guerre continuait avec des succès divers et beaucoup de brigandages. Il battit l'évêque, lui prit ses meilleurs châteaux, et le contraignit à signer, le 27 février 1266, un armistice d'un an, durant lequel des arbitres travailleraient à la conclusion de la paix ⁸⁸.

Mais pendant que Pierre s'efforçait de mettre fin à la guerre du Valais, ses ennemis avaient de leur côté réuni leurs forces, et ils s'étaient avancés jusque sous les murs de Chillon, dont ils avaient commencé le siège. Allemands, Vaudois, la plus grande partie de la noblesse du pays, campaient aux alentours du château. A leur tête se trouvait un chef que la chronique saxonne nomme le duc de Lupfingen, et les chroniques savoisiennes le duc de Cophingen ou de Zoffingen. Ils étaient occupés au siège depuis plusieurs jours, quand le comte de Savoie, chevauchant en silence et enveloppant sa marche des ténèbres de la nuit, déboucha des gorges du Valais et s'approcha du Léman.

Laissons le chroniqueur raconter l'événement qui suivit. « Sans être aperçu, le comte Pierre fit signe au guet du chastel, et s'étant fait cognoistre, il pénétra, lui troisième, dans Chillon. Et quand il fut ens (dedans), se refrescha

et beust; et ceux du chastel furent moult joyeux. Tost après monta sur la tour, duquel lieu peust choysir et aviser ses ennemis, et vist qu'ils avaient leurs logis l'ung loings de l'autre, et qu'ils dormayent, car de nulz ne se doubtayent. Adonques dessandist, et se mist sur une petite nef, qui tost le conduisit à la Villeneuve, où il avait laissé ses gens. Et vint à eux moult allégrement. Quand le virent si joyeux : « Quelles nouvelles? » lui demandèrent. « Belles et bonnes, » leur répondit-il, « car à l'ayde de Dieu, se voullons estre bonnes gens, tous nos ennemys sont nôtres. » A quoy tous dirent d'une voix : « Signieur, il n'y a que de commander. » Et s'armèrent, et s'étant mis en point, montèrent à cheval en bonne ordonnance, passèrent le pas de Chillion sans sonner trompettes, et à un cop frappèrent sur les tentes et les logys du duc de Chopingén, dont ils eurent bon marché, car trouvèrent ly et ses gens désarmez, moytié veillians et moytié dormanz. Et firent si bien que le duc fut fait prisonnier. Et furent prins avec lui les contes de Nidove, de Gruyères, d'Arberg, et les barons de Montfaucon, de Grandson, de Cossonay, de Montagny, ensemble quatre-vingt barons, signieurs, chevalliers, escuyers et nobles du pays. Et tous les fist mener le conte Pierre au chastel de Chillion, où ne les traita comme prisonniers, mais les festoya honorablement. Moult fut grande la despoillie et moult grand le butin. »

Le fruit de la bataille de Chillion fut la conquête du Pays de Vaud. Pierre rentra dans Moudon, dans Romont et dans Morat. « Et fust moult content de ceux de Morat, dit la chronique, et fist fayre un donjon et une forte tour

à l'entrée de la ville. ⁸⁹ » Puis, après avoir aussi jeté les fondements d'une tour forte sur la Broie, entre les lacs de Morat et de Neuchâtel, il longea la rive et vint mettre le siège devant Yverdun, dont il ne s'empara qu'après une vive résistance. La prise de cette ville et la soumission des Lausannois, qui avaient eu part à l'insurrection ⁹⁰, achevèrent de le rendre maître du pays.

Lors, selon la chronique, le comte Pierre envoya quêrir les prisonniers qui se trouvaient à Chillon, à Ville-neuve et autres lieux, et leur parla comme suit : « Monsignieur de Cophingen, et vous autres signieurs, vous êtes venus moy guerroyer ; toutefois Dieu s'est mys devers le droit, puisque vous êtes tous mes prisonniers, comme véez ; si sachez que m'avez fait dépendre un grant argent, et aurois beaucoup de raisons de vous mettre à haute rançon, mais ne veux regarder au pis. Si donc vous, Mr. de Cophingen, voulez m'abandonner le Pays de Vaudz, sans autre rançon vous acquitteray. Se non, n'êtes pas échappé de mes mains, et l'aurai, le Pays de Vaudz, veuillez ou non. » — « A quoy le duc, bien qu'il luy fist mal de perdre tel jocol (joyau) que le pays de Vaudz, répondist : « Suis d'accord, pourvû que moy et les miens soyons francs et quittes. » — « En ce qui vous touche, vous et vos Allemands, je le veux, répartit le comte, mais les signieurs de Vaudz me feront hommage et par leur rançon m'ayderont à porter mes charges. » Toutesfoys, après bien des paroles, tous furent libérés, « moyennant homaige ⁹¹. Ce qu'étant fait, le comte envoya mander les dames du pays à Yverdun, et par espécial les dames des

signieurs prisonniers, et les festoya trois jours si grandement qu'on ne le sauroyt dire. »

Tel est le langage de la chronique. Je ne puis soulever ici toutes les questions que fait naître ce narré. On ne saurait rejeter de l'histoire la bataille de Chillon, dont Ruchat nous dit avoir lu le récit dans une chronique de l'an 1280; qu'un ancien manuscrit, conservé dans le château du Châtelard, retrace avec quelques détails nouveaux sur la fuite de plusieurs seigneurs, faits prisonniers dans les vallées d'Oron, et avec la mention d'un ossuaire, élevé sur le lieu du combat; que toutes les chroniques savoisiennes et vaudoises ont raconté, et que l'on retrouve dans les généalogies saxonnes de Fabricius⁹². Mais autant il nous paraîtrait difficile de nier le fond de ces récits traditionnels, autant nous aurions de peine à garantir tous les détails dans la narration d'un fait qui prêtait si naturellement aux développements épiques. Quant au moment de ce fait d'armes, nous ne saurions le placer à une autre époque que ne l'ont fait la plupart des chroniqueurs et que nous ne venons de le faire.

Mais quel est le vaincu de Chillon? Quel est ce chef que nos chroniques nomment, les unes, le duc de Zhofingen⁹³, les autres, le duc de Cophingen ou de Chepelungréen⁹⁴? dont Fabricius fait un duc de Loffingen et un landgrave de Stulingen, dans la Forêt-Noire⁹⁵? Était-il un lieutenant impérial, comme le dit le généalogiste saxon? Était-il un lieutenant de Rodolphe ou Rodolphe lui-même? — M. Cibrario n'hésite pas à voir dans le

vaincu de Chillon Rodolphe en personne. Nous croirions plutôt un lieutenant du comte de Habsbourg. Il nous semble que si ce prince eût été fait prisonnier par Pierre de Savoie, nos chroniques romanes eussent mieux retenu le nom du captif, et les chroniques allemandes eussent gardé mémoire d'un fait aussi marquant. Il est vrai de dire que les chroniqueurs allemands, pleins de détails réels ou légendaires, peut-être trop légèrement accueillis par l'histoire, sur la lutte, heureuse pour ses armes, que Rodolphe soutenait à la même époque contre les barons de Reggensberg, le comte de Toggenbourg, et l'abbé de Saint-Gall, nous apprennent fort peu sur la guerre malheureuse qu'il faisait à Pierre de Savoie. Mais encore, un fait aussi frappant que l'eût été la captivité de Rodolphe eût-il pu se passer sans se graver, là, dans la tradition, ici, dans le cours des choses ?

Le cours des événements suppose une victoire signalée de Pierre de Savoie ; car nous voyons le théâtre de la guerre, longtemps prolongée autour de Fribourg et dans le pays de Vaud, se transporter tout à coup sur les bords de l'Aar ; les villes se soumettre l'une après l'autre, et tous les seigneurs du pays qui s'étend jusques à ce fleuve, ceux des vallées de l'Oberland et des bords du petit lac comme ceux du Pays de Vaud, porter leur hommage au vainqueur. Pierre entre dans Berne, aux acclamations des bourgeois⁹⁶. A sa voix, la ville s'agrandit pour recevoir dans son sein les nouveaux habitants que la guerre avait jetés dans ses murs⁹⁷. Berne proclame le comte de Savoie son second fondateur. Il accorde à la ville héroïque, en récompense des services qu'il en a reçus, l'é-

change d'une première charte, compromettante pour ses libertés⁹⁸, contre une charte nouvelle, dans laquelle il reconnaît plus clairement les droits de son alliée au titre de ville impériale. Puis, ayant construit sur l'Aar un pont, et jeté de ses mains la poutre qui la première atteignit la rive opposée⁹⁹, il franchit ce pont, et court s'emparer du château de Bremgarten, résidence d'antiques barons, richement possessionnés sur la rive droite du fleuve. Le seigneur de Bremgarten jure de servir Pierre envers et contre tous, mais spécialement contre Rodolphe de Habsbourg¹⁰⁰. L'année suivante, le comte de Savoie dirige ses forces sur Fribourg, la seule place que Rodolphe eût conservée dans l'Helvétie occidentale. Mais pendant qu'il en presse le siège, des négociations, ouvertes au Löwenberg, sur le lac de Morat, aboutissent, le 8 septembre 1267, à la paix. Rodolphe reconnaît les droits de Marguerite de Savoie et garantit par des gages le paiement du douaire de cette princesse¹⁰¹. Pierre l'emporte : il dicte les conditions du traité ; toutefois ces conditions ne nous paraissent point supposer un fait aussi grave qu'eût été la prise en personne du prince ennemi, fait dont la charte, telle que nous la possédons, ne renferme, du reste, aucune mention.

Aussitôt après avoir fait sa paix avec Rodolphe, Pierre courut en Valais, où l'évêque avait rompu l'armistice, et il allait emporter Sion d'assaut, lorsque l'évêque et le comte de Genève interposèrent leur médiation, et firent agréer les termes d'un accord reposant sur les bases de celui de 1260¹⁰².

XI

Ce fut la dernière campagne du comte Pierre. Une activité si constante avait brisé les ressorts de son âme et la vigueur de son corps. Succombant à de dernières fatigues, il alla demander à Chillon ce repos qui le fuyait toujours. On nous raconte qu'il y passa le reste de l'année, cherchant, sous un ciel propice, à rajeunir ses sens amortis. Tantôt il se laissait bercer sur le miroir du Léman, au doux balancement des flots, ou bien à celui des vers que lui récitait son troubadour aimé, Guillaume de Ferrat ¹⁰⁵. Tantôt assis près d'un vaste foyer, dans la salle qui porte encore aujourd'hui le nom de salle du comte Pierre, il se livrait à de derniers soins et ranimait la chaleur d'un sang qui commençait à se glacer.

Les chroniques s'accordent à dire qu'il rendit le dernier soupir en ces lieux, qu'il avait aimés plus qu'aucuns au monde. C'est, en effet, dans Chillon que s'est terminée la carrière active de Pierre de Savoie dans nos contrées, mais ce château n'a pas été témoin de la dernière heure du héros. L'histoire, plus sévère, et qui voit de plus haut que la légende, ne dispose pas comme elle des événements; il n'est pas en son pouvoir d'entourer de paix les derniers jours de l'homme engagé dans l'arène des débats du siècle. Nulle trêve pour lui que l'épreuve ne soit terminée. L'état des affaires de Pierre en Italie l'obligea de faire un dernier effort, de passer encore une fois les Alpes, et c'est à son retour vers Chillon qu'il expira, non dans ce château, mais sur le chemin qui l'y ramenait.

Il est, non loin des lieux où l'Isère se perd dans le Rhône, un château fort, situé sur la proéminence d'un rocher, et d'où la vue s'étend sur les vallées de l'Isère et du Bugey; c'est dans ces murs, ceux de Pierrehâtel, dernier asile de sa mère, que Pierre, arrêté par la maladie, a terminé sa vie agitée. Il est mort, non comme les chroniques le racontent, tranquille et bercé par des chants de gloire, mais trainant jusques à la fin la chaîne à laquelle il se trouvait attaché; entouré d'héritiers avides, jaloux, dont les yeux se fixaient sur lui comme sur leur proie, et qui, pendant que la mort lui faisait sentir ses prochaines atteintes, se pressaient autour de son lit, en se disputant son héritage. S'il avait sacrifié à l'ambition, il l'expiait cruellement à cette heure dernière. De quelque côté qu'il tournât les yeux, il rencontrait les regards de ceux qui croyaient avoir des droits à faire valoir à sa succession. Pierre nomma Philippe, son frère, son héritier au titre de comte de Savoie, et sa fille héritière de son apanage et de ses acquêts. Il donna ses biens en Angleterre, qui venaient de lui être rendus, à sa nièce, la reine Eléonore, exceptant toutefois son palais à Londres, qu'il légua à l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Il assura un douaire à sa fidèle épouse, Agnès de Faucigny, et assignait à sa sœur Marguerite de Kibourg un revenu de 500 livres sur les péages de Villeneuve de Chillon. Puis, promenant ses yeux mourants sur ceux qu'il avait aimés, il leur donna, à chacun, un témoignage de son affection. Son fidèle Hugues de Paleysieux reçut le château de la Tour, en récompense de ses longs services. Pierre avait fait, jusques à cette heure, peu de dons à l'Eglise; il en

fit, par codicille, d'assez nombreux dans ses derniers moments. Il remit au comte de Genève 2000 marcs sur la dette qu'il lui avait imposée. Il signa d'une croix, tracée d'une main tremblante ; puis il détacha de son doigt l'anneau de Saint-Maurice, pour le placer à celui de son successeur, et rendit, peu d'instant après, le dernier soupir.

Pierre n'avait pas atteint le but qu'il poursuivait en Helvétie. Ni lui, ni Rodolphe ne réussirent à fonder un état monarchique dans nos montagnes. La gloire de Rodolphe et de sa maison a été d'avoir accompli, hors des limites de la Suisse, ce qu'il n'a pu réaliser parmi les libres enfants des Alpes, et d'avoir jeté les bases de ce vaste empire, sur lequel le soleil ne se couchait jamais. Sans avoir été inférieur à Rodolphe, Pierre est loin d'avoir laissé dans l'histoire un nom pareil à celui du prince qu'il a vaincu. A peine aujourd'hui ce nom du comte Pierre se lit-il encore dans les annales de la Grande-Bretagne ; et dans nos pays, après qu'il a, quelque temps, été l'objet d'un souvenir religieux et d'une gloire modeste, il s'est perdu dans ces vagues régions, intermédiaires entre celles de la poésie et de l'histoire, dans lesquelles aucune image ne se montre sous des traits précis et prononcés.

Il devait en être ainsi. S'il eût vécu davantage, peut-être Pierre de Savoie eût-il achevé de constituer un état dans l'Helvétie ; peut-être eût-il fondé, entre la France et l'Italie, une puissance, maîtresse des Alpes, et faite pour jouer un rôle dans l'histoire européenne. Mais il n'avait pas assez vécu pour assimiler les éléments qu'il avait rapprochés les uns des autres. Fribourg était restée

habsbourgienne. Berne, grâce à l'héroïsme de ses bourgeois, était demeurée indépendante. Les évêques n'avaient pas été réduits à l'obéissance. Pierre avait dû renoncer, dans de derniers périls, à la position qu'il avait prise dans Genève. La terre qui se déploie autour du Léman, la patrie de Vaud, était, il est vrai, en grande partie réunie en un corps d'Etat ; mais séparée de Lausanne, de son foyer naturel, brisée en deux existences, l'une ecclésiastique et l'autre séculière, elle s'arrêta bientôt dans son développement, et finit par retomber dans l'anarchie à laquelle la main de Pierre avait voulu l'arracher.

L'Helvétie romane demeura donc brisée en Etats indépendants et rivaux, et comme aucun bras aussi puissant que celui du comte Pierre ne vint achever son œuvre, ce pays resta divisé jusqu'au jour où le principe cantonal, épanouissement de celui de la commune, prévalut dans la Suisse orientale, et se propagea par d'éclatants faits d'armes. La conséquence de ces choses devait être l'absorption des pays romans dans la Suisse républicaine. L'accession de Berne à la Confédération prépara cette révolution bienfaisante ; le seizième siècle la vit s'accomplir.

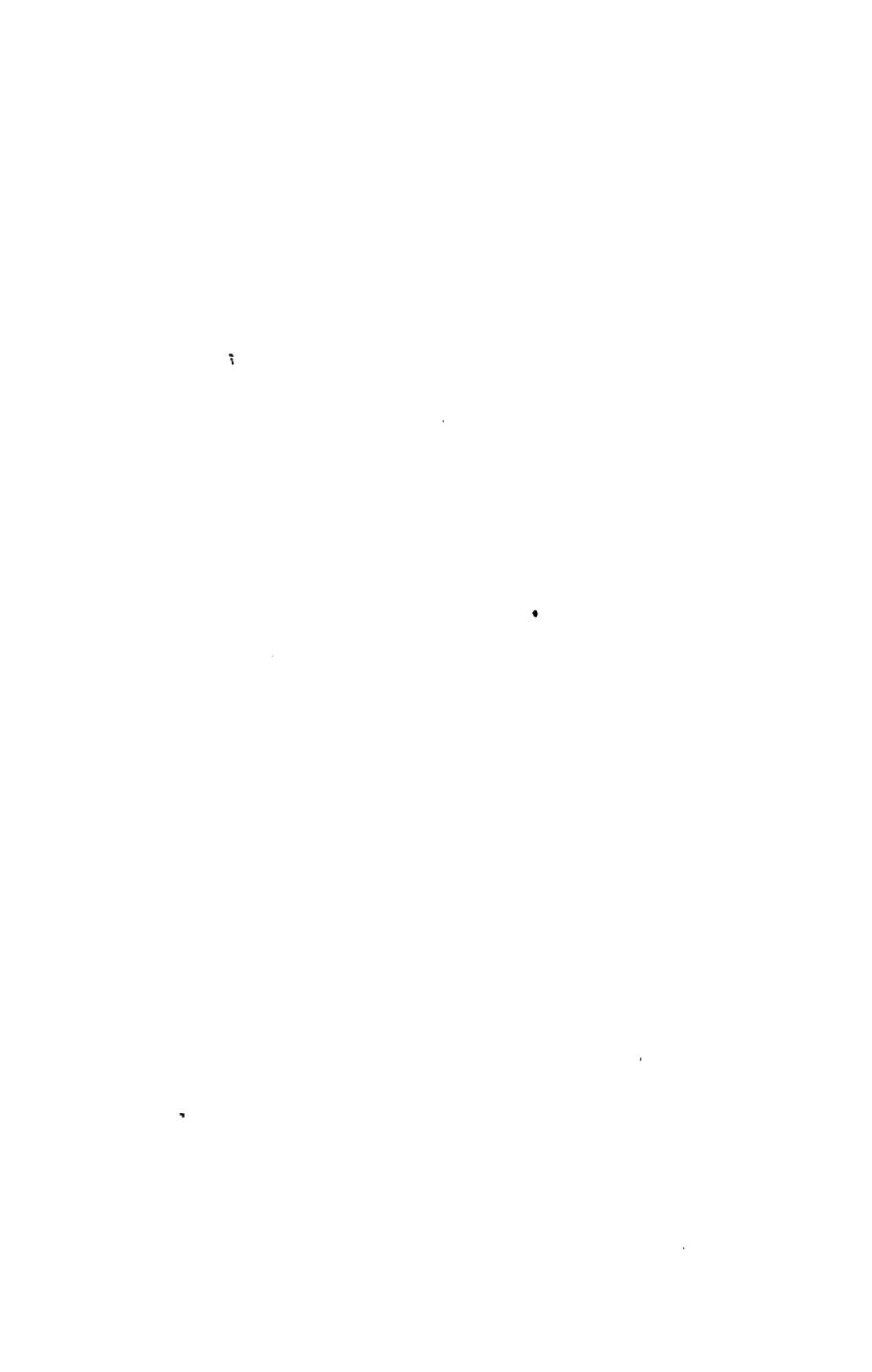
Telles sont les voies providentielles. Ce n'est pas sans quelque tristesse que nous avons vu s'évanouir, avant de s'être pleinement réalisés, les projets de Pierre de Savoie ; cependant l'Helvétie romane devait, dans le cours des âges, parvenir à une prospérité qui n'eût pas été son partage au même degré si Pierre eût exécuté ses plans ; la liberté devait prendre possession de ces lieux, et lorsque aujourd'hui nos yeux s'arrêtent sur les deux rives du

Léman, l'une savoisienne et l'autre suisse, nous n'hésitons pas à nous estimer heureux de ce qui , du treizième au seizième siècle, a sans doute été pour plusieurs le sujet de bien des regrets.

III

BONIVARD

« La liberté, qu'il a servie,
N'expire pas au seuil de sa prison ;
La voilà qui reprend une nouvelle vie
Au nom du captif de Chillon ! »



BONIVARD.

SOMMAIRE. — Développement des monarchies européennes. — Action et réaction. — La Réforme dans l'Eglise. — L'Helvétie romane. — La Réforme dans Genève. — Bonivard. — Son caractère et son génie. — Première captivité. — Bonivard en présence de la Réforme. — Sa seconde arrestation. — Chillon au seizième siècle. — Bonivard à Chillon. — Ses vues sur l'Etat. — Ses vues sur l'Eglise. — Son poème « de l'origine du mal. » — Deux hommes en lui. — Souffrances et consolations. — Délivrance.

I

Tous les siècles ont vu se renouveler le combat de ce qui est avec ce qui tend à être, du génie de l'ordre avec celui du progrès, de l'esprit conservateur avec celui qui emporte l'humanité vers des destinées nouvelles. Cette guerre se poursuit dans la politique et dans la religion, dans les mœurs et dans les arts. Et comme il n'a pas été jusqu'ici de gouvernements assez forts pour coordonner les deux tendances l'une à l'autre, et qu'il ne paraît pas qu'il soit dans les plans de la providence de mettre avant longtemps un terme au combat, c'est de révolution en révolution que se poursuit le cours des choses humaines.

De la révolution du treizième siècle étaient nés la Com-

mune et l'Etat moderne. Dans les siècles suivants , en même temps que les intelligences se développèrent, l'Etat s'étendit et se constitua. De grandes monarchies se formèrent : les deux plus puissantes , celle des Valois en France , et celle des Habsbourg dans l'Empire, s'élevèrent sur les flancs de l'Helvétie. Déjà dans le seizième siècle , on entendit murmurer autour de Charles V le nom de monarchie universelle. Le mouvement des communes avait fléchi sous l'élan de la royauté. En Angleterre, en Espagne, la commune était entrée dans le corps de l'Etat. En France, après s'être montrée plus impétueuse que nulle part ailleurs , elle s'était rangée sous le sceptre du roi. Des républiques italiennes , les unes s'étaient perdues dans la tyrannie, les autres étaient tombées sous un joug étranger. L'esprit de liberté communale ne se manifestait plus que dans des villes éparses sur le sol de l'Allemagne et dans les Alpes helvétiques ; encore n'avait-il pas , même en ces lieux , conservé sa première énergie. Les cités allemandes , sans lien puissant, semblaient incapables d'opposer une résistance sérieuse à la force qui travaillait en Europe à la création de grandes unités nationales. Les cantons suisses paraissaient être devenus le seul refuge de la vie républicaine.

Le soulèvement communal du moyen-âge n'avait réussi que chez eux à constituer un Etat. Treize républiques, épanouissement d'autant de foyers communaux, s'étaient fortement organisées, les unes en aristocraties, les autres sous un gouvernement populaire, et toutes , elles avaient formé une confédération respectée. Mais dans la confédération suisse elle-même, la vertu, qui lui avait donné l'être,

s'était altérée. L'intrigue avait pénétré dans les cantons, et les Suisses avaient passé du service de leur patrie à celui des princes, qui payaient leur courage. En devenant mercenaires, ils étaient devenus, de fait, les serviteurs de la politique des rois. Il est permis de demander, si les héros de Morat, en renversant le rempart qui les protégeait du côté de la France, combattirent pour leurs foyers ou pour la formation de la monarchie de Louis XI et de Louis XIV. Des deux pôles sur lesquels se balancent les sociétés humaines, celui-là donc l'emportait qui les entraîne vers un ordre extérieur, plus ou moins étranger à la liberté. Des deux tendances, entre lesquelles elles se partagent, celle dont le point de départ est dans la conscience humaine semblait à plusieurs bien près d'être anéantie, lorsqu'elle fit irruption sur un sol nouveau, et que les deux forces ennemies recommencèrent leur lutte éternelle avec de nouvelles armes et un nouvel acharnement.

C'est dans l'Eglise que, cette fois, l'esprit de liberté se fit jour. Le sacerdoce avait fléchi, comme le reste, sous l'élan de la royauté. La tutelle qu'il avait exercée sur les sociétés barbares tendait à se transformer en une tutelle séculière. Intérieurement déchirée, et minée par le travail des esprits, l'Eglise ne commandait plus aux rois. Riche, elle était devenue pour eux un objet d'envie; corrompue, elle entendait prononcer de tous côtés le mot de réforme. Ce mot, dans le seizième siècle, se fit entendre presque à la fois du sein des populations chrétiennes, musulmanes et brahmaniques, de chacune d'elles dans l'esprit de la religion qui était la leur. Chez les populations chrétiennes, la foi s'était perdue dans l'œuvre extérieure, l'obéissance

à Dieu dans l'obéissance à l'homme. Les miséricordes divines avaient été transformées en une marchandise vulgaire. Ainsi rabaissée, la religion ne relevait plus le front de l'homme et ne bénissait plus la terre. Alors un cri d'affranchissement se fit entendre, presque en même temps, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et dans les contrées de la France où les germes d'une première réforme avaient été étouffés vers la fin des croisades.

Le premier cri partit des consciences. On en appelait, de la foi crédule et morte du siècle, à la foi vivante des premiers âges. Mais à ce cri de réveil mille cris répondirent, qui n'avaient pas la même origine. En même temps que la religion, toutes les libertés se soulevèrent à la fois. Les classes intellectuelles proclamèrent venu l'âge de la renaissance, les classes opprimées l'heure de rejeter le frein qui pesait sur elles. Partout où la réforme apparut, la liberté des esprits et la liberté politique se montrèrent sur ses traces. Partout aussi la société se partagea en deux camps; avec les âmes religieuses se précipitèrent dans l'un les esprits ardents et les caractères ennemis du joug; avec les maîtres des peuples, se jetèrent dans l'autre les hommes attachés à l'ordre traditionnel et à la conservation du passé.

Ces deux camps ne tardèrent pas à se trouver en présence sur les rives du Léman, comme dans le reste de l'Europe. Dès l'an 1525, la lutte y est engagée. Les Etats du Pays de Vaud, assemblés à Moudon, s'élèvent contre « ce maudit hérétique, Martin Luther, contre les gros esclandres qu'il a faits en tous lieux, » et ils condamnent ses sectateurs à l'estrapade au premier chef, aux flammes

en cas d'obstination. Mais pendant que le prince et les Etats du pays repoussaient ainsi la réforme, les villes suisses l'accueillaient. Berne se rangeait sous sa loi, et, dans toutes les villes de l'Helvétie romane, des congrégations plus ou moins nombreuses se formaient autour de son drapeau.

II

La maison de Savoie possédait encore les deux rives du Léman, et son territoire, dans ces contrées, avait, peu s'en faut, les mêmes limites qu'à la mort du comte Pierre. En apparence, la situation du pays paraissait n'avoir que peu changé; mais il en était bien différemment en réalité. Depuis que Amédée VIII, devenu le pape Félix V, avait laissé ses héritiers chargés de dettes considérables, hypothéquées sur leurs meilleurs revenus et entre autres sur Chillon¹; depuis que le sceptre avait passé de ses mains dans celles de princes faibles, de femmes et de mineurs; depuis surtout que la Savoie avait été entraînée dans les revers du duc Charles de Bourgogne, et que les Suisses avaient promené le fer et le feu dans le Pays de Vaud, tous les liens qui font la force d'un Etat avaient été relâchés. Un âge de décadence avait succédé à un âge de gloire. Déjà Berne avait soumis les montagnes d'Aigle et porté ses frontières jusques au cours du Rhône. Déjà cette ville et celle de Fribourg, qui venait d'entrer dans la Confédération suisse, avaient conquis ensemble Echallens, Orbe, Grandson, et elles s'en maintenaient en possession. Quelques traits achèveront

de dire l'humiliation des descendants de Pierre de Savoie et le degré d'anarchie dans lequel le Pays de Vaud se trouvait être plongé.

Des villes du pays, à peine sorties de la cendre en laquelle la guerre les avait changées, étaient entrées en campagne l'une contre l'autre pour de légers différends². Les montagnards, de leur côté, qui s'étaient accoutumés à descendre dans la plaine pour la saccager, faisaient, presque chaque année, quelque excursion, dans le but de rançonner les villes ou de prendre leur part de la vendange. Parfois aussi quelque chef mercenaire, bernois ou fribourgeois, se donnant comme créancier du duc de Savoie, et alléguant l'impossibilité d'être payé, levait une bande, et s'emparait des murs qu'il prétendait lui être hypothéqués. C'est ainsi que Scharnachthal s'établit, un beau jour, dans Chillon, et ne quitta ce château qu'après avoir épuisé la contrée de ses dernières ressources. La ville de Fribourg elle-même avait été près de lever son drapeau, et de faire marcher ses fils vers ce rivage, sous le prétexte de s'indemniser de ce que le duc lui devait, et c'est avec peine qu'elle s'était laissé arrêter par ses confédérés³.

En de telles circonstances, la voix de Berne et celle de Fribourg étaient bien mieux écoutées dans l'Helvétie occidentale que ne l'était la voix même du prince du pays. Le duc n'en continuait pas moins la politique de ses pères. Il cherchait, comme eux, à se rendre maître de Lausanne et de Genève. Il venait d'échouer dans une dernière tentative sur Lausanne. Plus heureux dans Genève, les princes de Savoie avaient élevé sur le siège

épiscopal un des cadets de leur famille, et Charles III paraissait bien près de se voir en pleine possession de cette ville, lorsque la Réforme y fit son entrée, que, dans ces murs comme dans toute la contrée, se formèrent ces congrégations d'hommes, les uns amis d'un renouvellement de l'Eglise, les autres de la liberté politique, tous également comptant sur l'appui de Berne, et qu'ils engagèrent le combat, rangés sous un nouvel étendard.

III

Jusqu'alors les enfants de Genève, c'était le nom que se donnaient les amis de l'indépendance de cette ville, n'avaient obtenu de succès que pour retomber bientôt après dans les périls d'où leur courage les avait tirés. Vainement ils s'étaient confédérés entre eux. Vainement ils avaient pris pour devise : « Un pour tous, et qui touche l'un touche l'autre. » Vainement ils avaient élevé l'insurrection en principe, en vertu des franchises de leur ville. L'alliance même qu'ils avaient contractée avec Berne et Fribourg n'avait pas empêché que le duc ne serrât chaque année Genève de plus près. La liberté de cette ville était semblable à ces germes nés dans l'orage, que le premier coup du vent peut emporter.

Les syndics qui, de simples magistrats de police, étaient devenus les chefs d'un état, n'avaient qu'une autorité faible et empruntée. On avait essayé d'une dictature. Il existait à Genève, comme dans la plupart des villes et des villages de l'Helvétie romane, une institution connue sous le nom de « l'abbaye des fous. » Elle tirait son principal revenu

du tribut prélevé sur les veufs qui convoiaient en secondes noces. Les princes la protégeaient, dans la pensée, disait-on, qu'elle empêchait les peuples de devenir plus sages qu'eux. L'abbé des fous avait pour office de présider à des jeux publics. On avait essayé d'anoblir cette charge en la conférant à un citoyen distingué ; on l'avait donnée à Besançon Hugues, en lui remettant le soin de défendre la ville et d'y faire régner la modération. Mais on n'avait réussi qu'à faire perdre à Hugues le respect et l'affection populaires. Dès lors tout n'était, dans Genève, que désordre et qu'insurrection, tandis que les Savoyards campaient autour des murs de la ville et la menaçaient journellement.

Ce fut en ces circonstances que la Réforme pénétra dans Genève. Les premiers qui la prêchèrent étaient des réfugiés de France. Ils montrèrent comment le peuple s'était laissé tromper par les prêtres, et jetèrent une flamme nouvelle au sein d'une agitation qui semblait extrême. Les auditeurs étaient la plupart des Enfants de Genève. Un jour que Froment, l'un des réfugiés, prêchait devant eux dans une salle d'école : « Au Molard ! crièrent les plus animés ; au Molard ! prêchez-nous publiquement la Parole de Dieu ; » et le portant sur leurs épaules, ils le placèrent sur le banc d'une poissonnière, l'invitant à continuer sa harangue en ce lieu. Froment stigmatisa « ces hommes à longue robe, qui vendaient le salut, ruinaient les veuves, et ne craignaient que de perdre leurs riches revenus. » Mais comme il prolongeait son discours, les prêtres accoururent en armes et le contraignirent à quitter la ville. Victoire de courte durée ! Les Enfants de Genève prirent à leur tour les armes. La guerre s'engagea dans les rues.

Des femmes se mêlèrent dans les rangs; des enfants les suivirent, armés à leur manière. Les amis de la Réforme étaient en petit nombre, mais ils comptaient sur Dieu, sur Berne et sur leur courage. Des députés de Berne ne tardèrent pas, en effet, à se montrer, et, la voix haute, ils exigèrent que Genève laissât les chemins libres à la Parole de Dieu ⁴.

IV

Un homme avait contribué pour une grande part à frayer à la Réforme et à la liberté les voies dans Genève; c'était François de Bonivard ⁵, prieur de Saint-Victor. Savoisien de naissance, né à Seissel ⁶, élevé à Turin, où il avait fait sa philosophie et son droit ⁷, Bonivard était uni par le sang, et lié par l'amitié, à la haute noblesse du pays; il ne s'en était pas moins donné de cœur, la raison Dieu la sait, à la cause de Genève. Venu jeune dans cette ville, avec le cortège de seigneurs que le duc amenait sur ses pas, et qui, comme Bonivard le raconte lui-même, « avaient efféminé les citoyens ainsi que jadis Circé les compagnons d'Ulysse, » il s'était, dès l'abord, jeté dans les rangs périlleux des amis de l'indépendance. Devenu par héritage d'un oncle prieur de Saint-Victor, petit monastère situé dans les faubourgs de Genève, il ne tarda pas à se trouver en position de montrer vers quel parti le portaient ses sympathies. Son oncle, en guerre avec le baron de Viry, avait fait fondre des canons pour entrer en campagne; puis, saisi par le remords aux approches de sa dernière heure, il avait ordonné que ses couleuvrines

fussent converties en cloches d'église. Le jeune prieur ne se pressa point d'accomplir la dernière volonté d'un mourant, et bientôt, sans crainte d'encourir l'indignation de son prince, il se laissa persuader de remettre l'artillerie aux syndics de la ville.

Ces choses se passaient en 1514⁸. Bonivard avait vingt ans. Dès lors il n'y eut plus pour lui de sécurité, ni de repos. Une démarche, un mouvement du cœur, avait, dès ses jeunes années, décidé de son sort. Un acte l'avait jeté, loin de la voie commune, dans une carrière d'aventures, de gloire et de malheurs. Plus de retour, il est marqué du sceau tragique; vertueux ou chancelant, faible ou fort, une fois entré dans ce chemin, il ne lui reste que d'y marcher, poussé par un bras invisible. Il aura beau faire, son nom ne retombera plus au rang des noms vulgaires; il sera Bonivard. Genève se souviendra de lui chaque fois qu'elle fera l'énumération des hommes qui l'ont illustrée; elle oubliera les inconstances du prieur de Saint-Victor, mais non pas le mouvement généreux qui l'avait jeté dans les rangs de ses enfants. Le dévouement vient du ciel; c'est parmi les bienfaits du ciel qu'elle placera Bonivard.

Dans l'agitation à laquelle Genève était en proie, les occasions de se prononcer pour la cause à laquelle il avait donné son cœur ne tardèrent pas à se multiplier. Un jour, un de ses parents, arrivant de Turin, vint lui découvrir les moyens de rentrer en grâce auprès du duc. Prompt et léger spadassin, tel que Bonivard s'était fait connaître dans le cours de ses études, on le conviait, avec force caresses, à prendre dans Genève la position d'un

sujet fidèle, à se jeter sur les chefs des Enfants de Genève, et à les livrer à son prince, pieds et poings liés. Mais Bonivard s'excusa, sur ce que ce n'était plus à lui qu'il appartenait de tirer l'épée, depuis qu'il en avait échangé l'usage contre celui du bréviaire⁹. Un autre jour, un Enfant de Genève¹⁰, auquel la torture avait arraché l'aveu « d'avoir pris part à des conventicules illicites, et fait des efforts pour rendre Genève esclave, de libre qu'elle était, » marchait au dernier supplice. Il avait été condamné par le tribunal de l'évêque. Il ne restait de ressource au malheureux que celle d'un appel au supérieur du prélat, à l'archevêque de Vienne. Mais cet appel, quel homme osera le signifier! Bonivard gagne un moine, l'amène tremblant devant l'évêque, et, le voyant hésiter encore, fait briller un poignard à ses yeux; le placet est remis, et l'Enfant de Genève est sauvé. Puis Bonivard, tranquille, fier de son fait, se retire dans son prieuré, « où j'avais bien, dit-il, telle juvénise et folle arrogance, que je ne craignais ni duc, ni évêque, et Dieu m'y donna, je crois parce que c'était juste folie, telle fortune que, pour l'heure, ils ne m'y firent aussi rien. »

V

C'était une position singulière que celle du jeune prieur, devenu l'allié des Enfants de Genève. Sa générosité l'avait jeté hors des rangs de la noblesse, à laquelle il appartenait, et nous ne pouvons dire cependant qu'il eût conçu pour ceux auxquels il se donnait, une amitié qui reposât sur une estime profonde. Homme de nobles manières,

génie fin, naïf et gracieux, l'ami des muses, particulièrement de celles de la poésie et de l'histoire, il aimait peu la liberté telle qu'il la voyait, sans frein, tapageuse et bruyante. Ses sympathies n'étaient pas pour ce peuple, dont « l'universalité voulait bien, selon lui, que justice régnât, mais dont aucun, en particulier, ne voulait qu'elle régnât sur lui-même. » Les riches marchands, dans les rangs desquels se recrutaient les conseils, n'étaient pas davantage faits pour lui plaire. Combien s'en trouvait-il qui préférassent l'indépendance au gain que leur procuraient les gens de la cour? Combien qui voulussent hasarder leur personne et leur fortune dans une lutte dont l'issue était plus qu'incertaine? « Les uns non plus que les autres, disait-il, ne savent ce qu'ils demandent, en demandant la liberté, croyant que ce soit que chacun vive à son appétit, sans loi, règle, ne compas. Ils ignorent que liberté n'est de faire ce que l'on veut, si l'on ne veut ce que l'on doit. » Marchant ainsi seul, hors des partis, sans condescendre jusqu'à eux, si peu soucieux de leur complaire qu'il en était suspect à tous, qu'aimait donc le prieur de Saint-Victor? Il aimait Genève, devenue sa patrie, Genève et la liberté: la liberté, telle qu'elle apparaît dans les écrits des anciens, grande, héroïque, idéale, ou telle qu'il l'entrevoit dans l'Évangile, humble et sereine, soumise et confiante, forte, mais de la force du ciel.

Mélange de foi, de scepticisme, de dévouement, d'indifférence, de haine, de malice, de bonhomie et de gaieté, Bonivard semblait allier en lui tous les contraires. Le plus souvent seul au milieu des hommes, tout s'animait, tout se peuplait autour de lui, lorsqu'il rentrait à son foyer.

Là se trouvait sa Bible , là son Horace et ses anciens , là les matériaux qu'il avait recueillis sur l'histoire de Genève. Là se rencontraient tout ce qu'une mémoire facile lui prodiguait de souvenirs , tout ce qu'une imagination féconde lui prêtait d'harmonies et lui versait de couleurs. C'était un monde à lui , monde de vieilles et de nouvelles aventures , souvent d'ingénieuses rêveries , souvent aussi de nobles et pures consolations.

Bonivard avait beaucoup lu. Ce n'était pas seulement les anciens qui lui étaient familiers , mais il savait l'allemand et l'italien. Son génie avait compris les génies divers des peuples qui parlent des idiomes différents. Sa raison se plaisait à chercher dans les langues anciennes les origines de nos langues modernes , et dans cette recherche il fait preuve de plus de science qu'on n'en trouve dans aucun homme de son siècle ¹¹. En toutes matières , il aimait à remonter à la cause des choses et le faisait avec une rare intelligence. Tantôt c'est la question des vrais et des faux miracles qu'il soulève ¹² , tantôt celle des sources de la puissance des papes ¹³. Un jour , il s'occupe de la fabuleuse origine de la maison de Savoie ¹⁴ ; une autre fois , il se demande comment se sont formés la noblesse , les servitudes , les trois états monarchique , aristocratique et populaire ¹⁵ , et toujours son bon sens se fait jour à travers les saillies , les plaisanteries et les propos bouffons. Mais , vraie nature de poète , c'est surtout alors qu'il chante et qu'il raconte que Bonivard est heureux ¹⁶. Il s'épanche alors. Il abonde en tournures originales , en expressions énergiques , en traits rajeunis par la verve de sa parole. Il a peine à s'arrêter quand il parle de lui-même , mais

plus encore quand il parle de Genève. De tout le reste, de ses biens entre autres et de son revenu, il ne se soucie : Dieu et Genève y pourvoient.

VI

Personne peut-être dans Genève n'avait travaillé plus que Bonivard à jeter cette ville dans l'alliance des cantons suisses. Personne, non plus, n'avait attiré plus que lui la colère de Charles III sur sa tête. Aussi crut-il, un jour que le duc s'approchait, devoir s'éloigner de la ville. « Je voulus, dit-il, être un peu plus sage que les autres ; je m'adressai donc à messire de Vulruz, gentilhomme du Pays de Vaud, et à l'abbé de Montheron, né mon sujet, qui me promirent de me mener, caché sous un habit de moine, à Echallens, sur territoire des cantons. Mais quand nous fûmes à Montheron, au lieu de me faire accompagner plus loin, ils me mirent sous bonne garde, et, me menaçant de la mort, ils me contraignirent à renoncer à mon bénéfice. L'abbé garda pour lui le prieuré de Saint-Victor, en faisant à Vulruz une pension de deux cents livres, et tous deux me livrèrent au duc, qui me retint deux ans son prisonnier ¹⁷. »

Remis en liberté, grâce à l'intervention de ses amis en Suisse, Bonivard fit ses efforts pour rentrer en possession de Saint-Victor. Mais le pape, après la mort de l'abbé de Montheron, avait disposé du prieuré. « Force me fut, nous dit Bonivard, d'attendre que les temps me fussent favorables pour faire ma restauration. Or, je crus ce moment arrivé quand, après le sac de Rome par le connétable de

Bourbon, le pape eut été fait prisonnier. On avait répandu le bruit que tout était mort, ce que crurent sans peine ceux qui désiraient des bénéfices. L'évêque, comme revêtu de la suzeraine puissance par la captivité du souverain pontife, se donna le premier à lui-même le prieuré de Saint-Jean sur le Rhône, lequel appartenait à un cardinal. Pour moi, j'estimais que, une fois le pied dans Saint-Victor, je m'y tiendrais ferme, et que mon adversaire aurait assez à faire d'y revenir, vu que le pape, dont il se faisait fort, était en assez petite estime auprès de nos confédérés. Je prévoyais d'ailleurs que nous finirions par faire ce qu'avaient fait nos amis de Berne, qui s'étaient séparés de Rome. Ce me disant, je me rendis chez l'évêque. Il m'aimait; ainsi faisais-je de lui, car nous étions quelque peu parents; il me mit en possession de ma maison. »

Mais le difficile était de s'en assurer les revenus. Pour y parvenir, il fallait se rendre maître du château de Cartigny, qui couvrait les terres du couvent. Ici tout étroit qu'il était, le champ de la chronique se resserre encore. Ce n'est plus Genève, et son sol illustré, qui en est le théâtre : c'est un donjon, chargé de protéger quelques terres seigneuriales. Le prieur se transforme en soldat. C'est dans ses Chroniques ¹⁸ qu'il faut lire le récit de ses efforts pour reprendre son petit empire, et celui de la guerre qu'il engagea sous son drapeau. On y voit comment il plaça dans son château fort une garnison de six hommes, sous un capitaine de Fribourg; on apprend la simplicité de celui-ci, qui laissa prendre le château, tandis qu'il courait les champs; puis le traité que fit Boni-

vard avec Bichillar, ou, pour dire plus correctement, avec Bischelbach, boucher de Berne, qui, pour ne pas soumettre ses mœurs à la sévérité de la Réforme, s'était retiré dans Genève avec quelques compagnons. C'est à Bonivard qu'il appartient de raconter les grandes promesses de Bischelbach, de lui reconquérir son château, la défiance du prieur, le départ, la plaisante campagne et la déconfiture de la petite armée. Il ne lui resta dès lors que de supplier Genève d'accepter son prieuré en échange d'une modique pension. La triste fin de l'aventure fut de laisser Bonivard en proie à la pauvreté. Avec les besoins de sa précédente fortune et les habitudes de son rang, il ne reçut pas suffisamment pour nourrir lui-même et son page. Il s'efforça néanmoins de s'en contenter, voyant que, pour le moment, Genève ne pouvait faire mieux.

VII

Ce fut après ces événements que Berne commença de protéger ceux des Genevois qui parlaient mal des prêtres, condamnaient leur vie débordée et demandaient une réforme de l'Eglise. Chaque jour, la cause de ces hommes faisait des progrès ; cependant les Conseils n'osaient se prononcer encore. On nous assure que, dans leur incertitude, ils s'adressèrent à Bonivard, et qu'il leur fit la réponse suivante ¹⁹ :

« Il serait sans doute à désirer que le mal fût ôté du milieu de nous, pourvu que le bien lui succédât. Vous brùlez de réformer notre Eglise ; certes, elle en a besoin ; mais comment la pouvez-vous réformer, difformes que

vous êtes? Vous vous plaignez de ce que les prêtres et les moines ne sont què des paillards, et vous l'êtes; de ce qu'ils sont joueurs et ivrognes, et vous l'êtes. La haine que vous leur portez provient-elle de contrariété de complexion? n'est-ce point plutôt de ressemblance? Vous avez l'intention de vous défaire de votre clergé et de le remplacer par des ministres de l'Évangile; ce sera un grand bien de soi, mais un grand mal au regard de vous, qui n'estimez autre félicité que de jouir des plaisirs qui vous sont permis par les prêtres. Les ministres voudront réformer les vices; mais c'est alors que vous vous fâcherez bien, et que, après avoir haï les prêtres, parce qu'ils sont trop semblables à vous, vous haïrez leurs successeurs, parce qu'ils vous ressemblent trop peu. Vous ne les aurez pas gardés deux ans, que vous les chasserez arrière de vous. Partant, si vous me croyez, faites de deux choses l'une : si vous voulez rester difformes, comme vous l'êtes, ne trouvez étrange que les autres le soient comme vous; ou, si vous voulez les réformer, commencez par leur montrer le chemin. »

Nous ne saurions pas garantir que Bonivard ait tenu ce langage devant Messieurs des Conseils; mais ce qui nous paraît certain, c'est que sa parole incisive et sa manière d'agir avançaient dans la ville la cause du parti réformé. S'il n'enseignait pas toujours la soumission à l'Évangile, il apprenait au moins à se soustraire au joug du clergé. C'est ce que montre le trait suivant. Bonivard, se rendant à Berne, dans la compagnie d'envoyés genevois, s'arrêtait à lire des lettres d'excommunication, fulminées contre Genève, et placardées sur le chemin, quand ses compa-

gnons de voyage l'en voulurent empêcher. « Gardez-vous de lire, lui dirent-ils, car sitôt que vous auriez lu, vous vous trouveriez excommunié. » — « Vous vous trompez, leur répondit en riant le prieur de Saint-Victor ; car si votre cause est mauvaise, vous êtes dors et déjà sous l'excommunication de Dieu ; sinon, que le pape, à Rome, vous condamne, le pape Berthold, à Berne, est là, qui vous absoudra. » Bonivard faisait allusion à Berthold Haller, le plus illustre des ministres de Berne. Tous les jours, par des propos semblables, il ouvrait les esprits, enhardissait les consciences et les arrachait au passé.

VIII

Cependant, cette manière d'agir n'était pas celle qui pouvait le réconcilier avec le duc de Savoie, ni lui faire des amis à la cour de ce prince. Elle avait suscité des haines violentes, et, seul, Bonivard semblait ne pas s'en douter. Il avait agi dans l'entraînement, dans l'abandon, sans colère, sans animosité, et ne se faisait nulle idée de l'inimitié qu'il avait soulevée contre sa tête. Qui le croirait ? Il alla jusqu'à se persuader que, pauvre comme il était, il pouvait recourir à la commisération du duc ; que Charles III agréerait l'offre du prieuré de Saint-Victor, en échange d'une pension meilleure que Genève ne pouvait la faire, et que, témoin de la misère d'un de ses sujets, il le couvrirait de son manteau. Mais laissons Bonivard lui-même nous retracer sa folle confiance et sa fatale aventure.

« Depuis que j'avais cessé de guerroyer autour de Car-

tigny et de faire des sorties sur les terres du duc, on m'avait fait une pension, de laquelle je ne pouvais vivre avec mon serviteur, tant elle était légère. Cela me venait mal à point, et je m'en plaignais aux seigneurs du Conseil, qui, ne pouvant m'aider davantage, me laissèrent entendre qu'ils ne seraient point fâchés que je m'appointasse avec le duc, pourvu que ce ne fût pas au désavantage de Genève. Ils n'estimaient point profit l'annexion que j'avais faite de mon bénéfice à leur hôpital. Sollicité, d'une autre part, au nom du duc, de défaire cette annexion, je résolus de me tourner vers ce prince, quoique je ne me fiasse guère à lui. Ma mère était alitée et malade à Seysse. Je fis savoir en cour, que, si l'on me donnait un bon sauf-conduit, j'irais trouver ma mère, et là, mon honneur sauf, j'entrerais en pourparler.

» Le duc me fit aussitôt parvenir un sauf-conduit, pour un mois, c'était celui d'avril. Mes amis me disaient bien je ne m'y fiasse pas, mais l'affection que j'avais de voir ma mère fut la plus forte ; je partis donc, secrètement, et tout seul. Ma mère et tous mes parents furent bien ébahys à ma venue, et moins réjouis qu'étonnés, connaissant la légèreté du prince. Pour moi, je ne songeais qu'à faire en sorte que, dans Genève, on ne scût pas que je traitasse avec le duc, lorsque j'appris que j'avais des ennemis dans la ville, et qu'ils avaient soulevé les Conseils et le peuple contre moi. Lors, je me vis entre deux selles, ayant à craindre, d'un côté, le duc, et, de l'autre, la fureur du peuple de Genève.

» Je dépêchai pourtant un messenger au prince, qui prolongea mon sauf-conduit pour tout le mois de mai. Les

lettres me parurent d'assez méchante assurance, en sorte que, ne voulant m'y fier, je partis pour me rendre à Fribourg. J'y trouvai, chez l'avoyer, le maréchal de Savoie et plusieurs gros maîtres, qui tous me donnèrent les plus belles assurances de réconciliation. De Fribourg, je me rendis à Lausanne, où l'évêque me fit grosse chère. Nous parlâmes de lui céder mon prieuré, moyennant quatre cents écus de pension et certaine somme qu'il me livrerait pour payer mes dettes, et sur cela, je m'acheminai vers Moudon, où se tenait une journée pour un procès du comte de Gruyère. J'espérais recommander mon affaire aux seigneurs, réunis en ce lieu. Je soupai vis-à-vis du maréchal et m'allai coucher avec Bellegarde, maître d'hôtel de la duchesse. C'était vigile de l'Ascension. Comme on ne pouvait aussitôt s'occuper de moi, parce qu'on avait sur les bras l'affaire du comte de Gruyère, je résolus de m'en retourner à Lausanne. Bellegarde me donna, pour m'accompagner, un sien serviteur à cheval. Mais quand nous fûmes près de Sainte-Catherine, sur le Jorat, voici le capitaine du château de Chillon, Messire Antoine de Beaufort, lequel, avec quelques compagnons, sort des bois, où il était embûché, et m'arrive sus. Je chevauchais lors sur une mule, et mon guide sur un puissant courtaut. « Piquez, lui dis-je, piquez, » et moi-même je piquai pour me sauver, en mettant la main à l'épée. Mais mon guide, au lieu de piquer en avant, tourna son cheval, me sauta sus, et jouant d'un coutel qu'il avait tout prêt, il me coupa la ceinture de mon épée. Sur ce, ces honnêtes gens tombent tous sur moi, me font prisonnier de la part de Monsieur, et, quelque sauf-con-

duit que je leur montrasse, ils m'emmènent, lié et garrotté, à Chillon, où je devais, sans autre que Dieu, subir ma seconde passion ²⁰. »

IX

Le château de Chillon n'avait pas cessé d'être, depuis le temps de Pierre de Savoie, la résidence d'un châtelain, qui d'ordinaire était aussi bailli de la province du Chablais ²¹. La châtelainie comprenait toute la rive méridionale du lac, de Genève au Saint-Bernard, et la rive septentrionale, des Alpes au cours de la Veveysse. Plus au nord, elle s'étendait encore sur Morat et sur Payerne ²². Le bailli percevait, dans ces limites, les revenus du prince ²³ ; il rendait la justice ²⁴, veillait à la sûreté des routes ²⁵, protégeait le grand et le petit commerce ²⁶, rançonnait les Juifs et les défendait parfois contre la fureur populaire ²⁷ ; il installait certains magistrats ²⁸, intervenait dans les différends des nobles et des communes, maintenait au dedans la tranquillité et commandait la chevauchée en temps de guerre ²⁹. Il représentait le prince absent ³⁰, signait en son nom des traités ³¹, et, lorsque la cour passait les monts, il déposait devant le duc l'hommage du pays ³². Il veillait aussi sur les châteaux forts, maintenait particulièrement celui de Chillon en bon état de défense, et commandait la petite flotte, amarrée à Villeneuve, et destinée à la garde du lac ³³.

Les édifices de Chillon, d'une solide architecture, étaient, à peu près, tels que les avait laissés le comte Pierre, et n'étaient pas très différents de ce qu'ils se mon-

trent encore à nos yeux *. Ils couvraient le rocher tout entier, dont une première forteresse, la prison de Wala⁵⁴, n'avait occupé que la partie supérieure. Au centre de l'île rocheuse, dont la forme est celle d'un ovale irrégulier, légèrement incliné vers le levant, s'élevait le donjon, qui dominait, comme aujourd'hui, tout l'ensemble des constructions environnantes. Les corps d'habitation avaient été placés au midi. Au nord, en face du rivage, couraient, parallèlement l'un à l'autre, deux rangs de murs crénelés, séparés par une cour, et fortifiés par trois tours de forme arrondie. Ces tours rondes étaient liées, à l'est, à une tour maîtresse, massive et carrée, sous le flanc de laquelle aboutissait le pont-levis, jeté de la rive au rocher, et se prolongeait la porte cintrée, la seule entrée du château.

A l'intérieur, trois cours s'élevaient de degré en degré. La première était située entre les écuries et la petite place, nommée place de la fontaine. Les deux supérieures étaient séparées par le donjon, et se prolongeaient le long des corps de logis⁵⁵.

Les corps d'habitation se composaient de deux étages et de souterrains. Dans l'étage supérieur, la grande salle ou salle des chevaliers, partagée, comme elle l'est encore, par trois colonnes, séparait les appartements des gens de la maison du prince de la chambre du prince lui-même, liée à celle de la duchesse par une porte dérobée. La chambre de la duchesse avait la vue du lac et de ses deux rives. Celle du prince plongeait sur les cours intérieures. La grande croisée, d'un beau dessin, est or-

* Voyez le plan de Chillon, à la fin du volume.

née à l'extérieur de sculptures allégoriques. Intérieurement la peinture avait représenté sur les murs des scènes de chasse, que le temps n'a pas fait entièrement disparaître. On distingue encore des cerfs, des ours, des sangliers. Poursuivi par les veneurs, un ours s'efforce de gravir le tronc d'un arbre. Sur le ciel noir du plafond, le peintre a semé des fleurs de lis, et sur les poutres rouges qui le soutiennent il a répandu des croix de Savoie. Les comptes de la maison ducale nous apprennent que ces décorations furent l'œuvre d'un artiste, nommé Jehan de Grandson, et qu'elles remontent à l'an 1342⁵⁶. Quelques degrés conduisent de l'appartement du prince à la chapelle, située hors du corps de logis, et prise sur l'espace de la cour extérieure. Les murs de la chapelle étaient aussi couverts de riches peintures, mais ils ont été blanchis de manière à ce qu'il n'en est resté que peu de traces. La nef est d'une belle ogive. Les voûtes étaient arquées de manière à renvoyer la parole du prêtre plus forte et plus sonore. A l'est de la chapelle, au pied du mur, le cimetière occupe l'angle occidental du rocher.

L'étage inférieur du corps de logis comprenait l'appartement du châtelain de Chillon, la cuisine et la vaste salle à manger, divisée par une rangée de quatre colonnes en chêne sculpté. Il renfermait encore la salle de justice, de laquelle un escalier conduisait au souterrain, et plusieurs chambres, la plupart voûtées, qui paraissent avoir servi d'arsenaux et de magasins. C'est à cet étage que se voient les grandes cheminées, surmontées d'une couverture légèrement surbaissée et pareille au tablier d'un pont. Les croisées des grandes salles sont ouvertes sur le lac, en

face des Alpes de Savoie. Toutes étaient autrefois ornées de colonnes élégantes et sculptées, pareilles à celle qui subsiste dans une chambre voisine; mais comme elles ne donnaient au jour qu'un passage étroit et avare, elles ont été remplacées, sous l'administration bernoise, par de simples ouvertures rectangulaires, de l'architecture la plus commune. Au-dessous des fenêtres, la sonde mesure dans le lac une profondeur de 800 pieds ³⁷.

Sous ces habitations se prolongent, dans les cavités du rocher, et à travers un espace de 256 pieds, les souterrains de Chillon. Le sol n'en est pas, comme on le croit vulgairement, inférieur au niveau du lac: il surpasse de huit pieds celui des plus hautes eaux, en sorte que l'humidité n'a pas laissé de traces sur le roc. Les souterrains se divisent en plusieurs salles d'inégale grandeur. Les plus grandes sont situées sous la salle de justice et sous la salle à manger de l'étage qui les couvre. En passant de l'une à l'autre, on traverse deux cavités étroites et sombres, qui doivent avoir été réservées pour le lieu du supplice des condamnés, et dans l'une desquelles descendait l'escalier de la salle de justice. Chacune des grandes cryptes est partagée par une rangée de colonnes byzantines, surmontées d'arcs en ogive, qui se perdent dans les anfractuosités du rocher. La plus vaste et la dernière est divisée par sept colonnes. L'entrée en est éclairée par des ouvertures longues et étroites, semblables à des meurtrières, et par lesquelles se glisse en hésitant un jour incertain, tandis que dans la partie la plus reculée de ce vaste tombeau, règne, sous les larges entailures du calcaire, une obscurité profonde. La lumière et les ténèbres

se partagent donc ce séjour. Tantôt le jour l'emporte , et tantôt la nuit. Ils se croisent et se livrent sous les voûtes un perpétuel combat , duquel naissent mille formes et mille apparences diverses. Souvent aussi, le matin, le soleil, réfléchi par le miroir du Léman, projette sur les faces du rocher une teinte azurée , pareille à celle que l'on admire, près de Naples , dans les grottes de Capri. Souvent ce phénomène se reproduit le soir ; mais c'est alors, le plus ordinairement, d'une teinte verdâtre que le souterrain se colore. Il arrive même parfois que les rayons du soleil couchant enflamment la pierre, et se répandent en gerbes de feu sur les colonnes et les voûtes. Mais d'autres fois, la lumière semble reculer, en pénétrant à travers le soupirail ; elle n'entre que pâle, mystérieuse, attristée, et comme enveloppée d'un crêpe de mort.

Tel est le souterrain de Chillon , œuvre d'homme assez semblable à celle que la Grèce antique attribuait à ses demi-dieux. Dans le commencement du seizième siècle, aucun pas curieux n'était admis à pénétrer dans cette sombre demeure. Le peuple, qui la savait destinée à servir de prison , et qui ne la connaissait que par des récits vagues et pleins de mystère, ne la nommait que le « Profond de Chillon. » Tout ce qu'il en récitait était accompagné de terreur. Combien de têtes avaient blanchi, combien d'infortunés, une fois enfermés en ces lieux, étaient morts oubliés ! Après qu'ils y avaient été précipités, combien peu d'hommes avaient revu le jour ! Les grands rochers , la sourde et caverneuse résonnance de la voix , la solitude , le flot qui frappe uniformément les murs, tout était fait pour glacer les sens d'effroi. La religion même,

en cet enfer , paraissait ne pouvoir se montrer que menaçante.

A l'entrée du grand souterrain , à la droite , était une chapelle , ouverte au levant. On voit encore, sur le mur, quelques-unes des images dessinées au-dessus de l'autel. Ces images sont celles de St.-Jean , le prisonnier de Pathmos , de St.-Antoine , le premier des anachorètes et de St. -Christophe ou St.-Christophore. Le dernier de ces saints avait abandonné le service de l'empereur pour ne servir que le Christ. Il s'était éloigné des lieux où la religion n'habitait que les dehors , et non le cœur. Réfugié dans une chaumière située près d'un fleuve, il portait sur ses épaules les voyageurs de l'un à l'autre bord. Cependant un jour un enfant demande à passer. La charge était légère, mais à mesure qu'on avance elle devient plus pesante et finit par le devenir à ce point que les forces du saint ne suffisent plus à la porter. Il soutenait le Christ, le maître du monde. Le Christ baptise celui qu'il a choisi pour le mettre au rang de ses apôtres , il le nomme Christophore , parce qu'il a porté le Sauveur en chair, et qu'il va désormais porter en tous lieux son évangile de paix. Le pinceau nous a représenté le saint, le bâton à la main ; la légende nous apprend que, à l'heure de commencer sa mission, il planta ce bâton en terre, et que le bois mort poussa des racines et devint un arbre verdoyant. Ces saintes images parlaient de paix et de résurrection. Elles étaient , pour les prisonniers , un symbole de vie. Mais l'imagination populaire transformait les saints mêmes, captifs en ce lieu , en ces sombres divinités dont les anciens ont peuplé les rives du Ténare.

X

C'est dans ce vivant tombeau que fut jeté Bonivard. On montre la colonne à laquelle il fut attaché, l'anneau qui soutenait la chaîne à laquelle on lia son pied. Que devint-il ? que souffrit-il ? Il ne nous a point, comme Pellico, raconté sa prison. Cet homme, qui a rempli ses chroniques de sa propre histoire, sans doute parce que, dans des années de solitude, ses impressions personnelles s'étaient fréquemment réveillées dans son imagination, ne nous a rien appris sur les temps de son martyre. Il ne nous a laissé sur les longs jours qu'il a passés à Chillon que deux mots, jetés, l'un dans le cours de ses Chroniques⁵⁸, et l'autre dans une addition qu'il a faite à celles du zuricois Stumpf⁵⁹. Il nous apprend qu'il ne fut pas tout d'abord jeté dans le souterrain de Chillon ; que, pendant deux ans, il fut enfermé dans une chambre voisine de celle du gouverneur, qui le visitait et le traitait avec égards. Les deux gentilshommes, de camps opposés, se racontaient mutuellement leurs aventures. Beaufort montrait de l'abandon ; il appelait la confiance ; il semble qu'il voulût ramener Bonivard à la fidélité envers son prince. Mais une visite du duc à Chillon mit fin à cette manière d'agir. « Alors, nous dit Bonivard, le capitaine me fourra en une croctes, plus bas que le lac, où je demeurai quatre ans ; je ne sais s'il le fit par le commandement du duc ou de son propre mouvement ; mais je sais bien que j'eus alors si bon loisir de me pourmener que j'empreignis en la roche, qui était le pavement de léans un *riomet*, soit un petit sentier, comme si on l'eust fait avec un martel. »

Quelles furent, pendant ces quatre ans, les pensées du prisonnier ? Il nous est permis d'en suivre la trace en consultant les écrits, sortis de sa plume après sa captivité, mais dans lesquels il a répandu les idées qui l'avaient occupé dans la solitude. Ses premiers mouvements, après qu'il eut été privé de la terre et de l'air, paraissent avoir été de colère contre le prince dont il accusait la trahison. En proie à cette sensibilité malade, l'apanage ainsi que le tourment du poète, il répandit dans de premiers vers son indignation contre Charles III ⁴⁰ :

« Si devant lui cause juste has,
Alors je ne t'assure pas ;
Mais n'est elle juste n'honneste,
Point ne te fault rompre la teste,
Ains dormir et te tenir coy,
Car assez veillera pour toy.
Mais garde qu'il ne s'aperçoive
Que cognoisses qu'il te déçoive,
Car en prison faudra courir,
Au moins, s'il ne te fait mourir.
Car il tient les bons en prison
Et les meschantz en sa maison,
Pour lui servir en son festin
Vêtus de veloux et satin... »

Il ajoute :

« A corps de lièvre et d'asne teste
Celui qui si fort me moleste.
Doux au fiers, fier aux doux se montre
Celui qui d'ame et corps est monstre. »

Mais bientôt la pensée de Bonivard s'élève et son horizon s'étend. Son grand savoir lui vient en aide. Il recourt à la puissance qu'a l'âme humaine de s'affranchir des liens qui retiennent le corps, de se transporter dans le passé, et d'endormir ainsi la douleur. Alors philosophes,

jurisconsultes, poètes, les anciens comme les modernes, viennent se ranger autour de lui. Les images de ces héros et de ces sages, avec lesquels il avait, dès ses jeunes ans, contracté familiarité, font groupe autour de son chevet de pierre. Pendant qu'il les interroge, le temps, dont il a cessé de compter les jours, passe inaperçu. Bonivard en vient même à bénir la lumière triste et captive, qui, ne troublant point son recueillement, le laisse tout entier à la contemplation des choses humaines et de vérités éternelles.

Cependant ses réflexions demeurent le plus souvent empreintes de tristesse, et, sous une apparente gaité, son langage incisif trahit une profonde amertume. Il ne connaît qu'une noblesse, celle de l'âme, et ce que l'on nomme noblesse parmi les hommes est le contraire de celle-là. « Elle est, dit-il, rebours de vertu. »

« Veux-tu scavoir ce qu'est vraye noblesse ?
 Escoute moi : c'est vertu en haultesse,
 Icelle estant que partout est cogneue,
 Et, par renom, demeure perpétue. »

Que sont cependant les nobles parmi lesquels il a vécu ? « Ce sont, répond-il, tyrans, vilains, lourdauts et deshonnêtes. Que savent-ils, eux qui ne pensent pas être hommes, mais dieux, usurpant les titres divins de Majesté, d'Excellence et d'Altesse, que savent-ils qu'inventer mille impôts, mille péages et mille gabelles, voire jusques sus un chou, sus un œuf et sus un oignon ? Non sans cause portent empreint un aigle en leurs armes, qu'est un oysel de rapine, et le principal. Et serait encore peu de fait s'ils ravissaient seuls, mais ils engendrent

continuellement gerfaux, laniers, faucons, autours, grands ravisseurs ; puis les petits, à sçavoir esperviers, esmérillions, aubereaux, et semblables, qu'ils n'advoueraient de leur famille s'ils n'étaient larrons comme eux ⁴¹. »

Mais est-il un remède à ces vices ? Parmi les formes politiques en est-il une qui puisse offrir une base stable à la liberté ? Bonivard les passe successivement en revue ⁴². Xénophon, Platon, les meilleurs des Grecs, ont préconisé la monarchie ; il se rangerait de leur avis, à la condition que le monarque, reflet de la trinité divine, réunit en lui « sagesse, puissance et bonté » ⁴³.

« Quand seront heureuses provinces,
Royaumes, villes et villages ?
Quand on fera sages les princes
Ou, qu'est plus court, princes les sages. »

Mais déroulant le cours de l'histoire, il n'y trouve que des exemples de la folie des rois. « Ceux-ci, de tempérament colérique, ne rêvent que bombarde, comme faisait Charles-le-téméraire ; ceux-là, de tempérament sanguin, s'adonnent plus à accroître le genre humain qu'à le dépeupler, et, s'ils ne dissipent le bien public, ils ne sont tenus pour vrais princes. Il en est de mélancoliques, qui ne se soucient que de pécugne ; il en est de phlegmatiques, qui ne songent qu'à boire, à manger et à dormir, suivant la règle des moines, comme le fait plus d'un prince allemand. »

Mais ce que Bonivard désespère d'obtenir du gouvernement d'un homme, l'attend-il de celui de plusieurs, ou même de celui de tous ? Thomas Morus, à l'entendre, a répondu sagement à la première de ces deux questions dans des vers latins, que notre prisonnier traduit ainsi ⁴⁴ :

« Que vaut mieus à une province
 Etre sous plusieurs ou un prince ?
 Si l'un, ne l'autre, rien ne vaut,
 Aymer l'un ni l'autre ne faut.
 Si tous deux sont bons, au plurier
 Ha plus de bien qu'au singulier...
 Et si viens jamais en pouveoir
 De sénateurs ou roy pourveoir,
 Je dis que toi-mesme ès roy ;
 Garde donc le règne pour toy,
 Et ty gouvernes sagement,
 Afin de régner longuement. »

Quant au gouvernement de tous : « Je ne sais, dit Bonivard, comment luy retrancher sa queue, l'anarchie, corruption pire que celle des deux autres estats, vû qu'ouù règne l'anarchie, n'ha loi que celle qu'un chascun se forge en la teste. C'est ce que Horace a bien dit dans des vers qui nous ont suggéré ces carmes gauloys ⁴⁵ :

« Ce n'est pas pays de franchise
 Où les fols vivent à leur guise,
 Et mesmement si leur follie
 De mauvaistié ha compaignie ;
 Car, par telle franchise, sages
 Et bons sont réduicts en servages,
 Qu'est une servitude pire
 Qu'être sous tyrannique empire,
 Veu que plus dommageable est beste
 De plusieurs que de seule teste. »

XI

N'ayant pas trouvé la liberté dans le monde séculier, Bonivard interroge l'Eglise. Il remonte aux commencements du monde, et ne voit qu'hommes divinisés, nations se faisant des dieux qui leur appartiennent. Vient enfin le Christ, d'humble et divine origine. Viennent ces temps

de communauté dans la charité, temps trop courts, auxquels succèdent bientôt ceux de la corruption de l'Eglise. Constantin fait plus de mal aux clercs par ses largesses, et un mal bien plus irréparable, que ne leur en ont fait les persécutions ; « car le diable eut bien meilleur marché du prestre, le trouvant en paix, qu'il n'avoist eu lorsqu'il lui faisait la guerre ; et ce fut le commencement du pape. » Bonivard décrit les phases de la papauté. Il arrive aux pontifes, ses contemporains, et raconte le règne de Jules II. Il montre le successeur de Saint-Pierre chassant, avec l'aide de Schiner et de sept mille Suisses « deschirez et deschaux, » les Français de l'Italie. Il sème, sur son chemin, les anecdotes et les traits. « Plus ami de Bacchus que de Vénus, Jules ne laissait jamais son buffet se dégarnir de vins de tous pays, et des meilleurs que l'on pût trouver ; mais dans sa haine contre la France, il lui arrivait de jouer du bâton contre les flacons renfermant des vins de provenance française ; Anjou, Frontignan, tout y passait ; il n'épargnait que l'Arbois, le Beaune, les vins bourguignons ; il finissait cependant par s'apaiser, et l'on assure qu'alors il ne s'approchait plus d'aucun vin avec lequel il ne s'accordât, et auquel il ne donnât, en signe de réconciliation, l'*osculum pacis*, le baiser de paix.

Au portrait de Jules succède celui de Léon X. Même verve et même causticité. Bonivard parle de ce qu'il a vu. Il a fait un voyage à Rome en 1518. Il a été témoin des désordres de la cour pontificale et il en prolonge le récit. « Cependant, continue-t-il, fallut que se trouvast vray le dict du sage : l'extrémité de la joye est commen-

cement de tristesse, et ce pape fist plus de bien que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs, mais il le fict malgré luy. Tous avoient tenu les Allemands, que Jules ne nommait que *pecora campi*, pour bestes a paystre, et le faisaient à bon droict, car ils se laissaient baster et chevaucher comme beaux asnes, en façon que, les menaçant de coups de bastons d'excommuniement, ou les alléchysant par des chardons de pardon, on les faisait trotter au moulin, d'où ils apportaient tant de farine que l'on en voulait. Mais Léon, pour trop presser l'asne et le charger, le fit ruer et verser le sac. Cet asne s'appelait *Martin*, comme tous les asnes. Son surnom estait *Luther*, ce qui signifie *lumière*. »

« Cependant, poursuit-il, quand on considère bien toutes choses, on trouve qu'il est plus aysé de détruyre le mal que de construire le bien. Ce monde estant fait à dos d'asne, le fardeau que vous voulez redresser, et mettre au milieu, n'y demeurera, ains penchera de l'autre côté. Aussi pensé-je comme Cicéron, qui disait, en la guerre citoyenne entre César et Pompée : *Quem fugiam scio, ad quem nescio*.

• Qui doibz fuyr, bien le sais élire,
Mais vers quy, je ne sçauois dire. »

Et je trouve la vraye Eglise semblable à la brebis désespérée, colloquée entre le loup d'un côté, et de l'autre son pasteur qui tient en main le coutel pour l'escorcher. Luther a bien amoindri le pape, mais à la tyrannie a succédé l'anarchie. Vainement il a fait son possible pour l'empêcher. Vainement il a observé les règles de la médecine, esvitant toute soudaineté dangereuse, donnant sy-

rops, juleps et minoratifs ; les humeurs n'en ont été qu'e davantage esmeues, sans que purgation s'en soit suyvie. Lisez cette tragédie dans Sleidan. Pour moy, je distingue deux sortes de poursuyvantz de l'Evangile. Les uns abandonnent leurs biens, voire même leur vie, pour Jésus-Christ. Les autres prennent plaisir à laisser les ministres aboyer, pour faire lever le lièvre, et viennent ensuite le prendre. Ils ne se soucyent que d'avoir le bien d'autrui. Tels sont le roy d'Angleterre, le landtgraff de Hesse, les Albrecht de Brandenbourg. Voyez le maistre des chevaliers de Prusse. Il estait religieux et souverain prélat, eslu de l'ordre et non mye héréditaire. Incontinent qu'il ouït l'exposition de l'Evangile selon Luther, il l'accepta à deux belles mains jointes. Pourquoi ? Il havait désir de se maryer, d'havoir quelque bien qu'il peust laisser à ses enfans ; et partant il fit par ses menées qu'il eut en mariage la fille du roi de Danemarche, et par inféodation fit muer son office électif en dignité perpétuellement héréditaire. Il fist ainsi chose dommageable à la chrétienté ; car qu'advint-il ? Qu'un office, institué pour être tenu par un homme le plus souffisant que l'on pust trouver à la défendre contre les infidèles, peut tomber ès mains d'un enfant, qui ne saura pas se moucher. Le marquis, son cousin, ravit sur les ecclésiastiques les biens qu'il dit devoir appartenir ès paoures ; mais comme il les rendit ès vrais seigneurs, allez le demander à Sleidan. Et combien d'autres luy ont enseigné le chemin, ou l'ont appris de luy. Tout ce qu'ils sçavent, c'est de faire différence de larrons. Les prebstres étoient de mauvais larrons, qui avoient dérobé les pauvres gens ; tandis qu'eux sont bons

larrons, qui n'ont dérobé que les prestres. Et voilà un bel avancement de l'Evangile ! Je suis bien ébahy si Saint-Pierre et Saint-Paul l'avanceraient ainsi ! »

« Mais nous, faisons-nous guères mieux que les princes ? Nous nous vantons de combattre pour Christ : nous cryons, comme en Espagne, les losios et les villanos, qui s'entretuoyent, malgré le roy, et ce néanmoins cryoient tous : *Viva il rey !* Nous aussi nous nous combattons, contre la volonté du Christ, et nous cryons tous : Vive le Christ ! Mais qui sondera les intentions trouvera que Christ est l'occasion, non la cause du débat, mais que la cause ha été sa robe.... Desportons-nous donc de tant cryer contre le pape et les cardinaux, les peignant en diables, vù que autant en pourroyent faire de nous. »

Bonivard continue ⁴⁶ :

« Il y a bien encore aucune manière de réformateurs qui font profession de ne rien vouloir havoir en propre ⁴⁷, mais que tout soit en commun, comme en religion papale, les pieds deschaux ⁴⁸, et comme entre nous, qui avons fait la figue au pape (à cause de quoy Rabelais nous a nommez papefigues), les anabaptistes. Les uns ni les autres n'ont de pournom possessif au singulier. Ils ne diront donc pas, mon mantel, mon bissac, mais nostre mantel, nostre bissac ; ils descendront mesme jusques là qu'ils diront notre bourse : mais quand viendra à parler de ce qu'est dedans, ils retourneront au singulier, et ne diront pas nostre argent, mais mon argent. Nos compapefigues, les anabaptistes, feignent bien ainsi de vouloyr que tout soyt en commun, mais s'ils se trouvent les plus fortz, ils exercent bien cette charité activement, mais non

passivement. Aussi bien font ce les paoures mendiantz de la religion de Mahomet , qui font profession de la paoureté ; aussi bien encore ce seigneur de Monego , qui dict : *Yo son el seignor de Monego , chi non a roba se non la robo*. Ces gens ne veulent rien avoir en propre , car ils se contentent de l'autruy , prenant l'aumosne plus tost que la demandant. Tels sont aussi nos anabaptistes ; car ils veulent bien que l'havoir d'autruy leur soit commun , mais non pas pour la pareille. De quoy l'exemple nous montre le roy de Munster en Westphale. Mais d'où vient l'erreur de ces paoures gens ? Doù , sinon de ce qu'ils ne se veulent pas appeler les enfants d'Adam le pécheur , mais de Adam le juste : ni les héritiers de son péché , et conséquemment de sa peine , mais les héritiers de sa justice et conséquemment du loyer que par sa justice il croyait mériter. Ils errent grandement ces paoures folz. Pensant tirer l'un des pieds hors du bourbier , ils les y plongent les deux , voire tout le corps jusques au menthon ⁴⁹. »

XII

Le cours de ses pensées avait amené Bonivard à chercher le principe de la sagesse où Socrate l'avait cherché , dans la connaissance de soi-même , et la source des maux de l'humanité dans une déviation primitive , dans une insurrection contre la volonté divine. Alors il se recueille. Ses accents deviennent plus graves. Sa voix s'élève avec le sujet de sa méditation. La langue gauloise , trop folle et trop naïve , ne répond plus aux besoins de sa pensée : le latin seul est assez grave pour exprimer les idées qui se

pressent sur ses lèvres. Il a pris pour sujet d'un poème *l'Amartigénée, l'Origine du mal*. Prudence, il est vrai, le prince des poètes de l'Eglise primitive, avait fait de ce sujet celui d'un de ses chants; mais Prudence s'est renfermé dans les limites des saintes-Ecritures, et Bonivard se propose un plan plus étendu. Il prendra tous les anciens comme tous les modernes à partie. Il recueillera les témoignages de l'âme humaine de la bouche des philosophes et des moralistes, depuis Platon jusqu'à Thomas Morus; de celle des poètes, depuis Homère jusqu'à Marot; des pères de l'Eglise, depuis Polycarpe jusqu'à St. Bernard; il interrogera les cosmographes, les naturalistes; il fera la part du mythe et celle de l'histoire. Il se rendra compte du droit de nature, qu'il ne faut plus chercher qu'en Utopie ou chez les sauvages, et le distinguera de celui des gens, qui seul régit les peuples de l'Europe.

Le plan tracé, il commence par l'aveu de son ignorance. Il reconnaît que le fruit de toutes ses études a été de le persuader qu'il ne sait rien⁵⁰. Platon lui avait appris à s'élever sur les ailes des idées; mais Aristote l'a fait redescendre de ces régions sublimes, et lui a montré les hommes gouvernés par les lois civiles, lois diverses, contradictoires, qui ne peuvent émaner d'une même raison. On l'avait enseigné à écouter la parole du pontife romain comme celle de Dieu; on lui représente aujourd'hui ce pontife comme la puissance du mal, l'envoyé du Styx et la bête aux cornes crochues⁵¹. Les uns n'assiègent le ciel que par la foi, les autres croient le mériter par leurs œuvres. Tout ce qu'approuvent ceux-ci, ceux-là le condamnent, tout ce que ceux-là font, ceux-ci le détestent

ou s'en rient. Et cependant , si contraires qu'ils soient , tous s'accordent , soit entre eux , soit avec les sectateurs d'autres religions , pour reconnaître un Dieu , qu'ils proclament leur Père. Tous ont une même vérité gravée en leur conscience. Bonivard en conclut que , si divergentes que soient les intelligences , elles sont toutes émânées d'une même lumière. Mais comment se fait-il que , créées pour la vérité , elles aient tant de peine à la reconnaître ? La cause en est fort difficile à dire , puisqu'il la faut chercher à l'origine du monde. C'est cependant ce que Bonivard va faire et ce qu'il a choisi pour le sujet de son chant.

Il essaie de décrire la première innocence, la chute et ses conséquences. Mais bientôt le souffle lui manque ; lui-même il en dépose l'aveu : *Hic me deficit spiritus meus*. « Il m'arrive, dit-il, ce qu'il advint jadis à Pétrarque, qui avait commencé d'écrire en carmes latins ses *Triumphes*, et que sa veine n'a pas porté jusqu'au bout du chemin. Il acheva bien, mais en son pays de Toscane et en son langage. Comme à luy, le souffle m'est failli à my chemin ; c'est pourquoy, je m'en retourne en mon pays, qui est Gaule, et je m'essaierai à dire en langue gauloise comment l'homme

« Est devenu meschant et malheureux
 Quand l'appétit luy fist baisser les yeux,
 Le rendant serf au lieu qu'il était maistre,
 Pour, avec luy, de terre s'entremettre,
 Et, pour la terre, habandonner les cieux. »

XIII

C'est ainsi que, du sein de son cachot, le prisonnier de Chillon s'élançait à travers les âges et qu'il sondait les grandes questions agitées dans tous les siècles comme dans le nôtre. Sa verve hardie et railleuse s'attaquait à tout ce qui lui paraissait mensonge sur la scène du monde et sur celle de l'histoire ⁵². Cependant il n'a pas le courage de condamner, comme l'a fait Saint-Augustin ⁵³, la ruse, lorsque, loin de nuire à personne, elle peut servir au prochain. Il voudrait même oser, comme l'a fait Horace, justifier les poètes :

« Peintres, poètes, grands seigneurs,
Gens anciens, gens lointains voyageurs,
Et chevalliers ayant fait résidence
A Rhode, hont de mentir la dispense. »

Mais témoin des maux que les fictions ont répandus sur la terre, Bonivard n'ose achever et se range à la sentence prononcée par Platon contre les poètes, comme étant les corrupteurs de la république, et à celle portée par Saint-Augustin sur les voluptés trompeuses cachées sous un vain langage. Il reconnaît que c'est « ammiellés par ces doux mensonges » que les hommes ont délaissé la sagesse ⁵⁴. Il accuse Virgile lui-même, le prince des poètes latins, d'avoir immolé la vérité sur l'autel de la flatterie. « Ne fust-ce pas meschamment fait à luy, de blâmer tant vertueuse dame, et principalement en chasteté, que fut Dido, laquelle, pour l'amour qu'elle portait à son feu mari Sicheus, résolut de demeurer veufve toute sa vie, et qui, pour estre fidèle à son vœu, aima mieux s'occire que

de se rendre au roi Hiardus, qui la voulait contraindre à l'épouser? Et mon Virgile, pour complaire à Auguste, qui se vantait d'être sorti de la race d'Enée, ne sait faire mieux que de nous montrer cette noble dame séduite par la beauté de corps du chef troyen, ennamourée par son éloquence de bouche, et se donnant la mort pour ce qu'il l'avait habandonnée : en quoi il mentait, car selon Diodore et tous les vrais historiens, elle s'était occise soixante ans avant qu'Enée arrivât à Carthage. »

XIV

Telles étaient les pensées de Bonivard. Privé de la société des hommes, il contemplait l'humanité sur le théâtre de l'histoire, dont il cherchait à deviner les lois, et pour conserver dans sa mémoire le fruit de ses méditations, il le déposait dans des vers latins, qu'il paraphrasait ensuite dans son français de Savoie. Cependant l'âme humaine, mais surtout celle du poète et du penseur, créée pour l'air libre, plus sensible que stoïque, plus impressionnable que persévérante, s'épuise dans une longue solitude. Le sang s'arrête. Les sens s'engourdissent. Les ressorts de l'intelligence s'usent et finissent par se briser. Alors le sommeil n'apporte plus le rafraîchissement. Tout s'enveloppe d'un brouillard. Les images deviennent confuses. Il semble au malheureux qu'il n'y ait plus ni ciel, ni terre, ni vertu, ni crime; que ni l'amour, ni la haine, ne peuvent plus émouvoir son cœur. Ce n'est plus la vie, ce n'est pas la mort, c'est l'indifférence à toutes choses, c'est la fixité sans le repos. Un soupir vient-il encore s'échap-

per des profondeurs de l'âme, il ne sait à qui s'adresser. Combien Bonivard a-t-il vécu de jours, dans lesquels tout ce que son âme avait de forces se tournait ainsi contre lui pour le dévorer? Combien a-t-il passé de nuits d'insomnie, la tête appuyée à sa colonne, le cœur chargé d'un poids plus pesant que n'était celui des chaînes qu'il portait à son pied, et sans autre compagnie que celle des choucas, les seuls hôtes de sa noire demeure? Le prisonnier ne nous en a rien appris. Mais lorsque, à la première aube, un rayon de soleil, réfléchi par les Alpes de Naïe, venait dorer les murs de la prison; lorsqu'un passereau, se posant sur le soupirail à travers lequel pénétrait ce rayon du jour, entonnait sa chanson matinale, n'est-il point arrivé que Bonivard, recouvrant ses sens, crût recevoir un messager du ciel? qu'il entendit une voix lui dire : « Dieu, qui nourrit l'oiseau, veille aussi sur toi? » N'a-t-il point reconnu dans cette voix celle qui lui avait fait préférer la liberté, parmi des frères, aux joies qu'il eût pu goûter à la table des grands? Ne s'est-il jamais écrié : « Mieux être le dernier des hommes, mieux gémir captif sur un dur grabat, que d'habiter ces palais dont le juste n'a pas l'entrée! » Alors plus que jamais la liberté, la seule qui mérite ce nom, lui a paru belle. Elle ne brille nulle part d'un plus vif éclat que dans ces lieux, où ne pénètre pas une autre lumière que la sienne.

XV

Mais pendant que les heures se traînaient pour Bonivard dans le souterrain de Chillon, les événements exté-

rieurs avaient poursuivi leur cours, et, lorsque commença l'année 1536, tout avait changé d'aspect sur la rive du Léman. Après que le duc de Savoie eut continué, pendant plusieurs années, de tenir Genève bloquée, et que les Genevois aux abois eurent invoqué maintes fois le secours de Berne sans l'obtenir, les seigneurs de Berne avaient fini par se résoudre à mettre une armée en campagne et à prendre activement la cause de leurs combourgeois. Ils l'avaient fait à la nouvelle que le roi de France se disposait à envahir la Savoie, en même temps qu'il entretenait des intrigues dans Genève, dont il essayait de se mettre en possession. Le 1^{er} février 1536, six mille Bernois s'étaient mis en marche en remplissant les airs de leur chant de guerre : « L'ours est sorti de son antre, la prudente bête. Il s'est mis aux champs, et c'est pour arracher à la mort ceux que la terre avait abandonnés. Voilà neuf ans que poursuivie, haletante, Genève a recherché notre alliance. Voilà neuf ans que le duc, Pharaon nouveau, la tient sous le bâton, captive, éplorée et n'en pouvant plus ; l'heure est venue, pour la pauvre Israélite, de passer la mer. En cet âge de douleur pour les enfants de Dieu, de combats pour les pauvres de cœur, l'ours, l'ours seul, a ouvert ses entrailles à la pitié. Sus donc, ma vaillante bête, et malheur à qui ne s'arme point comme toi pour combattre les hypocrites et les caffards ⁵⁵. »

Chantant ainsi, les Bernois s'étaient avancés sans rencontrer de gonfanons ennemis. Une marche militaire leur avait suffi pour dissiper les quelques escadrons, seule force que le duc pût mettre en campagne, pour conquérir

le Pays de Vaud et pour porter jusques au Jura les limites de la Confédération suisse.

Cependant Berne n'avait pas achevé son œuvre. Les miliciens, pressés de regagner leurs foyers avec leur butin, n'avaient pas rangé sous son obéissance le Chablais, ni le patrimoine de l'évêque de Lausanne, territoires enclavés dans la contrée qu'ils venaient de conquérir. Il fallait donc trouver un prétexte pour recommencer la guerre, lorsque se répandit le bruit que l'évêque intriguait à Fribourg et cherchait à entraîner la Suisse catholique dans la cause du duc de Savoie. Le capitaine de Chillon, de son côté, confiant dans l'antique renommée des murs de son château, se promenait tous les jours fièrement sur le lac, attaquant les anciens et les nouveaux sujets de la république. Il venait de piller l'hospice et le bourg de Villeneuve. Sommé de se rendre et de mettre en liberté les prisonniers renfermés dans Chillon, il avait répondu qu'il n'en ferait rien. Il n'en fallut pas davantage pour décider Berne à mettre mille hommes en campagne sous le commandement de Nægueli, du chef qui venait de soumettre le Pays de Vaud. Genève fut invitée à seconder les armes bernoises ⁵⁶.

Genève, à l'heure où lui parvint ce message, était semblable au malade, lequel, après une longue réclusion, s'enivre d'air et de liberté. Toutefois, bien des inquiétudes s'alliaient à sa joie. Ses fils, nourris dans les dissensions, avaient le cœur haut, le bras prompt et l'esprit indocile. Tous les jours, les rênes échappaient aux mains des magistrats. Le Conseil cherchait quel emploi donner

à l'ardeur vague et dévorante des esprits. En ces circonstances, il accueillit avec empressement la demande de joindre ses forces à celles de Berne pour attaquer Chillon ⁵⁷.

Cette résolution ne fut pas plutôt connue, que la ville s'émut. Les Genevois n'avaient pas oublié le prieur de Saint-Victor. Ils ne s'étaient engagés dans aucun pour-parler avec le duc sans que la libération de Bonivard fût entrée dans les conditions de la paix. Mais occupés à défendre leurs murs, ils n'avaient pu songer, jusqu'à ce jour, à prendre les armes pour délivrer le prisonnier de Chillon ⁵⁸. D'autres encore de leurs concitoyens devaient avoir été jetés dans cette forteresse ⁵⁹. Sitôt l'ordre reçu, deux galères, deux barques et quelques légers navires se trouvèrent prêts. Tout ce que Genève avait d'hommes les plus aventureux se jeta sur ces embarcations. Au départ de la flottille, le peuple entier se précipita vers le rivage. « Sauvez les captifs, disaient quelques voix émues. » Tout le peuple s'écria : « Allez et sauvez Bonivard. »

La flotte força de voiles, craignant que l'ennemi n'emmenât les prisonniers. Arrivée dans le grand lac, elle y croisa, appelant de ses vœux l'arrivée de l'armée bernoise, et les yeux attachés sur les murs de Chillon. Tout à coup retentit une détonation lointaine : c'était l'avis que les Bernois donnaient de leur approche; arrivés à Lutry, ils faisaient rouler sur le Léman le tonnerre de leur artillerie. Peu d'heures après, Chillon était assiégé.

Les approches prirent un jour. La nuit, on creusa les fossés. Le lendemain, 29 mars, le canon des Genevois tira du côté du lac, celui des Bernois du côté de Montreux et

de celui de Villeneuve, à de longs intervalles, il est vrai, mais si bien, que la nuit venue, le commandant offrit de se retirer. On parlementait, lorsque le capitaine de la grande galère de Chillon, voyant le moment où la place allait être rendue, s'enfuit avec sa nef, en si grande hâte, que les Genevois ne purent l'atteindre. On les voyait le poursuivre avec leurs barques allégées ; mais, plus prompt qu'elles, il traversa le lac, et parvenu près de Lugrin, il mit le feu à son vaisseau et s'enfuit dans les montagnes⁶⁰. La flottille revint de sa poursuite inutile. Les matelots, ne doutant pas que les prisonniers ne fussent à bord et n'eussent péri dans les eaux, avaient l'angoisse dans le cœur. Comme les rives du lac étaient attentives, un bruit dou loureux se répandit jusque dans Genève. Quand les barques arrivèrent à Chillon, le château venait de se rendre. Il était près de midi. On se hâte, on fait rouler les verrous des portes basses, on entre à l'envi. « Bonivard vit-il? — Il respire. » On se précipite vers lui : « Bonivard, tu es libre! — Et Genève? — L'est aussi⁶¹. »

On dit que, pendant quelque temps, le prisonnier parut ne pas savoir ce qu'on lui voulait, et qu'on l'eût dit indifférent au bonheur de revoir le ciel ; que, près de sortir de sa prison, il se retourna, et que, les yeux humides, il fit à tout ce qu'il laissait un long et profond adieu. Il semblait un homme qui quitte le toit paternel, tant l'habitude avait fait pour lui de ces lieux une patrie. Il avait fait alliance avec les ombres, tandis que la lumière vive du jour blessait ses yeux, désaccoutumés de sa clarté. Les Enfants de Genève, non plus, ne pouvaient s'arracher à la vue de cette architecture, mélange de grâce et d'ef-

frayante majesté ; de ces voûtes, pendant des siècles l'objet de tant de terreurs ; ils ne pouvaient quitter la place où Bonivard avait laissé gravée dans la pierre l'empreinte de ses pas. On n'en approche plus que comme d'un lieu sacré. Si jamais, par la colère du ciel, les flammes de la liberté venaient à s'éteindre sur la rive du Léman, elles brûleraient encore en ce lieu. Les peuples viendraient à cet autel en rallumer le flambeau. On voit, tous les jours, l'étranger lui-même venir, le front baissé, chercher la trace des pas du martyr et demander à ces voûtes des inspirations d'indépendance. Il ne manquait à la plus belle des terres que d'être ennoblie par le plus touchant des souvenirs ⁶².

IV

DERNIERS TEMPS

« Je n'entends plus que l'aviron léger
Dessinant dans la vague un sillon passager,
Alors que sur les monts la lune se balance,
Que tes flots sur ton sein se bercent en silence. »

« Adieu jours de sommeil, soirs calmes, nuits sereines
L'éclair a lui, la tempête a grondé.
Le lac mugit, et des rives lointaines
Roulent les flots d'un peuple soulevé,
Qui s'éveille en criant : Brisons, brisons nos chaînes. »

DERNIERS TEMPS.

SOMMAIRE. — I. Domination bernoise sur le Pays de Vaud. — Les baillis. — Les de Blonay. — Combat des mariés et des non-mariés. — Nicolaïde de Blonay. — Mœurs de la contrée. — Mœurs nouvelles. — Le bailli transporte sa résidence à Vevey. — Projet de transformer Chillon en un grenier. — II. Deux points de vue en histoire. — Voltaire et Rousseau sur les bords du Léman. — Rousseau révélateur de la nature. — Rousseau révélateur politique. — La Révolution dans le Pays de Vaud. — MM. Rosset et Muller prisonniers à Chillon. — République helvétique. — Prisonniers valaisans et fribourgeois. — Chillon vaudois. — Arsenal. — Prisons politiques. — Derniers prisonniers. — III. Illustration de Chillon. — Le pilier de Bonivard. — M. de Malesherbes. — Byron. — Son poème : *Le prisonnier de Chillon*.

I

Après la prise de Chillon, l'armée bernoise marcha sur Lausanne. L'évêque s'était enfui à Fribourg. En soumettant la partie du Pays de Vaud qui relevait du prélat, Berne acheva de prendre possession de la rive entière du Léman. Les conquérants auxquels la politique conseillait de mettre entre eux et la maison de Savoie la barrière de la religion, s'empressèrent d'achever sur ce rivage la réformation de l'Eglise. Procédant ensuite à l'organisation de la province, ils formèrent une préfecture de Chillon, Vevey, La Tour;

Blonay, le Chatelard, Montreux et Villeneuve. La bannière rouge et noire remplaça sur les tours de Chillon l'étendard des vaincus. L'ours recouvrit l'écu de sable, billonné d'argent, les armoiries du Chablais. Augustin de Luternau vint le premier siéger, comme bailli de Leurs Excellences de Berne, dans les murs, jadis la résidence de Pierre de Savoie ¹.

A ce jour commence une nouvelle ère dans les annales de Chillon. Le château ne relève plus d'un roi barbare; il n'est plus la résidence d'un chef féodal; il fait partie du domaine d'une aristocratie composée en grande majorité de bourgeois aguerris, économes, et formés à la politique par le rôle qu'ils viennent de jouer sur le théâtre de l'Europe. Cette aristocratie bourgeoise a compris que la formation de grandes puissances sur les flancs de la Suisse lui prescrit un rôle nouveau; qu'après avoir porté jusqu'au Jura les limites de la Confédération, elle doit moins songer à de nouvelles conquêtes qu'à s'assurer, à l'abri d'un beau renom militaire, la jouissance de celles qu'elle a faites. Laissant donc les révolutions nées de la Réforme poursuivre leur cours et ravager l'Europe pendant un siècle encore, la seigneurie de Berne s'occupe à ramener insensiblement le peuple dans les voies de la paix, l'Eglise dans celles de l'obéissance. Ce que les rois ne réussirent à réaliser qu'après un long temps et de longs déchirements, elle l'accomplit en peu d'années. Elle constitue l'Etat protestant, tel que le concevait le seizième siècle. Elle s'assied, comme Venise, au milieu de ses vignes, de ses champs et de ses pâturages. Le canton de Berne ne tarde pas d'offrir l'image d'un vaste jardin, cultivé dans

la paix par un peuple voué presque tout entier à la vie agricole; d'une grande ferme, administrée d'une main forte, prudente, avare peut-être, mais dont on excusait l'avarice, en énumérant les bienfaits répandus en grand nombre sur les peuples.

Chillon dut présenter, sous ce nouvel ordre de choses, un aspect bien différent de celui de ses premiers âges. La forteresse avait beaucoup perdu de son importance par le perfectionnement des armes à feu. Aussi les baillis de Berne songèrent-ils moins à s'en faire un rempart qu'à se créer dans ces murs une habitation confortable. Les grandes salles du rez-de-chaussée furent divisées et appropriées aux besoins du nouveau possesseur. L'élégance fut partout sacrifiée à l'utilité. Les fines colonnettes en marbre, ornement des jours tournés au midi, furent enlevées, et les croisées ogivales remplacées par des ouvertures rectangulaires, qui donnaient plus largement passage à la lumière. La salle des chevaliers fut transformée en salle des réceptions baillivales. La peinture en orna les murs de portraits et des armoiries des nouveaux gouverneurs de Chillon, et par-dessus les armoiries, elle représenta, tout autour de la salle, des ours joutant, gambadant, s'égayant, s'admirant, jouant dans les poses les plus diverses. Les parties supérieures des corps de logis furent remplies de grains, et les souterrains destinés à des vases de cave.

Quelquefois cependant encore, dans le cours de cet âge, Chillon reprit son attitude guerrière. Il en fut ainsi quand Emmanuel-Philibert de Savoie, après la victoire de Saint-Quentin, remportée sous son commandement, remonta sur le trône de ses pères. Lorsque, fort de l'appui de

l'Espagne, le nouveau duc de Savoie se fut fait rendre la France tout ce qu'elle avait conquis sur Charles I réclama des Suisses la restitution de l'une et l'autre du Léman. Berne, désaccoutumée de la guerre, consent à se dessaisir de la rive méridionale du lac, mais le p insista sur la rétrocession du Chablais tout entier. Il de l'acheter au prix d'une obligation de cent mille et d'une somme de quarante mille, qui serait payée e charge des dettes contractées par son aieul ; il s'enga à raser Chillon pour ne le rebâtir jamais. Mais Bern tant montrée résolue à courir tous les hasards de la g plutôt que de reculer davantage, le duc finit par a donner, dans le traité de Nyon de l'an 1564, la posse de Chillon.

Vingt-quatre ans après, Charles-Emmanuel de Sa releva les prétentions de sa maison sur le Pays de V Il venait de nouer une conjuration dans la nobless pays. Le jour était pris pour livrer aux Savoyards I sanne et les principales places du rivage. Déjà deux tilles cinglaient à pleines voiles, l'une vers Ouchy, l tre vers Chillon. Parmi les conjurés se trouvait un g tilhomme de l'ancienne famille des Bouvier ², dont le noir, entouré de lierre, attirait encore naguère, co une ombre du passé, les regards du voyageur qui dé quait au port de Villeneuve. Lieutenant du bailli de lon, Bouvier s'était chargé de surprendre ce château avait, dans ce but, embusqué quelques hommes dar forêt voisine, et s'était rendu, à l'heure du dîner, ch bailli, Hans Weyermann, d'une famille d'ancienne b roisie bernoise. Mais comme ils étaient à table, écl

geant de joyeux propos, une lettre arriva. La conjuration avait été découverte. Le bailli n'eut pas plus tôt lu, que, se tournant vers son convive : « J'en suis fâché, mon compère, lui dit-il ; mais je reçois l'ordre de vous arrêter. » Bouvier, prisonnier de celui qu'il venait surprendre, demanda deux heures, pour mettre ordre à ses affaires : une garde devait veiller sur sa personne. Le Bernois, le cœur ouvert, lui permet de se rendre, sous escorte, à Villeneuve. Mais, auprès de la porte du manoir, se trouvait celle de la cave, et l'usage du pays voulait que l'on s'y rafraîchît, après une course précipitée. On entre donc, on goûte d'un vin, puis d'un autre ; on était arrivé au meilleur quand Bouvier s'esquive, fait rouler sur les miliciens les gonds de ses portes de chêne, et, chargé de ce qu'il a de plus précieux, s'élance à cheval, passe le Rhône à gué, et se trouve en sûreté sur la rive savoisienne ³.

Dès lors un siècle entier se passa sans que la paix du Léman fût troublée par un appareil militaire. Durant ce temps, les guerres nées de la Réforme avaient pris fin. Les rois avaient consolidé leur empire, et, les yeux tournés vers Louis XIV, ils gouvernaient leurs peuples avec un pouvoir absolu. Ce fut dans ces circonstances que Louis, qui venait, par la conquête de la Franche-Comté, de porter les limites de la France jusques au Jura, manifesta la volonté de ramener ses sujets à l'unité de culte. La révocation de l'édit de Nantes fit fuir en Suisse des protestants français en si grand nombre que l'on en compta, dans un même jour, plus de deux mille réunis à Lausanne. Bientôt le nombre des réfugiés s'accrut en-

core par l'expulsion des Vaudois des Vallées piémontaises. Tout un petit peuple, décimé par la faim, arriva dans les premiers mois de l'an 1687 sur les bords du Léman, demandant le sel et le pain. On leur donna ce qu'il était possible de leur donner, mais on ne pouvait leur rendre leur patrie ; et cependant ils ne se consolait point d'être éloignés de leurs chères vallées. Ils finirent par se lever au nombre de six cents, et par se donner rendez-vous à Bex, au cœur des Alpes, résolus à se frayer un passage par le Saint-Bernard. Mais la saisie d'un bateau, chargé de fusils, faite non loin des murs de Chillon, avait répandu l'alarme ; Valaisans, Savoyards avaient allumé partout des signaux ; les Vaudois furent contraints à revenir sur leurs pas, et, sur les représentations du roi de France et du duc de Savoie, ils furent la plupart dirigés vers le Rhin.

Cependant leurs revers n'avaient pas éteint chez eux la soif de revoir leur pays, ni l'espérance d'y rentrer. Confians en Dieu, et comptant sur l'intérêt que leur témoignaient tous les Etats protestants, ils reprennent donc les chemins du midi. Partis de points divers, ils se donnent rendez-vous dans la forêt de Prangins, entre Rolle et Nyon, dans le mois d'août de l'an 1689. Ils arrivent dans ces lieux, d'où sont partis, un siècle et demi plus tard, pour une expédition malheureuse, des réfugiés italiens et polonais. Réunis au nombre de 1500, ils ploient les genoux sur le rivage. Arnaud, leur pasteur et leur chef militaire, les recommande au Dieu de leurs pères. Ils s'embarquent, et, quelques semaines après, on apprend qu'ils ont reconquis leur patrie, et s'en main-

tiennent en possession, en face de vingt mille Français et Savoyards, commandés par Catinat.

Mais les Vaudois n'avaient pas tous eu le courage de prendre part à l'expédition d'Arnaud. A la nouvelle de son succès, ceux qui se trouvaient encore sur la terre étrangère s'enhardirent. Des Français, réfugiés comme eux, des Suisses, hommes la plupart sans aveu, et qui, sous le nom de religion, cherchaient la gloriole et le butin, leur offrirent leur secours. Ils s'assemblent non loin de Chillon; ils franchissent le lac; ils s'avancent dans les Alpes, sous le commandement d'un officier de mérite, le capitaine Bourgeois, d'Yverdon; mais, troupe indisciplinée, ils perdent les heures dans les hôtelleries, laissent à l'ennemi le temps de recueillir ses forces, et finissent par se débander après une campagne de huit jours.

Pendant que ces choses se passaient, de nouveaux réfugiés continuaient d'arriver de France, et l'attitude prise par Louis XIV n'avait pas cessé d'être menaçante pour l'indépendance des Etats européens. Ce fut alors que les cantons protestants, se détachant des liens qui les unissaient à la cour de Versailles, nouèrent d'étroites relations avec l'Angleterre et les Etats généraux; que les réfugiés, passant et repassant les monts, allèrent allumer la guerre dans les Cévennes, et que, prévoyant les effets de la colère du roi, les seigneurs de Berne se préparèrent à défendre, au besoin, la rive du Léman. Déjà, sous la direction du fils de Duquesne, l'on avait construit un port à Morges. Déjà, à la nouvelle que le duc de Savoie faisait creuser un port à Bellerive et qu'il y faisait équiper des vaisseaux, on avait fait construire à Genève

deux nouvelles galères, la grande et la petite Ourse, qui avaient pris rang auprès de l'ancienne galère de Vevey, d'ordinaire amarrée à Chillon. Bientôt une flottille, composée de seize grandes barques, de deux bateaux plats, de deux brigantins et d'une trentaine de barques plus légères, se promena sur le Léman, sous le commandement de Nicolas de Mellet ⁴. Quand la guerre de la succession d'Espagne eut éclaté, que le duc de Savoie, abandonnant la cause de la maison de Bourbon, se fut rangé sous les drapeaux des alliés, et que la flotte savoisienne, fuyant devant l'invasion des Français, se fut réfugiée dans le port de Morges, on compléta ces préparatifs de défense. Toutes les rives du lac furent armées, et la petite guerre commença sérieusement. En même temps que de nombreux Vaudois quittaient le service d'un monarque, persécuteur de leurs coreligionnaires, que d'autres, au nombre de plus de deux mille, s'enrôlaient sous les drapeaux de Savoie, et que les réfugiés faisaient des courses dans le pays de Gex, plusieurs corsaires se mirent à tenir le lac. Ils avaient l'œil sur les barques, qui, partant de Versoix, portaient les sommes destinées par des banquiers de Genève à l'armée française d'Italie. Un jour, quinze à vingt hommes, ayant franchi le lac, enlevèrent une tonne de vingt et un mille louis, entre Versoix et Coppet, sur terre française ⁵. Les mêmes hommes firent, quelques mois après, main basse sur un brigantin, qui portait pareillement une somme considérable ⁶. A leur tour, deux barques françaises s'emparèrent de la galiote de Vevey. Blanchet, banneret de Lutry, et qui se faisait nommer le baron de Laïs, avait épousé une Française, femme de

naissance, qu'il avait sauvée des dragonnades. N'ayant pu sauver ses biens avec elle, il crut devoir se récupérer en enlevant un convoi de 28 000 louis d'or, somme destinée à l'armée française en Piémont. Le duc de Savoie, qui avait avisé de l'envoi, reçut vingt-six tonnes de cet or, et vingt-quatre restèrent la part de Blanchet et de ses compagnons. Cependant l'ambassadeur de France s'éleva si haut contre une telle violation du droit des gens que Berne crut devoir se montrer. Blanchet fut arrêté. Il avait de nombreux complices parmi lesquels se trouvait, en premier lieu, le bailli Steiger de Lausanne. Steiger fut destitué. Blanchet paya sa hardiesse de sa tête⁷. Mais les hostilités et le brigandage n'en continuèrent pas moins d'infester les rives du lac, et tant que dura la guerre, on vit fréquemment, du rivage, tantôt des barques, et tantôt de petites flottilles, se livrer combat à la surface des flots.

II

Ces temps d'une agitation passagère exceptés, c'était dans les soins de la paix que se passaient les jours du bailli de Chillon. Représenter dans le bailliage la dignité de ses seigneurs, percevoir leurs revenus⁸, et faire oublier aux sujets leurs anciennes libertés en leur assurant la protection d'un gouvernement absolu, mais paternel, d'une loi sévère, mais égale pour tous, tel était le rôle du magistrat que le peuple ne nommait que le *capitaine de Chillon*. Dans le seizième siècle, ce magistrat veillait à ce que les jeunes gens se rendissent à l'école,

à ce que les adultes fréquentassent le sermon et ne voyageassent pas le dimanche⁹ ; il travaillait à soumettre les anciennes justices des seigneurs de la contrée à la loi du souverain. Dans les siècles suivants, les baillis s'érigèrent en protecteurs de l'agriculture , favorisèrent l'abolition du parcours¹⁰ , firent planter de nouvelles vignes en des lieux favorables et arracher ailleurs celles qui produisaient du mauvais vin¹¹. Ils tinrent les greniers de Chillon bien approvisionnés de blé , qu'ils versaient sur les marchés dans les années de disette¹². Balançant les droits des citadins et des villageois , sur le marché de Vevey , ils défendirent aux uns de vendre leurs vins dans la ville , et déclarèrent nul le droit qu'estimaient avoir les autres d'acheter le blé , sur leur marché , une heure avant que les forains pussent leur faire concurrence¹³. Tantôt le bailli faisait publier le mandat par lequel Leurs Excellences de Berne invitaient leurs sujets à célébrer un jour de jeûne solennel. Tantôt ils faisaient un devoir aux fils de la république de ne pas négliger de ceindre l'épée lorsqu'ils se rendaient , soit au temple , soit en voyage , leur rappelant qu'ils avaient un privilège que ne partageaient pas les sujets des rois¹⁴. Ils siégeaient fréquemment comme juges en matière de sorcellerie. A chaque âge de l'histoire il semble qu'il faille une nouvelle matière à la superstition et de nouvelles victimes aux haines populaires. Pendant les siècles précédents, on avait tourné le fer et le feu contre les Israélites, dans le cours du dix-septième , on sévit contre les sorciers. « La marque de Satan , » écrivaient Leurs Excellences à leur cher et féal bailli , le capitaine de Chillon , « la marque de Satan

n'est pas la preuve la moins certaine dans les cas de sor-tilège , ni le moindre motif de mettre les accusés à la gé-henne ; mais nous apprenons que l'on aurait procédé fort légèrement à la vision de telle marque. En conséquence, nous ordonnons que la recherche de la marque satani-que ne doive être faite que par des gens entendus , en présence de deux jurés de la même justice, par trois dif-férentes fois , en lieux et en membres clairs , et non obscurs ¹⁵. »

Les baillis avaient, comme autrefois les châtelains, leur cour et leurs jours de grande réception. Le banquet réu-nissait la noblesse des environs, les Gruyère, les Joffrey, les Tavel, les Hugonin, les Charrière, les Crousaz, les Mayor des Planches ¹⁶, avec les principaux membres des justices du bailliage ¹⁷. Les Blonay se montraient parfois à ces fêtes et parfois ils s'en tenaient à l'écart. Leur château, construit dans le dixième siècle, et qui s'élève au pied de la Pléiade, dernier mont de la chaîne des Alpes, dominait naguère encore sur une partie de la ville de Vevey et sur plus de vingt villages épars sur les deux rives du lac. Plusieurs de ces villages se dessinent sous les grands noyers et sous les vastes châtaigniers, qui répandent leur ombre autour de château. Ils sont si rapprochés les uns des autres que, à distance, on les prendrait pour un seul village, se prolongeant entre les vergers, le long du pied de la montagne. On comprend sans peine que la noble famille eût avec douleur déposé son hommage devant une seigneurie étrangère et bourgeoise. Elle défendait pied à pied sa juridiction et ne se montrait pas moins jalouse de maintenir intacte sa vieille renommée de courtoisie ¹⁸. La

tradition raconte d'un Blonay que, lorsque Chillon fut près de se rendre aux Bernois, préférant mourir plutôt que de renoncer à son prince et à sa foi, il se précipita sur son cheval dans le lac, et qu'ayant échappé à la flottille genevoise, qui cernait le château, il atteignit la rive opposée à la nage et fut reçu par Charles III avec une rare distinction. Le peuple de ces monts ne croyait alors rien impossible au courage fidèle. Il est certain qu'une branche des Blonay, abandonnant, après la Réformation, le Pays de Vaud, s'est établie sur la rive méridionale du lac, et qu'elle a été la tige des Blonay de Savoie. Mais les mœurs et l'esprit chevaleresque de la noble famille se trouvent peut-être encore plus fidèlement retracés dans le trait suivant, dont la relation s'est conservée dans les archives de Turin ¹⁹.

III

Quelques années avant que le duc Charles III de Savoie perdit le pays de Vaud, plusieurs gentilshommes, jeunes et écuyers, se trouvaient réunis à la cour en un banquet. Il en était de mariés et de non mariés. Après maints devis et mainte gaillardise, ainsi s'exprime la relation, ils finirent par se prendre de propos sur la condition des uns et des autres; et comme les paroles multiplient toujours, Simon de Blonay, qui s'était courbé sous le doux joug du mariage, déclara hautement les mariés aussi verts, partant aussi redoutables en faits d'armes, que ceux qui se trouvaient à marier; il dit pareillement les dames mariées aussi dignes de loz et de renom que l'étaient les demoiselles; et ce qu'il avançait, il s'offrit de le soutenir

à la lance et à l'épée, s'il était aucun qui le voulût contredire.

Lors, pour les écuyers et les demoiselles, se présenta le sire de Corsant, du pays de Bresse. Le duc, ainsi continue notre récit, voyant que la question ne s'émouvait pour haine, ni pour vitupère, mais que les deux gentilshommes ne demandaient à entrer en lice que pour passe-temps et plaisance, consentit à leur ouvrir le champ du combat. Il permit deux courses de lances, au fer émoulu, et le jeu de l'épée, jusques au nombre de quinze coups, sous condition que le vaincu, s'il était le champion des mariés, serait tenu d'aller crier merci, d'abord devant mademoiselle de Savoie, puis devant telle demoiselle que nommerait le vainqueur, et que, s'il était le soutenant des non-mariés, il ploierait le genou devant très-redoutée dame de Savoie, puis irait s'agenouiller devant la femme de messire de Blonay, lui se trouvant au pays.

Cet appointement étant fait, les deux champions se rencontrèrent, le douzième de mai de l'an mil cinq cent quatre, sur la place qui s'étend devant le château de Turin. Le seigneur de Blonay se montra sur un roncín grison bien bardé, les bardes couvertes de damas rouge et noir, à grandes bandes, et lui-même pareillement accoutré. Corsant s'avança, de son côté, sur un roncín poil de pie, les bardes couvertes moitié de satin, moitié damas gris, brodé de velours cramoisi; l'accoutrement du cavalier ne différait point, non plus, de celui de sa monture. Dès qu'on leur eut mis les lances en main, ils s'attaquèrent avec tant d'adresse que le champion des mariés fut atteint au bord de sa cuirasse, et celui des non-mariés sur la pe-

petite pièce, de manière à ce que, de ce coup, leurs lances volèrent en éclats. Ayant reçu des lances nouvelles, messire de Blonay rompit la sienne si gaillardement que rencontrant sa partie au choc, poitrail, sangles, selle et croupière, tout fut porté par terre avec le cavalier, en façon que plusieurs crurent que c'en était fait du pauvre sire. Mais incontinent Corsant se releva sur ses pieds, prêt à faire son devoir l'épée en main, selon les conditions du tournoi.

Le droit ne lui permettait pas, après qu'il avait été porté par terre, de remonter à cheval avant la fin du combat; mais Blonay, plein de grâce et de noblesse, lui permit de reprendre un cheval à son appétit, pour parfaire convenablement leur entreprise. Ils recommencèrent donc à cheval, gentement et gaillardement, la lutte engagée. Selon la relation du tournoi, ils parfirent, non pas leurs quinze coups, mais bien davantage, et frappaient de telle sorte que, si le duc n'eût ordonné de les départir, ils eussent procédé bien plus avant. Charles, considérant quelle avait été, non-seulement la vaillance du sire de Blonay, mais aussi son haut et bon vouloir, donna l'honneur de la journée aux seigneurs mariés, tout en reconnaissant que le champion des non-mariés avait fait bravement son devoir.

C'est à notre auteur qu'il appartient de retracer, en son gaulois-savoisien, la fin de l'aventure :

« Suivant les conditions du combat, nous dit-il, Corsant, après s'être un petit reposé, s'en fust crier mercy à deux genouils, devant très-redoutée madame de Savoie. En fist de même, un genouil en terre, à toutes les autres dames

mariées du palais. Puis, se tournant vers messire de Blonay, le pria de lui dire en quel lieu se trouvait pour lors sa noble dame, à cette fin d'aller devers elle, payer sa dette et crier mercy. » — « Loyal et preux champion, lui répondit Blonay, trop ne saurois bonnement vous dire où se trouve pour le présent ma dame et amie, laquelle ai laissée en couches par delà les monts; mais ores est en Chablais, en mon chastel de Saint-Pol de Meillerie, ores en mon chastel de Blonay en Vaulx. »

« Adoncques, bien que long et dangereux fust le chemin, tout incessamment Corsant, monté sur un bon ronsin et suivi de son escuyer, passa les monts à grand presse. S'en vint d'abord au chastel de Meillerie; mais la dame n'y estant, soudain monta sur un bateau de pescheur, et, nonobstant que la nuit tombast, se fit mener devant Vivey, où le lac en tormente ne lui permist de gagner terre qu'avec l'aube, et d'où bien que las et recreu, monta droit au château de Blonay. Or la première personne qu'il advisa fust la noble dame Catherine, qu'estait sur le préau, allaitant son beau petit poupon. S'estant approché, mist vistement genouil en terre, et par trois fois crya mercy bien piteusement. Qui fust ébahie et en grand esmoy, ce fut certes la dame de Blonay. Le fit relever prestement et asseoir à son costé; puis, tout esmerveillée, s'enquist ce que cela voulait dire. Lors Corsant lui remembra toute l'affaire, et comment ayant été vaincu par son benin mary, il accomplissait la loi du combat, et requerait quittance, à son honneur et descharge. »

« A quoy la dame lui fist d'une voix bien douce : « Seigneur champion des non-mariés, loyal et franc chevalyer

estes au demeurant, et certes nul n'y contredira : toutefois ne convient à dame sage et discrète, restée seulette en son manoir, de vous héberger, estant absent son mari. Retournez-vous-en donc à Vivey ; prenez-y repos et nuictée, et reviendrez, s'il vous plait ainsi, demain sur la mijour, quérir votre quittance et congyé. » Ainsi dict-elle, ainsi fit-il. »

« Et ne manqua mye, le lendemain, d'arriver sur la mijour. Le banquet se trouvait dressé dans la grand'salle du chastel, voire même plusieurs parents et voysins de la noble dame, conviés en grand haste, estaient là présents, assavoir, monseigneur Antoine de Gruyère, venu de son chastel d'Oron, avecques escuyers et pages, messyre Humbert d'Aubonne, son parain, Hugonet du Chatelard, Nicod de Goumoëns, Amédée de Puisdouz, Bertrand de Duyn, chastelain de Chillon, et le chapelain, le vieil Anshelm de Tavel. Le banquet fust long et allesgre, selon la bonne coustume de la terre de Vaulx, si bien que le soleil, se couchant, les vit encore festinant et s'esbattant en joyeux propos. Chascun d'escouter Corsant, qui jà se trouvait estre cogneu d'aulcuns de la noble compagnie, et qui gaigna le loz de tous par sa bonne mine, son doux langage et sa courtoisie. Chascun de s'enquérir ores du combat, ores d'autres choses delà les monts. Finissant le banquet, il se leva, et portant la santé de la noble dame : « Ce n'est pas à mon dam, dit-il, ains à mon prouffit, qu'ay succombé dans ma lutte avec messire votre mari ; car oncques n'eus pareil honneur et lyesse qu'en ce jour d'huy, séant avec compagnie de si hault lignaige. Par ainsi va s'accomplissant ma devise : *plus hault (altius)*. Partant m'est advis

qu'il me faut droict prendre femme, et qu'adoncques sou-tiendrais-je mieux la cause des mariés que n'ay faict celle des non-mariés, au combat de Thurin. » Et ce disant, se tournait bellement vers Yolande de Villette, laquelle estait assise jouxte la dame de Blonay, sa cousine. Belle jeune-elle estait-ce, et de bon lieu; mais las ! orpheline, n'ayant ne dot, ne chevance, en cestuy bas monde, estait venue prendre congyé, pour entrer en religion dans le cloistre des filles d'Orbe. Soudain que le chevalyer l'eust ung petit regardée, la pauvre devint rouge comme escarlatte et ne dit rien que faire un long soupir. »

« Et quand sortirent de table, pour ung chascun se despartir, Corsant restant le dernier, comme pour faire ses granmercys à la dame de Blonay, se prit à lui dire : « Courtoisie est votre lot, aultant que beauté; aurois une requeste à vous faire, octroyez-la moi, si me volez quelque bien. » — « Parlez, répondit la noble dame, et si mon devoir et mon pouvoir n'oultre-passe, je cuide qu'amènerons votre désir à bonne fin. » — « C'est, dit Corsant, de gagner mon procès avec la belle cousine, à cette fin que puisse doresnavant soubstenir la cause des mariés, pour ce que, incontinent que je l'ai vue, en ai faict la dame de mes pensées, et le sera jusques à mon trépassement. » La belle cousine, qui n'estoit loin, baissa ses yeux bleus, et la dame : « Si l'ai bien compris, voudriez estre mon cousin, n'est-ce pas, beau syre? Si la jeunette est de mon advis elle vous relevera de blasme et fera tost de vous un bon mari de meschant garçon que vous estes. »

« Oyant semblable propos, la pauvre Yolande ne savait en quel coing se musser, tant se rendait vergogneuse.

Mais cognoissance estait faicte, d'aultant que mère nature avait déjà secoué flammèches d'amour sur ces jeunes cœurs. Si bien qu'à la parfin, Yolande, sans plus songer au cloistre que si cloistre oncques n'eust été, dict tout bas : « Oui, si mon cousin messyre Symon, qu'est mon tuteur, n'y trouve à redire. »

« Messyre Symon, qu'arriva quatre jours après, ne desdit point la gente cousine. Mesmement leur fist belles nopces en son chastel de Blonay. Et Corsant lui disait : « Noble cousin, n'ai rien perdu d'estre vaincu par vous ; ains ay gagné pour lot belle et bonne femme, et si quelqu'un veut maintenant s'en prendre aux mariés, c'est qu'il aura à faire à moy, et lui ferai-je tout ainsi que m'avez fait au combat de Thurin. »

IV

C'est ainsi que l'on vivait dans le château de Blonay. Tandis que le bailli recevait dans Chillon la cour de la noblesse inférieure, et que les bourgeois de Vevey s'asseyaient à sa table, les de Blonay maintenaient la tradition des mœurs féodales si fidèlement que l'on se fût cru chez eux aux temps de Savoie. Ils avaient, vers la fin du seizième siècle, accru d'anciennes possessions par l'acquisition du manoir voisin du Chatelard²⁰, qui domine au loin la contrée, et dont les terres s'étendaient, des pentes boisées du mont Cubly, jusques aux beaux vergers, la couronne de Clarens. Dès lors le Chatelard était devenu l'apanage et la résidence des cadets de la noble famille.

Vers le milieu du siècle suivant, florissait dans cette

haute demeure Barbille Nicolaïde de Blonay, fille du baron du Chatelard, renommée au loin pour sa beauté. Un officier au service de France, de Tavel de Villars, obtint, pour prix de plusieurs années de persévérance, la main de Nicolaïde, que de jeunes seigneurs en grand nombre avaient recherchée inutilement. On croyait mutuelle l'affection des deux fiancés. Ils paraissaient s'en donner journellement des témoignages. Séparés, ils s'adressaient des lettres fréquentes. Cependant, tandis que de Tavel se trouvait retenu par ses devoirs militaires loin de celle qu'il aimait, Jean-François de Blonay, sire de Bernex, de la branche savoisienne et catholique de la maison, sut profiter de l'entrée que les droits de la parenté lui donnaient au Chatelard, pour gagner le cœur de la jeune fille. Il s'enhardit alors jusqu'à demander la main de Nicolaïde. Les Blonay, fidèles à la parole donnée, rejetèrent sa prière. Néanmoins, fort de son amour, il ne se décourage point et renouvelle sa demande, avec l'appui de la duchesse de Savoie; mais, cette fois encore, il le fait inutilement. Alors il n'écoute plus que sa passion. Ayant résolu de conquérir par la violence ce qu'il n'avait pas obtenu par la prière, il se rend secrètement, avec quelques amis, dans les environs du Chatelard, attend de savoir la jeune châtelaine seule au manoir, l'enlève²¹, repasse le lac et devient l'époux de la femme qu'il adore.

Mais le bruit de cet événement ne se fut pas plus tôt répandu que tout s'agita sur les deux rives du lac. Le baron du Chatelard ne mit pas, il est vrai, une grande sollicitude à faire rompre le nœud que sa fille venait de former. Il passa bien en Savoie; il fit bien quelques dé-

marches ; mais soit qu'il n'en désirât pas le succès , soit qu'il crût inutile de les poursuivre devant des tribunaux étrangers, il n'alla pas jusqu'à porter sa plainte en justice. De Tavel n'en ressentit que plus vivement l'offense reçue. La cause des deux familles fut portée à Berne.

L'une et l'autre avaient dans cette ville des amis puissants. L'une et l'autre cherchèrent à faire intervenir en leur faveur la diplomatie. La France et la Savoie s'étant prononcées pour les Blonay, l'on crut, un moment, qu'ils l'emporteraient. Ils paraissaient près d'avoir endormi l'attention des Conseils, et fait tomber dans l'oubli la plainte de leur partie adverse, lorsque de Tavel réussit à s'assurer l'active assistance d'un homme, son parent, dont la voix était alors toute puissante dans la République.

Cet homme était le général d'Erlach de Castelen. Après avoir deux fois couvert la frontière suisse, menacée par Richelieu ; après avoir fait reconnaître par la France le droit de Berne sur le Pays de Vaud, d'Erlach venait de délivrer sa patrie d'un nouveau péril. Le lieutenant et l'ami de Bernard de Saxe-Weimar, et devenu, après la mort de ce prince, le chef d'une armée d'aventuriers, à la tête de laquelle il s'était, il est vrai, mis à la solde de la France, mais qu'il n'en commandait pas moins en général presque indépendant, d'Erlach venait en s'avancant avec ses bandes, de sauver la République, menacée par une insurrection de paysans, et d'opérer la soumission des insurgés par la seule terreur qu'inspirait son nom. Intervenant, en ces circonstances, dans la cause pendante entre les Tavel et les Blonay, d'Erlach se fit écouter sans peine. Il commença par enlever aux Blonay l'appui de la

France. Puis il fit voir l'honneur de la République offensé par la violation de son territoire et l'injure faite à l'un de ses ressortissants. A ce langage, tout changea de face. Berne envoya l'ordre au bailli de Chillon, Jean Sturler, de reprendre avec activité le procès assoupi; de citer à son tribunal Jean-François de Blonay, ainsi que ses deux principaux complices, Philippe de la Place et Claude de Mongenet. Les accusés s'étant gardés d'obéir, il fut procédé contre eux par contumace, et il furent déclarés, eux, leurs corps et leurs biens, échus à Berne, comme au souverain qu'ils avaient offensé; ils furent sommés de ramener la demoiselle de Blonay dans le manoir paternel, et condamnés à payer au sire de Tavel une indemnité de 350 louis doubles. Le baron du Chatelard fut réprimandé sévèrement pour la négligence qu'il avait mise à s'acquitter de ses devoirs paternels. Le sénat de Berne confirma cette sentence le 21 juillet 1643, et donna l'ordre à ses baillis, principalement à celui de Chillon, d'en exécuter la teneur, et d'appréhender les coupables, s'il était en leur pouvoir de le faire. Après avoir, par ces mesures, satisfait à son honneur et aux exigences de d'Erlach, Berne remit au temps le soin de rapprocher les esprits et d'apaiser le différend ²².

V

Tels étaient, durant les trois siècles du règne paisible de Berne sur le Pays de Vaud, les événements dont se préoccupaient les esprits. A défaut d'intérêts plus graves, des aventures de société s'élevaient jusqu'à la propor-

tion de faits politiques. Le peuple du pays , déchargé par ses seigneurs des soins de la chose publique, se livrait tout entier à ses travaux agricoles , interrompus de temps en temps par des fêtes , dans lesquelles la danse et le chant s'alliaient au vieil exercice du tir. Chaque année s'élevait, sur la place d'armes de Montreux , le château d'amour, forteresse de planches de sapin, assiégée et défendue par des jeunes gens, portant bouquet de roses à leur chapeau. Cette fête avait même pénétré dans les villes, où les réfugiés de France l'avaient transformée en une solennité semblable à celle que l'on célébrait dans leur patrie sous le nom de cour d'amour. Tous les ans, chaque société se donnait pour reine une femme aimable et spirituelle, qu'elle portait sur le trône de la grâce et de la beauté, et qu'elle entourait d'une cour choisie ²⁵.

Chaque printemps les mayenchères se rendaient de porte en porte , vêtues de blanc, et chantant le retour du mois dont elles portaient le nom, tandis que de petits bouviers, les *boveirons*, couverts d'un masque, la tête coiffée d'un d'un haut bonnet de papier, des rubans partout, des sonnettes en sautoir, un grand sabre au côté, une bourse de cuir à la main, rançonnaient les passants. Dans la saison de l'effeuillage des vignes, la ronde nationale, commencée sur la rive, montait de coteaux en coteaux, et se répétait jusque sur les croupes des monts. Le dimanche, la ronde se formait sur la place du village, et filles et garçons se renvoyaient tour à tour de naïfs et malicieux refrains. Puis le lac avait ses fêtes. La grande barque de Chillon se montrait, pavoisée de banderolles et de feuillage, sur les eaux émues par la brise d'été. Autour d'elle se jouaient des barques

et des nacelles sans nombre , entremêlant leur musique et leurs chansons. Au milieu d'août avait lieu la fête des montagnes , la *mitçauten*. Alors l'habitant de la plaine, chargé des meilleurs produits du rivage , allait visiter le pâtre des Alpes , qui , de son côté, n'avait pas négligé de remplir les baquets d'une crème abondante. Les pauvres comme les riches recevaient leur *donna*, qui consistait en crème et en fromage. Bientôt les sons d'un rustique violon se faisaient entendre ; les danses se nouaient , tantôt sous le toit d'un chalet, tantôt sur l'herbe fine du pâturage : danses graves, continuées avec le calme propre à la tranquille population des Alpes. L'automne venu , bergers, laboureurs , moissonneurs , faneurs , jardiniers , s'unissaient pour glorifier l'union de tous les labeurs agricoles et pour célébrer en commun l'*Abbaie des rignerons*. Ils arboraient la grande bannière , sur laquelle on lisait leur devise commune : « prie et travaille , *ora et labora*. » Il se formait une longue procession, assez semblable à celle des Mystères dans le moyen âge , mais dans laquelle Cérès, Palès et Bacchus, chacun à la tête de leurs groupes, figuraient avec les personnages bibliques. Ainsi, la procession s'avancait dans les rues de Vevey, à travers les rangs serrés d'une foule accourue de la Suisse et de l'étranger²⁴.

Voilà quelles étaient les fêtes du Pays de Vaud, lorsque le bailli de Leurs Excellences résidait à Chillon, dans un âge d'insouciance et de simplicité, alors que la terre était cultivée d'une main moins avare, et que la liberté n'avait pas empreint sur les fronts les soucis de l'âge mûr. Il n'était pas rare que le bailli lui-même, sortant des murs de sa bastille, se mêlât à ces réjouissances publiques ; qu'il

prit place dans la ronde entrelacée, et que, du moins pour quelques instants, tous les rangs se trouvassent confondus, et toutes les voix réunies pour répéter un même refrain ²⁵.

Lorsque des calamités publiques interrompaient le cours de ces fêtes, c'était comme le bienfaiteur des malheureux que se montrait le bailli de Chillon. Ce fut le cas dans le cours de l'année 1712. Des pluies incessantes ayant retardé les jours de la moisson, les épis avaient germé sur plante, et le pauvre peuple était tombé en proie à tous les maux d'une année de disette. Alors le bailli Vincent Frisching ne se contenta pas de répandre aux indigents de la contrée les blés amassés dans les greniers de Leurs Excellences, mais on le vit, tous les jours, sortir de son château pour visiter les indigents, apprendre à connaître leurs souffrances, et leur témoigner sa cordiale sympathie. La guerre ayant éclaté, dans le cours de cette même année, entre la Suisse protestante et la Suisse catholique, Frisching fit garder la forteresse de Chillon par des miliciens de la paroisse de Montreux, afin d'éviter que l'on n'envoyât dans son bailliage des troupes, dont l'entretien eût accru la cherté des vivres. Il ne se relâcha point lorsque la sécheresse, succédant à des années humides, prolongea des jours de misère. L'hiver de 1713 à 1714 s'étant passé sans neige, la terre, au printemps, se montra poudreuse. La Veraye avait tari. Le ruisseau de Répremi, qui coule au delà de Chillon, n'apportait plus au moulin de Grandchamp le tribut des eaux de Naïe. Le lac, descendu de plus d'une toise, avait laissé sur ses bords un rivage élargi. Les souffrances d'une année aride ne tardèrent pas à s'ajouter à celles que le peuple avait déjà supportées. Mais

loin de se lasser, Frisching ne s'en rapprocha que davantage d'un peuple qu'il aimait , dont les peines étaient les siennes , et avec lequel on le vit partager jusques à son pain ²⁶.

VI

Des jours arrivèrent cependant où le front du bailli, serein d'ordinaire , dut s'armer de sévérité. Berne n'était pas l'ennemie des plaisirs du peuple , pourvu qu'ils se renfermassent dans les voies traditionnelles ; mais toute innovation , dans les idées comme dans les mœurs , lui paraissait dangereuse. La seigneurie ne cessait donc pas d'exhorter ses sujets à demeurer fidèles à la vieille Suisse et aux vieux usages. Mais depuis le milieu du dix-septième siècle, un grand changement s'était opéré dans les sociétés européennes. Toutes imitaient, à l'envi, l'élégance des mœurs de la cour de Louis XIV, d'une cour dont les lois étaient l'étiquette, la galanterie , la mode, et dont les officiers suisses au service de France rapportaient dans leur patrie les habitudes élégantes et frivoles. En même temps, des gentilshommes anglais, hollandais , allemands , commencèrent, à cette époque, à séjourner en grand nombre dans le Pays de Vaud. La guerre leur fermant les chemins de Paris, ils venaient chercher , sous un ciel hospitalier, une terre libre , protestante , et dont le peuple parlait la langue de la France.

Etrangers et nationaux répandaient donc autour d'eux des idées et des mœurs nouvelles. Ces mœurs descendaient des hautes classes dans les classes inférieures. Alors

Berne, concevant des craintes sérieuses de voir s'ébranler l'édifice de sa politique, se jeta dans une guerre prolongée contre un ennemi difficile à saisir. Les ordonnances succédèrent aux ordonnances. Tandis que les unes renfermaient les esprits dans le cercle tracé par les enseignements de Calvin, d'autres engageaient le combat contre le luxe et les modes. Mandats contre les toiles d'or et de brocart. Mandats contre les rubans, les galons et les points de Paris. Mandats contre les *cappes* d'une valeur de plus de dix écus : les personnes de qualité seules étaient exceptées. Règlements sur la longueur de la perruque, qui ne devait pas descendre plus bas que les épaules. Défense de porter la soie, et d'avoir sur soi plus d'une jupe et d'une robe. Interdiction des faux cheveux et des dentelles aux souliers. Une ordonnance sur les noces prescrivait l'heure à laquelle on devait se mettre à table et l'heure à laquelle devait finir le banquet ; il pouvait se prolonger de dix à trois heures. Lois sans cesse renouvelées sur les manches courtes et la gorge découverte. Une sainte colère s'alluma dans le cœur de Leurs Excellences à la nouvelle qu'il se trouvait, dans leur ville de Vevey, un maître à danser, catholique, dont la présence était la cause de grands scandales, tels que de bals de nuit, entre les deux sexes. Ordre aussitôt à leur bailli de Chillon de chasser l'étranger, et de censurer les Veveysans de leur criminelle tolérance.

Le sénat avait fait composer un Résumé de tous les mandats concernant les mœurs ; il avait ordonné que, tous les ans, il en fût fait une lecture publique ; mais une adresse ingénieuse se riait de ces efforts. Vainement il poursuivait la mode jusque dans les replis les plus mys-

térieux de la toilette ; la mode , fuyant toujours , savait toujours se dérober à la loi. Le magistrat publiait l'ordonnance, et, le premier, on le surprenait à l'enfreindre. Le bailli de Chillon faisait afficher l'interdiction du café, du thé, du chocolat, et surtout du tabac ; mais pendant qu'il faisait comparaître à l'audience le bourgeois coupable d'avoir bu du tabac, d'en avoir fumé ou prisé, lui-même, pour peu que l'audience se prolongeât, se prenait à faire crier sous sa main sa tabatière, à laquelle il avait déjà, sans s'en apercevoir, recouru plus de vingt fois²⁷.

Ce fut bien pis encore quand le besoin des jouissances sociales, gagnant de proche en proche, se fut répandu jusque dans les murs de notre vieille bastille. Partout en Europe, l'homme, en même temps qu'il s'affranchissait des lois anciennes, se créait des besoins nouveaux, qui le rendait plus dépendant de l'homme. La noblesse abandonnait les châteaux pour les fêtes de la cour. Le campagnard désertait le foyer de ses pères pour aller prendre sa part aux plaisirs de la ville. La vie des salons succédait à la vie domestique, avant qu'elle-même se perdit dans celle des débats publics. Comment le bailli de Chillon se fût-il soustrait au mouvement auquel obéissait la société tout entière ? Le jour vint que l'ennui l'atteignit à son tour dans ces murailles, mieux faites pour renfermer des goûts solitaires et la dignité de la vie domestique, que pour goûter les charmes des relations sociales. A de longs jours succédaient des soirées plus longues encore. C'était à peine si l'on réussissait à composer la partie de cartes de Sa Seigneurie. Le bailli finit par s'adresser, en suppliant, à Leurs Excellences de Berne. Il invoqua la pitié de ceux qui

pouvaient, à leur tour, être condamnés par le sort à succéder à sa peine. Par quel crime avait-il mérité d'être réduit à habiter ces murs, dont il était le prisonnier bien plus qu'il n'en était le gardien ! Il demandait de pouvoir fixer sa résidence dans la ville et dans la société polie de Vevey. Vainement on avait augmenté de deux mille francs le revenu de son bailliage ; il ne s'en mourait pas moins de tristesse, privé qu'il se voyait d'un monde élégant et de la société des femmes ²⁸.

Leurs Excellences finirent par donner droit à d'aussi justes plaintes ²⁹. Elles achetèrent, dans Vevey, l'ancienne maison des Tavel, pour la transformer en un château baillival. Le vieil édifice fut réparé de manière à devenir une résidence convenable pour le représentant du souverain. Il parut remarquable que le magistrat auquel, le premier, le sort donna le bailliage de Chillon, après que le siège en eut été transporté dans Vevey, fût ce même de Tavel, qui venait de vendre son manoir à la Seigneurie, et qui ne tarda pas à en reprendre le chemin. Les Veveysans reçurent le nouveau préfet avec une pompe extraordinaire. La ville entière se rendit au devant de lui, dans un magnifique appareil. En tête du cortège s'avancait la société des mousquetaires en habit de drap neuf, couvert d'argent, parements rouges, bas rouges, et, sur la tête, un chapeau richement brodé. Elle déposa devant Sa Seigneurie une flaque d'argent du prix de trente-six livres. Et comme le souvenir d'une aussi belle fête devait être conservé pour les âges à venir, on en renferma le récit dans le cuivre d'un pommeau, ornement de l'ancienne

halle aux blés, qui l'a contenu jusqu'au jour ou, renversé par un orage, il a révélé ce qu'il renfermait ³⁰.

Mais l'événement qui répandait la joie dans Vevey avait plongé dans le deuil les murs de Chillon. On crut ces murs dépouillés pour jamais de ce qui les avait illustrés. Leurs vastes salles étaient restées mornes et silencieuses. Celle des chevaliers, si bruyante autrefois, était muette à cette heure. Les images des baillis qui s'étaient succédé dans Chillon, placées chacune sous les armoiries de la famille à laquelle le magistrat avait appartenu, paraissaient chercher un successeur, qu'elles ne devaient point avoir. Après avoir perdu son importance militaire, Chillon venait de perdre son importance civile, et l'on se demandait avec tristesse quelles allaient être ses destinées. Berne hésita longtemps avant de formuler un arrêt. Quelques voix opinèrent pour la destruction du château. Un plus grand nombre se prononça pour la transformation de l'édifice en caves et en greniers. Déjà le bourg qui s'élevait en face du château, sur les dernières pentes des monts, avait été abandonné; ses habitants avaient quitté ces roches abruptes pour s'asseoir à Veytaux, sur les fertiles alluvions de la Veraye. Une tour antique subsistait encore, à trois cents pas à l'occident du château, au pied des rochers à pic qui bordent le chemin, et devant une caverne qui s'avavançait dans le rocher; c'était la tour élevée par le comte Pierre dans le but de rendre Chillon imprenable. On mura la caverne, qui servait de repaire aux vagabonds. On rasa la tour, de forme carrée, et dont la porte cintrée s'arrondissait sur le chemin de manière à ne laisser qu'un étroit passage au voyageur. Jusqu'alors les grands chars,

ne pouvant passer sous la voûte, montaient un chemin rude, étroit, raboteux, qui s'élevait jusque sur la crête du rocher, pour redescendre bientôt vers le niveau du lac, après que l'on avait perdu quelque temps la vue de Chillon. On eût dit, surtout lorsqu'un sombre crépuscule ajoutait à l'illusion, que ne pouvant franchir la montagne, on allait pénétrer jusque dans les entrailles de la terre. Mais quand la tour eut été rasée, on élargit le chemin du rivage, et les grands chars, chargés de vin ou de blé, arrivèrent sans peine, d'un côté comme de l'autre, au pont-levis du château ⁵¹.

Tout devait être pareillement changé dans l'intérieur des murs, pour les approprier à leur destination nouvelle. Selon les plans, que l'on possède encore ⁵², l'on devait construire, dans les appartements de la préfecture, une demeure modeste, pour l'officier que l'on allait revêtir des doubles fonctions de commandant de place et d'inspecteur des greniers de Chillon. Un humble foyer allait remplacer la vaste cuisine d'autrefois. La plupart des salles allaient prendre de nouveaux noms. On devait passer de la chambre des fours dans celle du moulin : c'était la nouvelle dénomination de la salle de justice. La chambre voûtée, qui supportait la demeure du comte Pierre, était transformée en un pressoir pour le vin, et celle qui portait la chapelle en un caveau. Un vaste grenier devait être construit, à l'angle occidental de l'île, sur la place de l'ancien cimetière, et sur les appartements, jadis ceux des princes de Savoie. Une tourelle, que l'on se proposait de construire à l'angle du bâtiment, devait servir à monter les blés, amenés par la voie du lac. La chapelle et le

donjon conservaient seuls la destination d'entrepôt militaire. Les plans étaient achevés, et l'on se disposait à procéder à leur exécution, lorsque la révolution française, débordant sur la Suisse, emporta dans son cours, avec la domination de Berne sur le Pays de Vaud, les projets qui transformaient en un magasin de blés, de vins et de fourrages, la noble résidence d'une famille de princes⁵⁵.

VII

Il est deux points de vue opposés, d'où les uns ne voient dans les choses humaines que progrès, et les autres que décadence. L'histoire n'offre en spectacle à ceux-ci que les crimes et la folie des hommes; elle ne se présente à ceux-là que comme un épanouissement des peuples au soleil de la liberté. A ces derniers, les noms de Cyrus, d'Alexandre et d'Auguste rappellent trois âges de gloire et trois grandes victoires de l'homme sur la nature. Cette victoire commence en Asie, par l'assujettissement du sol à la culture et à l'industrie; elle se poursuit en Grèce dans les régions de l'idéal et du beau; elle s'accomplit à Rome par l'élaboration de la politique et du droit. L'histoire moderne n'offre non plus, à ce point de vue, qu'une lente, mais constante émancipation de la terre et de l'homme, que l'on voit se dégager de la tutelle du prêtre, pour s'affranchir, tôt ou tard, de celle des rois.

D'autres esprits, placés sous un autre aspect, sont plus frappés des défaites de l'humanité que de ses victoires. L'homme ne puise à la source de l'abondance que pour

s'enivrer et se corrompre ; il ne s'engage dans les sentiers du beau que pour s'égarer loin du chemin du vrai ; et l'heure à laquelle il parvient à formuler le plus clairement l'idée du droit est celle où l'amour du droit s'éteint ordinairement dans les cœurs. La sagesse de l'ancien monde aboutissait à deux philosophies, dont l'une méconnaissait la grandeur et l'autre la faiblesse de l'homme. Elle laissait les premiers s'exalter dans leur orgueil, et les derniers s'abattre dans le sentiment de leur impuissance, lorsque le christianisme concilia ce qui paraissait inconciliable, l'excellence et la misère, la confiance et la crainte, l'indépendance et la loi. La terre a vu des hommes, prêtres par le cœur, sinon par l'habit, s'avancer, le front serein, dans la simplicité de la conscience, sans orgueil comme sans découragement, trouvant le bonheur dans le devoir, et les accordant dans la foi. La lumière avait lui dans les ténèbres, mais les ténèbres ne tardèrent pas à l'envelopper de leurs ombres. La légende et les superstitions, qui déjà flottaient autour du berceau du Christ, se répandirent sur les pas de ses disciples, et la lutte des deux hommes que nous portons en nous, lutte un moment suspendue, recommença dans le sein même de l'Eglise ; le stoïque reparut sous l'habit du moine, tandis que les fils d'Epicure se confondaient dans cette multitude, qui laissait au clergé le soin de la réconcilier avec le ciel, alors qu'elle continuait de s'égarer sur les pas de l'enfant prodigue. L'ancien monde n'avait passé dans l'Eglise que sous le bénéfice des indulgences. Sa vieillesse se trouva de cette manière transformée en enfance, et le monde nouveau commença, comme avait fait l'ancien, sous la tutelle d'un sacerdoce. Dès lors la société

moderne a grandi. Elle a eu sa jeunesse, son âge adulte, et réclame aujourd'hui l'émancipation, dans la persuasion d'être parvenue à l'âge de maturité. Mais pendant que les uns applaudissent à l'élan général et qu'ils en attendent le salut du monde, les autres se demandent avec inquiétude si le vaisseau monté par un équipage qui ne reconnaît ni loi, ni discipline, n'est pas près d'aller échouer sur les mêmes rivages, où s'est brisé celui qui portait une première humanité.

VIII

C'est dans le cours du dix-huitième siècle que s'est formulée la loi d'émancipation de la société moderne. Les deux hommes qui sont demeurés les représentants de ce siècle ont, l'un et l'autre, arrêté leurs pas sur les bords du Léman, qu'ils ont aimé plus que tout autre séjour. Voltaire faisait consister la liberté dans la jouissance : J.-J. Rousseau la faisait reposer sur les droits et la dignité de l'homme. Le disciple d'Epicure préférerait, des deux lacs dont le Léman se compose, celui dont les rivages n'offrent aux yeux que des formes adoucies, de riches et gracieux tableaux. De sa maison de Lausanne ou de ses jardins de Fernex, qu'il comparait aux jardins et à la maison d'Aristippe, il enseignait les hommes à jouir d'une existence passagère. Il s'adressait aux heureux, et ne descendait jusqu'aux misérables qu'alors que sa gloire s'y trouvait intéressée. Nouveau Lucrèce, il a passé sa vie à combattre la superstition, sans l'avoir assez distinguée de la vérité. Il a flatté les rois, tandis qu'il

travaillait à la chute de leurs trônes , et lorsqu'on lui demandait quel appui resterait à la société lorsque tous les états moraux seraient ébranlés : « le bourreau , » répondait-il, comme Frédéric II fit après lui ; de Maistre, dans un chapitre fameux, n'a fait que développer cette réponse du philosophe et du roi.

J.-J. Rousseau préférait aux rives du petit lac la partie du Léman qui baigne Clarens, Chillon, Meillerie, et qu'enferment les hautes Alpes des Pléiades, des Tours-Jumelles, et les pyramides couronnées par les dents d'Oche et du Midi ³⁴. Rien n'égalait, à ses yeux, la belle ligne de ces monts, leurs fronts perdus dans l'azur du ciel, leurs crêtes tour à tour arrondies ou brisées, leurs nobles inclinaisons et leurs chutes hardies, leurs mouvements, mélange de grâce et de fierté. Il aimait ces teintes variées, vives, pures, riches, harmonieuses ; ce mélange de la pelouse des paturages avec la couleur sombre des forêts ; ces champs, ces vignes et ces prairies, se mariant, sur les hauts gradins, aux noyers et aux châtaigniers, sur les terrasses inférieures, aux myrtes aux lauriers et aux grenadiers. Il se perdait dans la contemplation des hauts rochers, et dans celle des nombreuses cascades qui descendent en filets argentés des sommets jusques au lac.

Il lui arrivait de passer des jours entiers à naviguer sur le miroir du Léman, à suivre les gracieux contours de ses baies nombreuses, ou bien à voir le Rhône se répandre dans un lit digne de la majesté de ce fleuve, et s'arrêter à un quart de lieue de ses embouchures, comme

s'il craignait de souiller de ses eaux bourbeuses le cristal azuré du lac ³⁵.

Parfois aussi Rousseau promenait sa rêverie dans l'obscurité d'un bois touffu, et d'autrefois il gravissait les sentiers sans nombre, jetés, comme des rubans sinueux, sur tous les flancs des côteaux. Il était saisi par le contraste qu'offre en ces pays, presque à chaque pas, la nature sauvage et la nature cultivée; il prenait plaisir « à trouver des maisons en des lieux où l'on eût cru que jamais l'homme n'avait pénétré, des pampres où l'on n'eût cherché que des ronces, des vignes dans des terres éboulées, et des champs dans des précipices. » — « Mais ce n'est pas seulement la main de l'homme, disait-il, qui rend ces pays si curieusement contrastés; la nature semble encore se jouer et s'y mettre en opposition avec elle-même, tant on la trouve différente au même lieu, sous divers aspects. Au levant, les fleurs du printemps, au midi, les fruits de l'automne, au nord, les glaces de l'hiver; elle réunit toutes les saisons dans le même instant, tous les climats dans le même lieu, des terrains contraires sur le même sol, et forme l'accord, inconnu partout ailleurs, des productions des plaines et de celles des Alpes. Ajoutez à tout cela les illusions de l'optique, les pointes des monts, diversement éclairées, le clair-obscur du soleil et des ombres, et tous les accidents de lumière qui en résultent le matin et le soir. » Rousseau ne pouvait se lasser d'admirer ces étonnantes perspectives, et les contemplant, il sentait renaître en lui le calme et la paix, qu'il ne trouva jamais parmi les hommes ³⁶.

Bien des générations avaient, avant lui, vécu dans ces

lieux, bien des voyageurs avaient passé devant le spectacle de cette nature, mais on dirait qu'elle l'eût attendu pour l'identifier avec elle et lui révéler ses beautés. On dirait qu'avant qu'il l'aimât, elle eût tenu ses trésors renfermés sous un voile. On nous raconte de Saint-Bernard qu'il fit route le long du Léman sans l'avoir vu, témoignage légendaire de l'indifférence du moyen-âge pour les merveilles de la nature. Les écrits de Bonivard, de Calvin, de Viret, dans le seizième siècle, ne renferment, non plus, aucun trait qui témoigne d'admiration pour la scène au milieu de laquelle ils vivaient; absorbés par leur tâche, ces hommes n'avaient de sens que pour les grandes vérités morales, l'objet de leur active contemplation. C'est dans un âge plus avancé de la civilisation que les imaginations sensibles et ardentes, à l'étroit dans les relations nouées par la société, se pressent contre le sein de la nature, lui communiquent la chaleur qui les anime, et lui prêtent une vie jusqu'alors inconnue. C'est de nos jours seulement que se sont révélées à l'homme les divines harmonies de la nature; c'est Rousseau qu'elle a laissé pénétrer dans ses saints mystères; c'est à lui qu'il était réservé de faire entrer le génie de l'humanité dans des voies nouvelles, et la terre qui devait l'inspirer était celle que baignent les eaux de Clarens et de Meillerie.

Mais ce langage de la nature inanimée ne fut pas le seul qu'entendit en ces lieux le génie de Rousseau; il y reçut une révélation plus intime et qui devait remuer plus profondément les entrailles de l'humanité. Tandis que ses regards s'arrêtaient tour à tour sur les deux rives du lac; qu'il admirait, d'un côté, la population belle et

nombreuse partout répandue et partout active sur la rive suisse ; qu'il voyait, de l'autre, les mesures, les bruyères et les ronces en possession d'une terre non moins fertile, opposant ces deux tableaux , celui d'un sol fécondé par des mains libres, et celui d'une terre cultivée par les bras d'hommes qui ne la travaillent pas pour eux - mêmes : « Voilà, s'écriait-il, voilà comme la terre semble s'ouvrir et s'animer au doux soleil de la liberté ! »

Depuis le moyen-âge, les Alpes suisses rappelaient à l'Europe moderne ce qu'avaient été les monts de la Grèce en face des plaines de l'Asie. La liberté communale s'y était promptement transformée en gouvernements populaires. Plus tard, c'était au pied de ces mêmes Alpes que s'était allumé le foyer le plus actif du protestantisme et que s'était fondé l'empire de Calvin. Maintenant que s'engageait une lutte nouvelle, c'était dans Genève, dans la patrie de Rousseau, que la démocratie moderne allait essayer ses premiers pas. Ces noms de citoyen, de liberté, de patrie , que l'on ne prononçait point encore ailleurs, étaient ici familiers. Ces discussions, aujourd'hui partout vulgarisées, sur les droits des peuples et sur la nature de la souveraineté, s'agitaient dans le bassin du Léman bien longtemps avant qu'elles soulevassent les pays qui l'entourent. Voltaire, il est vrai, n'avait vu, dans « ces tempêtes en un verre d'eau, » qu'une matière à la plaisanterie. Il avait confondu dans ses épigrammes « les magnifiques seigneurs » et « le peuple souverain » de Genève. Mais ce dont une philosophie, fille de celle d'Epicure, avait fait l'objet de son léger badinage, était pour l'imagination stoïque de Rousseau celui d'un légitime orgueil. Aucune

noblesse n'égalait à ses yeux celle dont l'homme porte le témoignage en lui-même; aucun titre ne lui paraissait plus glorieux que celui de citoyen de Genève, aucun spectacle plus digne d'attention que celui d'un peuple assemblé pour faire la part des droits de chacun. Nourri dès l'enfance de ces pensées, il en remplit l'univers.

Voltaire avait distingué le philosophe de l'homme, et laissé l'homme dans la boue; de cette boue qu'il échauffa à la chaleur de son génie, Rousseau fit un dieu. Il ne s'éleva pas jusqu'à la foi chrétienne. Il ne lui emprunta pas le secret, que seule elle possède, d'accorder la grandeur avec la faiblesse de l'homme. Il admira dans Jésus un sage, dans sa mort celle d'un Dieu, sans le connaître comme le Sauveur. Mais pour n'avoir pas incliné son front devant la croix du Christ, Rousseau n'en régna que plus puissamment sur l'esprit de ses contemporains. L'empire qu'ils lui accordèrent sur eux fut d'autant plus grand qu'il avait, à la fois, flatté leur orgueil et leurs faiblesses, leur orgueil par celui de son langage, leurs faiblesses par celles de sa vie. Aigri par de secrets chagrins, toujours solitaire dans sa perpétuelle hégire au milieu des hommes, et plein de colère contre la société qu'il accusait de ses souffrances, il chercha la cause de tous les maux, non dans l'homme, mais dans la civilisation. Il crut donc qu'il suffisait, pour corriger l'œuvre des siècles, de dégager l'homme du sein de la société humaine, de le rendre à la nature, et de substituer l'infailibilité de tous à celle que s'étaient arrogée quelques classes privilégiées. Les sages du monde ancien, après avoir vu les nations régies tantôt par un seul, tantôt par plusieurs et tantôt par le grand nombre, sans avoir

vu jamais se réaliser l'objet de leur rêve, l'union de la force avec la justice ³⁷, avaient estimé que le meilleur ordre civil était Celui qui repose sur l'équilibre des forces sociales et sur la religion des citoyens ; que, par conséquent, il importait moins que l'Etat fût monarchique, aristocratique ou populaire, qu'il n'importait qu'il fût administré par des hommes vertueux ; que tout gouvernement était bon qui voulait l'intérêt général, et tout gouvernement mauvais, qui se passionnait pour des intérêts privés.

Mais Rousseau, né dans l'âge de la société moderne où la démocratie s'avancait vers le pouvoir, proclama le vœu des sages, comme celui des peuples, réalisé, le jour où la société reposerait sur le libre suffrage de tous. La voix du peuple, affirmait-il, ne pouvait être contraire aux intérêts généraux du peuple ³⁸.

Bientôt ce langage fut répété par mille échos. Il se répandit dans l'air que respirèrent les générations nouvelles. Droits de l'homme, omnipotence des majorités, loi du travail, et jusqu'au renversement de la propriété, Rousseau venait d'articuler nettement tous les principes d'où sont sorties nos révolutions modernes. Il annonçait l'approche de la tempête, et sa voix l'avait soulevée. « Ne vous fiez pas, s'écriait-il ³⁹, à l'ordre actuel de la société. Le grand va devenir petit, le riche pauvre, le monarque sujet. » L'heure était venue, le bûcher était prêt. Aucune main plus que celle du citoyen de Genève n'en avait approché le flambeau qui devait allumer un vaste incendie.

IX

De la France, son foyer, les flammes de la Révolution ne pouvaient tarder à se répandre sur la rive du Léman. Ce pays, qui venait d'être le séjour, non-seulement de Voltaire et de Rousseau, mais encore d'hommes en grand nombre parmi ceux qui avaient frayé les voies à l'esprit nouveau ; ce pays, dont les presses, rivales de celles de Hollande, avaient répandu sur toute l'Europe les semences de la philosophie, était de ceux que le mouvement révolutionnaire devait envahir les premiers. Sujet de Berne, il ne pouvait tarder à manifester des vœux d'indépendance. Déjà des accents nouveaux se mêlaient à ceux des rondes et des coraules. Déjà le mouvement des clubs refoulait celui des salons. Déjà l'on avait célébré par des banquets le jour de la prise de la Bastille à Paris. Dans le cours de l'an 1791, les manifestations furent plus sérieuses encore et les patriotes vaudois résolurent de célébrer par des démonstrations éclatantes le jour anniversaire de la fête de la révolution en France.

On prépara donc à Rolle, à Lausanne, à Vevey, à Yverdon, des fêtes pour le 14 juillet. A Lausanne, les tables d'un banquet furent dressées sous les grands maronniers du Jourdil, maison de compagnie située sur le chemin qui descend à Ouchy. Cent quarante convives prirent place, au bruit de petits canons, les seuls que l'on eût pu se procurer. Au milieu du carré que formaient les tables s'élevait sur un échafaud le chapeau de Tell, arboré dans les airs. Tout autour flottaient des étendards aux couleurs

nouvelles. La musique s'assit sur les degrés, la gaité parmi les convives. La pluie, qui survint, et qui tomba par torrents, ne fit qu'ajouter à l'enthousiasme. On chanta, devant la foule des spectateurs, les chants enfantés par la révolution française ⁴⁰. On invita la multitude à fraterniser avec les convives et à recevoir l'accolade républicaine. Des toasts furent portés aux villes et aux communautés du pays, à l'union du peuple allemand et du peuple romand, et par dessus tout, à l'Assemblée nationale de France. On avait réservé pour porter ce dernier toast deux coupes, fondues la veille, et sur lesquelles on lisait ces mots : « Liberté, égalité, fraternité. » On n'oublia que Leurs Excellences de Berne. Le repas achevé, les convives s'unirent pour danser une vaste ronde; puis, la musique en tête, deux à deux, ils descendirent à Ouchy, où des barques et de petites embarcations en grand nombre se trouvèrent bientôt prêtes. Le lac se couvrit de navires. Les chants recommencèrent. Plusieurs mille personnes, accourues sur le port, répétaient les refrains. La nuit venue, un feu d'artifice éclaira la scène. Des signaux, allumés dans toutes les villes du rivage, s'entre-répondirent. A la fin, tout un peuple se mit en marche vers Lausanne, au bruit du canon, à la clarté des flambeaux et au pas marqué par la musique militaire. L'on était arrivé à moitié chemin lorsque la prudences'éveilla. Quelques citoyens, devançant la colonne dans sa marche, l'arrêtèrent, invitèrent les musiciens à mettre leurs instruments en poche ou sur le dos, arrachèrent les flambeaux des mains de ceux qui les portaient, et finirent par obtenir, mais non sans peine, que la rentrée en ville eût lieu sans tumulte

IX

De la France, son foyer, les flammes de la Révolution ne pouvaient tarder à se répandre sur la rive du Léman. Ce pays, qui venait d'être le séjour, non-seulement de Voltaire et de Rousseau, mais encore d'hommes en grand nombre parmi ceux qui avaient frayé les voies à l'esprit nouveau ; ce pays, dont les presses, rivales de celles de Hollande, avaient répandu sur toute l'Europe les semences de la philosophie, était de ceux que le mouvement révolutionnaire devait envahir les premiers. Sujet de Berne, il ne pouvait tarder à manifester des vœux d'indépendance. Déjà des accents nouveaux se mêlaient à ceux des rondes et des coraules. Déjà le mouvement des clubs refoulait celui des salons. Déjà l'on avait célébré par des banquets le jour de la prise de la Bastille à Paris. Dans le cours de l'an 1791, les manifestations furent plus sérieuses encore et les patriotes vaudois résolurent de célébrer par des démonstrations éclatantes le jour anniversaire de la fête de la révolution en France.

On prépara donc à Rolle, à Lausanne, à Vevey, à Yverdon, des fêtes pour le 14 juillet. A Lausanne, les tables d'un banquet furent dressées sous les grands maronniers du Jourdil, maison de compagnie située sur le chemin qui descend à Ouchy. Cent quarante convives prirent place, au bruit de petits canons, les seuls que l'on eût pu se procurer. Au milieu du carré que formaient les tables s'élevait sur un échafaud le chapeau de Tell, arboré dans les airs. Tout autour flottaient des étendards aux couleurs

nouvelles. La musique s'assit sur les degrés, la gaité parmi les convives. La pluie, qui survint, et qui tomba par torrents, ne fit qu'ajouter à l'enthousiasme. On chanta, devant la foule des spectateurs, les chants enfantés par la révolution française⁴⁰. On invita la multitude à fraterniser avec les convives et à recevoir l'accolade républicaine. Des toasts furent portés aux villes et aux communautés du pays, à l'union du peuple allemand et du peuple romand, et par dessus tout, à l'Assemblée nationale de France. On avait réservé pour porter ce dernier toast deux coupes, fondues la veille, et sur lesquelles on lisait ces mots : « Liberté, égalité, fraternité. » On n'oublia que Leurs Excellences de Berne. Le repas achevé, les convives s'unirent pour danser une vaste ronde ; puis, la musique en tête, deux à deux, ils descendirent à Ouchy, où des barques et de petites embarcations en grand nombre se trouvèrent bientôt prêtes. Le lac se couvrit de navires. Les chants recommencèrent. Plusieurs mille personnes, accourues sur le port, répétaient les refrains. La nuit venue, un feu d'artifice éclaira la scène. Des signaux, allumés dans toutes les villes du rivage, s'entre-répondirent. A la fin, tout un peuple se mit en marche vers Lausanne, au bruit du canon, à la clarté des flambeaux et au pas marqué par la musique militaire. L'on était arrivé à moitié chemin lorsque la prudence s'éveilla. Quelques citoyens, devançant la colonne dans sa marche, l'arrêtèrent, invitèrent les musiciens à mettre leurs instruments en poche ou sur le dos, arrachèrent les flambeaux des mains de ceux qui les portaient, et finirent par obtenir, mais non sans peine, que la rentrée en ville eût lieu sans tumulte

IX

De la France, son foyer, les flammes de la Révolution ne pouvaient tarder à se répandre sur la rive du Léman. Ce pays, qui venait d'être le séjour, non-seulement de Voltaire et de Rousseau, mais encore d'hommes en grand nombre parmi ceux qui avaient frayé les voies à l'esprit nouveau ; ce pays, dont les presses, rivales de celles de Hollande, avaient répandu sur toute l'Europe les semences de la philosophie, était de ceux que le mouvement révolutionnaire devait envahir les premiers. Sujet de Berne, il ne pouvait tarder à manifester des vœux d'indépendance. Déjà des accents nouveaux se mêlaient à ceux des rondes et des coraules. Déjà le mouvement des clubs refoulait celui des salons. Déjà l'on avait célébré par des banquets le jour de la prise de la Bastille à Paris. Dans le cours de l'an 1791, les manifestations furent plus sérieuses encore et les patriotes vaudois résolurent de célébrer par des démonstrations éclatantes le jour anniversaire de la fête de la révolution en France.

On prépara donc à Rolle, à Lausanne, à Vevey, à Yverdon, des fêtes pour le 14 juillet. A Lausanne, les tables d'un banquet furent dressées sous les grands maronniers du Jourdil, maison de compagnie située sur le chemin qui descend à Ouchy. Cent quarante convives prirent place, au bruit de petits canons, les seuls que l'on eût pu se procurer. Au milieu du carré que formaient les tables s'élevait sur un échafaud le chapeau de Tell, arboré dans les airs. Tout autour flottaient des étendards aux couleurs

nouvelles. La musique s'assit sur les degrés, la gaité parmi les convives. La pluie, qui survint, et qui tomba par torrents, ne fit qu'ajouter à l'enthousiasme. On chanta, devant la foule des spectateurs, les chants enfantés par la révolution française ⁴⁰. On invita la multitude à fraterniser avec les convives et à recevoir l'accolade républicaine. Des toasts furent portés aux villes et aux communautés du pays, à l'union du peuple allemand et du peuple romand, et par dessus tout, à l'Assemblée nationale de France. On avait réservé pour porter ce dernier toast deux coupes, fondues la veille, et sur lesquelles on lisait ces mots : « Liberté, égalité, fraternité. » On n'oublia que Leurs Excellences de Berne. Le repas achevé, les convives s'unirent pour danser une vaste ronde ; puis, la musique en tête, deux à deux, ils descendirent à Ouchy, où des barques et de petites embarcations en grand nombre se trouvèrent bientôt prêtes. Le lac se couvrit de navires. Les chants recommencèrent. Plusieurs mille personnes, accourues sur le port, répétaient les refrains. La nuit venue, un feu d'artifice éclaira la scène. Des signaux, allumés dans toutes les villes du rivage, s'entre-répondirent. A la fin, tout un peuple se mit en marche vers Lausanne, au bruit du canon, à la clarté des flambeaux et au pas marqué par la musique militaire. L'on était arrivé à moitié chemin lorsque la prudence s'éveilla. Quelques citoyens, devançant la colonne dans sa marche, l'arrêtèrent, invitèrent les musiciens à mettre leurs instruments en poche ou sur le dos, arrachèrent les flambeaux des mains de ceux qui les portaient, et finirent par obtenir, mais non sans peine, que la rentrée en ville eût lieu sans tumulte

IX

De la France, son foyer, les flammes de la Révolution ne pouvaient tarder à se répandre sur la rive du Léman. Ce pays, qui venait d'être le séjour, non-seulement de Voltaire et de Rousseau, mais encore d'hommes en grand nombre parmi ceux qui avaient frayé les voies à l'esprit nouveau ; ce pays, dont les presses, rivales de celles de Hollande, avaient répandu sur toute l'Europe les semences de la philosophie, était de ceux que le mouvement révolutionnaire devait envahir les premiers. Sujet de Berne, il ne pouvait tarder à manifester des vœux d'indépendance. Déjà des accents nouveaux se mêlaient à ceux des rondes et des coraules. Déjà le mouvement des clubs refoulait celui des salons. Déjà l'on avait célébré par des banquets le jour de la prise de la Bastille à Paris. Dans le cours de l'an 1791, les manifestations furent plus sérieuses encore et les patriotes vaudois résolurent de célébrer par des démonstrations éclatantes le jour anniversaire de la fête de la révolution en France.

On prépara donc à Rolle, à Lausanne, à Vevey, à Yverdon, des fêtes pour le 14 juillet. A Lausanne, les tables d'un banquet furent dressées sous les grands maronniers du Jourdil, maison de compagnie située sur le chemin qui descend à Ouchy. Cent quarante convives prirent place, au bruit de petits canons, les seuls que l'on eût pu se procurer. Au milieu du carré que formaient les tables s'élevait sur un échafaud le chapeau de Tell, arboré dans les airs. Tout autour flottaient des étendards aux couleurs

nouvelles. La musique s'assit sur les degrés, la gaité parmi les convives. La pluie, qui survint, et qui tomba par torrents, ne fit qu'ajouter à l'enthousiasme. On chanta, devant la foule des spectateurs, les chants enfantés par la révolution française⁴⁰. On invita la multitude à fraterniser avec les convives et à recevoir l'accolade républicaine. Des toasts furent portés aux villes et aux communautés du pays, à l'union du peuple allemand et du peuple romand, et par dessus tout, à l'Assemblée nationale de France. On avait réservé pour porter ce dernier toast deux coupes, fondues la veille, et sur lesquelles on lisait ces mots : « Liberté, égalité, fraternité. » On n'oublia que Leurs Excellences de Berne. Le repas achevé, les convives s'unirent pour danser une vaste ronde; puis, la musique en tête, deux à deux, ils descendirent à Ouchy, où des barques et de petites embarcations en grand nombre se trouvèrent bientôt prêtes. Le lac se couvrit de navires. Les chants recommencèrent. Plusieurs mille personnes, accourues sur le port, répétaient les refrains. La nuit venue, un feu d'artifice éclaira la scène. Des signaux, allumés dans toutes les villes du rivage, s'entre-répondirent. A la fin, tout un peuple se mit en marche vers Lausanne, au bruit du canon, à la clarté des flambeaux et au pas marqué par la musique militaire. L'on était arrivé à moitié chemin lorsque la prudence s'éveilla. Quelques citoyens, devançant la colonne dans sa marche, l'arrêtèrent, invitèrent les musiciens à mettre leurs instruments en poche ou sur le dos, arrachèrent les flambeaux des mains de ceux qui les portaient, et finirent par obtenir, mais non sans peine, que la rentrée en ville eût lieu sans tumulte

et sans ostentation. Ils ne purent cependant empêcher que les chants et le bruit ne se prolongeassent jusqu'au matin.

A Yverdon, à Vevey, le mouvement avait été plus contenu. Mais à Rolle, où la fête avait été renvoyée au lendemain, pour que les patriotes de tout le rivage pussent venir y prendre part, elle fut plus tumultueuse et plus bruyante encore qu'à Lausanne. Les conviés avaient mis à leurs habits des boutons portant la devise des clubs : « vivre libre ou mourir. » Ils arborèrent le chapeau de Tell sur la place du tir, et déployèrent alentour les drapeaux populaires. Puis plusieurs d'entr'eux, en uniforme, le saluèrent, l'épée nue, en prêtant serment à la liberté. Aux chants d'une ronde immense se mêlèrent les cris : « A l'égalité ! à la fraternité des peuples. » Quelques voix ajoutèrent : « A bas l'ours de Berne ! » La femme du bailli de Rolle étant venue à passer : « Viens, citoyenne, lui cria-t-on, viens boire à la liberté ! » — « Je suis dame, répondit fièrement la Bernoise, je suis libre et je n'ai pas soif. » Les coupes révolutionnaires que l'on avait apportées, circulèrent dans la foule. On but à la bonne harmonie de Lausanne et des autres villes du pays. Comme à Lausanne, le toast le plus chaudement accueilli fut celui qui s'adressait à l'Assemblée nationale de France. Comme à Lausanne, on n'oublia que la Seigneurie de Berne. Enfin, la multitude se rangeant en procession, se répandit dans la ville, portant devant elle les coupes et le chapeau de la liberté. On se sépara dans l'ivresse et dans l'espérance.

Cependant le jour n'était pas venu de pouvoir lever

avec succès le drapeau de l'indépendance. On avait avancé les temps. Berne mit une armée sur pied et fit partir pour Lausanne une commission chargée de faire une enquête sur les scènes de Lausanne et de Rolle. L'armée, qui traînait soixante pièces d'artillerie, descendit sur Lausanne, en faisant rouler le feu de nombreuses décharges. Des batteries furent dressées sur les hauteurs qui dominaient la ville et dans les principales places publiques. La Commission établit son siège sur la colline du Champ de l'air et s'entoura d'un appareil menaçant. Par son ordre, des représentants des villes, choisis par les baillis, furent convoqués à Lausanne, pour y déposer l'acte de leur soumission. Tout avait, en peu de jours, changé d'aspect. La ville était morne. Les représentants du pays la traversèrent, tête nue, entre deux haies de soldats, tandis que de nouvelles décharges d'artillerie annonçaient, de minute en minute, leur opprobre et la réduction du pays. Arrivés dans les murs du Champ de l'air, ils reçurent de sévères admonestations. On les menaça, à la première plainte, de mettre garnison dans toutes leurs villes. Aucun murmure, aucune parole ne sortirent de leurs lèvres; ils emportèrent dans leurs cœurs leurs ressentiments. Des peines plus ou moins sévères furent prononcées contre plusieurs des convives du banquet de Rolle et la peine de mort contre Laharpe d'Yens, convaincu d'avoir organisé le banquet. Messieurs Rosset et Muller de la Mothe, choisis avec lui comme victimes expiatoires, furent condamnés à être conduits prisonniers à Chillon. (31 août 1792.)

Arrêtés tous deux, ils déposèrent leurs épées devant la

Commission, et furent livrés à M. de Tavel de Villars, chargé de l'exécution de la sentence. Ils descendirent entre deux rangs de soldats ce même chemin d'Ouchy, que saluaient, quelques semaines auparavant, tant de cris d'allégresse, et montèrent sur la barque destinée à les porter à Chillon. Mais on venait à peine de les placer à fond de cale, chacun à l'une des extrémités du navire, que des cris tumultueux se firent entendre, et que des voix menaçantes leur répondirent. Les cris portaient de la bouche de MM. Blanchet, Jaquet, Bugnion, Lardy, de nombreux patriotes, amis politiques des prisonniers, qui, ne pouvant se résoudre à les laisser emmener sans tenter leur délivrance, s'avançaient sur le lac, se disposant à monter à l'abordage. D'une autre part, M. Pillichody, qui commandait l'équipage, faisait charger les fusils de ses gens et pointer les canons sur le tillac. Sa fière attitude finit par éloigner les assaillants. Alors la barque continua paisiblement de voguer sous les regards qui la suivaient du rivage. Aucun vent ne soufflait. Le lac était si calme que, parti le 31 d'août au soir, on n'arriva que le lendemain, à une heure après midi, sous les murs de Chillon. La garnison du château se trouvait sous les armes. Les prisonniers débarquèrent au milieu d'une foule accourue de tous les environs. On les jeta dans deux cachots éloignés l'un de l'autre.

M. Rosset, dans des Mémoires inédits, décrit celui dans lequel il fut enfermé : « Ce cachot portait le numéro 12. Il était voûté. Quand on en eut fermé sur moi les trois portes, je calculai qu'il avait douze pieds de longueur sur huit de largeur. Un lit et une chaise de bois en com-

posaient tout l'ameublement. Le jour y pénétrait si difficilement que je devais, pour lire, monter sur ma chaise et m'élever à la hauteur du guichet par lequel de faibles rayons pénétraient jusques à moi. J'y fus plusieurs jours sans prendre l'air. Plus tard, on fit à l'une des portes deux guichets vitrés, au moyen desquels je pus lire assis, et l'on m'accorda de pouvoir me promener dans la cour, une heure le matin et une heure le soir, avec l'officier de semaine. »

« Vers la fin du mois, ma position fut améliorée. On me transféra dans une chambre, numéro 24, d'où la vue s'étend sur le lac, et dans laquelle était une cheminée, où je pus faire du feu. On m'accorda d'avoir de la lumière le soir. Ce fut ce que crut pouvoir faire pour moi M. de Joffrey, commandant à Chillon. Ainsi se passèrent quatre mois. Cependant arriva la Haute Commission qui devait nous juger ⁴¹. Elle nous interrogea sur notre présence au Jourdil, à Rolle, sur nos rapports avec les clubs révolutionnaires de France, du Valais et de Fribourg. Nous étions dans l'attente de ce qui serait décidé sur notre sort quand, le 16 janvier 1793, M. de Joffrey vint nous annoncer l'arrivée de MM. Durheim et Dettlinger, chargés de nous conduire à Berne, dans la prison de l'hôpital. Ce fut à Berne que nous subimes un dernier interrogatoire, à la suite duquel nous fûmes destitués de nos emplois civils et militaires, et condamnés à vingt-cinq ans d'emprisonnement dans la forteresse d'Arbourg ⁴². »

X

Sept ans après les événements que nous venons de raconter, nous retrouvons dans Chillon M. Muller de la Mothe, mais il a échangé le sort d'un prisonnier contre le titre de commandant du château. Dans l'intervalle, la révolution française avait poursuivi son cours; elle avait franchi le Rhin, les Alpes, pénétré dans les Cantons, et affranchi le Pays de Vaud.

Déjà vers la fin de l'an 1797, Berne avait perdu tout le terrain quelque temps regagné. Ses préfets avaient pu s'en convaincre en voyant, pendant la célébration de l'abbaye des vigneronns, des vivats interrompre les refrains bucoliques et troubler la paisible allégresse des rondes, à l'apparition de bateaux aux couleurs tricolores, partis de l'autre rive et débarquant des soldats français. Bientôt après, le général Bonaparte, passant par Lausanne en se rendant à Rastadt, fut accueilli par des transports d'espoir et d'admiration. Des comités secrets partageaient dans le fait avec Bernæ le gouvernement du pays. Le comité de Lausanne s'assemblait, loin des regards du bailli, dans une grotte naturelle, située sous l'esplanade du signal, et non loin de l'entrée de la forêt de Sauvabelin. Ses membres, liés par le serment d'être fidèles à la liberté, et de lui sacrifier leur vie, avaient semé le pays d'appels à l'indépendance. Tout à coup, le 28 décembre, ils descendent des lieux retirés où s'abritait le secret de leurs délibérations, se présentent devant le Conseil de Lausanne, lui donnent lecture d'une pétition par laquelle ils demandaient

à Berne la convocation des anciens États du Pays de Vaud, assurés de trouver auprès du Directoire de la République française l'assistance que leur refuseraient leurs concitoyens. Le Conseil est entraîné. La pétition, déposée dans le cercle des jeunes négociants, se couvre de nombreuses signatures ⁴⁵. Bientôt les citoyens organisent une garde nationale, placent des sentinelles aux portes des temples, et finissent par se mettre en possession de la ville. Il en est à Vevey comme à Lausanne. Montreux plante le premier arbre de la liberté. Les baillis voyaient le sol manquer sous leurs pas.

Dans ces circonstances, des Veveysans formèrent le projet de s'emparer de Chillon. Berne avait, en 1793, transformé les salles abandonnées du château en hôpital d'invalides, et les souterrains en chantiers, où l'on fabriquait des chaloupes de guerre. Sous le prétexte d'armements, qui menaçaient la sûreté de leur ville, les patriotes se présentèrent hardiment chez le bailli, et lui arrachèrent la permission de visiter le château. Courant aussitôt se faire ouvrir la forteresse, ils se mêlèrent aux vétérans qui l'habitaient, et ne tardèrent pas à se trouver les maîtres de la place. Chillon fut la première conquête de la révolution vaudoise, comme la Bastille, à Paris, avait été le premier rempart renversé par la révolution française ⁴⁴.

Dans le cours des semaines suivantes, les armées françaises franchirent la frontière ⁴⁵, proclamèrent la chute de la vieille Confédération, l'indépendance des pays sujets, l'abolition des privilèges aristocratiques et la souveraineté du peuple de l'Helvétie. Le torrent révolutionnaire se répandit sur tout le pied des Alpes. Le Bas-Valais secoua,

à l'exemple du pays de Vaud, le joug des populations allemandes de la vallée du Rhône. Français, Vaudois combattirent sous les murs de Sion, emportèrent cette ville d'assaut et poursuivirent leurs succès dans les gorges des monts. Pendant plusieurs mois Chillon fut rempli de Valaisans, les uns saisis comme otages, les autres prisonniers ou blessés. Ailleurs se livrèrent d'autres combats, à la suite desquels la Suisse fut jetée, sanglante encore, dans les formes d'une constitution unitaire ⁴⁶.

Mais c'était plus qu'il n'était permis d'accomplir, que de vouloir, dans un jour, fondre en un seul corps d'Etat des peuples aussi nombreux et aussi divers qu'étaient ceux dont se composait l'ancienne Confédération, peuples divergents de mœurs, de religion, de langage, et si différents d'organisation, qu'on trouvait chez eux toutes les formes de gouvernement, depuis la démocratie absolue des petits cantons jusques à la monarchie de princes tels que celui de Neuchâtel, ou que l'abbé de Saint-Gall. Comment eût-il été possible que des nationalités, si brusquement absorbées, ne réagissent pas contre la forme nouvelle ! que des classes dépouillées d'anciens privilèges ne cherchassent pas à relever leurs vieux drapeaux ! Lorsque l'Europe entière était sous les armes, divisée en deux camps aussi bien que la Suisse, qu'elle avait pris pour son champ de bataille, comment des soulèvements n'auraient-ils pas éclaté contre les pouvoirs nés de la Révolution ! Fribourg eut, à cette époque, son insurrection, renfermée dans les limites d'un village, promptement terminée, mais dont le résultat n'en fut pas moins de précipiter dans les murs de Chillon de nouveaux prisonniers ⁴⁷.

L'usage du gouvernement helvétique était d'envoyer des commissaires partout où se manifestait quelque mouvement insurrectionnel, et celui de ces délégués d'agir de manière à ramener par la terreur les populations dans l'obéissance. Ce ne fut pas autrement que procéda Gapan, de Marsens, envoyé comme commissaire à Fribourg. Il montra dans des proclamations foudroyantes, « le machiavélisme des aristocrates abusant de la crédulité populaire, les nouveaux Gessler mettant leur espoir dans le tyran qui marchait sur la Suisse à la tête des armées coalisées ; mais aussi la justice nationale s'avancant terrible, résolue à frapper, et les fils de l'Helvétie prêts à concourir avec les vainqueurs des rois pour repousser des attaques liberticides. » En parlant ainsi, il fit saisir un nombre considérable d'anciens magistrats qu'il envoya prisonniers dans le château, devenu la bastille de la Suisse. Aucune plainte n'avait été formulée, aucun tribunal n'était intervenu ; les personnes arrêtées étaient, selon les termes de la lettre adressée par le commissaire au commandant de Chillon, « suspectes, mais non convaincues encore, d'être les auteurs des maux qui affligeaient la patrie. » Elles étaient des otages qui, dans l'état des choses, devaient répondre de la tranquillité du pays.

Parmi ces otages se trouvaient les hommes les plus marquant du patriciat fribourgeois : Son Excellence l'aveuyer de Diesbach, les deux frères Diesbach de Belleruche et de Torny, deux Werro, deux Gottrau, un Weck, un Von der Weid, un Castellaz, un Burgknecht, un Odet, frère de l'évêque de Fribourg. On leur adjoignit le banneret Perret, le curial Magnin, le greffier Dupré de

Gruyère et Nicolas Kuenlin, officier de milice don redoutait la popularité. Le clergé se trouvait repré par M. de Gléresse, grand chanoine d'Arlesheim, et le capucin Séraphin Sansonnens. Les paysans l'étaient Brodard, de la Roche, dont l'habit de milaine et les tiques manières contrastaient avec les dehors d'une so aristocratique, et que ses compagnons de captivité comprenant pas le motif de son arrestation, soupçonna de leur avoir été donné pour les espionner ⁴⁸.

La plupart des prisonniers partirent du couvent Cordeliers le 27 avril 1799, après avoir entendu la m de la bouche du père Sansonnens. L'attitude de la f qui les vit monter en voiture témoignait de plus de peur et de commisération que de colère. L'agent nati Lottaz prit place dans le premier équipage; c'était homme simple et naïf, naguère pauvre vitrier, qui de à la facilité merveilleuse avec laquelle il avait appri langue révolutionnaire, et savait en articuler avec phase les mots nouveaux, le rôle auquel il se voyait pelé. Des dragons français prirent rang des deux c du chemin.

Cependant le bruit répandu dans toute la contré l'arrestation de nombreux aristocrates, et de leur tr: lation à Chillon, avait ému des populations prédisposé leur attribuer tous les maux de la guerre qui déch l'Helvétie. Aussi vit-on partout sur la route, la foule courir, les uns venant se donner le spectacle de voir al sés les hommes qui, naguère encore, tenaient le pe sous leurs pieds, les autres animés de passions plus lentes, qui se manifestèrent, à l'arrivée des voitures,

des invectives et des clameurs vingt fois renouvelées. A Bulle, où la première station se fit dans l'hôtel de la *Mort*, les sentinelles destinées à protéger les prisonniers se joignirent à la multitude pour les accabler d'injures, et ce fut la femme de l'aubergiste qui, seule d'abord, puis secondée par son mari, réussit à préserver ses hôtes de sanglants outrages. Le cortège traversa Châtel-Saint-Denys au milieu des huées et salué par les cris : les voleurs ! les têtes-à-perruque ! Mais ces tumultes ne devaient que préparer les Fribourgeois à la scène qui les attendait à Vevey, où ils arrivèrent à la nuit tombante.

Quelle ne fut pas leur terreur lorsque, après avoir été accueillis dans les faubourgs par une grêle d'injures, ils se virent au milieu d'un rassemblement de près de deux mille personnes, formé devant l'hôtel des Trois-Couronnes, dans lequel ils devaient passer la nuit. De toutes parts s'élevèrent les cris de : « Vive la république ! A la guillotine les aristocrates ! Qu'on nous livre les scélérats, et nous en ferons justice ! » En même temps, un peuple en fureur s'élançait contre les voitures avec une telle impétuosité, que les dragons, le sabre en main, eurent peine à leur frayer passage. Il fallut un ordre supérieur pour que l'aubergiste, tremblant, consentit à recevoir des hôtes aussi impopulaires. De nouveaux cris s'élevèrent à la descente de voiture de chacun des prisonniers. Des coups furent même donnés. Le père Sansonnens avait eu beau changer le vêtement de son ordre contre un habit séculier, il ne parut pas plus tôt que se fit entendre le cri ; « c'est un curé ! c'est un capucin ! » et qu'un puissant coup de pied précipita son entrée dans l'hôtel. Le sous-

préfet, qui survint, et fit de vains efforts pour obtenir la dispersion de la multitude, dut se contenter de remplir l'hôtel de nombreuses sentinelles.

« Je crois, nous dit le père Sansonnens, dans le récit qu'il a laissé de sa tragique aventure, je crois que ces sentinelles, chargées de nous protéger, eussent plus volontiers fait à notre égard l'office de bourreaux, car tout leur entretien, comme celui des personnes qui s'étaient jetées dans l'hôtel, roulait sur le supplice qu'avaient mérité des traîtres à la patrie. Ces discours continuèrent pendant le souper, auquel nous ne fîmes pas grand honneur. Ils nous poursuivirent dans nos chambres, en sorte que nous crûmes bonnement que nous devions nous préparer à faire le sacrifice de nos vies. Le bruit, l'inquiétude ne nous laissèrent pas dormir. Mais notre joie n'en fut que plus grande lorsque, au point du jour, nous vîmes que la foule s'était insensiblement dispersée, et que nous pouvions, sans bruit, opérer notre départ pour Chillon, où nous arrivâmes le dimanche 28 avril, à huit heures du matin ⁴⁹. »

Notre capucin continue : « De vieilles murailles, une trentaine de prisons, l'une plus forte que l'autre, d'immenses galetas, une caserne, deux arsenaux, une belle casemate et quelques mauvaises chambres du côté du lac, plus propres à renfermer des criminels qu'à servir de demeure à d'honnêtes gens, voilà Chillon. De vieux bancs, des lits dressés à la hâte, des paillasses remplies de la vermine laissée par de malheureux Valaisans, qui nous avaient précédés dans ces lieux, des rats enfin, en si grand nombre, et si bien apprivoisés, que, à l'instant même de notre arrivée, nous en tuâmes deux sur la fe-

nêtre d'une de nos chambres, voilà tous les agréments qui nous attendaient en ce triste séjour. On parla de dîner, mais comme rien n'était prêt, on fut réduit à faire chercher à Villeneuve un méchant repas, qui n'arriva qu'à deux heures, et que nous fûmes condamnés à manger froid. »

« Avant notre arrivée, quelques invalides du régiment de Watteville composaient toute la garnison ; mais pour que nous ne pussions pas échapper au glaive de la justice nationale, on venait de placer dans Chillon un corps de quatre-vingts hommes, avec un commandant, un capitaine et deux lieutenants. »

Le commandant était M. Muller de la Mothe, autrefois captif dans ces murs. M. Muller s'empressa de rendre la prison moins sévère qu'elle n'avait d'abord dû paraître à ses nobles hôtes. Déjà d'honnêtes Veveysans l'avaient prévenu. Un boulanger, nommé Ducosterd, avait, le premier, envoyé des matelas et des meubles à Chillon. D'autres personnes avaient suivi cet exemple. La table, que le commandant et ses officiers partageaient avec les Fribourgeois, ne tarda pas à être convenablement servie, et quoique la plupart des prisonniers, surtout ceux qui se voyaient privés des soins accoutumés de la famille, portaient douloureusement l'ennui de la captivité, de joyeux propos finirent par égayer au moins le dessert. Un vin généreux de Neuchâtel, reçu par le colonel Von der Weid, acheva de réchauffer et d'épanouir les cœurs. Les nouveaux hôtes de Chillon avaient vu le monde. Plusieurs avaient vécu dans les cours. Quelques-uns même avaient été reçus avec distinction dans les salons de Versailles.

Rangés autour de l'avoyer de Diesbach , l'objet de leur commun respect, ils passèrent bien des heures à faire, et à entendre successivement, des histoires de guerre ou d'amour.

Ils écrivaient et recevaient des lettres nombreuses ; mais comme elles devaient passer sous les yeux du capitaine Vincent, de Chailly, qui remplaçait le commandant absent, et que le capitaine ne connaissait guère que la lettre mou-lée , il mettait cruellement à l'épreuve la patience des malheureux. Aussi se hâtaient-ils, lorsqu'ils le pouvaient, de soumettre leur correspondance au lieutenant Grenier, de Vevey , qui lisait rapidement , s'il ne faisait semblant de lire. Parmi les lettres reçues, toutes n'étaient pas de la main d'une mère , d'une épouse , d'un frère ou d'une sœur ; plusieurs eussent demandé le secret ; elles venaient de maîtresses , quelques-unes de servantes-maîtresses, communes , en un temps où l'usage était, dans le patri-ciat fribourgeois, que les cadets de famille ne se maria-sent pas ; mais les ordres du commandant exigeant la publicité, le château se trouva bientôt avoir sa chronique scandaleuse, l'assaisonnement de l'après-dînée.

Il n'était pas interdit aux prisonniers de sortir des murs , pourvu que ce fût dans la compagnie de quelque officier ; et comme le lieutenant Grenier se prêtait volontiers à les accompagner dans ces promenades, il était devenu leur favori. Ainsi que la plupart des jeunes gens de son âge , Grenier avait pris part au mouvement révolutionnaire ; il allait s'enrôler dans les bataillons du Lé-man, lorsque son père, élevé dans des sentiments de respect pour leurs Excellences de Berne , le menaça de sa

malédiction s'il portait jamais les armes contre le Souverain légitime. Que faire? Ne pouvant demeurer à son foyer lorsque tous partaient pour la guerre, ni supporter la pensée d'être accusé de lâcheté, le jeune homme demanda de pouvoir aller rejoindre les Vaudois de la Légion fidèle, troupe héroïque qui combattait dans les rangs des ennemis de la Révolution; l'essentiel était pour lui de se battre, n'importait pour quelle cause; mais ses parents jugèrent plus sage de lui faire passer les Alpes, sous le prétexte d'un voyage de commerce en Lombardie. Nommé lieutenant à son retour, c'était dans le château de Chillon qu'il venait d'être appelé à faire ses premières armes.

Le colonel de Diesbach, le voyant bien neuf dans le métier, se chargea de lui apprendre l'école de bataillon. La table servit de place d'armes; des fragments de pipes et des haricots figurèrent les soldats. Diesbach était un officier distingué, qui s'était vu, en France, chargé de concourir à la rédaction de l'ordonnance de 1791. Ses leçons et un plan, fait sous sa direction, pour la défense de Villeneuve, valurent à Grenier d'être nommé capitaine au choix, et avant son tour.

Mais les instructions du vieux colonel n'étaient pas les seules données à Grenier, dans l'art de la guerre; il recevait aussi les enseignements de G... de B..., la physiologie la plus originale parmi celles qui se trouvaient dans Chillon. Agé de quatre-vingts ans, M. de B.... était plus agile qu'aucun jeune homme. Maigre, et de courte taille, il réunissait la souplesse et la vivacité d'un adolescent aux passions concentrées d'un vieillard, qui s'était

fait de son orgueil une religion. Un jour que la table était couverte de plats et de bouteilles, on le vit s'élançer d'un bond et faire la roue d'un bout à l'autre, sans rien renverser. Souvent il grimpait, par les piliers, jusques aux galeries de bois qui font le tour du château. Puis, il venait s'asseoir gravement auprès de Grenier, et lui racontait la guerre de sept ans qu'il avait faite, le monde qu'il connaissait. Ils allaient ensuite ensemble faire des armes. « Je vais, dit un jour M. de B... au lieutenant, vous montrer une botte que vous ne parerez pas ; » et parlant ainsi, il fonça sur son adversaire, en faisant la roue, le fleuret en main ; mais Grenier, qui se tenait sur ses gardes, prit son temps, et l'atteignit en plein dans la partie postérieure du corps.

D'autres fois, l'aristocratique vieillard se montrait sombre et tel qu'un homme qui concentre un chagrin profond. Il avait en effet une douleur vive sur le cœur. Une de ses filles avait épousé, malgré lui, un protestant, bien plus, un plébéien. Jamais, dès lors, il n'avait voulu la revoir. La voici cependant qui vient à Chillon, et qui se présente inopinément aux yeux du vieux reître. Le sachant malheureux, elle espère fléchir sa colère. « Ah ! te voilà, s'écrie-t-il. Que me veux-tu ? Que viens-tu faire ici ? — Voir mon père, que je sais affligé. — Ton devoir était de ne pas souiller ses cheveux blancs... Mais es-tu seule ici ? ... Non, tu ne l'es pas. Avec qui donc es-tu venue ? — Avec... avec mon mari, » dit-elle en hésitant. A ce nom, l'octogénaire saisit avec fureur sa chaise par le dossier, et, prêt à casser la tête de son gendre, s'il se

présentait à ses yeux : « Qu'il n'entre pas ! s'écria-t-il, qu'il n'entre pas ! »

Au sortir de prison, M. de B...., mécontent d'un mariage contracté par son fils, voulut se donner d'autres héritiers ; il se remaria, et il eut des enfants ⁵⁰.

XI

Lorsque, après une captivité de plus de trois mois, les détenus fribourgeois eurent obtenu leur élargissement, le château de Chillon rentra dans le silence, dont les oranges révolutionnaires l'avaient fait sortir ⁵¹. En 1803, il devint la propriété du canton de Vaud, qui venait de prendre rang dans la Confédération suisse. Les progrès de l'art de la guerre avaient, à cette époque, fait perdre à ces murs presque toute importance militaire. Le gouverneur devint un simple concierge. La garnison fut composée de deux gendarmes.

En 1836, la petite république résolut de faire de Chillon l'un de ses dépôts d'artillerie. En même temps que la partie orientale des bâtiments fut appropriée à cette destination nouvelle, on essaya de rendre, autant que possible, au château son ancien caractère. On démolit, dans les casemates, des enclos et des entresols, construits en 1795 pour servir à une marine de guerre, et l'on fit disparaître, dans les salles du rez-de-chaussée, les cloisons par lesquelles elles avaient été transformées, sous les préfets bernois, en chambres d'habitation. Malheureusement tout fut gratté, blanchi, modernisé. La chaux fit perdre à ces murs la couleur antique, qui les maintenait en harmonie

avec les souvenirs des vieux âges. Jusques aux lambris de la vaste cuisine, que Walter-Scott eût pris plaisir à décrire, subirent l'affront du badigeonnage.

Six ans après, le 8 septembre 1842, la Société d'histoire de la suisse romane, tenant sa séance dans la grande salle de Chillon, exprima le désir que l'une des salles du château fût consacrée à un Musée d'antiquités. Ce vœu fut accueilli, mais les événements survenus depuis lors dans le canton de Vaud paraissent en avoir fait différer la réalisation ⁵².

Il a été donné plus de suite à la décision prise, en 1844, par les Conseils vaudois, d'établir, dans l'étage supérieur, un corps d'habitations saines et convenables pour des prisonniers politiques. Ces Conseils qui, les premiers sur le continent, avaient pris l'initiative de la réforme des prisons, et fait construire une maison pénitentiaire, crurent, tout en complétant leur système d'emprisonnement, satisfaire par une dernière mesure à un devoir d'humanité. Plusieurs chambres spacieuses, bien chauffées, tournées au midi, réunies par un vestibule commun, et telles que plus d'un étranger a demandé de pouvoir les habiter comme locataire, furent donc destinées à remplacer les anciens cachots. Mais, ces chambres achevées, l'on se demanda si jamais, dans un pays de mœurs douces, régi par des lois égales, elles seraient habitées par des prisonniers de la catégorie de ceux pour lesquels on les avait préparées. On se posait encore cette question, lorsque les dernières révolutions qui, commençant par la Suisse, se sont répandues de ses monts sur l'Europe entière, ont jeté quelque temps dans les murs de Chillon l'évêque de Fribourg, et,

bientôt après lui, des Vaudois de confession catholique, condamnés comme coupables d'avoir, dans la guerre du Sonderbund, porté les armes contre leur patrie, alors qu'ils croyaient servir la cause de leur religion menacée.

XII

Telles ont été les destinées du château de Chillon. C'est ainsi que chacune des grandes révolutions du monde moderne s'est réfléchié dans quelque'un des événements dont ses murs ont été le théâtre. Son nom se détache du milieu des grandes ombres qui enveloppent le siècle de Charlemagne, et c'est pour ne plus retomber depuis lors au rang des noms vulgaires. Cependant son illustration la plus grande ne remonte pas à une date aussi ancienne ; elle est postérieure aux temps où la forteresse était une résidence féodale et la place d'armes de la contrée ; elle l'est même aux jours de Bonivard.

Ce fut Rousseau qui, dans la *Nouvelle Héloïse*, apprit à toutes les bouches à répéter les noms de Chillon, de Clarens et de Meillerie. Les souvenirs les plus touchants restent muets, si l'âme humaine ne s'en empare et ne les vivifie ; la nature, fût-elle celle de la Grèce ou de Montreux, reste froide et insensible si le souffle du génie ne s'en approche et ne la fait parler. C'est depuis que Rousseau s'est inspiré de ces rivages, que l'on a vu le flot des voyageurs en prendre le chemin ; que le nom de Bonivard a commencé de sortir de l'obscurité, et que, chaque jour, de nouveaux noms se sont ajoutés à ceux qui déjà

se lisaient gravés sur la colonne du martyr : noms illustres ou obscurs, qui maintenant se serrent, et se couvrent l'un l'autre, bientôt effacés par des noms nouveaux :

Ici, tous les partis se croisent, toutes les couleurs se confondent. On lit le nom de Néander auprès de celui de J. -J. Rousseau. Sous celui d'Alexandre Dumas un plaisant a écrit le nom d'Homère. On discernait naguère aussi celui, maintenant indéchiffrable, de M. de Malesherbes, et la date de juin 1792. L'ancien ministre de Louis XVI fut, à cette époque, introduit en ces lieux par un invalide de l'ancienne garde suisse, qui le reconnut à son habit marron, à sa perruque en désordre, au tabac répandu sur son jabot, à je ne sais quelle négligence, mais surtout à l'expression de noblesse et d'intelligente bonté répandue sur toute la personne de ce « Franklin de vieille race ⁵⁵. » Malesherbes vivait retiré dans le pays de Vaud ; mais, au sortir de Chillon, une lettre lui fut remise. « Je pars pour Paris, dit-il après l'avoir lue ; je vais à mon poste ; le roi pourrait avoir besoin de moi. » Quelques jours après il remplissait le noble et dangereux office de défenseur du roi devant la Révolution.

XIII

Mais parmi tant de noms divers, il en est un sur lequel tous les regards viennent s'arrêter, c'est celui du poète qui, plus même que Rousseau, a contribué à la gloire de Chillon. Comme Rousseau, Byron avait cessé de croire aux hommes, lorsqu'il vint cacher quelque temps sa vie sur le rivage de Clarens. Comme Rousseau, il avait fui

sa patrie. Comme lui, il avait opposé l'orgueil de ses mépris aux mensonges de la société.

« Le monde et moi, dit-il, ne nous sommes jamais aimés. Je voudrais croire que la parole est quelquefois l'expression d'un sentiment vrai, que toutes les espérances qui se donnent ne sont pas trompeuses, qu'il est des vertus indulgentes qui ne tendent pas de piège à la fragilité. Je voudrais croire qu'il est des malheurs auxquels l'amitié donne des larmes sincères, que la bonté n'est pas un mot, que le bonheur n'est point un rêve !

» La sagesse ne nous ordonne-t-elle pas de chercher la solitude et de n'aimer la terre que pour ses charmes terrestres, que ce soit auprès des lieux où jaillissent les premiers flots du Rhône, ou sur les bords de ce lac qui nourrit le jeune fleuve comme une mère l'enfant indocile qu'elle apaise par ses caresses ? La sagesse ne nous donne-t-elle pas le conseil de passer ainsi notre vie, dans un séjour écarté, plutôt que de nous mêler à la foule pour devenir oppresseurs ou opprimés ?

» Limpide Léman ! le contraste que m'offre ton miroir paisible avec le monde orageux dans lequel j'ai vécu, m'avertit d'abandonner les vagues de la terre pour une onde plus pure. La voile de la nacelle, sur laquelle je glisse à la surface de ton miroir, me semble une aile silencieuse qui me détache d'une vie bruyante. J'aimais jadis les mugissements de l'océan furieux ; mais ton doux murmure m'attendrit, comme la voix d'une sœur qui me reprocherait d'avoir trop aimé de sombres plaisirs ⁵⁴. »

Mais c'est vainement que l'homme cherche la paix loin

de l'homme ; créé pour aimer, c'est de toutes parts que des voix le rappellent vers ceux qu'il croyait contempler de haut ; la nature, en lui parlant d'infini, de beauté, d'harmonie, réveille sa conscience, et quand la conscience est réveillée, la vanité, si ce n'est la sympathie, la ramène à ceux dont l'orgueil l'avait séparé.

Ce fut donc le génie de la nature que Byron entendit le premier sur le rivage de Clarens. Les impressions qu'il en reçut furent si puissantes qu'il la confondit avec Dieu :

« Je ne vis plus par moi-même. Je deviens une partie de tout ce qui m'entourne. Tandis que le bruit des villes m'est un supplice, les hautes montagnes m'inspirent de l'attendrissement. La chose qui seule ici me paraisse odieuse, c'est de former, malgré moi, un anneau dans la chaîne des êtres, et de me voir classé dans les créatures, alors que mon âme pourrait prendre l'essor, et se confondre avec les cieux, la cime des monts, la plaine mouvante des eaux et les étoiles de la voûte azurée.

» Les monts, les vagues et les cieux ne sont-ils pas une partie de mon âme, comme je suis une partie d'eux-mêmes ? L'amour qu'ils m'inspirent n'est-il pas pur dans mon cœur ? Quel objet comparerais-je à ces créations sublimes ? Et ne braverais-je pas tous les maux, plutôt que de renoncer à ces sentiments pour la froide apathie de ces hommes, dont les yeux demeurent attachés à la terre et dont la pensée ne s'anime jamais d'une noble chaleur ⁵⁵ ? »

Mais la voix humaine ne tarde pas à s'unir à celle du génie de la terre et des airs. Deux grandes ombres appa-

raissent à l'âme du poète: ce sont les ombres des deux hommes qui ont habité ces bords et ont été les guides du siècle; Byron voit planer devant son imagination les génies de Voltaire et de Rousseau :

« Lausanne, Fernex, Clarens, vous rappelez des noms qui ont rendu les vôtres célèbres! Vous accueillîtes jadis des mortels qui ont cherché la gloire dans de dangereux sentiers. Les Titans osèrent attaquer de nouveau le ciel par des pensées dont l'audace eût attiré la foudre sur leurs têtes, si l'homme et ses outrages pouvaient exciter autre chose que le sourire du ciel.

» L'un était tout inconstance et tout feu; enfant, il était inspiré par la sagesse et par la folie; protégé, il se multipliait au milieu des hommes, tenant toujours en main l'arme du ridicule, qui, comme un vent capricieux renverse tout sur son passage, tantôt l'œuvre de la sottise et tantôt la base des trônes.

» L'autre aimant la méditation, et maître dans l'art de l'ironie, sapa les autels par un mépris réfléchi... Sophiste ingénieux à se tourmenter lui-même, l'apôtre de la mélancolie, il fit parler la passion avec un charme magique. Il sut rendre le délire admirable, et revêtir des actions coupables d'un coloris d'expression qui nous éblouit comme ferait un rayon du soleil, et qui fait tomber de nos yeux des larmes involontaires.

» Il était égaré; ... il l'était par la maladie ou par le malheur. Son délire fut de l'espèce la plus funeste, celle qui s'offre avec les apparences de la raison.

» Il était inspiré; et de sa retraite solitaire sortirent, comme jadis de l'autre mystérieux de la pythonisse, ces

oracles, qui embrasèrent le monde, cet incendie, qui ne s'éteignit que lorsque des royaumes eurent cessé d'exister... Le voile déchiré, le secret qu'il avait dérobé jusques alors parut aux yeux de toute la terre ; l'orage renversa le bien, le mal, et ne laissa que des ruines. Hélas ! sur ces mêmes fondements, de nouveaux cachots et de nouveaux trônes remplacèrent bientôt les anciens, car jamais l'ambition n'a pensé qu'à se satisfaire elle-même ⁵⁶. »

Pendant le génie de Byron s'inspire et de celui de Voltaire et de celui de Rousseau ; il subit leur influence alors même qu'il les fait comparaître devant lui ; mais à cette heure et en ces lieux, c'est surtout du génie plus panthéistique de Rousseau qu'il sent la présence. C'est Rousseau qu'il a pris pour guide et qu'il retrouve en tous les lieux de ce rivage. C'est Rousseau qui l'introduit dans Clarens et qui lui dicte ces vers :

« Clarens, aimable Clarens, berceau du véritable amour ! l'air qu'on respire autour de tes vergers est le tendre souffle de ce dieu lui-même. L'amour embellit tes bocages. Les neiges mêmes qui couronnent tes glaciers ont revêtu ses riantes couleurs ; les rayons du soleil couchant leur donnent une teinte de roses, et aiment à se reposer sur leur sein. Les rochers mêmes, respectés par les ans, parlent ici de l'amour ; ils nous rappellent qu'ils lui servirent de refuge, lorsqu'il s'enfuit loin des espérances trompeuses d'un monde perfide et méchant.

» Tout ici proclame sa puissance : les sombres pins qui lui prêtèrent leur ombre, la voix mugissante des torrents, qui charma ses rêveries, et jusqu'à la vigne, qui

décore de ses pampres verts la douce pente qui conduit au rivage. Les eaux viennent caresser ses pieds nus. Le bocage , dont les arbres , blanchis par les ans , sont couronnés d'un feuillage frais comme le plaisir , lui garde pour les siens et lui sa solitude peuplée ⁵⁷. »

C'était aussi Rousseau qui berçait en ces lieux l'âme de Byron de songes de liberté. Il est une liberté qui respire la haine de tout despotisme et de toute oppression ; Byron est mort pour celle-là. Ce n'est toutefois qu'une liberté vulgaire , et qui nous dira si son œuvre sur la terre n'est pas l'œuvre, toujours vaine, de Sisyphe ! Il est une autre indépendance, d'un ordre plus élevé, qui seule donne à l'homme la victoire sur lui-même, et seule le réconcilie avec la Providence ; cette liberté fut pour Byron et pour Rousseau l'objet d'un malheureux amour. Hors de ce bien suprême , rien ne leur a paru désirable sur la terre, et cependant ils ont couru , comme la foule, après ce dont ils savaient le néant. Créés pour les affections éternelles, ils ont passé leurs jours à se jouer de ce qu'ils adoraient, à s'abandonner à ce qu'ils faisaient hautement profession de mépriser. Ils ont soupiré après l'affranchissement , et vécu dans la servitude. Parfois cependant on les voit s'approcher du bien qu'ils estiment supérieur à la vie ; il semble qu'ils soient près de le saisir ; mais c'est pour retomber de nouveau dans les profondeurs de l'abîme. Une chose les séparait de l'objet de leur continuelle poursuite , la foi ; mais ils voulaient avoir compris pour croire , et il eût fallu croire pour pouvoir aimer et comprendre.

XIV

Il est dans le village de Clarens une maison modeste, qu'un verger sépare de la route, et sur un côté de laquelle se prolonge une galerie, d'où la vue s'étend sur le fond du lac; la chambre ouvrant sur cette galerie est celle que Byron a habitée ⁵⁸. Près de là, sur le rivage, reposait un bateau, dont Byron et Hobhouse dirigèrent, un matin, la voile vers Chillon. C'est de ce même lieu que Rousseau faisait partir la famille de Julie pour cette dernière partie de plaisir à Chillon, au retour de laquelle l'amie de Saint-Preux devait trouver la mort ⁵⁹. Comme le héros de la *Nouvelle Héloïse*, Byron avait vu se rompre les liens qui l'attachaient à l'existence. Son cœur semblait ne pouvoir plus s'ouvrir que pour la douleur. Cependant il s'épanouit en présence de cette nature, qui ne s'était jamais montrée aussi belle, et qu'il n'a jamais essayé de décrire, parce que tout ce qu'il en eût pu dire lui paraissait trop au-dessous des impressions qu'il avait reçues ⁶⁰.

Les deux amis abordèrent à Chillon, et descendirent dans le souterrain. Là fut attaché Bonivard. Mais Byron, ignorant l'histoire du prisonnier, ne vit d'abord que les voûtes, qui se refermaient sur lui, les ombres qui s'épaississaient, et la mort qui semblait descendre dans ces lieux. Saisi par la rêverie, les souvenirs du Dante s'emparèrent de son imagination. Il vit Hugolin, ses fils, leur mort épouvantable. Il songeait ainsi, tandis qu'un caporal ivre ⁶¹, sourd, et persuadé que tous ceux qui l'écoutaient l'étaient comme lui, hurlait d'une voix formidable à ses

oreilles la légende du lieu. Alors se mêlèrent, dans l'âme du poète, et se rattachèrent au nom de Bonivard, ses souvenirs, ses douleurs, ses aspirations vers la liberté, et, s'enfermant en lui-même, il composa, sous l'inspiration du moment, le plan et la plus grande partie de son *Pri-sonnier de Chillon* ⁶².

Enfin ils remontèrent à la clarté du ciel. Byron revit le jour, la nature. Il lui sembla qu'elle lui sourit pour la première fois. Son cœur était au large. Sa main distribuait des demi-guinées à des enfants qui se trouvaient sur son chemin : « Voilà, mes jolis garçons suisses, voilà, leur disait-il, pour votre grâce et votre beauté. » Hobhouse et lui reprirent à pied, et le long du rivage, le chemin de Clarens. Tous les traits de Byron exprimaient l'admiration.

« Je me sens, disait-il, sous le charme du génie de la contrée. Mon âme se repeuple de nature. Des lieux comme ceux-ci ne sont pas faits pour être foulés par les hommes, ils ont été créés pour être la demeure des dieux ⁶³. »

Un des jours suivants, il s'embarqua de nouveau, mais pour se diriger vers Lausanne. Cependant, à son arrivée dans le port de cette ville, à Ouchy, le ciel s'était obscurci, et Byron se vit retenu, tout un jour de mauvais temps, dans l'hôtel de l'Ancre, situé sur le port. Ce fut dans ce jour, et dans ce lieu, qu'il acheva de jeter sur le papier le chant qui a porté dans toutes les parties du monde le nom de Chillon ⁶⁴.

SONNET SUR CHILLON.

Liberté ! souffle éternel de l'âme indépendante , tu ne brilles nulle part d'un plus vif éclat que dans l'obscurité d'un cachot. Là, tu fais ta demeure du cœur que ton seul amour peut enchaîner , et quand tes fils sont chargés de fers, qu'ils sont plongés dans les ombres d'un souterrain, leur martyre fait triompher leur patrie ; tous les vents prêtent leurs ailes à la victoire qui va la rendre indépendante.

Chillon, tu es un lieu sacré ! Ces pavés sont un autel : car les pas de Bonivard y ont laissé leurs traces , comme ils l'eussent fait sur un flexible gazon. Que ces traces soient ineffaçables ! elles en appellent à Dieu de la tyrannie des hommes.

LE PRISONNIER DE CHILLON.

1

Mes cheveux ont blanchi ; mais ce n'est pas l'effet des ans , ni d'une de ces terreurs soudaines qui dans une seule nuit font franchir le seuil de la vieillesse. Mes membres sont courbés, non par le travail, mais par un vil repos. La proie d'un cachot , j'ai partagé le sort de ceux

que l'on a privés, comme d'un fruit défendu, des bienfaits de la terre et de l'air. Martyr d'une foi qu'il refusa d'abandonner, mon père est mort sur le chevalet, et ses fils ont été, pour la même cause, jetés dans les horreurs d'une prison. Nous étions sept, et seul je demeure. Un vieillard et six de ses enfants ont fini comme ils avaient commencé, bravant la rage de la persécution. L'un de ces jeunes hommes a péri sur le bûcher, deux dans les combats, scellant leur croyance de leur sang, et mourant comme leur père était mort, pour le Dieu renié par leurs ennemis; trois autres ont été jetés dans un cachot, et des trois, seul j'ai survécu.

2

Sept piliers de forme gothique supportent les voûtes obscures du cachot de Chillon. Un rayon, qui semble s'être égaré dans sa route, pénétrant à travers les crevasses de l'épaisse muraille, éclaire obscurément ces colonnes massives et grisâtres, puis va ramper sur l'humide pavé, comme le météore que l'on voit voltiger, la nuit, sur les eaux d'un marécage. A chaque pilier est un anneau; à chaque anneau s'attache une chaîne, dont le fer rongeur laisse sur les membres une ineffaçable trace. Les miens la porteront jusqu'à ce que je salue d'un dernier adieu ce jour, devenu nouveau, dont mes yeux ne peuvent soutenir la clarté sans douleur, après avoir été privés si longtemps de voir le soleil se lever. Combien d'années fus-je ainsi captif? Hélas! j'en perdis le compte alors que je vis le dernier de mes frères languir et expirer près de moi.

3

On nous enchaina chacun à un pilier, en sorte que, trois dans la prison, chacun de nous se trouva seul. Nos chaînes étaient trop courtes pour nous permettre de faire un pas. Nous pouvions nous voir, mais la lumière pâle et livide qui se répandait sur nos traits, nous rendait méconnaissables l'un à l'autre. Nous étions donc, à la fois, réunis et isolés. Les fers qui chargeaient nos bras pesaient bien davantage sur nos cœurs. Cependant c'était une douceur, dans la privation d'une atmosphère plus pure, de pouvoir nous donner, et recevoir, tour à tour, des paroles de consolation. Nous nous racontâmes d'anciennes chroniques ; nous entonnâmes des chansons guerrières ; mais bientôt le plaisir que nous y prenions se refroidit : nos accents, autrefois sonores, se transformaient en un son lugubre, tel que le rend l'écho d'une prison. Peut-être était-ce imagination, mais je ne reconnaissais plus nos voix.

4

J'étais l'aîné des trois frères ; je devais soutenir le courage des autres : chacun de nous fit du mieux qu'il pouvait. Le plus jeune, l'objet de la prédilection de mon père, parce que, avec ses yeux bleus comme l'azur du ciel, il avait les traits de notre mère, déchirait surtout mon cœur, et comment n'aurais-je pas été navré de voir cet enfant dans un tel lieu ! Il était beau comme le jour, quand le jour était beau pour moi comme pour les aiglons, enfants libres de l'air ; il était beau comme un de ces jours du pôle, fils du soleil, vêtus de neige, et qui ne revoient la

nuit qu'après l'éclat d'un long été. Doué d'une gaité naturelle et d'un cœur aussi pur qu'aimable, il n'avait de larmes que pour les malheurs d'autrui ; alors, s'il ne pouvait soulager ces maux, elles coulaient abondantes comme les ruisseaux qui descendent des montagnes.

5

Le cœur de l'autre n'était pas moins pur, mais il avait été formé pour les combats. Robuste, et d'un courage qui n'eût pas craint de défier la terre entière, il fût mort avec joie dans les premiers rangs d'une armée. Mais il n'était pas né pour languir dans les fers ; le seul bruit des chaînes flétrissait son âme. Je le vis s'affaïsser en silence... Peut-être en était-il ainsi de moi ; cependant je recueillis mes forces pour relever ces derniers débris d'une famille si chère. Chasseur des montagnes, il avait souvent poursuivi le chamois et le loup. Pour lui le cachot était un gouffre, et le pire des maux de voir ses pieds retenus par des liens.

6

Le Léman baigne les murs de Chillon. Son onde immense descend à mille pieds de profondeur : autant du moins en a mesuré la sonde du haut des blanches murailles du château, autour duquel les vagues forment un second rempart. C'est une double prison... un vivant tombeau. Le souterrain dans lequel nous étions enfermés est creusé plus bas que le niveau du lac. Nous entendions les flots mugir nuit et jour, et la vague retentissait sur nos têtes chaque fois qu'elle frappait le rocher. Lorsqu'elle était

soulevée par les vents, qui se jouaient dans un ciel sans limites, son écume pénétrait à travers les barreaux de la prison. Alors le rocher tremblait. Il s'ébranlait sans que j'en fusse ému, car j'aurais vu venir en souriant la mort qui m'eût affranchi de mes fers.

7

J'ai dit que le moins jeune de mes frères était languissant, que son grand cœur s'affaissait; il ne prenait plus de nourriture, non qu'il la trouvât trop grossière, nous étions accoutumés à la vie des chasseurs et nous nous inquiétions peu de la qualité de nos mets. Au lait que nous donnaient autrefois les chèvres de la montagne, on avait substitué l'eau bourbeuse des fossés. Notre pain était semblable à celui que les prisonniers ont trempé de leurs larmes, depuis que l'homme a osé priver l'homme de la liberté, et l'enfermer comme une brute dans un antre de fer. Mais qu'était cette privation pour nous ou pour lui! Ce n'était point là ce qui abattait son âme et ses forces. Dans un palais somptueux, au milieu de tous les plaisirs, le cœur de mon frère se serait brisé s'il n'eût eu la liberté de respirer l'air des montagnes. Mais pourquoi reculer devant la vérité? Il mourut. Je le vis expirer sans pouvoir soutenir sa tête, sans pouvoir atteindre jusqu'à sa main défaillante, ni la serrer quand la mort l'eut glacée. Mes efforts redoublés pour briser mes fers et arriver jusqu'à lui furent inutiles. Il mourut, et je les vis qui détachèrent sa chaîne et le déposèrent dans une fosse étroite, creusée dans le sol humide de notre cachot. Je les suppliai de l'inhumer en un lieu qu'éclairât la lumière du jour.

C'était une pensée folle, mais je me figurais que l'âme libre de mon frère ne pourrait reposer dans les murs d'une prison. J'aurais pu m'épargner une prière inutile ; on me répondit par un froid sourire, et ce fut là qu'on l'ensevelit. Une terre sans gazon recouvrit le corps de celui que nous avions tant aimé. Sa chaîne vide resta suspendue sur son tombeau, digne monument d'un pareil homicide !

8

Mais lui aussi, notre favori, jeune fleur, depuis sa naissance l'objet de tous nos soins, l'image de notre mère par sa beauté, la suprême pensée d'un père martyr, le bien-aimé de la famille et ma dernière sollicitude ; celui pour qui je cherchais à conserver ma vie, dans l'espoir d'adoucir la sienne et de la rendre à la liberté ; lui aussi, qui jusqu'alors avait conservé sa gaité de nature ou d'inspiration, fut frappé, languit de jour en jour et se flétrit comme une plante. O Dieu, c'est un spectacle effrayant que celui du départ de l'âme humaine, sous quelque forme qu'il se présente ! Je l'ai vue s'échapper au milieu de flots de sang ; je l'ai vue se débattre avec l'océan, dans l'agitation d'une agonie convulsive ; je l'ai vue sur la couche sépulcrale du crime en proie à ses terreurs délirantes, c'étaient là des spectacles d'horreur.... Mais ici, il y avait douleur, sans aucun mélange d'effroi, une mort lente, mais sûre. Il s'éteignit si calme, si doux, dans une langue si touchante ! Il ne versa point de larmes sur son propre sort, mais sa tendresse s'affligeait sur ceux qu'il laissait après lui. Cependant la fraîcheur de ses joues sem-

blait défier la tombe, quand ce coloris s'évanouit comme le dernier rayon de l'arc-en-ciel. Ses yeux conservaient un éclat et une transparence qui semblaient éclairer la prison. Pas un murmure, pas un soupir sur sa fin prématurée. Il ne dit que quelques mots de son espérance, dans le but de relever la mienne..... car j'étais abattu, silencieux.... J'étais anéanti par la perte que j'allais faire, la plus grande de toutes. Bientôt les soupirs, indices des faiblesses de la nature, les gémissements qu'il voulait étouffer, devinrent plus rares et plus pénibles ; j'écoutais et je n'entendis plus.... j'appelai, car j'étais dans le délire. Je savais qu'il n'y avait plus d'espoir, mais je ne suivais plus ma raison. J'appelle encore, je crois entendre un son, je m'élançais, je brise ma chaîne... il n'était plus ! Seul, je survivais, seul, je respirais l'air maudit de notre prison. Le dernier, le plus cher des liens qui m'attachaient à la terre, venait de se rompre. Deux de mes frères étaient là, près de moi, mais l'un sous le sol humide, l'autre un froid cadavre. Je soulevais cette main privée de mouvement, la mienne était aussi glacée. J'avais perdu la force de me mouvoir, mais je sentis que je vivais encore, sentiment qui nous désespère, quand nous savons que ceux que nous aimons ne reviendront pas. Je ne sais ce qui m'empêcha de mourir ; je n'avais plus d'espérance terrestre ; mais j'avais la foi, qui m'interdisait de me donner la mort.

9

Que m'arriva-t-il alors ? je ne le sais pas, je ne l'ai jamais su. Je devins d'abord insensible à tout ce qui m'en-

tourait : à l'air , à la lumière , et même à l'obscurité. Je n'avais aucune pensée, aucun sentiment, rien. Je m'ignorais moi-même. J'étais comme une pierre au milieu des pierres de ma prison, comme un rocher aride entouré de nuages, car autour de moi tout était froid, sombre, décoloré. Ce n'était ni la nuit, ni le jour ; ce n'était pas même la lumière du cachot, sidouloureuse à mes yeux troublés ; c'était un vide absorbant l'espace, la fixité sans le repos ; il n'y avait plus pour moi ni étoiles , ni terre , ni temps, ni lois, ni changement, ni vertu, ni crime, mais le silence, et une respiration muette, qui n'appartenait ni à la vie, ni à la mort , une mer stagnante , sans clarté , sans bornes, silencieuse et immobile.

10

Mais voici qu'une lueur soudaine vint frapper mon esprit : un oiseau chantait ; il interrompait sa mélodie pour la recommencer encore ; jamais l'oreille n'entendit des chants aussi doux. Mon cœur se remplit de reconnaissance ; mes yeux surpris et charmés errèrent autour de moi ; en cet instant j'oubliai ma misère. Mais, par degrés, mes sens reprirent leurs impressions accoutumées. Je vis le pavé, les murs m'enclorre comme auparavant. Je vis la lueur vacillante qui s'insinuait dans la prison, ramper sur le sol comme toujours. Mais dans la crevasse qui lui laissait passage était posé cet oiseau, aussi vif, aussi familier, et plus même, que s'il eût été sur un arbre. Cet oiseau charmant avait des ailes d'azur. Sa chanson disait un million de choses et semblait les adresser à moi seul. Je n'avais jamais vu son pareil, ni ne le reverrai jamais. Comme moi, il semblait être privé d'un compagnon, mais il en

était bien moins affligé. Il était venu pour m'aimer, alors qu'il n'était plus personne au monde qui pût m'aimer comme lui. Il était venu me rappeler au sentiment et à la pensée. Je ne sais si, libre depuis peu, il s'était échappé de sa cage pour venir se poser dans la mienne, mais je sentais trop combien il est dur de perdre la liberté, pour songer à désirer la perte de la tienne, oiseau charmant ! Qui sait, peut-être était-ce un messager ailé du paradis, qui venait me visiter sous cette forme. Hélas ! que Dieu me pardonne cette pensée, qui me fit pleurer et sourire tout à la fois : je m'imaginai que ce pouvait être l'âme de mon frère, qui revenait auprès de moi ; mais non, c'était une créature mortelle, car il s'envola ; mon frère m'aurait-il abandonné ? m'aurait-il laissé doublement seul ? seul comme le cadavre dans son linceul mortuaire, ou comme un nuage isolé perdu dans un ciel serein, tache qui ne devrait pas se montrer quand le firmament est pur et la terre riante.

11

Un changement se fit dans mon sort : mes gardiens devinrent compatissants. Pourquoi ? je l'ignore, car ils étaient accoutumés à des scènes de douleur ; mais il en fut ainsi. Ma chaîne était brisée, ils n'en réunirent pas les anneaux. J'eus la liberté de marcher dans la prison. Je la parcourus dans tous les sens. Je fis le tour de chaque pilier, mais en évitant avec soin la tombe de mes frères, car si, dans une promenade inattentive, il m'arrivait de penser que mes pas avaient pu profaner leur sépulture, mon sein devenait haletant, et je sentais mon cœur défaillir.

12

Je creusai des échelons dans le mur. Ce n'était pas pour m'échapper de ma prison, car la terre renfermait tout ce que j'avais aimé sous la forme humaine, et désormais l'univers n'aurait été pour moi qu'une prison plus spacieuse. Je n'avais ni père, ni parents, ni compagnon de misère. Je me prenais même à trouver dans cette pensée de la consolation, tant la douleur avait égaré mes sens. Mais j'étais curieux de monter aux barreaux de ma fenêtre pour reposer encore une fois ma vue sur ces montagnes que j'avais tant aimées.

13

Je les revis; elles étaient les mêmes; elles n'étaient pas changées comme moi. Je vis sur leurs sommets leur neige séculaire; je vis le lac dans son étendue et le cours du Rhône aux flots rapides. J'entendis les torrents bondir dans le creux des rochers et parmi les buissons déracinés. Je distinguai les murailles blanches de la ville et les voiles plus blanches encore des barques flottantes. Non loin se trouvait une petite île, qui semblait me sourire: une petite île verdoyante, la seule qu'on pût apercevoir. Elle ne me paraissait pas plus large que le sol de ma prison; mais elle nourrissait trois arbres qu'agitaient les brises de la montagne; elle s'émaillait de fleurs tendres, fraîches et belles; autour d'elle les flots du Léman roulaient en vagues blanchissantes. Sous les murs du château, les poissons se jouaient dans le lac. L'aigle traversait le ciel, porté sur l'aile des fiers aquilons; le voyant fuir d'un vol qui jamais ne m'avait paru si libre, ni si ra-

pide, je me sentis ému, des larmes recommencèrent à couler de mes yeux ; j'eusse voulu n'avoir jamais abandonné ma chaîne. Quand je descendis dans ma prison, son obscurité retomba sur moi d'un poids accablant. Ce fut pour moi la tombe, récemment creusée, qui se ferme sur celui que nous allions sauver ; et cependant mes yeux, fatigués par le spectacle dont ils venaient de jouir, avaient presque besoin d'un semblable repos.

14

Les mois, les jours, les années s'écoulèrent, mais je n'en tins pas le compte. Je ne conservais aucun espoir de rouvrir encore mes yeux à la lumière, et de voir dissiper les ténèbres qui les couvraient. Enfin, cependant, l'on vint me mettre en liberté. Je ne demandai pas pourquoi, ni ne m'occupai de savoir où l'on allait me conduire. Etre libre ou prisonnier avait fini par m'être indifférent. J'avais appris à aimer le désespoir. Aussi lorsqu'on vint me délivrer, ces murs étaient-ils devenus un ermitage, que je regardais comme ma propriété. Je fus près de verser des larmes, comme si l'on m'eût une seconde fois arraché du toit paternel. Je m'étais lié d'amitié avec les araignées de ma prison ; je suivais dans l'obscurité leur travail silencieux. J'aimais à voir les souris timides jouer au clair de la lune. Comment aurais-je été moins sensible que ces animaux ? Nous habitions le même lieu, j'étais leur roi, j'eusse pu les détruire, et cependant, chose étrange ! nous avions appris à vivre en paix. Mes chaînes elles-mêmes m'étaient devenues chères, tant l'habitude contribue à faire de nous ce que nous sommes. Je reçus en soupirant ma liberté.



NOTES ET ADDITIONS

NOTES ET ADDITIONS.

I

UN PREMIER PRISONNIER.

1. « Retruditur in quadam, longissimo terrarum spatio, altissimâ specu, quo nullus esset accessus, divino agente judicio, nisi angelicus. » *Ex vitâ Walæ*, dans *Pertz's monum. german.* II, 556. — Consultez, dans les *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romane*, tome VIII, la notice sur Chillon de M. Ch. Louis De Bons.

2. A moins qu'elle ne fût le « Caput laci » dont il est fait mention dans l' *Histoire de la translation des reliques de Saint-Marcellin*.

3. Cœlum et Penninas Alpes, necnon Limanium lacum cernebat. *Ibid.* 559.

4. Voyez Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, II, 532.

5. « Quasi Josephus alter sceptrum regni movere videbatur... Nullus senatorum efficacior, quod nihil nisi quod esset justum vellet. » — Voulant éprouver Wala, Charles l'avait condamné, au sortir de l'adolescence, à des travaux indignes d'un prince, et la manière dont il le vit s'acquitter de ces humbles occupations le lui rendit si cher qu'il lui voua une affection dès lors inaltérable. *Vita Walæ*, dans Pertz. La vie de Wala porte dans Mabillon, *Acta Sanct.*, le titre d'*Epitaphium Arsenii*. Nous empruntons nos citations à Pertz plutôt qu'à Mabillon, parce que l'extrait du savant allemand

renferme, dans un texte d'une rare exactitude, tout ce que renferme d'historique l'*Epitaphium*.

6. Ou Walah, Walach, Walo.

7. L'appauvrissement du fisc fut, dans cet âge, pour les rois mérovingiens, ce qu'a été, de nos jours, pour les Capétiens l'état des finances.

8. « Flexis omnes precamur poplitibus Majestatem vestram, » disent-ils en commençant, et en finissant : « Tales vero a nobis si nos fideles habere vultis, segregate, et postulata concedite. » La pétition fut présentée à la diète de Worms, probablement en l'an 803.

9. La plupart des capitulaires ont la forme de fragments. Beaucoup sont sans date. Plusieurs nous paraissent appartenir à une époque antérieure, quelques-uns à un âge postérieur; on comprend que l'on ait recherché pour des lois nouvelles l'appui du grand nom de Charlemagne. Louis le débonnaire essaya de pourvoir à la promulgation régulière de la loi, mais sans grand succès. Comparez *Baluze*, I, 490, § 8, avec le *Capitulaire* de Louis, de l'an 823, sur la matière. *Ibid.* 640.

10. Eginhard, *Vita Caroli M.* 28. L'annaliste de Lorsch s'exprime dans le même sens qu'Eginhard.

11. Rex Francorum invictissimus et romani rector imperii. *Chart. divis. imperii*, a. 806 et *alias passim*. Il ne voulut jamais porter que deux fois en sa vie la majesté gênante de la parure impériale, l'une, à la prière du pape Adrien, son ami, l'autre fois à celle de Léon III. Lorsqu'il régla la succession de ses trois fils, il ne tint aucun compte de l'unité impériale, et ne donna aucune supériorité à aucun de ses fils sur les deux autres. Ce n'est pas qu'il n'attachât aucune importance au titre d'empereur, mais ce titre reçu, il en usa selon sa prudence et selon les temps.

12. Dans l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*, chap. 9.

13. *Annales Fuldenses*, pars III, etc. Comparez *Ann. Prudent. Trecent. anno 856*.

14. Le ciel, assurent les chroniqueurs, avait annoncé la disparition de cette tête puissante. Le soleil avait pâli. Sept taches s'y étaient montrées. Une lueur, qui avait apparu à gauche dans les

airs, avait effrayé le cheval de Charles, et le coursier en s'abattant avait jeté son cavalier à terre; lorsque le roi se releva, son épée se trouva brisée et la lance qu'il avait à la main fut relevée à vingt pas de lui. A Aix-la-Chapelle, on entendit la terre trembler et craquer le palais impérial; le portique croula, et la foudre, en passant, effaça du péristyle du dôme les mots inscrits: *Charles, empereur.* — *Eginhard, Vita Caroli M.* 19, 22. Comparez *Suétone, Vita Augusti.* 64 et 97.

15. « Regi obviam processere, imprimis Wala, summo apud Carolum loco habitus, ob idque Ludovico suspectus. » L'astronome dit aussi: « Timebatur maxime Wala, utpote summo apud Carolum habitus loco. »

16. « Verax Sermonis, in judicio justus, providus in concilio et in commisso fidelissimus..... Quem nec terror minarum, nec vis rerum, nec spes presentium, nec metus futurorum, nec promissa facultatum, aut interminata suppliciorum genera poterat revocare a caritate Christi, a dilectione patriæ et populi, ab amore ecclesiarum et fide imperatoris. In senatu, præ cunctis pollebat ingenio..... Eloquentiam, ad persuadendum quæ vellet, modestam nimie habebat. » *Radbert.*

17. *Astronomus, vita Ludovici Pii, chap. 21.* L'armée permanente, nous dirions aujourd'hui la garde impériale, était particulièrement inquiète sur le sort qui lui serait fait; Wala la rassura sur son avenir. On n'a pas assez donné attention à la distinction que font les chroniqueurs contemporains entre le ban féodal (*exercitus*) et l'armée permanente de Charlemagne (*scaræ, die Schaaren*). Celle-ci composée de volontaires, était une élite, toujours prête à voler où l'armée féodale ne se portait que plus lentement. Seule, l'institution des *Schaaren* explique la rapidité des opérations de Charles.

18. *Theganus de gestis Ludovici Pii Imp. dans Bouquet VI, cap. 19.* — *Astronomus, Chron. Cesinense, l. 16.* — *Sancti Adelhardi Vita, cap. 30.* — De trois frères, Adelhard était abbé de Corbie, Bernard, le plus jeune, était moine dans ce riche couvent, et Wala, le second, y fit alors son entrée. Wala fit son noviciat sous un autre Adalhard, surnommé le jeune, qu'il ne faut pas confondre avec son prédéces-

seur, exilé à Noirmoutier. Le dégoût éloigna bientôt aussi Eginhard de la cour, et il entra dans le monastère de Fontenelle.

19. « Minime credidere, quod tam eximius et præpotens ad tantam venerit humilitatem et dejectionis formam. Quorum unus ad eum: TU ES, inquit, *ille quem noster tam inclytum celebrat orbis?* Tum ille: *Ego* inquit. Deinde, *fateor*, alter ait, *quod saltem nec minimi extrema digiti ejus vales, quanto magis ut talis tantusque dicaris.* His ita dictis, nos omnes subrisimus. » *Radberr*, dans *Pertz*, 535.

20. « Venit Arsenius noster ad monasterium vitam jam pæne perfectus. » *Pertz*, *ex vitâ Walæ*, 536. Deposito secularis militiæ cingulo, mundique illecebris sine dolore abjectis, quas sine amore penes se habuerat, propositum monachi tanto fervore arripuit, ut et levia essent quæ plerisque durissima videntur. *Ibid. Mabillon, Ann. Bened.* II, 412. « In cibo vilissimo erat parcior cunctis. » *Page* 540. « Et calciamenta sibi parare jussit juxta ritum patriæ, quos rubilingos dicunt, et portare voluit. » *Page* 541.

21. « Gerebat curam de omnibus et multâ fratrum solitudine sancta premebatur. Hospitibus et fratribus infirmis sedulo serviebat obsequio. » *Page* 537.

22. « Fateor aliquando me illum interrogasse, cur sibi tam severus, et, dum solus esset, tam tristis incederet. At quod ille: *Noveris quia mecum sum, et quod in me est decerno. Idcirco nullis adhuc, nisi de sola spe, hilaresco gaudiis.* » *Page* 534.

23. « Cunctorum pater, circa singulos viscera caritatis rore Christi repleta gerens..... Inspector omnium moribus et vita singulos præcessit, ita tamen ut extremos quosque suis traheret hortatibus, et fœtantes cum Christo suis virtutum levaret ac portaret humeris. » *Page* 542. « Nihil neglegens, nihilque parvipendens, quæ ad salutem animarum sibi commissarum videbantur prospicere. » *Ibid.*

24. « In itinere positus, nullum in noctibus apparatus sibi sinebat fieri, sicut solent viantes facere, quo tegeremur imbris; neque tentorium aliquod sibi permittebat exigere die et nocte: sed fusi super herbam quiescebamus, salubresque nobis herba dabat somnos: nisi quod beatus pater sibi ac mihi providebat egregie satis profundos atque amplissimos agri sulcos. » *Page* 544.

25. « Firmissimas nobilium societates, sanctissimas plebium amicitias

studebat, plus quam peccata et detrimenta rerum, quæ necdum adeo accreverant, deplorare. » — « Excrescentibus malis, ostendit cuncta esse corrupta vel depravata. » Page 457.

26. « Faites-nous connaître avec vérité ce que vous entendez en disant que vous avez quitté le monde. A quoi peut-on distinguer ceux qui l'ont quitté de ceux qui y tiennent encore ? Est-ce seulement à ce qu'ils ne sont pas armés et mariés ? Dites-nous si celui-là a quitté le monde qui, tous les jours, par tous les moyens, par toutes sortes d'artifices, tend sans cesse à augmenter ses possessions ? celui qui, dans cette vue, tantôt en menaçant des peines de l'enfer, tantôt en promettant des récompenses célestes, cherche à persuader aux gens simples, aux riches comme aux pauvres, de se dépouiller, eux et leurs légitimes héritiers, du bien qui leur appartient ? Dites-nous si celui-là a quitté le monde qui, par le désir du bien d'autrui, achète des témoins parjures et s'adresse à un juge sans foi pour acquérir ce qui ne lui appartient pas ? Dites-nous enfin ce que l'on doit penser de ceux qui, en prétextant l'amour de Dieu, de ses saints et de ses martyrs, transportent d'un endroit à l'autre les reliques des saints, pour bâtir de nouvelles églises, et engager, par toutes sortes d'arguments, les hommes à céder ou léguer à ces églises leurs propriétés ? » Telle était la précision du langage de Charlemagne, s'adressant à des clercs indignes de leur vocation.

27. *Theganus*, cap. 16. « Descendit uterque de equo. Et princeps se prosternens omni corpore in terram tribus vicibus ante pedes tanti pontificis, et tertia vice erectus salutavit pontificem, » etc. — Ce n'est que depuis son couronnement que Louis est empereur pour la foule des moines. Voyez la *Chronique de Moissac*, an 816. Comparez cette chronique, *Thegan* et l'*Astronome*, à l'an 813 et à l'an 816. Lisez encore le *Capitulaire Aquisgranense*, anno 816. *Ermoldus Niggellus* seul, dans son poëme, suppose Etienne appelé en France par Louis.

28. *Eginhardi Annales. Astronomus*, cap. 35. *Capitulaire triburiense*, dans *Baluze*, I, 625. *Capitulaire Aquisgranense. Ibid.* 564.

29. *Capitulaire de instructione missorum. Baluze*, I, 613.

30. Voyez *Charta divisionis imperii*, dans *Baluze*, I, 573. Déjà les

vassaux saluaient Lothaire empereur. *Chron. Moissacense, anno 817. Pertz, I, 312.*

31. *Annales Eginhardi. — Astronomus. — Theganus. — Chron. Moiss. — Pertz, I, 313. — Nithardi Histor. I, cap. 2. — « Nesciente imperatore. » Andreas Presbyter. — « Pœnitentiam suscepit propter hoc tantum, quia non prohibuit Consiliarios hanc crudelitatem agere, » dit Theganus, chap. 23.*

32. *De constructione novæ Corbeix. Duchesne, tome II, rerum francicarum. — Radbert, Vita Walæ. — Annales Eginhardi. — Rumbertus, in vita Anscharii.*

33. Louis, nous dit-on, se réjouit d'apprendre que son fils faisait régner la justice en Italie. Comparez Radbert dans Pertz, II, 543, et Muratori, *Ann. d'Italia*, IV, 527. Wala régla les relations de l'Empire avec l'Eglise, relativement à l'élection des papes, par un traité qui a conservé force de loi pendant des siècles. Voyez *Constit. Loth., anno 824*, dans Bouquet VI, 410, et la *Vie de Wala*, dans Pertz, p. 488. Radbert cite un trait de justice de son ami, qui est, à la fois, un trait caractéristique des mœurs du siècle. Une noble veuve, dépouillée de ses biens par son homme d'affaires, avait porté sa plainte devant l'empereur. Louis l'avait recommandée à ses Missi. Ceux-ci se laissèrent corrompre. Alors Wala prit la veuve sous sa protection. Il l'avait envoyée réunir des témoins, lorsqu'il apprend que le ravisseur de ses biens l'a assassinée. Il fait traîner le coupable devant la justice ; mais le coupable nie, et les grands, gagnés par des présents, prennent hautement son parti, en sorte qu'il allait être acquitté si l'abbé de Corbie ne lui avait arraché, par la puissance de sa parole, l'aveu de son crime. *Vita Wale, a. 486.*

34. *Vita Walæ, dans Pertz, 547 et suivantes.*

35. Il tint le même langage devant plusieurs conciles, assemblés à cette époque, et auxquels il fit parvenir des Mémoires (*Schedulas*) sur la matière, Voyez Daniel, *Hist. de France*, page 451 ; *Annales benédicini*, II, 518, et, entre autres capitulaires, celui de Louis, *Hludowici I imperatoris Capitulare Aquisgran. anni 817*, dans Pertz, III, 214.

36. « Omnes inscii, mali et pessimi, Arsenium culpant, quasi in-centorem malorum. Interea cum hæc ita aguntur, imperator, acsi

agnus innocens ad victimam, cum a loco promovisset, et iret nesciens ad mortem, facta est manus Domini super omnem populum. » *Pertz*, II, 554.

« Ille, acsi Jeremias alter (p. 547): Væ mihi, mater mea cur me genuisti virum rixæ, virum discordiæ in universâ terrâ! »

37. « Quæ pulchra nimis, litigiosa, suavis et blanda. » *Bouquet*, VI, 248, 268, 355. — *Ann. Metenses, anno 829.*

38. *Astronomus. Theganus. Nithardus. Annales Bertinenses, anno 830. Annales Metenses.* « Omnium una sententia fuit, eum partes regni et ecclesiæ suscipere debere, quippe qui acceptior omnibus et honorabilior universis haberetur. *Annales bened.*, II, 528.

39. « Consensit, non ut Augustus imperio privaretur, aut inhoneste (quantum rei eventus sinebat) in aliquo tractaretur; sed ut hostis (Bernard d'Aquitaine, beau-frère de Wala) pelleretur una cum suis complicibus, et mœchia quæ jam publica erat, in confusionem omnium ne diutius celaretur. Sortilegæ ibidem adgregatæ, divini, conjectores et muti, necnon somniatores, et hi qui exta consulebant, vel alii quamplures malignis instituti artibus, a sacro pellerentur palatio. » *Pertz*, II, 554.

40. *Pertz*, II, 556.

41. « In quadam, longissimo terrarum spatio, specu, etc. » *Pertz* II, 556. « Non sine periculo ad eum visitandum ascendi. » *Ibid.* « Specus erat procelsa. » *Page 558.*

42. *Gregorius turonensis* IV, 31. — *Marii Chronicon, anno 563.*

43. *Confessions, Livre X, chap. 6.*

44. « Velim pandas in specie quid egerit. Fateor, quod aromata solent. Deum meditabatur in mente, secum semetipsum semper sibi præsentem tenebat. » *Page 559.*

45. « Nullus accessus, nisi angelicus. » *Page 556.*

46. « Inter salsissimas abundantissime gaudii et mœroris lacrimas lætum, et si tristes, duximus diem. »

47. « Volui ei persuadere, ut in aliquo se excessisse fateretur, et deinceps quæ Augustus vellet, in omnibus assentire. »

48. « Te oportuerat amplius me pro justitia persuadere certare, quam vel in modico tepescere. »

49. « Insuper quidquid de eo et ab eo vobis placuerit. »

50. « Tunc ita ille subsannando paululum subridens : Tu forte, inquit, eum et omnes eos qui eum favent in tua æstimas potestate ? Numquid Dei judicia non pertimescis ? »

51. « Stemus in via veritatis ingressi, et spem habeamus, quia hæc nos ad vitam sempiternam, quæ Christus est, admittunt. »

52. « A palatio pepulit abominationes, mæchiam fugavit ; patrem filiis, et filios patri reddidit, monarchiam tunc ire in partes non permisit, sacramenta filio Augusto facta violare vetuit. » *Page 557.*

53. « Cernebat, juxta David, mirabiles elationes aquarum, cernebat mente in altis Dominum. Ergo considerabat rotas et volubilitates, quibus vertitur sæculum ; se autem gaudebat in solido constabilitatum, et congratulabatur plurimum quasi in paradiso deliciarum præ amenitate nimiam constitutus ; eo quod evasisset de profundo iniquitatis, ubi indesinenter elevant flumina sibi compugnantium fluctus usque ad cælum... Unde quisque audiat vocem Domini cum Arsenio (Walâ) dicentis mari et sæculo : Usque huc venies, et hic confringes trementes fluctus tuos. » *Page 559.*

54. « Verebantur enim ne consilium salutem daret eidem (Lothario), per quod iniquitas frangeretur. » *Page 558.*

55. « Transportatur ad Herum insulam, omnium terrarum ultimam, si quomodo cum beato Johanne solummodo quæ divina sunt cernat, nec valeat humana contingere sensû, vel recuperationis ulla porrigere verba. » *Ibid.*

56. « Melanias (Pepin) rex illis erat adfinis in partibus. Ne consilio juvaretur, provisum est. » *Page 559.*

57. « Ubi monachorum chorus eum suscepit. » *On a cru ceux de Fulde.*

58. « Ne forte Gratiano (Louis de Bavière) misceretur consilio vel colloquio... reducitur ad proprium eisdem privatus honoribus cœnobium. » *Page 560.*

59. « Qui detulerunt epistolas ex omni auctoritate divinâ valde gravidas, et præcipiunt cum omni adjuratione, quamvis pro his multa jam perpressus, ut in adjutorium summi antestitis veniret. Quod si nollet, jusserunt Augusti vi eum abducere, cum omni tamen honore et reverentiâ. »

60. « Etiamsi mori cum eo contingeret. »

61. Le recueil des *Décrétales*? Il est probable, au moins tel qu'il existait alors. Ainsi les circonstances auraient donné lieu dans ce temps à la composition de ce recueil. Le langage que Radbert met dans la bouche des évêques est d'autant plus remarquable qu'on ne peut douter de son authenticité. D'autres pièces de cet âge sont évidemment controvées. L'*épître de Grégoire IV*, adressée aux évêques de France (*Bouquet*, VI, 352), est assurément dans ce nombre. Mais la citation du moine de Corbie est incontestable, et elle permet de marquer avec quelque certitude l'origine et le moment de la production d'un acte qui fait époque dans l'histoire.

62. « Mirabatur ac verebatur... (Il est étonnant, en effet, qu'il ait dû passer les Alpes pour apprendre ce que ne lui avaient pas appris les Archives de Saint-Pierre)... Deinde gratanter accepit et valde confortatus est. »

63. Ce fut dans les derniers jours de juin de l'an 836 que ces faits se passèrent, dix-neuf ans après la mort de Charlemagne, près de Colmar, au pied du mont Siegwald, sur une prairie nommée le Champ-Rouge (Rothfeld) et qui, depuis ce jour, a porté le nom de Champ du Mensonge.

64. « Omnes sua quærun, pauci quæ Dei.... Solus iste iam non poterat contra omnes.... Palpabam, quasi in tenebris. » *Page 567.* — Un jour, Wala surprit les principaux officiers de Lothaire qui partageaient l'empire entre eux. Honteux, ils lui demandèrent ses conseils. « Tout est très bien, répondit-il, sauf que vous n'avez rien laissé à Dieu de ce qui revient à Dieu, et que vous n'avez eu aucun égard aux vœux des gens de bien. » *Page 546.*

65. « Wala, sua consilia nihil pendi animadvertens, ab utrisque discessit, salutato Ludovico, qui eum, uti et Lotharius, retinere conabatur. » *Ann. bened.* II, 559.

66. *Annales Bertinenses*, dans *Pertz*, 429. *Radbert*, *Ibid.* 563. — *Vita Hludowici imperatoris.* *Ibid.* 641. — « Lothario addictus, Ludovici tamen partes pro modulo et rerum instantium difficultate juvit. » *Ann. bened.* II, 575.

67. *Ann. Bertin.* Anno 836, p. 430.

68. « Non lues, sed febris eum corripuit. » *Ann. bened.* 575.

69. « Sollicitior pro Lothario imperatore, quam pro se. » *Radbert. Ann. bened.*

70. « Pridie Kalendas septembris (31 août). » *Liber pastuum.*
« Pridie idus septembris (12 septembre). *Index Corbeiensium abbatum.* » — Voyez *Mabillon. Ann. bened.* II, 576. — Lorsqu'on apprit à la cour de Lothaire la mort de Wala, la reine Ermengarde envoya de tous côtés des messagers inviter les personnes de religion (*beatos homines*) à élever en commun leurs prières au ciel pour l'âme d'un si grand homme.

71. « Una conversatio, etsi parum dispar causa. Una religio, una fuga, una quies. » *Radbert.*

72. « Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ. » *Radbert, dans Pertz, II, 569.*

Notre notice sur un *Premier prisonnier de Chillon* était écrite, telle que nous la publions, lorsque nous avons pris connaissance d'un ouvrage récent : *Wala et Louis-le-Débonnaire, par M. Himly, archivistepaléographe et professeur au collège Rollin* (Paris 1849). Ce livre atteste la solidité des études qui se font à l'École des Chartes et le mérite particulier de M. Himly. Le rôle de Wala, demeuré une énigme pour les historiens, restait à dégager du milieu des narrations brèves et obscures des contemporains, de leurs allégations contradictoires, et des voiles dont Pascase Radbert a cru prudent d'envelopper le panégyrique qu'il nous a laissé de son ami. Le premier, M. Himly, a bien fait voir que les hautes qualités de Wala lui avaient assuré le premier rang dans l'Etat, tant que vécut Charlemagne, et lui donnèrent le premier rang dans l'opposition, sous le règne de Louis-le-Débonnaire. Il a fait ressortir que la politique de Wala n'était autre que celle du grand prince qui, plus qu'aucun, l'avait honoré de son amitié, et dont il eût voulu continuer la pensée. Comme Charles, Wala voulait l'unité de l'empire, l'union, en même temps que la libre action, de l'Eglise et de l'Etat, et la fusion, dans cette alliance, des éléments germaniques et romains. Nous sommes heureux de nous rencontrer dans ces vues avec le savant professeur de Paris. Mais il est deux points sur lesquels nous aurions quelque peine à nous mettre en plein accord avec lui. Il nous paraît difficile

de ramener à l'unité les traits dont M. Himly compose le portrait de Wala. Nous nous demandons si l'écrivain de notre siècle ne se montre point trop dans le dessein qu'il trace de l'une des figures les plus franches et les plus énergiques d'un âge de jeunesse et de vigueur. Nous doutons aussi que l'antagonisme de Louis et de Wala ait eusa source dans une antipathie personnelle et dans une haine instinctive; il suffit, pour l'expliquer, de l'opposition de leurs vues et de la force des choses. L'un aimait, l'autre estimait son adversaire; mais Wala craignait dans Louis la faiblesse, qui devait faire le malheur de l'empire, et Louis redoutait Wala, comme s'il eût dû toujours voir apparaître avec lui la grande ombre de son père.

II

PIERRE DE SAVOIE.

1. M. le baron de Gingins a résumé l'œuvre de M. Cibrario dans la *Revue Suisse*, V, 257. L'ouvrage de M. Wurstemberger a paru en quatre volumes in-8° (1856-1858).

2. Le Contrat de Marguerite se trouve dans le *Conservateur Suisse*, VII, 259.

3. En 1233.

4. *Campus domini*. — On cherche encore le sens du mot *Condamine*, qui se retrouve partout dans les pays burgondes. Nous croyons l'interprétation que nous donnons la plus naturelle, sans méconnaître que ce mot a pu désigner, en certains lieux, une co-propriété entre des seigneurs. Toujours la condamine est située ou dans la proximité du manoir féodal, ou sur le sol le plus fertile du voisinage et le plus facile à cultiver. Nous pensons pouvoir en conclure qu'elle était la terre du seigneur, la terre du domaine, celle qui chez les Francs saliens, était attachée à la *sala*, et portait le nom de *terre salique*.

5. Ou Fossigny.

6. Cibrario.

7. Le 23 juillet 1234. — Inventaire de Savoie, *mazzo* 1. — Datta, *Storia dei Principi d'Achaia. Probat.* III. — Comparez *Cibrario*. — On n'exceptait de la réserve que deux châteaux, dont Aymon devait être libre de disposer « en faveur de tel de ses frères qu'il lui plairait d'en doter. » La paix fut signée à Chillon. Déjà Thomas avait donné, vers la fin de son règne, le Chablais à gouverner à son frère Aymon.

8. En 1076 ou 1077.

9. A Vevey, *Bibisci*.

10. L'évêque mettait ses milices féodales au service du comte de la cime du mont Joux à l'Eau-Froide, et s'engageait à le servir avec toutes ses forces, dans le cas où quelque homme puissant (l'empereur ou quelque lieutenant impérial?) tenterait d'enlever le château de Chillon. *Archiv. de cour à Turin. Tratt. Vales, paquet 2.*

11. *Villanova Chillionis*. — *Chronique de Savoie*, Scriptorès, II, 155. *Conservateur Suisse*, VII, 262. *Dict. de Levade*, 197. *Tableau du Canton de Vaud*, page 375. — La fondation est du 25 juin 1236. « Trouva Pierre son frère Aymon en moult grande nécessité de maladie et lors manda par tous pays pour avoir médecins, mais rien n'y vallust. Et quand se vist ainsi tout au bas, Aymon dit à ses frères Pierre et Aimé : « Mes seigneurs et frères, requiers que soit à vostre plaisir de moi donner aucung lieu solytayre, où puisse user le remanant de mes jours, car trop me gryeve la noyse des gens, et sy veux müer aer. » Et lors Monsieur Pierre de Savoye ly répondit et dist : « J'ai fait édifier ung moult beau chastel en Chillion, et là vous pourrez retrayres. » Et fut transmué dans Chillion, où l'on a desduyt sur la rivière, belles chasses sur terre, et l'on voyait passer les pélerins lesqueulx passayent de France et de maints aultres lieux à Rome et vers les marches d'Italie; et leur donnait volontiers à boyre et à mangier, et soutenait les nécessiteux d'argent et de vesture; et pource qu'il n'avait lieu convenable à les hébergier la nuit hors le chastel, il fist fayre une chapelle, au devant de la porte de Ville Neufve, en l'honneur de Notre Dame, et puis fist édifier ung hospital auprès pour recueillir et retrayre, et sustanter les pources et nécessiteux, tant pélerins comme aultres. Et sy ly ordonna un espitalier et aultres prêtres séculliers à servir notre Seigneur et notre

Dame sainte de Dieu, et y ordonna serviteurs et familiers, et leur donna rentes et vivres moult grandement..... Quand ce fust parfait cognust Monseigneur Aymon que sa maladie se tournayt en lèpre, et de là se partist et s'en alla en la Vallée d'Illyé, sur une roche entre Saint-Maurice et Monteil (Monthey), auquel lieu avait une belle grande église, et là ly mourust et finist ses jours, et de là fust porté dans son hospital de la Ville Neufve, et là fust enterré et ensevely comme à ly appartenayt, l'an MCCXLI. » *Chron.*, page 156.

12. *Turris peliana.*

13. *Chron. de Savoie*, dans les *Mon. hist. patriæ.*, folio 146.

14. Un million, valeur actuelle. Acte du 13 mai 1237.

15. Mallet. *Du pouvoir de la maison de Savoie dans Genève; Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, IV, 205. — Le comte de Genevois a-t-il été comte de Vaud, comme Müller l'a cru sur la foi de deux pièces, l'une de 1192 et l'autre de 1224, perdues toutes deux ? Ce que l'on ne saurait nier, après avoir lu l'écrit de M. le professeur Hisely, sur *les comtes de Genevois dans leurs rapports avec la maison de Savoie*, inséré dans le tome 2^e des *Mémoires de l'Institut de Genève*, c'est que les comtes de Genevois s'efforcèrent, depuis la fin du second royaume de Bourgogne, de jouer dans le Pays de Vaud le rôle qu'y jouèrent plus tard les comtes de Savoie.

16. Le 15 juillet 1239. — En 1226, l'évêque avait convoqué le peuple et le clergé dans la cathédrale, puis sous le ciel, dans la plaine d'Ecublens, et il avait excommunié quiconque serait assez téméraire pour aliéner à l'avenir l'avouerie, sous quelque prétexte que ce fût.

17. *Cartulaire de Lausanne*, de Çonon d'Estavayer, prévôt du chapitre ; le *Cartulaire* s'arrête ici. — De Rodt, *Geschichte des Berner Kriegswesen*, I, 173.

18. Le 10 juillet 1240. L'affaire se poursuit à Rome. Sous l'apparence de l'impartialité, le pape, qui veut détacher les princes de Savoie du parti impérial, se prononce pour eux par le sens de ses actes. Des commissaires sont chargés d'examiner les faits relatifs à l'élection de Jean de Cossonay. Nouvelles conférences, ouvertes dans les murs de Saint-Oyen de Joux, aujourd'hui Saint-Claude. Ceph-

dant la guerre continue; fût-ce avec des trêves ou sans interruption? c'est ce que l'on ne sait pas.

19. Entre autres Matthieu Paris. Pierre avait alors trente-sept ans. Le portrait qui rend son image, vraie ou supposée, dans la galerie des princes de la maison de Savoie, à Moncalieri, nous le montre le visage rond, le front haut, le nez marqué, la barbe courte et foisonnante, les yeux pleins de feu. Son port, son geste sont impératifs.

20. Le 6 mai 1241. Le roi Jean, après qu'il eut fait mourir son neveu Arthur, avait retiré à la couronne le comté de Richmond, dans le Yorkshire, qu'il donnait à Pierre de Savoie.

21. Rymer, *Fœdera*, *Rotuli*, etc. Matthieu Paris. — Maint détail est emprunté à M. Wurstemberger, qui nous a permis de parcourir une partie de son manuscrit et de l'utiliser pour notre but.

22. « Ils pensaient, disent les chroniques, que, à la mort du comte Aymon, qui ne laissait pas de lignée, ces pays retournaient à la Majesté de l'Empire. » — Les Chroniques sont ici notre principale source; cependant des chartes permettent de placer quelques jalons sur la voie incertaine des Chroniqueurs. Citons, comme exemple, le bref du 4 mai 1246, par lequel le pape Innocent IV prend sous sa protection les Etats d'Aymon de Faucigny, en récompense de ses services *contre l'Empereur*, et celui du 18 août, qui leur promet que ni lui, ni les siens, ne seront jamais frappés de l'interdit. Pierre n'était pas, comme Amé, engagé dans le parti impérial.

23. L'Empereur était occupé au fond de l'Italie; il est douteux qu'il soit intervenu dans cette guerre; mais il est bien des exemples de lieutenants impériaux agissant de leur propre mouvement, surtout quand ils étaient personnellement intéressés à le faire.

24. M. Wurstemberger ne trouve aucun Eberard dans la généalogie des comtes de Nidau.

25. Ou le *Brot*, nommé aussi le *Pas de Genève*.

26. Alors nommé communément le *Mont Jovet*.

27. Voy. Boccard, *Histoire du Valais*, page 62.

28. Jusqu'à la Toussaint, 26 mai 1242. — La nature du traité nous porte à le placer avant la victoire de Pierre sur les Valaisans.

29. « Et n'eût eu moyen de passer plus outre s'il eût été avisé

par un naturel du pays d'envoyer partie de ses gens par la montagne d'Abondance et assaillir ses ennemis par dernier. » *Chronique d'Evian*, ms. de la Bibliothèque cantonale, à Lausanne, folio 8, revers.

30. Entre autres celui des comtes de Blandrate, qui fut enlevé de vive force, comme le retracent aussi les traditions suisses et valaisannes.

31. Le peuple des hauts vallons s'étant assemblé en un lieu qui fermait le passage, on s'y prit comme au Bret, et réussit à se placer sur la tête et en queue de l'ennemi. « Lors frappèrent nos gens en dur estoc tellement que quasi tous les Allemands et Valaisans y moururent et là furent desconfyz. Et passa oultre Monseigneur Pierre jusqu'au bout du Valais, où saut le fleuve du Rosne. Et signora longtemps les Valeysans, et les tint tant qu'il les remit au bon saint homme l'évêque, comme sujet de l'Eglise. » *Chr. de Savoie*.— Pignon nous apprend que cet évêque était un Valperga; mais, imposé par le vainqueur, l'évêque Valperga n'a pas été placé dans le Rôle des évêques du Valais, où l'on passe de l'évêque Landry à Boson de Gradetsch, élu en 1243.

C'est au retour de la campagne que nous venons d'esquisser que les chroniqueurs ont un chapitre intitulé : *De la manière dont Pierre de Savoie eut l'anneau de Saint-Maurice, lequel ont les seigneurs de Savoie en garde* (page 153 des *Monumenta*). Quand Monseigneur, est-il dit, fut retourné des Marches de Valais, revint en la cité de Saint-Maurice et là fust reçu moult honorablement, plus par crainte que par amour. Tremblants l'abbé et les ecclésiastiques s'étaient congrégés tous en la chapelle du glorieux saint et là se tenaient moult dévotement. Et quand les vist, leur dit : « Mes amy, je suis chrétien, sy ne venillez avoir doute de moy, mais qu'il soyt de votre plaisir de me montrer les reliques de céans. » Et ly montrèrent sans rien céler. Et Pierre trouvant l'anneau du glorieux saint, auquel il luy prist une singulière dévotion, requit l'abbé et le couvent qu'il fust de leur plaisir de le luy donner pour sa grande dévotion. Mais refusèrent, disant que sy précieux jocol pour rien ne donneraient. Lors leur scust tant dyre, et leur allégua tant de raisons, qu'ils furent contens de ly bailler le dit anneau, sous telle

condition qu'il ne deust l'aliéner à nulluy ni a aultre synon à la droite lignée de la maison de Savoie , pour le porter de hoir en hoir... Pierre porta l'annel toute sa vie, et y eut moult fiance, et en rémunération fit refaire le clocher du couvent tout de pierre de taille, bel en haut, et donna la vallée de Bagnes à l'abbaye, avec moult autres biens. » — Bagnes n'appartenait-il pas antérieurement à Saint-Maurice? — Quoi qu'il en soit, les princes de Savoie ont porté l'anneau présumé de la légion thébéenne, du patron d'un monastère, foyer religieux de la contrée avant même que Colomban prêchât l'Évangile à l'Helvétie, et ce joyau n'a cessé de demeurer dans leur trésor qu'à la révolution française, époque à laquelle il s'est perdu.

32. C'est pour échapper à ces dévastations que les habitants de Saint-Prex fondèrent le bourg fortifié de ce nom.

33. Capré, *Traité de la chambre des comptes de Savoie*.

34. Convention du 9 juillet 1240.

35. Rodolphe III de Gruyère remit son château à Pierre, qui en investit, non Rodolphe, mais Guillaume de Gruyère, chanoine de Lausanne. L'investiture se fit à Romont. L'hommage, cette fois, ne concerna que la Gruyère inférieure, au-dessous de la Tine; plus tard, en 1255, le comte prêta aussi hommage pour la haute Gruyère.

36. Le 25 juillet 1244. Les Fruence régnaient sur les champêtres vallées de Châtel-Saint-Denys, et jusque sur les gorges de la Vevyseye et les vallons romantiques des Villars. Le château de Fruence était voisin du bourg de Châtel.

37. Nommés Saint-Martin du Chêne; toute la contrée est une Arcadie encore aujourd'hui peuplée de grands chênes. Les Saint-Martin prêtèrent aussi hommage en 1244.

38. Les Estavayer étaient divisés en plusieurs branches rivales, qui prêtèrent hommage l'une après l'autre.

39. En 1246. Toujours la simple signature : Pierre, frère du comte de Savoie *.

* Avant qu'il fût comte de Savoie, Pierre signa le plus ordinairement Pierre de Savoie, ou Pierre, frère du comte de Savoie. Les chroniques le nomment comte, soit parce qu'il le devint de Savoie,

40. Plusieurs de ces actes sont stipulés en *bonnes livres sterlines*, c'était dire en sterlings d'Angleterre.

41. Acte de 1248.

42. Sentence du 28 juin 1250.

43. Voici le récit de la campagne de 1260, tel que nous le lisons dans la Chronique de Savoie :

« Sy advint un jour, nous dit-elle, pendant que le comte Pierre était à la cour de sa nièce, la reine d'Angleterre, qui moult aimait à le veoir, et tandis qu'il recevait l'ordre de la Giarretierre, et que se faisaient force joutes, tournois, beordais, assemblées de dames, banquets, nouveaux habillements et joyusetés à comble mesure, advint, dis-je, que son gouverneur du Pays de Vaudz, après avoir pris conseil des seigneurs et gouverneux du Pays, lui envoya secrètement un messagier. On lui faisait sçavoir que le comte du Genevois ne songeait, nuyt et jour, qu'à lui faire perdre sa terre de Vaudz; qu'à faire rebeller les seigneurs du pays, leur promettant qu'il les ayderait tellement que le seigneur Pierre ne les pourrait ne nuyre ne grever; enfin, que les gens mis par le comte en aucunes places ens les frontières du Vaudz, assavoir en les châteaux des Clées et de Rue, faisaient tous les griefs, dommages, dégats et desplaisirs qu'ils pouvaient aux gens de Savoie et à ceux de Vaudz. Et tant marchast le messagier qu'il trouva le comte Pierre, son seigneur, en la chambre de la reine Elynoire (Aliéonor, Eléonore), qui jouait avecque les dames à un jeu que l'on dit : *Que portez-vous sur le dos?* Et incontinent que le comte Pierre eut vu le chevaucheur de son bailly de Vaudz, il se retira vers luy et demanda les lettres qu'il avait, lesquelles le messagier baisa et lui bailla, et, les lisant, le comte Pierre rougist; mais sans faire autre semblant, il retourna jouer avecque les dames, lesquelles luy mirent un oreiller de drap d'or sur les épaules, et puis luy demandèrent : « *Que portez-vous sur le dos?* » — « Je porte Roue et les Clées en Vaudz. » Et la

soit parce qu'il l'était de Richmond, et qu'il en portait le titre partout avec lui, comme le fit son frère Thomas après même qu'il eut cessé d'être comte de Flandre, soit peut-être encore qu'il tint de l'Empereur l'honneur de ce titre, que lui donne le lieutenant impérial, comte de Waldeck.'

reyne : « Vous ne répondez pas bien, bel oncle ! » Sy luy demandèrent encore les dames : « Que portez-vous sur le dos ? » — « Roue et les Clefs en Vaudz. » — « Ce n'est pas à propos que vous parlez, firent les dames. » Et de rechief lui demandèrent le mesme propos, auquel ne voulust autrement répondre. Lors la reyne, qui moult saige dame estait, cogneust que son oncle avait eu aulcunes nouvelles dont il estait courroulcé. Sy le tira à part et lui demanda : « Quelle nouvelle avez, bel oncle ? dites-le-moy, je vous emprye ; car il me semble que vous êtes courroulcé ? » — « Madame ma nièce, dit le Conte, il est vray qu'étant le Conte de Genesve et moy jeunes enfants, et jouant ensemble aux échets, tellement advint que je luy donnay du poingt par le visaige, et aussi me donna du tablyer sur la teste, et depuys ne fîmes jamais amis, pourtant que nous soyons cousins germains. Et tant depuis il s'est efforcé de me faire tous les dommaiges qu'il a pu, si bien que, m'estant advenu que, grâces à Dieu, j'ai conquis et gaigné le pays de Vauds, sauf deux places, les Clées et Roue ; il a, depuis mon partiment, par le moyen de ces deux places, essayé de faire rebeller ceux du pays ; et, tous les jours, leur fait tous les dommaiges qu'il peut, laquelle chose je porte mal en patience, et ce m'est, comme je l'ai dit, rude charge sur le dos. Or je me suis advisé que s'il plaisait au roy de me vouloyr ayder secrètement d'aulcuns de ses gens, je gagnerais arrivant de prime venue, et sans avoir à composer armée en mes pays, non seulement les dites forteresses, mais tout le Pays de Vauds. » — « Bel oncle, dit la reyne après l'avoir entendu, laissez en faire à moy, et j'y pourvoiray, car le roy vous ayme, et aussy, il fera quelque chose pour moy ; si vivez joyeusement. »

» Quand vint au soir, et que se furent retrayts le roy et la reyne en leur couche, commença la reine à souspirer. « Qu'avez-vous ? » luy dit le roy qui moult l'aimait. — Il est vray que le Conte de Genève porte gros et mal talant à mon oncle de Savoie et qu'il en a nouvelles dont il est moult déplaisant, et vous pryé, syre, que veuillez luy donner ayde, confort et conseil. » — « Dormons, répondit le roy, et la nuit aura conseil. »

Le jour venu, le roy fit quérir le Conte Pierre et luy dit : « Pourquoi, bel oncle, me faytes-vous parler de vos affayres par des fem-

mes? L'on ne doyt parler aux femmes de grandes affayres; pour elles je ne feray rien, mais pour vous tout ce qui sera possible.» De quoy moult humblement le Conte Pierre remercia le Roy, et lui accordast le Roy gens, archyers et escheilleurs, tant qu'il en voudrayt *, avec lesquels, quand ils furent assemblés, iceluy conte Pierre prist congé de la court, puis s'empartist d'Angleterre, nuluy ne sachant ce qu'il voulayt faire; et chevauchèrent le plus hastivement qu'ils purent, tant de jour que de nuyt, jusqu'à ce qu'arrivèrent devant le château des Clées au pays de Vaudz. Arrivé là, mist ses gens en deux parties, dont il envoya l'une assiéger Roue et mist l'autre au siège des Clées, afin de montrer sa double puissance. Et incontinent il manda par tous ses pays, pour en avoir secours et renforcer l'armée. Et sy bien advint, que ung chascun prit les armes de bon cuer, ensorte que furent prius Roue et les Clées moult légierement, et que leurs défenseurs se rendyrent vies et bagues sauvés **. Et de là Pierre de Savoie voulust aller trouver son ennemi le Conte de Genève.

Or le Conte de Genève, quand il avait sçu comment le Conte Pierre assiégeait les châteaux, avait fait effort de gens-d'armes, et s'était mys en point de venyr secourir ses places, mais ce fut pour néant. Car il ne fust pas sytôt à Nyon, que le conte Pierre était à Rolle ***. Et jà se répandait la nouvelle que Roue et les Clées s'étaient rendus, et le bruyt estait grand de l'ayde du Roy d'Angleterre, tant en gens qu'en argent, avec ce que tout le pays se mettait sus, tellement que le Conte de Genève n'osa passer outre. Voyant que le Conte Pierre estait trop puissant, il se mit à soy retrayre et se tint entre Nyon et Giayz (Gex). Mais le Conte Pierre, qui le tenait pour son mortel ennemy, marchaist toujours pour le

* S'il en faut croire la Chronique de Vaud, le roi lui aurait donné de quoi entretenir 4000 hommes.

** Selon la Chronique de Vaud, Pierre s'écartant, dans ce cas seul, de sa douceur et clémence accoutumées, aurait fait pendre aux créneaux les chefs de ces soldats qui avaient infesté et pillé la contrée.

*** Nyon était alors un bourg dépendant des Prangins-Cossonay, qui le tenaient en fief de l'archevêque de Besançon.

combattre, disant qu'il mourrait ou l'aurait. Lors se myrent entre deux les seigneurs de Menthon, de la Roche, de Compaiz, et plusieurs aultres seigneurs du Genevois ; et mandèrent aux seigneurs de Cossonay, de Grandson, de la Tour, de Mont, de la Val d'Isère, de Granges, et aux aultres seigneurs qui étoient ajoints avec le Conte Pierre, qu'ils ne souffrissent qu'un tel inconvénient passast avant, dont grand meurtre pourrait s'ensuyvre ; partant qu'il leur plust tenir une journée d'amistié pour concorder ces deux seigneurs et garder le pays d'être destruit. Et par esgard pour les seigneurs susnommés, et pour aultres nobles et communes, la paix se fist de telle manyère que, vu que le Conte de Genève avait tenu aultres termes qu'il ne devoist au Conte Pierre, les places gagnées en Vaudz demeurèrent à cestuy-cy. Mais, pour ce que ces dittes places valaient au-delà de la despense de guerre, fut trouvé bon que le Conte de Genève reçust une somme d'argent, que furent finances assez convenables. Et par ce moyen n'y eust nulle bataille, et fut la paix faiste telle quelle, en male voulante, car onques ne s'étaient aymez, ny ne s'aymèrent. »

Quelques documents nous permettent de compléter ce récit de la Chronique. Une convention, en langue romane, du 19 mai 1260, règle le différend des parties relatif au château de Charosse, en Faucigny ; elle est conclue sous la médiation de deux seigneurs, des deux partis, Thomas de Menthon, d'une part, et Hugues de Grandmont, chatelain de Chillon, de l'autre. La dette de Rodolphe fut accrue de 2000 livres viennoises. Pierre s'était fait conférer par testament les droits qu'Ebal de Genevois avait sur le comté, dont une branche collatérale et cadette se trouvait en possession ; cette question fut renvoyée « aux juges compétents. »

44. Voyez Cibrario, résumé par M. de Gingins dans la *Revue Suisse* V, 274.

45. Les arbitres furent Amé de Raron et Jean, vidôme de Sion, d'une part, Ebal de Mont et Guillaume de Grandmont, de l'autre. *Arch. de Turin, Traités valais., paquet 2, n° 3.*

46. De Quinà.

47. De Albo castro.

48. Sous peine de fortes indemnités pécuniaires, s'ils étaient infidèles à leur serment.

49. M. Wurstemberger.

50. Elles avaient recouru, ainsi qu'à Pierre, au comte Adolphe de Waldeck, gouverneur impérial de la Haute-Allemagne, qui donna à Pierre de Savoie la charge de protéger, en qualité de vicaire impérial, les villes menacées (7 mai 1255.) Mais déjà Pierre s'était mis en campagne en son propre nom.

51. « Ou tant du moins qu'un roi de Germanie ne se montrerait pas sur le Rhin avec grande puissance. »

52. Il nomma son bailli dans Berne Ulrich de Vuippens, septembre 1255.

53. Ce fut à cette époque que Pierre acheta successivement les droits des divers seigneurs possessionnés à Vevey : l'avocatie des Gruyère et des Blonay, la mairie des sires d'Oron ; que les Rovéréa, qui possédaient la plus grande partie de la Val d'Aulps lui engagèrent leurs biens pour la valeur de 160 livres genevoises ; qu'il acquit des moines de Saint-Maurice la maison forte de Commugny, et que Richard de Cornouailles, nommé empereur, l'investit du fief impérial de Gumminin (Contemine, campus domini), important pour ses communications avec Berne.

54. Les Neuchâtel s'étaient partagés, sans se désunir, en quatre branches. Celle qui siégeait à Arberg possédait, avec Vallengin, un territoire assez considérable, héritage des de Glane, et qui s'étendait le long de la Sarine, des Hautes Alpes au torrent d'Egera ; sur ce territoire s'élevaient les châteaux d'Illens et d'Arconciel.

55. Les Chroniques, d'ordinaire mieux d'accord avec les chartes que Guichenon. — Pingon, qui marque le passage des temps romantiques à l'âge historique. — Cibrario. — Sclopis, della legislazione del Piemonte. Les Statuts du comte Pierre dans les *Mémoires et Documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande, tome I^{er}. — M. Wurstemberger.

56. MM. de la Harpe, de Mulinen, Cart. Voyez aussi les *Documents sur le Pays de Vaud*, de M. de Grenus, et M. de Gingins, dans la *Revue Suisse* V. 247.

57. Quisard compose les Etats : 1^o d'*ecclésiastiques*, les commandeurs (?) de la Chaux et de Romainmôtier; les abbés de Bonmont, Acrest, de Joux Marsens; les prieurs de Payerne, du Saint-Bernard, de Saint-Oyen de Joux et d'Oujon; 2^o de *nobles*, divisés en comtes, barons et bannerets (?); les comtes sont ceux de Neuchâtel, Romont (?), Gruyères et l'évêque de Lausanne; les barons, les Cossonay, la Sarraz, Aubonne, Mont et Grandcourt; les bannerets (Bannerherren), les Estavayer, Coppet, Wuippens, Prangins, Oron, Montricher, Font, Wufflens, Wuillerens, Cugy, Bavoye et Vuillens; 3^o de *patriotes des communes*, députés des villes de Moudon, Yverdon, Morges, Nyon, des mandements de Cudrefin, Rue et les Clées, des bourgades de Payerne, Orbe, Morat, Avenches et Montagny.

58. Saint-Claude.

59. M. Wurstemberger fait observer combien il est remarquable, en ce siècle d'agitation religieuse, qu'il n'y ait pas d'exemple à nous connu de lutte entre l'Eglise et l'Etat, ni de débat entre le prince et les gens d'Eglise, sous l'administration de Pierre de Savoie.

60. *Histoire des Confédérés*, trad. II, 62.

61. La seule charte municipale que nous possédions de Pierre de Savoie est celle que renferme la *Chronique d'Evian*, manuscrit de 372 pages qui se trouve dans la Bibliothèque cantonale, à Lausanne. L'auteur de cette Chronique, noble Fr^s Prévost, chatelain d'Evian, nous paraît, en général, bien instruit. La charte diffère peu de celles du siècle. Elle est de 1265. Peu de pénalités. Aucune mention de la peine de mort; le coupable est livré à la merci du seigneur. Les bourgeois peuvent librement acheter et vendre, en payant la treizaine (le treizième) s'il s'agit d'une maison. Le seigneur s'est aussi réservé une part sur la vente du vin (dimidium octavum et de dimidio unum quartum) et le droit de vendre seul du vin, « mais pur et sans mauvais goût », pendant le mois de mai. Protection aux marchands, de l'Arve au pont de Saint-Maurice. Aucune *leyde* (imposition) sur ce qui se vendait sous la halle du prince. Service militaire une fois l'an, dans les limites des trois diocèses de Sion, Lausanne et Genève. Un citoyen ne pouvait être arrêté, si ce n'est

en flagrant délit de vol, de maléfice ou de trahison. La navigation appartenait à la ville, mais le comte avait le quart du gain, ainsi que le droit de passage sur le lac, moyennant deux deniers par homme et la nourriture des bateliers. — Moudon paraît avoir eu des franchises plus étendues, autant qu'on peut le conclure de quelques actes concernant des bourgeois de cette ville. — A Saint-Maurice, la commune affectait l'indépendance. Voyez dans la *Gallia christiana* XII, 503, la convention passée entre le monastère et la commune, sous le sceau de l'évêque Boson de Sion, 1238. — Ewald de Mont fonde Rolle (de Rotulo) en 1261.

62. Ce qu'avaient fait les seigneurs contre le roi, les bourgeois le tentaient contre le seigneur, et les serfs s'étaient aussi mis en mouvement. Les cas d'incapacité de tester se réduisent à un petit nombre. Les redevances se convertissent en argent, dont le prix diminue. Les ventes de serfs sont très rares. La glèbe le devient dans le Pays de Vaud plus que nulle part dans la Suisse allémanique ou burgonde. La loi romaine, selon laquelle les enfants suivaient la condition de la mère, et que les Burgondes avaient adoptée, fait place à la coutume meilleure suivant laquelle ils suivent la condition du père, un droit descendant vers la servitude à un droit ascendant vers la liberté. Pierre est favorable à ces dispositions et à celle par laquelle, chaque année, de nouveaux territoires étaient remis en abergement à des paysans contre de légères redevances.

63. Inssarmaz.

64. Der Flitschbogenschützen.

65. Joux était ici ce qu'était Martigny dans le Valais, Strætlingen à l'entrée des vallées de l'Oberland. Le sire de Joux possédait, de ce côté du Jura, Corcelles, Baulmes, Bavoy, la Cluse; de l'autre, la Vraconaz et le bourg de Pontarlier. Il fit hommage le 28 mai 1263.

66. Pierre fit valoir sur le cours de la Thièle des droits, héritage du baron de Faucigny, et finit par se faire céder, avec le cours de la rivière, le château et la ville, pour le prix de 500 livres viennoises (26 avril, hommage le 5 juillet). Le marché, qui dépendait de l'évêque comme possesseur de Belmont, fut cédé à Pierre le 27 mai, à Chillon. La tradition veut que le petit Charlemagne ait reconstruit le château

tel qu'il subsiste, avec ses quatre tours rondes et ses quatre corps-de-logis.

67. « Là se trouvait un village, nous dit la chronique de Savoie, et le comte Pierre, après la guerre terminée, y prinst plaisir, en sorte qu'il y tint cort ouverte huit jours, et ce fust là qu'ayant apporté son trésor, convoqua ses chevaliers, escuyers, nobles gens d'armes, et gens de trait et custillyers, lesquels il avait amenés d'Angleterre, et tous les guerdonna si grandement d'argent, de draps de soye et de layne, et d'arnais, et de chivaulx, et de toutes aultres choses, que tous furent contents, et les renvoya honnêtement, et remercia par lettres et par ambassadeurs le roi et la reine d'Angleterre. Or, après l'avoir fait, en ce villaige (de Joulens) il fist édifier un chasteau assez bel, et du villaige, qui naguère étaist povre chose, fist une ville, qu'il enceignist de murs, et la nomma Morges, à cause de la rivyère qui court au plus près. » *Chronique*, page 171 des *Monum.* Une portion des murs du château nous parait avoir appartenu à un édifice plus ancien.

68. Dans sa dernière guerre contre le Valais, Pierre en tira 18 500 fléchons pour ballistes et 31 562 pour arcs.

69. « Cette tour, a-t-on dit et répété avec M. Ménabréa (*Alpes historiques*, page 242), cette tour lui revint à 189 livres, soit 7417 francs 44 cent., représentant une valeur bien supérieure. M. Cibrario, dans son *Economia politica del medio evo*, page 557, nous apprend que c'est la tour de Saillon, non de Chillon, qui, haute de 7 pieds, avec 12 pieds de vide et 12 d'épaisseur des murs, a coûté cette somme à Pierre. (Comptes de la châtellenie de Chillon.) Mais Pierre éleva aussi une tour en face de Chillon, et auprès de cette tour s'éleva une église et un village, *burgum Chillionis*, qui, en 1322, comptait 62 habitants. Voyez le *Livre des reconnaissances de Chillon*, par Jean de Creysier, dit Aquabella, notaire public, *Archives de Vaud, balliage de Vevey*, au folio 1^{er}. Ce même volume renferme les titres et le tableau des revenus du prince, comme seigneur de Chillon, de son *Enduminium*, selon l'expression locale. La garnison se renforçait au besoin d'un nombre d'hommes de la contrée, obligés à ce service.

70. « Car ne pouvait longtemps prolonger son séjour en ces

Marches du Pays de Vaud, dit Jean de Tournes, où tant volontiers eust faist séjour, non tant seulement pour remedyer aux rébellions et novelletés qui ont accoustumé de se marchander ès terres de nouveau conquises, que pour la beauté et aménité du pays en lequel il se délectayt grandement. »

71. L'aîné des fils de son frère Thomas n'avait que seize ans. En cas d'admission des femmes, Béatrix, sœur de Boniface, se trouvait l'héritière de son frère ; Pierre se fit céder ses droits.

72. Voyez la Chronique d'Evian. Au retour, Pierre tint les assises de la Val d'Aost, où quelques seigneurs se conduisaient comme indépendants, entre autres Montjouet (à Monte Jovis), qui, meurtrier de son frère, n'en levait pas moins le front haut, se riant de l'évêque, de la petite noblesse, de la bourgeoisie et de la justice. Pierre s'assit, comme comte de Savoie et margrave d'Italie, devant le palais épiscopal (11 juin 1263), composa son tribunal et fit citer le meurtrier. Comme celui-ci nia son crime et que personne n'osa s'avancer pour témoigner contre lui, Pierre ordonna le jugement de Dieu. A défaut de parents de la victime, il choisit Jean de Commugny pour jeter le gant dans l'arène. Tout le jour la lice demeura ouverte, mais le soleil se coucha sans que personne fût venu relever le gant et soutenir le combat. Alors le tribunal prononça ; Montjouet perdit ses châteaux, dont d'autres furent investis. Pierre acheva de pacifier la vallée, puis, passant le Saint-Bernard, il donna, en passant, un coup-d'œil aux châteaux de Saxon et de Saillon, acquisitions récentes faites par son chatelain de Chillon, reçut dans Chillon les devoirs de son bailli de Vaud, Hugue de Paleysieux, et se rendit à Genève, où il se fit prêter hommage par le comte du Genevois pour tout ce que ce seigneur possédait en fief de Savoie.

Parmi les affaires qui l'attendaient à Genève, il en était une qui caractérise ces temps et dont nous empruntons le récit à M. Wurstemberger. Les barons du Faucigny, auxquels Pierre avait succédé en épousant Agnès, l'héritière d'Aymon, le dernier d'entre eux, avaient eu leur cour, comme de plus grands princes, et cette cour se composait de seigneurs dont les charges étaient la plupart héréditaires. Les Lucinge en étaient les sénéchaux. Or, Guillaume de Lucinge se plaignait de ce que Pierre et Agnès, devenus puissants, mécon-

nussent les droits de la sénéchallie ; il réclamait deux habits par an, le pâturage nécessaire à l'entretien de trois chevaux, et surtout il faisait valoir les droits qu'il avait sur les peaux de tous les animaux tués dans la maison du prince ; c'est en retour seulement qu'il estimait devoir à ses seigneurs de remplir fidèlement les fonctions de la sénéchallie, de Flumet à Aricinges, et de fournir de sel leur cuisine. Le jugement fut remis à des arbitres.

73. Mathieu Paris, *passim*.

74. Le *Savoy palace* fut construit en 1247, sur les ruines de la maison de Bryan, dans le Strand. Ce quartier, dépendant du duché de Lancastre, était propriété privée du roi et avait sa justice particulière. Aujourd'hui même, il n'est pas permis à un constable de pénétrer dans le district de Greeve, ou Reeve, renfermé dans le quartier de Savoie. Je dois à M. Wustemberger ces détails.

75. Othon de Grandson combat à Saint-Jean-d'Acre (Michaud, *Histoire des Croisades*, IV, 458) ; il est lieutenant du roi en Aquitaine. (*Histoire du Languedoc*, IV, 122.) Un autre Grandson, celui qui succomba dans son duel avec Gérard Estavayer, avait aussi acquis un beau renom en Angleterre et en France.

76. Un fils de Godefroy de Habsbourg-Lauffenbourg, le dernier descendant de la tige aînée des Habsbourg, épousa Mathilde de Colville, héritière des Denbigh. Muller, *Hist. des Confédérés*, trad. II, 176, note 343.

77. Le 13 mai 1264.

78. Hartmann le jeune mourut le 3 septembre 1263 ; Hartmann le vieux le 27 novembre 1264.

79. « Avec gens, honneurs, droits, monnaie, fours, bans, routes, colonies, terres cultes et incultes, eaux, forêts, chasse, pêche, régales, ne réservant que les droits de Hartmann le vieux sur ceux de ces biens qui se trouvaient encore indivis. » A Berkemstead, le 17 octobre 1263.

80. Il avait fait et refait son testament, toujours dans cette préoccupation, et avait mis ses volontés sous la sauvegarde de l'évêque de Constance et de l'abbé de Saint-Gall.

81. Selon la chronique de Strasbourg, cette ville seule lui aurait donné 500 chevaliers (milites?).

82. L'accord fut signé définitivement à Versoix, le 23 août 1267. — Déjà la querelle, relevée de nos jours, sur le niveau des eaux du lac et le barrage du Rhône, se trouvait soulevée.

83. Il fut en Valais du 27 mars au 4 avril 1255. Chillon se trouva bientôt rempli de prisonniers valaisans. — Comparez Boccard, *Histoire du Valais*, 66.

84. Le 27 mai.

85. Le 27 octobre 1265.

86. Ou Wiffard. — Octobre 1265, *Procès verbal de sa mission*.

87. Cibrario dit Rodolphe lui-même.

88. Simon de Joinville et Hugues de Paleyzieux, d'une part, Ami de Rarogne et le vidome Jocelyn, de l'autre. *Arch. de cour. Traités valais. paquet 1*. MM. Cibrario, Furrer, Boccard et Ed. Secretan, concluant de ce que le style natal devait être celui d'un acte émanant d'un comte de Savoie, rapportent la trêve à l'an 1265. Leurs raisons, pour adopter cette date, ne nous ont pas paru suffisantes pour abandonner celle qui range le traité à l'an 1266, en suivant le style de l'incarnation, qui était celui des diocèses de l'Helvétie romane.

89. Pierre paraît ne s'être avancé que jusqu'à Guminen dans cette campagne. On lit: « In reditu primæ calvacatæ de Contamina. » (Comptes de la châtellenie de Chillon, 1267.)

90. Pingon. Voici comment la fin de la campagne est racontée dans la Chronique :

« Or quand le comte Pierre vist que Dieu lui avait donné telle victoyre que, dans le Pays de Vaud, n'estoyent demourés barons, ne chevalyers, qui bonnement peussent porter armes contre luy, il renforça son ost de gens-d'armes et engins de guerre, et à grand force et bonne compaignie (avec artillerie, chats et rebaudequins) se mist en arroy de venir gaygner tout le Pays de Vaudz. Sa première chevauchée fust à Moudon; y print de la ville le plain, et puis la grosse tour, où il mist garnison; puis fist sonner trompettes et clayrons, et s'en tira tout droit vers la ville de Roumont, où ceux de dedans se myrent en défense et ne se voulurent d'abord rendre à luy; mais fist dressyer ses engins et jecter grosses pierres si dru, qu'ils ne le peurent souffrir; sy fust force à eux de se rendre, vies

et bagues sauvés. Et le conte Pierre estant entré dans la ville, y séjourna aucungz jours, fist raffreschir ses gens, et cependant fist faire à l'un des bouts un chatellet * et un mur tout le long des cantons du bourg. Et après aucungz jours il chevaucha vers Murat (Murach, Morat). Et eux prinrent conseil, et d'ung accord ly vinrent au devant, et ly portèrent les clefs, et fust moult content d'euls. Et fist faire un donzon (donjon) et une forte tour à l'entrée de la ville. Et près le milieu de la Broye, entre les lacs de Murat et de Neuchatel, fist édifier une tour. Puis, tournant d'autre part, s'en tira tout droit devant Yverdon. Mais ceux d'Yverdon étoient forts, et fisrent comme gens vaillians, et grevèrent moult ceux de l'ost. Jour et nuyt, le conte faisoit tirer à bombardes contre les murs ; mais ce qu'il abattoit le jour, ils le refaisoient la nuyt, et il ne les pouvoit avoir. Moult de fois ils yssirent sur l'ost, dont le conte étoit fort yres (irrité). Rien n'y valloit, car la ville est forte à cause du lac et de la riyère. A la fin cependant le conte les tint sy longuement et sy court, qu'il les affama, et par ainsi ceux d'Yverdon se rendirent et ly firent hommage et là fist construire ung chasteau qui encores y est sur la riyère de la Toille. Et y demeura aucungz jours, tous bastissant son dit chastel, et cependant ceux du pays et des autres villetes vinrent vers ly, et se donnèrent à ly, le moult preux, sage et gracieux chevallyer. Et fist venyr toutes les dames et firent grand chiere et honorable. Et nul ne se partoio de sa présence qu'il ne fust consollé, confort et content, en sorte que fut quasi signieur du pays. »

« Or un jour, estant encore à Yverdon, pensa le conte de Savoie que, par le moyen des bons prisonnyers qu'il avoit, porroit bien achever de se mettre en possession du pays de Vaudz. Manda donc son capitayn général, monsieur de Chivron, et ly envoya querre tous les prisonnyers qui estoient à Chillon, Ville Neufve et autres lieux, lesquels venus, leur donna à tous à souper moult grandement. Et le lendemain, après la messe, il print à parler au duc de Chopinguen, et à tous autres, comme il s'ensuyt : « Mon-

* Tour isolée que l'on nomme encore de nos jours la tour du comte Pierre.

signieur de Chopinguen, et vous autres signieurs, vous êtes venus moy guerroyer en ma terre ; toutefois Dieu s'est mis devers le droit, puisque vous estes tous mes prisonnyers, comme vées ; si sachez que m'avez fait dépendre un grant argent, avec l'Astoys (Asti) et le Montferrat, et sy aurois beaucoup d'autres raysons de vous mettre à haute rançon ; toutefois ne veux regarder au prix. Si vous donc, monsignieur de Chopinguen, me voulez donner pour vostre rançon tous les droits lesquels vous avez en tout le Pays de Vaudz, sans autre rançon vous quitteray, et vous layray aller franc et libre. Se non, n'estes pas eschappé de mes mains et sy aurai le Pays de Vaudz, veuillez ou non. »

« Quand le duc oyst ainsi parler, pensa ung peu, et ly fist mal perdre un tel jocel (joyau) comme Vaudz ; d'autre part ly souvint de ses gentils et nobles hommes, qui prisonnyers estoient et en grand nombre ; print donc party, et dist : « Or ça, monsignieur le conte et mon maistre, suis d'accord, pourvu que moy et les miens soyons libres tous, francz et quittes. » Sur quoy le conte Pierre ly repondist : « En tant comme il touche vos Allemands, je le veulx ; mais en tant qu'il touche aux signieurs de Vaudz, ils feront l'hommage à moy, et sy m'ayderont, par le moyen de leur rançon, à supporter une partie de mes charges. » Toutes foys, après moultz de langage, ils furent tous délivrés moyennant hommaige. Et, ce fait, le conte manda la plus grande partie des dames du pays à Yverdon, et par especial les dames des signieurs prisonnyers, et les festia trois jours sy grandement que plus ne se pouvait dire, et balia à chescune son chescung. Puis le duc Chopinguen s'étant allé faire ratifier la rémission du pays, le conte de Savoie demeura signieur de Vaudz. »

91. Chronique de Savoie, dans les *Monum.* p. 284. — La Chronique d'Evian dit : « Eurent vies sauves, sauf douze des principaux, qui furent menés en Savoye et illec détenus jusqu'à la mort du comte, parce que c'étaient eux qui avaient été la cause de telle guerre. » *Folio 20, verso.* — Chronique latine, dans les *Monum.* page 607.

92. *Champier*, reproduit dans le *Conservateur Suisse*, VII, 289. — *Paradin*, 147. — *Guichenon*, *Hist. générale*, I, 284. — *G. Fabrici*

Chemnicensis Orig. ill. stirpis saxonicae, IV, 475. — Les *Chroniques de Vaud*; les éditions offrent des variantes; tel exemplaire place l'événement en 1246, tel autre en 1260 et 1266. — *Pingon* et la *Chronique d'Evian* le placent en 1263 ou 1265. — Cibrario, *Storia della monarchia di Savoia*, II. — M. de Gingins. Etablissements du comte Pierre, d'après Cibrario dans la *Revue Suisse*, V, 257. — M. Edouard Mallet. *Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève*, dans les *Mémoires* de la Société d'histoire de Genève, VI, 177. — M. Wurstemberger inclinait à placer l'événement sous Thomas 1^{er}. — Une *Notice critique sur la date à assigner à la bataille de Chillon*, ouvrage de M. Edouard Secretan, doit paraître en tête d'un prochain volume des *Archives de la Société suisse d'histoire*. Nous sommes heureux de voir les recherches approfondies et la critique sérieuse de M. Secretan confirmer par de nouvelles preuves les résultats auxquels nous sommes parvenus.

93. Il ne peut être question de la ville de Zoffingen; quoique Rodolphe s'en trouvât depuis peu en possession, il n'en portait pas le nom. S'agit-il peut-être du village de Koppigen, près de Berthoud, en possession de seigneurs dont le nom se rencontre dans plusieurs documents contemporains? De toutes les hypothèses, c'est celle qui nous paraît la plus probable.

94. On sait que M. Sigismond Wagner faisait de Chepelungreen une corruption de *Kyburg der jüngere*.

95. « E sylva nigrâ dux Loffingiensis, unus e Landgraviis Stulingiis, quem Egonem Annales nominant, missus qui illam ditionem (Chablesium et vallem Augustunam) imperii nomine vindicaret; a quo nihil effectum est illâ expeditione dignum: nam in prælio cum septem comitibus dux ipse captus est, et comites illi passim per Sabaudiam in vinculis dispersi. Capta deinceps plura oppida, Modunum, Rhona (Romont), Verdunum quod non sine maximâ difficultate accidit. Stulingius, qui nescio quid juris in ditionem Sabaudiaë se habere arbitrabatur, eo se abdicat, et nihil unquam in posterum se moturum suo aut hæredum nomine promittit. » — Fabrice place l'événement à l'époque où Philippe et Othon prétendaient à l'empire. — M. Wurstemberger, qui, dans son travail approfondi sur Pierre de Savoie, n'a soulevé aucune question sans en faire le

tour, rappelle qu'il était des comtes de Lupfen, ou Lupfingen, dans la Haute-Souabe; que ces comtes tenaient en fief impérial le Landgraviat de Klengaw, ou de Stulingen; qu'aucun d'eux, il est vrai, n'a porté le nom d'Egon, mais que l'on en trouve du nom d'Eberard, dont l'initiale peut avoir induit à erreur. — Rapprochez ce qui a été dit du combat de Port-Valais, p. 64 et dans notre note 24.

96. Justinger.

97. Fondée sur la partie inférieure de la presque-île qu'elle couvre, Berne avait alors 75 ans d'existence. Un nouveau fossé, le *Thiergraben*, devint le fossé de défense de la ville nouvelle et l'on détruisit l'ancien, qui séparait la ville des « Zähringen » de celle des « Savoie. »

98. Cet ancien acte ne se trouve plus; mais il ne devait pas différer beaucoup de celui qui concernait Morat, et qui se trouve dans les archives de Turin.

99. « De laquelle il prit possession, en son nom et en celui de ses alliés. »

100. « Se soumettant à être déclaré félon, s'il était infidèle à sa parole. » L'acte fut passé à Morat, à la Saint-Michel, 29 septembre 1266.

101. La Reconnaissance est un acte de revers viager, par lequel Rodolphe s'engage à payer annuellement 250 marcs d'argent à Marguerite, et lui hypothèque en gage plusieurs châteaux compris dans l'héritage des Kybourg. Ces engagements portent la signature de Pierre, de son frère Philippe et de plusieurs seigneurs de leur suite. L'acte se lit dans Lichnowski, *Gesch. des Hauses Habsburg*, I, app. CLIX. — On ne sait si des traités particuliers réglèrent les prétentions des Habsbourg et des Savoie, et celles des villes et des seigneurs, leurs alliés.

102. Pingon. — Les comtes de Saxon.

103. De Ferrato. N'est-ce point le nizzard Raymond de Féraldo dont nous lisons le nom défiguré?

III

BONIVARD.

1. Prêt de Louis de Châlons, prince d'Orange, à Amé VIII, de la somme de 200 florins, avec assignation sur les péages de Chillon, en 1424. — Un prêt de 269 goulden, fait à Louis, successeur d'Amé, par les villes de Bâle et de Strasbourg, n'avait pas été remboursé en 1501. — Berne et Fribourg aidèrent Louis et Amédée, dans les grandes nécessités où les avaient mis les dettes contractées par Félix V, leur père, pour parvenir à la papauté; pour hypothèque ils reçurent le Pays de Vaud. Dès lors, l'argent manquant toujours au terme convenu, « la cour de Savoie, dit M. Cibrario (dans son *Econ. polit.* pag. 537), était obligée d'acheter des délais par des pensions données aux bourgeois les plus influents, par de riches dons et par de grandes dépenses d'ambassade, faute de quoi les magnifiques seigneurs de la Vieille Ligue auraient occupé le pays engagé. » — Sur Chillon, pendant les guerres de Bourgogne, lisez l'*Histoire de la Confédération Suisse* de Muller, tomes VII et VIII de la traduction nouvelle, et M. de Gingins, dans les *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romane*, tome VIII. — On chante encore dans les montagnes voisines cette antique *coraule* :

O prince de Savouya,
 T'as ton cau ben marry (*bis*)
 T'as engaddhi
 La noblla Valanoûa,
 De Tçillon le tçathi (*bis*)
 Toti le mèliau platzé
 Que l'f'ausse à l'entouâ dau lé.

Olivier, *Canton de Vaud*, pag. 490.

2. Entre autres Yverdon et Moudon.

3. D'Alt, IV, 321.

4. Le *Chroniqueur*, page 9 et suivantes.

5. Lui-même ne se nomme jamais que « Bonivard », sans la particule nobiliaire.

6. En 1493. M. Chaponière, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, IV, 144. — Note du copiste du msc. n° 138 de la Biblioth. de Genève.

7. Il acheva ses études de droit à Fribourg en Brigaw, sous Zasius, en 1513. De là lui vint la connaissance de la langue allemande, qui le rapprocha des Suisses. *Traité de la noblesse*, p. 25, 91. — *Chroniques de Genève*, édit. Dunant, I, 172. Le manuscrit original de cet écrit appartenait à la famille Lullin, qui en a fait don à la bibliothèque de Genève; il est d'une main étrangère, je crois de celle de Froment; du moins est-il certain que Froment avait reçu de la seigneurie un écu par mois pour écrire les chroniques sous la dictée de Bonivard. Quelques mots sont ajoutés de la main de Bonivard lui-même.

8. Dès 1510, son oncle, le protecteur de sa jeunesse, avait renoncé au prieuré en sa faveur, de manière à lui en assurer la possession. Peu après son avènement, Bonivard fait don aux religieux de l'office de la cuisine, espèce de fief, auquel étaient attachés une maison, un curtil, une terre. Il établit que chaque nouveau moine devrait payer deux testons à chacun des frères, pour acheter un bonnet, et, en outre, pourvoir aux frais du repas de réception. Il signe l'acte : *Bonivard, poète lauréat*.

9. *Chroniques*, II, 276.

10. Pécolat. *Chroniques*.

11. Lisez l'*Avis et Devis des langues, traité de philologie*, publié par M. Chaponière dans la bibliothèque de l'École des chartes, en 1849.

12. A la suite de son *Avis et Devis du mensonge*.

13. *Avis et Devis de l'idolâtrie et tyrannie papale, par quelle pratique et finesse les papes sont en si haut degré montés*.

14. Dans l'*Avis et Devis du mensonge*.

15. *De la noblesse et de ses offices ou degrés, et des trois états, monarchique, aristocratique et démocratique. — Des dîmes et des servitudes taillables*.

16. Il prend « deçà, delà », selon son expression, et le fait « sans trop peser, revendant comme on luy avait vendu. » — Il ne nous reste qu'un petit nombre de ses pièces de vers. Les vers sont en général assez mauvais.

17. Bonivard fut d'abord conduit à Gex, puis à Grolée.

18. *Chroniques*, livre IV, chapitres 16 et suivants. — Registres du Conseil, 17 octobre et 29 novembre 1529.

19. *Chroniques*. — *Advis des difformes refformateurs*.

20. *Chroniques de Genève*, liv. IV.

21. Voyez la liste des baillis de Chillon, à la suite de la *Notice sur Chillon*, de M. de Bons, dans les *Mémoires de la Soc. d'hist. de la Suisse romane*. Ce sujet n'est point encore complètement éclairci. Bien des documents portent d'autres noms que ceux de la liste ; seraient-ce ceux des lieutenants du châtelain, agissant en l'absence de celui-ci. Le temps durant lequel les châtelains demeuraient en charge variait selon le bon plaisir du prince.

22. Le bailliage de Chablais comprenait seize Châtelainies ou Castelanies, savoir celles de Gebenne, Versoye, Aquarie, Allingii, Thononis, Æquiani, Fisterne, S. Mauricii Agaunensis, Saxonis et Intermontii, Conthegii et Saillonis, Chillionis, Turris, Viviaci, Castri Sancti Dionysii in Fruencia, Paterniaci, Mureti. *Protocole du notaire Raynaud, en 1329*. — Voyez l'*Histoire de la maison de Savoie*, de M. Cibrario, t. III. pages 36, 47, 54, 100, 130, 138.

23. Les revenus étaient perçus par les métraux, les sautiers ou gardes-champêtres, les douaniers, les pontonniers, les péagers et les économistes des terres ecclésiastiques (corearios). On affermaient les impôts, les gabelles, les fours, les moulins, la pêche, etc. On percevait l'affouage sur ceux qui faisaient du bois, le païssonage sur ceux qui menaient paltre, l'alpage ou chavannage (chavanna, un chalet) sur les troupeaux qui passaient l'été sur les croupes herbeuses des Alpes. — On levait le cens sur l'avoine, les chènevières, les poules, les chapons. On tenait un compte des corvées ou manœuvres. Chaque famille qui employait des bœufs, ou des bidets (chevaux), pour le labourage, payait annuellement, sous le nom de terrage, une coupe d'avoine à la châtelainie. C'était le seul tribut que payassent les habitants du bourg de Chillon (*Comptes de la*

châtelainie, entre autres celui de, 1266 à 1267). — On levait la treizième sur les ventes. On levait la reprise (repreiza) à la mort du seigneur. Les maisons payaient la *toise*, celles exceptées où ne se faisait pas de feu. Celles de Villeneuve payaient 8 deniers lausannois par toise. A Saint Maurice, celles de la rue payaient 12 deniers, les autres 6. (*Archives de cour et Archives de la chambre des comptes*, à Turin. — Cibrario. *Economica politica del medio evo*. — *Enduminium Chillionis*, folio, dans les Archives de Vaud.)

Les sujets du prince étaient, avant Amé VI, divisés en cinq ordres : le *clergé*; les *barons* et *chevaliers barons*, qui combattaient sous leur propre bannière; les *nobles*, qui ne payaient qu'un tribut volontaire; les *censitaires* et *tributaires*, tenant maison à titre onéreux, qui les obligeait à des prestations en argent, pains, châtaignes, tourtes, côtelettes, œufs, poivre, etc., à des corvées et à un service de garde, avec haubert, gorgière, salade, et avec l'écu, l'épée et la lance; enfin les *taillables*, dont les uns étaient assujettis à une redevance fixe, et les autres étaient taillables à merci (ad misericordiam).

Chaque contrée était imposée diversement. (Voyez l'*Enduminium*.) Les droits s'entrecroisaient; la vallée de Bagnes, par exemple, devait au comte, lorsqu'il se trouvait dans l'Entremont, les droits seigneuriaux, et entre autres les honneurs de la chasse, assavoir, les peaux, les boyaux, la graisse de l'ours, les quartiers droits et la patte du cerf, enfin le nid des oiseaux de proie (avium nobilium); mais le comte s'éloignait-il, l'abbé de Saint-Maurice restait seul seigneur, et la vallée ne devait plus au châtelain que la cavalerie, les manœuvres pour le château de Chillon, 27 sols pour le charnage et 12 muids de blé. *Acte du 4 juillet 1219*, dans les Archives de l'abbaye de Saint-Maurice.

24. Le châtelain jugeait, tantôt seul, tantôt assisté de prudhommes, les causes, soit civiles, soit criminelles, qui devaient être expédiées sommairement; même les causes criminelles pouvaient être conciliées par argent, les causes capitales exceptées. La peine capitale entraînait toujours la confiscation (*Reddit computum de XLVII solid. X den. rec. de bonis cujusdam latronis suspensi hoc anno*, dans les Comptes de Hugues de Grammont, 1256-1267.) Parfois le

comte vient en personne tenir ses assises à Chillon (Edouard, par exemple, en février 1324, *Arch. Camer*).

25. Exemple dans le compte de Guillaume de Montbel, châtelain en 1346. L'évêque de Sion, les barons du Valais, l'évêque de Novarre et les seigneurs de Milan sont sommés de veiller à la sûreté des routes.

26. Depuis le milieu du treizième siècle, les marchands lombards et vénitiens faisaient un grand usage de la route du Simplon. Le péage de Villeneuve, auquel aboutissaient cette route et celle de la Val d'Aost, était très important. Les Flammands avaient coutume de s'y rencontrer avec les Lombards. M. Cibrario nous apprend dans son *Discours sur les finances de Savoie dans les XIII^e et XIV^e siècles* (*Mémoires de l'académie de Turin*, tomes XXXVI et XXXVII) que, en 87 semaines, commençant au milieu de septembre 1284, il passa à Villeneuve 7307 ballots de marchandises, dont plus de la moitié étaient des ballots de draps français ou lombards (Compte du juif Ysard, receveur des péages. Compte de Jaquet, receveur en 1284). Ne sont pas comprises les marchandises transportées à la charge (cariche). — On percevait la *leyde* sur les objets qui se consumaient dans le pays, comme le sel, le vin, etc. — On prélevait 12 sols sur les nouveaux mariés. — On levait une amende sur qui, le jour où se tenait la foire de Villeneuve, se rendait au marché ailleurs. *Comptes de Guill. de Septème, bailli de Chillon*.

27. Selon M. Costa de Beauregard, les Juifs auraient été appelés en Chablais par Edouard en 1325; mais on en trouve antérieurement dans la contrée. Aucune occasion n'était négligée de leur arracher de l'argent. Ils devaient acheter le support, la demeure, la faculté de négocier, le stage, ou droit de demeurer en des lieux déterminés; celle de transporter leur domicile d'un lieu dans un autre, celle de tester, et jusqu'à celle de pouvoir être déposés dans la terre, après qu'ils avaient rendu le dernier soupir. — Sur la persécution des Juifs, en 1348, consultez *Chronicon universale et alsaticum Jacobi de Kœnigshoven*, traduit en allemand par Schilter, Strasbourg, 1698. On y trouve les procédures instruites à Chillon et à Châtel-Saint-Denys contre les Juifs, accusés d'avoir empoisonné les fontaines (pages 1029 à 1048). Un extrait de Kœnigshoven se lit

dans le *Conservateur Suisse*, XIII, 313. La peste régnait ; on l'attribuait aux Juifs, et la torture contraignit les malheureux à l'aveu du crime qu'on leur imputait. Plusieurs furent livrés au dernier supplice. Le grand nombre s'enfuit où il put. Plusieurs, que le châtelain tenait enfermés à Chillon, peut-être dans le but de les dérober à la fureur populaire, en furent arrachés et brûlés vifs à Ville-neuve.

28. Election, devant le châtelain, des syndics et percepteurs d'Aigle. (Muller, *Hist. des Confédérés*. IV, 34, note.) — Le châtelain nomme le vidome à Ollon, de concert avec l'abbé de Saint-Maurice, seigneur du lieu. Cibrario, III, 23, 24.

29. Ainsi dans la guerre contre l'évêque de Sion, en 1384, et dans celle contre l'évêque de Lausanne en 1316; à la paix de Nyon, en 1322; en Faucigny, Cibrario, III, 130.

30. Par exemple, en 1346, à Payerne. Cette ville était déchirée par les factions des Malez et des Mestraux, qui la menaçaient d'une ruine entière, lorsque Guillaume de Montbel, châtelain de Chillon, intervint avec autorité. *Comptes de la Châtelainie*.

31. Le 17 juin 1315, Jean de Bagniol signe un traité entre Amé V et Pierre d'Oron, évêque de Lausanne. — Ruchat, *Hist. ecclésiast.* — Cibrario, *Recherches sur l'histoire et la constitution de Savoie*, pag. 206.

32. Lors, par exemple, que Sybille de Baugé épousa, dans Chillon, Amé de Savoie. Cibrario, II, 163.

33. Cibrario III, 100.

34. Suivant M. l'architecte Perregaux, l'ancien château aurait occupé la place où se trouve la cour intérieure à l'occident ; les murs des faces extérieures auraient été conservés en partie et seraient devenus les faces intérieures sur la cour. « En faisant des fouilles dans la grande salle occidentale, dit-il, au pied d'un des murs susmentionnés, on a reconnu que le parement intérieur faisait jadis face à l'extérieur, et que sur son enduit en mortier on avait simulé des joints de pierre de taille comme décoration. Plusieurs embrasures d'anciennes fenêtres ont leur évasement du côté de la cour, à l'opposé de ce qui est ordinairement. En perçant, entre deux cours, un portail de communication, on a trouvé deux murs appli-

qués l'un à l'autre ; le mur extérieur a été appliqué au mur intérieur, qui était celui de l'ancien château. Pour construire le nouveau château, sur un plan agrandi, on a profité d'un entablement de rocher au niveau des basses eaux, et l'on a construit les souterrains pour amener les constructions au niveau des cours. » *Notes communiquées par M. P.*

La supposition de la destruction de l'ancien château par les hordes qui, dans les âges précédents, avaient ravagé le pays, ne repose sur aucun texte, et ne s'accorde pas avec les observations de M. Perregaux.

35. La cour occidentale a été, lors des dernières constructions faites à Chillon, abaissée de trois pieds.

36. « Lib. Johanni de grandissono pictori apud Chillon pro emendis coloribus et picturis pro camera domini X florenos auri. » — *Conti dell' ospizio, 1344-42.* — *Conto della Casteltania di Chillon, 1343.* — *Vernazza, lettera al P. M. Guillelmo della Valle.* — *Sigilli de' principi di Savoia, page 29.*

37. Il s'agit du pied vaudois de 3 décimètres. On mesure 512 pieds sous le mur, 800 à 1000 un peu plus loin.

38. *Chroniques, IV, chap. 27.*

39. Manuscrit de la Bibliothèque de Genève. — Cette addition se lit dans les pièces publiées par M. Chaponière dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève, IV, 267.* — Il ressort d'un passage des *Chroniques* que Bonivard avait eu l'intention de raconter ce qu'il a nommé « sa seconde passion. » « Me la faut écrire, puisque mon affaire, mesmement ma détention, sont des membres de l'histoire de Genève, et non pas des moindres, vû que ce fut en partie la cause pour laquelle la paix ne se fist entre Genève et le Duc. » *Chron. IV, 37.* — Genève exigeait, en effet, pour se ranger à un accommodement, que le Duc eût renoncé à ses prétentions sur S. Victor, et relâché Bonivard.

40. Nous croyons ne pouvoir appliquer qu'à Charles III cette pièce, écrite tout entière de la main de Bonivard, et conservée dans la collection de M. Coindet. En tête, on lit : *A ma confiance.* La pièce, écrite en latin, et paraphrasée ensuite en français, a pour titre : *Animæ cabotinæ descriptio, Anatomie du roy cabot, surnommé*

Trompillon. Le poète captif se couvre d'un voile, à travers lequel il n'est pas difficile de reconnaître ses impressions personnelles, et le portrait du prince, auteur de sa captivité.

41. *De la noblesse et de ses offices ou degrés*, par Fr. Bonivard.

42. *Des trois estats, monarchique, aristocratique et démocratique.*

43. Voici les vers de Bonivard :

« Divinité
En trinité
Contient puissance
Et sapience
Avec bonté
En une essence.

.
Mal donc s'avance
En dignité
Sans suyvre en ce
Divinité. »

(*Des trois estats.*)

44. « Quæris uter melius, dux ne imperet, ane Senatus?
Neuter (quod sæpe est) si sit uterque malus.
Sin sit uterque bonus, numero præstare senatum,
Inque bonis multis, plus reor esse boni, etc. »

45. « Libera non est urbs, in quâ, quodcunque maligni,
Aut stulti cupiunt, hiis per eam est licitum.
.
Bellua, quam plures, nam minus una nocet. »

Le petit poème suivant de Bonivard nous paraît avoir un sens plus encore politique que moral, et compléter sa pensée sur l'action et la réaction qui s'opère au sein des sociétés.

Emblème.

« Sans ce qu'Envie tire Orgueil,
Par la queue à deux belles mains,
Jusques au dessus du soleil
Il monterait aux lieux hautains,

Et ferait en terre maux maints,
 Taschant de tout mettre à outrance,
 Pour faire sentir aux humains
 Sa grandeur, force et puissance.
 Pourquoi désormais nul s'avance
 A si fort médire d'Envie,
 Car sans d'elle la résistance
 Orgueil ne nous laisserait en vie. »

Ancienne et nouvelle police de Genève, par Bonivard.

Comparez à la philosophie de Bonivard celle de Hérodote, I, chap. 30 à 33. III, 80 à 83.

46. « Havons le droict, dit-il, de deviser des choses de l'Eglise, car en havons aussi le mestier. » *Avis et Devis de l'Estat ecclésiastique et de l'idolâtrie papale*.

47. Textuellement : « Ils font profession de ne rien avoir de propre. »

48. Les Franciscains ou frères mineurs.

49. Bonivard ajoute : « Si nous voulons vivre comme Adam, il ne nous faudra rien avoir de propre, mais vivre sur le commun. Mais en quelle partie du monde iras-tu, où les choses soient tellement communes qu'il soit permis de les prendre sans les demander, sinon en Utopie ? Si tu vas aux terres neufves, où l'on dit que tout est commun, sache qu'ils n'admettent point d'estrangerz qu'ils ne mangent ; et voyre mangent les corps les uns des autres.... Il n'est plus question de parler du droict de nature ; car celui des gentz et des citez luy ont osté son crédict, et quand bien ainsi serait que tu ne véquisses que de l'aër, marchisses tout nud etc., tu ne le sauroies faire simplement et impunément. Premièrement tu seras tenu pour un fol, ce que bien tu seras ; et te courront après les petits enfantz, te picquant les fesses ; les grandz prendront leur passe-temps à te donner du fouet ; tu seras picqué des mouches et autres menues bestes, dévoré des grosses : car la puissance que Dieu haviait donnée à l'homme sus les bestes est faillie ; finalement les hommes te feront comme ils font à ceux des terres neufves, ils te réduiront en servitude, disant : à quoy sert ce maraut qui veut vivre sans travailler ? et à bon droict. » *Amartigénée, ou de la source du péché*,

par Bonivard. Le manuscrit de ce traité philosophique et théologique est de l'an 1562. Après les derniers mots, il a écrit : *abba pater, miserere.*

50. « Quid didici studiis audi Bernarde, sciendi
Hoc tantum didici, quod nihil ipse scio, etc. »

51. « Sunt qui pontificem romanum ut numen adorant,
Ejus et e cœlo dogmata lapsa putant.
Sunt hunc qui stygiam velut execrant ergamin,
Demonii pingant cornibus atque mali....

.
Ergo hominum mentes cum sint e luce creatæ,
Dic hos quæ verum cernere causa velat ?
Non labor hic parvus, nam prima ab origine mundi
Est opus Incipiam, si recitare velim. »

52. *Advis et Devis de mensonge.*

53. *Augustinus, de mendacio.*

54. Il cite Abraham, David, force exemples empruntés à l'Ancien Testament.

55. *Le Chroniqueur*, journal de l'Helvétie romande en 1535 et 1536.

56. *Manuaux des Conseils de Berne. Journal de Nægeli.*

57. *Registres du Conseil. Froment. Roset IV. Ruchat, IV, 37. Chroniqueur, 257.*

58. Confrontez les diverses négociations, entre autres le compte-rendu de la Conférence de Payerne, avec ce que dit Bonivard dans ses *Chroniques*, IV, 37. On ne savait pas avec certitude que Bonivard fût enfermé dans Chillon, mais tout le faisait présumer.

59. « Nous estions leans quatre prisonniers de Genève. Moy je me veulx mettre le premier, pour ce qu'en estoye le premier possesseur, et en bon droict en debvoye estre l'abbé. ».... « Et fust lors joué un terrible mystère, car le duc vouloit que l'on laissast Barrabas et crucifiast Jésus, et Messieurs de Berne laschèrent Jésus et crucifièrent Barrabas, savoir un gentilhomme, nommé D'Arbignon, détenu leans pour le meurtre de son valet, faict tant seulement pour avoir quelque peu d'argent qu'il luy sçavoit avoir. Le duc

avoit commandé de faire mourir les prisonniers de Genève, ce que ne fist le capitaine, plutôt par crainte de Messieurs de Berne que par celle de Dieu. Et quand le chastel fust rendu, ils nous tirèrent très bien et beau de prison, non pas innocentz comme Jésus, sinon à respect de l'autre, et crucifièrent Barrabas, assavoir le gentilhomme, et fust prononcée sa sentence aux deux langues thioise (teutsch, allemande) et gauloise, et disaient : « Nous te condamnons, etc., en prenant possession de nostre chastel de Chillon. » *Addition aux Chroniques de Stumpf*, publiée par M. Chaponière dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, IV, 287.

60. « Beaufort sçut faire saulver sa femme, avec trois pleins coffres d'or, argent et bagues, qui valoient plus qu'il n'avoit vaillant, car faust entendre que, de dix lieues à la ronde, chacun y portoit ses meilleures bagues, voyre même de Thonon. » *Froment*. Selon la légende, Beaufort aurait enterré, en partant, ses trésors dans le cimetière, et revient, à l'heure de minuit, en faire le compte.

61. Journal de Nægeli. Froment. Lettres des capitaines de Berne. Mss. trouvés à Chillon. Ruchat, IV, 43. Roset, IV. Registres de Genève. Léti fait durer le siège dix-huit jours; M. Picot, deux mois; I, 353.

62. Consultez encore, sur l'histoire de Bonivard, une Notice de M. Bordier, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. 2^e série, II, 385; et la Notice de M. le docteur J.-J. Chaponière, publiée dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, IV, 137. Nous attendons encore une édition complète des œuvres de Bonivard. C'est à M. Chaponière, qui en possédait une transcription complète, faite avec un rare amour et une rare exactitude, qu'il eut appartenu d'en être l'éditeur, et peut-être serait-ce aux Sociétés historiques de Genève et de la Suisse romane de se réunir pour faire cette publication sous leurs communs auspices.

C'est à M. Chaponière aussi qu'il faut recourir pour apprendre la fin de la vie de Bonivard : les quatre mariages, qui ne donnèrent au vieillard ni enfants, ni famille ; les faiblesses de l'homme insouciant, qui le livraient à la merci de ceux qui l'entouraient, et la pieuse sollicitude avec laquelle la seigneurie de Genève veilla sur ses dernières années. On empêchait que Bonivard ne fût pillé par les gens

chargés de le servir, on payait ses dettes, on examinait de près les titres de ses créanciers, « attendu qu'il n'est industriel pour régler ses affaires. » Il y a quelque chose de touchant, dit M. Chaponière, à voir, pendant une maladie grave qu'il subit, la seigneurie retirer Bonivard de sa maison de Rive, où il souffrait de la chaleur, pour le transporter dans une salle de l'hôtel de ville, et le faire soigner jusqu'à sa convalescence, puis Bonivard venir remercier ces magistrats comme ses pères. »

IV

DERNIERS TEMPS.

1. Voyez entre autres l'Acte du 27 mai 1538, signé Egrège Garret. *Archiv. vaud.* « Avons à nos sujets octroyé de faire enseignes, pérons ou bandières de notre couleur rouge et noire à ondes, laquelle toujours devra estre en notre château de Chillon. Et quand les sus-nommés nos sujets seront évoqués en guerre, le capitaine sera esleu en la ville de Vevey, assavoir un bourgeois de la ditte ville, le plus apparent et idoyne, et les lieutenants et porteurs d'enseignes le seront toujours es autres seigneuries du bailliage, etc. »

2. Boyer, Boverio. Il demanda, en 1542, de pouvoir « étendre sa maison sur l'échafaud, ou porte de la ville. Accordé sous condition qu'il en entretiendra décemment la toiture, et que, en temps de guerre, les habitants auront droit d'entrée chez lui pour se défendre. » *Arch. de Villeneuve.*

3. *Histoire des Confédérés*, XII, 256. Tillier, *Geschichte Bern's*, III, 478.

4. *Histoire des Confédérés*, XIII, 150. *Arch. de Berne et de Vaud.* « Et devront estre adjointes armures spirituelle et corporelle, de telle sorte que l'ennemi soit obligé de se retirer avec confusion. » *Circulaire de LL. EE.* — *Histoire du canton de Vaud*, par Verdeil, II, 316.

5. En 1705. *Histoire des Confédérés.*

6. En 1706. *Ibid.* « Le brigantin, qui appartenait à un batelier de Villeneuve, fut pillé sous le château de Glérolles. L'or et l'argent pesaient sept quintaux. » *Mémoires manuscrits de Daniel Vauthey*, de Montreux.

7. *Manuels secrets des Archives de Berne*, 1706.

8. Informations du ressort et appartenances du château de Chillon, anno 1536. *Arch. vaud. Bailliage de Vevey*, n° 350.

9. « Que de chaque maison l'on envoie une personne capable à l'église, le matin et le soir, et les enfants, serviteurs et chambrières aux catéchismes, et le jeudi matin aussi, sous peine les dits maîtres de maison d'estre chastiés au bon vouloir de mes seigneurs. » *Ordonnances de police de Vevey*.

10. Jusqu'en 1569, le parcours était général. Le propriétaire du meilleur pré ne jouissait que de la première herbe ; le reste était brouté par tout le bétail de la commune, lorsqu'il était revenu de la montagne. Mais alors, à la prière des communiens, le trésorier Jérôme Manuel, assisté de Rodolphe d'Erlach, bailli de Chillon, convoqua dans l'église toute la paroisse d'entre Baie et Veraie, et l'on fit d'un commun accord l'ordonnance suivante : « Ordonnons que chacun des communiens puisse clore et jouir toute l'année ses prés, sans que à d'autres soit permis de les pâturer ; en ce toutefois que un chacun closant son pré soit tenu payer à la commune un florin pour chaque seytorié, et que un chacun ayant mesme puissance tenir bétail aux montagnes soit tenu payer trois sols par bête, six quarts pour une moge, six sols pour un cheval, deux quarts par chèvre ou brebis, et un sol par porc, le tout monnoie de Savoie. »

11. En 1560, vente de 600 toises à Blaise Botteraz, « pour qu'il fasse une vigne d'une pose à Claude Jovateron, moyennant 12 sols par an, et d'un autre morceau à Claude Mottaz, à moitié fruit. En 1575, on fait venir un homme de la Vaux pour tailler les vignes. En 1577, on fait arracher de mauvaises vignes. En 1587, ordre à Mottaz de faire des uttins. En 1590, permis de réduire des vignes en terres. Maintes fois, entre autres en 1644, le bailli prête appui à l'abbaye des vigneronns contre des particuliers qui négligeaient la culture de leurs vignes. *Manuscrits Gilliéron*, tomes IX, 176; XIII, 25.

12. Par exemple en 1713, *Mss. Gillieron*, XIII.

13. En 1701. *Gillieron*, IX, 97.

14. En 1671. *Histoire des Confédérés*, XIII, 269.

15. Missive du 3 décembre 1652, adressée à « puissant notre cher et féal bourgeois Johannès Rodolphe Kilchberger, bailli de Vevey et capitaine de Chillon. » Le 18 juillet 1659 fut brûlée comme sorcière Catherine Demierre, et le 2 août Moyse Dupasquier et sa femme Anthoina subirent la même peine. *Mémoires manuscrits de Fr. Jordan, dans Gillieron*, XIII, 226.

16. Les Mayor étaient la seule famille noble du ressort de Chillon.

17. Le 19 août 1536, les Commissaires de Berne nomment à Montreux douze juges, des lieutenants et des mestraux. Longtemps les juges refusent le serment à Berne, alléguant « qu'il ne l'avaient jamais prêté à aucun prince. » *Journal des Commissaires, Arch. vaud.* Plus tard, Berne établit deux justices, celle de Chillon, composée d'un châtelain et de onze justiciers, et celle du Chatelard, composée d'un châtelain, d'un lieutenant, d'un curial, de sept justiciers nommés par le baron du Chatelard et de quatre nommés tous les deux ans par la commune. *Etat des bailliages du pays de Vaud, dressé en 1764 par les secrétaires baillivaux.*

18. En 1562, le bailli Pétermann d'Erlach convoqua sept notaires pour avoir leur avis sur la matière. Comparez Grenus, *Documents sur le Pays de Vaud*, en 1623 et Plantin, *Chr. ms. de Lausanne*, 143.

19. Guichenon. — *Conservateur Suisse*, VI, 364.

20. *Castellum arduum*. Ils l'ont possédé de l'an 1595 à l'an 1704.

21. Le 9 janvier 1642.

22. Archives de Berne, de 1642 à 1648. (*Rathsmanuale*, Nos 86 à 88. *Deutsche Missiven*, No 12. *Welsche Miss. K.*) — Tillier, *Gesch. Bern's*, IV, 118. — Mémoires concernant le général d'Erlach.

23. Tillier, IV, 460. Mémoires de M^{me} Perregaux, née de Watteville. — La tradition.

24. Olivier, *Le canton de Vaud*, passim.

25. Nous avons raconté quelque part (*Tableau du canton de Vaud*,

p. 149 de la première édition) l'aventure de ce noble Bernois, je crois l'illustre de Bonstetten, qui prit place dans la ronde avec son fils. Une femme du peuple les séparait. Tout à coup elle entonne

« Dansons, dansons, dansons,
D'une main je tiens l'âne et de l'autre l'ânon. »

Il fallut démontrer aux deux patriciens que , ce refrain étant celui d'une ronde ancienne , ne pouvait , en aucun cas , être modifié.

26. Le blé se vendait jusqu'à deux écus blancs. *Manuscrits Gilliéron*, tome XIII. — Archives de Berne, *Missives*. — Notes communiquées.

27. *Histoire des Confédérés*, XIII, passim. — Recueil des ordonnances de Berne. — Notes communiquées.

28. Archives de Berne, 1730 à 1734. — Journal helvétique. — *Manuscrits Gilliéron*, XXIII, 214.

29. On allégua, entre autres, la nécessité d'alléger les frais de justice des sujets. *Sinner*.

30. *Tableau du Canton de Vaud*, 341. — Ruchat, *Histoire de la Réformation*, 2^{me} partie, IV, 375. — Plantin, 485.

31. Gilliéron IX, 194, 195. — Notes communiquées.

32. *Arch. du Canton de Vaud*. Les plans furent achevés en 1785.

33. Les vers suivants , jetés en passant dans le récit, fait en vers et en prose par A. Gindroz d'une *Course aux salines de Bex* (Paris, 1790), dit assez combien Chillon était, à cette époque, déchu de sa vieille gloire :

« Nous avançons vers l'antique château,
Bâti sur roc, et tout entouré d'eau ;
C'est ce Chillon, fameux dans notre histoire.
On y peut voir, peint sur une des tours,
Un de ces saints que nous appelons ours,
Et voilà tout ce qu'en dit mon mémoire. »

34. Voyez *Tableau du Canton de Vaud*, aux pages 18, 342 et suivantes.

35. Rousseau passa, une fois, huit jours à faire, sur un léger ba-

teau, le tour entier du lac, dans la société de M. Duluc et de ses deux fils. *Confessions*, livre VIII.

36. *Nouvelle Héloïse*, livre I, 23^e lettre.

37. « Ne pouvant trouver le juste, on a trouvé le fort... On appelle juste ce qu'il est force d'observer.... Ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste.... Il n'en est pas de même de l'Eglise, car il y a une justice véritable, sans violence. » *Pascal*, édition de M. Faugères. II. Second partie, §§ v, vi, vii.

38. Rousseau possédait mieux Plutarque qu'Aristote.

39. Dans l'*Emile*. « Elevez l'homme pour l'état d'homme, que si peu savent remplir. »

40. Entr'autres le : *Ça ira*.

41. « La commission se composait de Leurs Grandeurs nos Seigneurs Steiguer, Fischer et Frisching. »

42. *Histoire des Confédérés*, XII, 527. — Tillier, *Helv. révol.*, 496, 497, 500. — *Mémoires de Rovèra*, I, 45, 105. — *Lettres de J.-J. Cart à Bernard de Murât*, 163. — Olivier, *Essais d'hist. nat.*, 12. — Curtat, 259. — Divers mémoires manuscrits, entr'autres une notice de M. Rosset, sur son procès et sa captivité. — MM. Muller et Rosset réussirent à s'échapper d'Arbourg, en descendant, de précipice en précipice, les rochers escarpés de la forteresse; M. Rosset se rendit dans les Etats-Unis, où il a trouvé la mort, et M. Muller à Genève, d'où il ne tarda pas à reparaitre sur la scène de l'histoire.

43. Le 5 janvier 1798.

44. Notes communiquées par M. Perregaux, architecte. Notes de M. Louis Carrard.

45. Le 24 janvier 1798.

46. *Histoire des Confédérés*, XVI, 119. — Bocard, *Histoire du Valais*, 289. — *Nouvelliste* du 10 et du 24 mars, du 16 juin et du 14 juillet. — *Registres de la chambre administrative du Léman*, passim. Les prisonniers étaient au nombre de 230. On intercède pour eux auprès de Mangourit. On collecte à Lausanne et à Vevey pour leur procurer du linge. — Parmi les prisonniers se trouvaient le capitaine Preux, l'avocat de Chastoney, Joseph de Courten, le secrétaire

d'Etat Rotten, le commandant Perrig, un capucin, les curés de Naz et de Rarogne, etc. « Ils sont entassés les uns sur les autres, pouvant respirer à peine. Leurs angoisses, les douleurs que leurs blessures causent à plusieurs, la vieillesse enfin, commandent leur élargissement. » *Lettre du Directoire à Schaumbourg*, du 4 juin. — Ordre de Mangourit de mettre les Valaisans en liberté, vingt par jour, à l'exception d'une cinquantaine qui devaient rester pour être témoins dans une enquête « sur les moteurs secrets des désastres du Valais. » — Une trentaine de Valaisans se trouvaient encore à Chillon quand arrivèrent de Fribourg de nouveaux prisonniers.

47. Tout s'était réduit à quelques coups de feu, échangés autour des murs du cimetière de Heitenried. — Les faits suivants sont empruntés en grande partie à un Mémoire manuscrit de feu M. Kuenlin, à celui du père Sansonnens sur sa captivité, et aux pièces officielles, entr'autres au *Protocole du Directoire helvétique*, à celui de la Chambre administrative du Léman (folios I à VI) et à la correspondance du préfet du Léman avec le sous-préfet de Vevey.

48. *Protocole du Directoire*, du 5 décembre 1799, N° 41. — Tillier, I, 198. — Notes reçues de Vevey. — Le général Pigeon venait, à son entrée à Fribourg, après avoir fait main basse sur l'arsenal et sur un trésor d'environ 300 000 francs, de lever une contribution de deux millions sur les olygarques fribourgeois. *Inventaire du trésor, dressé par J.-J. Herrenschwand, de Morat*. — Kuenlin. — Le tyran mentionné dans la proclamation de Gapany était l'archiduc Charles.

49. Mémoires de Sansonnens. — Lettre du préfet du Léman au sous-préfet. — Procès-verbal des faits, dressé par l'agent général Pradez, par ordre des autorités constituées du Léman. — Les prisonniers fribourgeois étaient une trentaine y compris les domestiques. — Chillon renfermait encore, comme nous l'avons dit, une trentaine de Valaisans. Ajoutons à ce nombre trois prisonniers de guerre, qui avaient fait partie de la légion fidèle et avaient été pris dans la vallée de la Muotta; c'étaient un Bernois, un Valaisan et un Schaffhousois nommé Jm Thourm.

50. Notes diverses reçues de Lausanne et de Vevey.

51. *Protocole du Conseil exécutif* du 9 janvier 1800. — Tillier, I, 280.

52. *Revue Suisse*, V, 659. — *Courrier Suisse* du 13 septembre.
53. Ainsi l'a nommé, je crois, M. de Chateaubriand.
54. *Childe Harold*, chant III, strophes 114, 71 et 85.
55. Strophes 72 et 85. Ce langage rappelle la présence de Shelley.
56. Strophes 115 (comparez la 87^{me}), 106, 107, 77, 80, 82.
57. Strophes 99 et 101. — Comparez Rousseau, V, lettre 7 et ailleurs.
58. M^{me} Dufour, aussi distinguée par l'intelligence que par le cœur, tient la pension. La chambre est celle dans laquelle Viuet est venu mourir. Monnard l'a ensuite habitée.
59. *Nouvelle Héloïse*, VI^e partie, lettres 8 et 9.
60. *Lettre à Murray*, du 27 juin 1816.
61. « Fort comme Blucher, » dit-il.
62. *Conversations*, par Medwin, traduction française, I, 266.
63. « Ce sont des sites dignes de je sais qui.... Nous revînmes avec plus de liberté qu'il n'appartenait au quinzième siècle. »
64. Correspondance. — Medwin. — Le poëme russe : *Le prisonnier de Chillon*, par Jukowski, a été composé à Vernex.

Je dépose, en terminant, l'expression de ma reconnaissance envers les personnes dont j'ai reçu le secours, mais particulièrement envers M. Louis Carrard, qui m'a généreusement fait part des pièces en grand nombre qu'il avait recueillies dans la pensée de faire lui-même de Chillon le sujet d'une étude historique, à laquelle il est à regretter que ses devoirs l'aient empêché de donner son temps.

EXPLICATION DU PLAN DE CHILLON

Nous avons dit, aux pages 11 et 32, l'existence d'un premier château de Chillon; aux pages 58 et 263, la fondation du château construit par Pierre de Savoie. — Nous avons décrit, aux pages 119 et suivantes, Chillon tel qu'il était lorsque Bonivard y subit sa captivité; aux pages 148 et 175, les changements, opérés ou projetés, dans le château par Berne et ses baillis, et enfin, aux pages 203, 204 et 263, les dernières modifications apportées à la résidence du petit Charlemagne par le gouvernement du canton de Vaud.

Le plan que nous donnons ici est celui, levé par M. l'architecte Perregaux, de Chillon tel qu'il était en 1836, avant les constructions qui ont transformé le plain-pied des corps-de-logis en arsenal et l'étage supérieur en prisons. Ces constructions ayant fait subir à l'abord des cours, à leurs communications, et à la distribution des salles, bien des changements, il nous a paru plus intéressant d'offrir aux yeux le plan de Chillon, tel qu'il se rattachait au passé, que celui du château tel qu'il s'offre encore aux regards.

Le plan est pris de plain-pied. La partie à droite de la ligne pointée est premier étage relativement à celle de gauche. Elle renferme l'arsenal et se trouve fermée par le portail A.

Les souterrains se prolongent sur une longueur de 256 pieds.

Sur le premier souterrain se trouve l'appartement du concierge.

Sur le second était l'ancienne salle à manger, et, à l'étage supérieur, une grande salle.

Sur le troisième se trouvait la salle de justice, et à l'étage supérieur, celle des chevaliers.

Les prisons construites en 1843 occupent l'étage supérieur au midi.







TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
DÉDICACE.....	5
AVANT-PROPOS.....	7

I. UN PREMIER PRISONNIER. (IX^e SIÈCLE.)

Première mention de Chillon. — La Société barbare : le roi et les grands, l'Etat et l'Eglise. — Charlemagne. — Le comte Wala. — Sa haute position. — Sa politique est celle de Charlemagne. — Il prête hommage à Louis-le-Débonnaire, qui l'exile à Corbie. — Insurrection des grands et des peuples. — Intervention de Wala. — Prise d'armes des fils de Louis. — Wala prisonnier à Chillon. — Ses dernières destinées

	9
--	---

II. PIERRE DE SAVOIE. (XIII^e SIÈCLE.)

Passage de la féodalité à la monarchie moderne. — Les Habsbourg et les Savoie. — Pierre de Savoie apanagé dans le Chablais. — Seconde fondation de Chillon. — Parti savoisien et parti féodal. — Guerre de Lausanne. — Pierre en Angleterre. — Réduction du Valais. — Paix d'Evian. — Pierre reçoit l'hommage de la plupart des seigneurs de l'Helvétie occidentale, et celui des villes de Berne et de Morat. — Ses institutions. — Pierre élu comte de Savoie. — Sa puissance. — Insurrection des barons en Angleterre. — Insurrection des seigneurs dans l'Helvétie bernoise. — Rodolphe de Habsbourg. — Bataille de Chillon. — Paix de Lœwenberg. — Derniers moments du comte Pierre

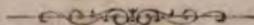
	45
--	----

III. BONIVARD. (XVI^e SIÈCLE.)

	Pages
Développement des monarchies européennes. — Action et réaction. — La Réforme dans l'Eglise. — L'Helvétie romane. — La Réforme dans Genève. — Bonivard. — Son caractère et son génie. — Première captivité. — Bonivard en présence de la Réforme. — Sa seconde arrestation. — Chillon au seizième siècle. — Bonivard à Chillon. — Ses vues sur l'Etat. — Ses vues sur l'Eglise. — Son poème : <i>De l'origine du mal</i> . — Deux hommes en lui. — Souffrances et consolations. — Délivrance.....	97

IV. DERNIERS TEMPS.

I. Domination bernoise sur le Pays de Vaud. — Les baillis. — Les de Blonay. — Combats des mariés et des non-mariés. — Nicolaïde de Blonay. — Mœurs de la contrée. — Mœurs nouvelles. — Le bailli transporte son domicile à Vevey. — Projet de transformer Chillon en un grenier. — II. Deux points de vue en histoire. — Voltaire et Rousseau sur les bords du Léman. — Rousseau, révélateur de la nature. — Rousseau, révélateur politique. — La révolution dans le Pays de Vaud. — MM. Rosset et Muller prisonniers à Chillon. — République helvétique. — Prisonniers valaisans et fribourgeois. — Chillon vaudois. — Arsenal. — Prisons politiques. — Derniers prisonniers. — III. Illustration de Chillon. — Le pilier de Bonivard. — M. de Malesherbes. — Byron. — Son poème : <i>Le prisonnier de Chillon</i>	145
NOTES ET ADDITIONS	225
PLAN DE CHILLON AVEC L'EXPLICATION.....	276





12



Stanford University Libraries



3 6105 001 746 216

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6063
(650) 723-1493
grncirc@stanford.edu

All books are subject to recall.

DATE DUE

APR 18 2005
APR 18 2005 -TL

